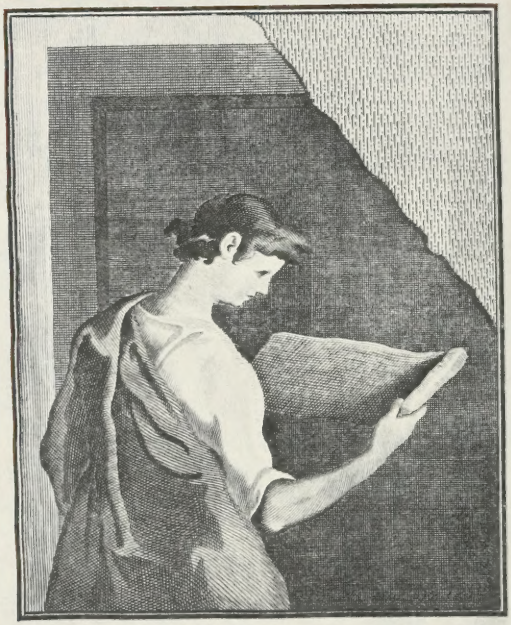

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

см. 3

CONGRÈS
ARCHÉOLOGIQUE
DE FRANCE

488

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

LVIIe SESSION

SÉANCES GÉNÉRALES

TENUES

A BRIVE

EN 1890

PAR LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

POUR LA CONSERVATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS

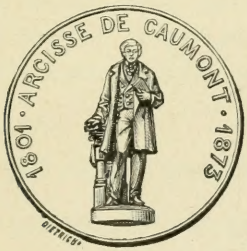

PARIS
ALPH. PICARD
LIBRAIRE
82, rue Bonaparte

CAEN
HENRI DELESQUES
IMPRIMEUR
2 & 4, rue Froide

1891

NOTICE

SUR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

ORIGINE DE LA SOCIETÉ

La fondation de la Société française d'Archéologie, pour la description et la conservation des monuments, eut lieu à Caen, le 23 juillet 1834, et les statuts, préparés par M. de Caumont, furent discutés et adoptés dans cette séance, où fut également nommé le bureau.

Révisés le 12 mai 1870, les statuts ont été soumis au Conseil d'État et approuvés par lui, dans la séance du 6 août 1870. Un décret du président du Conseil, chef du pouvoir exécutif, en date du 14 août 1871, a reconnu la Société comme *Établissement d'utilité publique* (1).

BUT DE LA SOCIÉTÉ

« La Société française d'Archéologie, aux termes de ses statuts, a pour but de faire le dénombrement complet des monuments français, de les décrire, de les

(1) Un règlement intérieur d'administration, dressé conformément à l'article 17 des statuts, a été adopté dans la séance du Comité permanent du 25 avril 1879.

classer dans un ordre chronologique, et de publier des documents sur la statistique monumentale de la France, dans un Bulletin périodique.

« Elle fait tous ses efforts : 1° pour empêcher la destruction des anciens édifices et les dégradations qui résultent des restaurations mal entendues ; 2° pour obtenir le dénombrement et la conservation des objets d'antiquité et des pièces manuscrites qui intéressent l'histoire.

« La Société fait, auprès du gouvernement, les démarches qu'elle juge convenables pour arriver à ce but, et provoque la création de musées d'antiquités dans les chef-lieux de département et les principales villes de France. »

M. de Caumont écrivait alors, en tête de son programme, ces lignes, auxquelles, après plus de cinquante ans, il n'y a rien à changer :

« Malgré les efforts de tous les hommes éclairés et « amis des arts, le vandalisme continue d'exercer ses « ravages ; de tous côtés l'affligeant spectacle de la « destruction vient frapper les regards. Afin de con- « server nos monuments nationaux, le gouvernement « a créé, il y a trois ans, une administration composée « des personnes les plus capables de veiller, par amour « de l'art, à leur conservation, et cette nouvelle insti- « tution a déjà rendu de grands services.

« Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, l'époque « actuelle exige la réunion de tous les efforts indivi- « duels pour réagir contre le vandalisme ; ce n'est pas « seulement à quelques hommes influents à prendre « nos anciens édifices sous leur protection, c'est à la « population éclairée de toute la France à s'opposer « aux destructions qui désolent nos provinces. »

« Voilà, ajoutait avec raison M. E. de Beaurepaire, dans sa notice sur M. de Caumont, l'idée juste et féconde qui présida à la formation de la Société : c'est elle qui légitima son action et assura son succès. »

Chaque année, la Société tient un Congrès archéologique, d'une durée moyenne de huit jours, dans une ou plusieurs villes de France désignées d'avance, et auquel sont conviés tous les membres de la Société et les archéologues de la région. Cette session comprend des séances consacrées à l'étude des questions archéologiques et des excursions permettant d'examiner les monuments les plus intéressants.

D'autres séances peuvent, en outre, être tenues, en dehors du Congrès annuel, sous la présidence du Directeur et avec l'approbation du Conseil.

Le compte-rendu du Congrès forme un volume in-8°, illustré, publié par le Directeur, avec le concours du Comité de publication, et qui est distribué à tous les membres de la Société, ainsi qu'aux personnes qui ont adhéré au Congrès et acquitté la cotisation fixée par le Conseil.

La Société décerne chaque année, à titre de récompense et d'encouragement, un certain nombre de médailles en vermeil, argent et bronze, aux personnes qui se sont distinguées par leurs travaux archéologiques, leurs publications, les découvertes qu'elles ont effectuées, ainsi que par le zèle qu'elles ont apporté à la conservation des monuments et des souvenirs historiques.

Des allocations en argent sont en même temps distribuées pour la conservation et la restauration des monuments, pour la recherche d'emplacements et d'objets antiques, ainsi que pour leur reproduction.

Ces médailles et ces allocations sont décernées, au nom de la Société, par le Conseil, soit dans la session annuelle, soit dans les séances du Comité permanent.

Depuis sa fondation en 1834, la Société a tenu cinquante-sept Congrès dans différentes villes de France, indépendamment d'un grand nombre de séances générales dans des localités de moindre importance et dans quelques villes étrangères (1).

Elle a publié cinquante-six volumes de comptes-rendus de ces réunions (2), et la collection du *Bulletin Monumental*, édité sous ses auspices par le Directeur, comprend cinquante-cinq volumes (3) et quatre volumes de tables (4).

(1) A différentes reprises, la Société a profité de la tenue de ces Congrès dans des villes frontières pour se réunir à l'étranger et examiner, de concert avec les membres des corps savants des différents pays, les monuments historiques les plus importants de la région. Nous citerons, parmi ces réunions, celles tenues à Tournai, en 1845, à Trèves, en 1846, à Tournai et à Bruxelles, en 1881, où S. M. le Roi des Belges a daigné recevoir les membres du Congrès au château de Laeken, dans l'île de Jersey, en 1883 ; enfin, en 1888, dans la Navarre et les provinces basques espagnoles.

Ajoutons, du reste, que les comptes-rendus des Congrès et le *Bulletin Monumental* ont toujours été ouverts aux communications relatives aux monuments des diverses contrées de l'Europe, ainsi qu'à ceux de l'Algérie et des colonies, de la Tunisie et de la Palestine.

(2) Une table générale des comptes-rendus, confiée aux soins de M. H. Stein, est en préparation.

(3) Le cinquante-sixième volume, sixième de la sixième série, est en cours de publication.

(4) La table de la dernière série (t. XXXIX à L) est préparée par M. Berthelé.

La double série des publications de la Société forme donc aujourd'hui plus de cent dix volumes in-8°, illustrés de nombreuses planches.

Si l'on examine le chiffre des allocations accordées par la Société, depuis sa fondation, pour l'acquisition et la restauration d'édifices historiques, les fouilles, les relevés, plans, dessins et moulages (1), celui des subventions allouées pour la création de musées et l'érection de monuments commémoratifs, on arrive à un chiffre qui dépasse cinq cent mille francs, et qui, augmenté des dépenses d'impression des *Comptes-rendus* des Congrès et du *Bulletin Monumental*, et des frais d'administration et d'organisation des sessions, arrive à une dépense totale de près d'un million, à laquelle il a été pourvu par les cotisations des membres, et pour la tenue de quelques Congrès, par des subventions accordées par des départements et des villes.

Le nombre des membres de la Société est, pour la France, de près de mille, et, pour l'étranger, d'environ deux cents.

La Société échange ses publications avec un nombre considérable de Sociétés savantes en France et à l'étranger, dont beaucoup ont été fondées, à la suite de Congrès, par l'initiative de M. de Caumont, qui peut être appelé à juste titre le créateur de l'archéologie monumentale (2).

(1) La Société possède à Caen un musée plastique, installé dans une des salles des bâtiments académiques.

(2) Nous n'avons pas à énumérer ici les travaux considérables de M. de Caumont. Qu'il nous suffise de rappeler le *Cours d'Antiquités monumentales*, 6 vol. in-8° et 6 atlas, 1830-1841; l'*Abécédaire, ou Rudiment d'Archéologie*, 3 vol. in-8°, plusieurs

Aussi, lors de son cinquantenaire, en 1883, la Société a-t-elle tenu à rendre un hommage mérité à son fondateur, en se rendant à Bayeux pour déposer une couronne au pied de la statue qui lui a été élevée dans sa ville natale (1).

ORGANISATION.

L'administration de la Société est confiée à un Conseil composé de quarante membres ordinaires et d'un certain nombre d'officiers. Le Directeur, président de la Société, est nommé par le Conseil : il représente la Société vis-à-vis de l'autorité et des tiers, dirige les séances des Congrès, la publication de leurs *Comptes-rendus* et celle du *Bulletin Monumental*, organe périodique de la Société.

Une partie du Conseil, composée d'au moins dix membres, pris dans le département du chef-lieu, constitue le Comité permanent, chargé de l'expédition des affaires courantes, et qui tient mensuellement une séance à Caen, chef-lieu de la Société.

Le bureau de la Société se compose du Directeur, de

fois réimprimés ; la *Statistique monumentale du Calvados*, 5 vol. in-8°, etc.

(1) M. de Caumont conserva la direction de la Société jusqu'à la veille de sa mort, où elle fut remise à M. de Cougny (26 juillet 1872). M. de Cougny eut pour successeur M. Léon Palustre, qui donna une nouvelle activité à la Société et une vive impulsion au *Bulletin Monumental*. Ayant demandé, au bout de dix années, à être déchargé de ses fonctions, M. Palustre a été nommé directeur honoraire le 21 décembre 1884, et M. le comte de Marsy, désigné provisoirement comme directeur, a été confirmé dans ce titre par un vote du Comité, du 5 janvier 1885, après l'avis conforme des inspecteurs et des membres du Conseil.

deux Secrétaires généraux, d'un Trésorier général, et d'un Archiviste-conservateur des collections.

La Société entretient des rapports entre ses membres à l'aide des inspecteurs départementaux, divisionnaires et généraux.

Le Directeur et les membres du bureau sont nommés pour cinq ans ; les membres du Conseil pour deux ans. Tous sont indéfiniment rééligibles.

ADMISSION.

Le nombre des membres de la Société est illimité.

Chaque membre paie une cotisation annuelle actuellement fixée à 10 fr., et rachetable moyennant une somme de 150 fr. (Décision du 26 décembre 1890). Il a le droit d'assister aux réunions du Congrès annuel et aux séances générales, et d'en recevoir le compte-rendu imprimé.

Le Conseil confère aussi le titre de membre étranger aux archéologues qui se sont distingués par leurs travaux.

Les membres étrangers ne sont astreints au paiement d'aucune cotisation, mais les publications de la Société ne leur sont adressées que lorsqu'ils en font la demande et moyennant un prix fixé par le Conseil.

BULLETIN MONUMENTAL.

Le *Bulletin Monumental* est l'organe officiel de la Société, qui en délègue la publication au Directeur, sous sa responsabilité et suivant les conditions arrêtées entre lui et le Comité permanent (1).

(1) Le *Bulletin Monumental*, qui était la propriété personnelle de M. de Caumont, a été donné à la Société par Mme de

Ce recueil, qui forme chaque année un volume in-8° illustré, de plus de quarante feuilles, paraît tous les deux mois (1), et renferme des mémoires et des documents sur les différentes branches de l'archéologie, publiés par les membres de la Société.

TABLEAU DES VILLES

dans lesquelles ont été tenus des Congrès et des Séances générales (2)

1834 CAEN.
1835 DOUAI.
1836 BLOIS ; *Vire, Alençon, Le Mans.*
1837 LE MANS.
1838 TOURS ; *Clermont-Ferrand.*
1839 AMIENS ; *Le Mans.*

Caumont, par acte du 18 décembre 1875, et cette donation a été autorisée par décret du 20 mai 1878.

(1) Prix d'abonnement : 15 fr. pour la France et 18 fr. pour l'étranger.

(2) Les comptes-rendus des trois premiers Congrès se trouvent seulement dans les volumes du *Bulletin Monumental;* ceux de 1837 à 1843, imprimés dans le même recueil, ont été tirés à part. A partir de 1844, ils forment une publication absolument distincte du *Bulletin.*

Les noms mis en CAPITALES indiquent les villes où ont été tenus des Congrès, ceux en *italiques* désignent soit les villes où ont eu lieu des séances générales, soit les provinces ou départements où la Société a organisé des excursions.

Sur cette liste ne figurent pas les séances nombreuses tenues à Paris et à Caen.

Un certain nombre de séances générales ont eu lieu, de 1836 à 1870, à l'occasion des Congrès scientifiques de l'Institut des Provinces, et des Congrès de l'Association Normande, organisés, les uns et les autres, par M. de Caumont.

1840 NIORT.
1841 ANGERS ; *Le Mans, Cherbourg, Lyon, Vienne.*
1842 BORDEAUX ; *Rouen, Strasbourg.*
1843 POITIERS ; *Le Mans, Angers, Nantes, Vannes.*
1844 SAINTES ; *Coutances, Nîmes.*
1845 LILLE ; *Tournai, Reims, Évreux.*
1846 METZ ; *Trèves.*
1847 SENS ; *Tours, Angoulême, Limoges.*
1848 (1) *Falaise, Vaux-sur-Laison* (2), *Bernay, Trouville.*
1849 BOURGES.
1850 AUXERRE, CLERMONT-FERRAND ; *Cluny.*
1851 LAON, NEVERS ; *Gisors, Orléans.*
1852 DIJON ; *Sens, Toulouse.*
1853 TROYES ; *Les Andelys, Bayeux, Laval.*
1854 MOULINS ; *Dijon, Avranches.*
1855 CHALONS-SUR-MARNE, AIX-EN-PROVENCE, AVIGNON ; *Le Puy* (3).
1856 NANTES ; *Verneuil, Le Neubourg, Louviers.*
1857 MENDE, VALENCE ; *Grenoble.*
1858 PÉRIGUEUX, CAMBRAI ; *Louviers, Alençon, Lisieux.*
1859 STRASBOURG ; *Rouen, Saint-Lo, Vire.*
1860 DUNKERQUE ; *Le Mans, Cherbourg.*
1861 REIMS ; *Laigle, Dives, Bordeaux.*
1862 SAUMUR, LYON ; *Le Mans, Elbeuf, Dives.*
1863 RODEZ, ALBI ; *Le Mans.*
1864 FONTENAY-LE-COMTE ; *Évreux, Falaise, Troyes.*
1865 MONTAUBAN, CAHORS, GUÉRET.

(1) En 1848, les événements politiques n'ont pas permis de réunir le Congrès, mais des séances ont été tenues dans les localités indiquées ci-dessus.

(2) Vaux-sur-Laison était la propriété de M. de Caumont, qui y réunit un certain nombre de ses confrères, pour s'occuper des questions administratives.

(3) Des conférences internationales furent tenues à Paris, en 1855, pendant l'Exposition Universelle.

1866 SENLIS, AIX, NICE.
1867 PARIS (1) ; *Pont-Audemer.*
1868 CARCASSONNE, PERPIGNAN, NARBONNE, BÉZIERS ; *Montpellier, Rouen.*
1869 LOCHES.
1870 LISIEUX ; *Moulins.*
1871 ANGERS ; *Le Mans, Anvers.*
1872 VENDÔME.
1873 CHATEAUROUX.
1874 AGEN, TOULOUSE.
1875 CHALONS-SUR-MARNE.
1876 ARLES.
1877 SENLIS ; *Département du Lot.*
1878 LE MANS, LAVAL ; *Département des Basses-Alpes.*
1879 VIENNE ; *Milanais.*
1880 ARRAS, TOURNAI ; *Franche-Comté.*
1881 VANNES ; *Bernay, département du Gers.*
1882 AVIGNON ; FRÉJUS ; *Département de la Creuse.*
1883 CAEN ; *Coutances, Jersey.*
1884 PAMIERS, FOIX, SAINT-GIRONS.
1885 MONTBRISON, ROANNE.
1886 NANTES.
1887 SOISSONS, LAON ; *Reims.*
1888 DAX, BAYONNE ; *Provinces basques espagnoles.*
1889 ÉVREUX ; *Le Bec-Hellouin, Dreux, Montfort-l'Amaury.*
1890 BRIVE ; *Tulle.*

(1) Le Congrès fut fixé à Paris, à cause de l'Exposition Universelle.

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

Par ordre géographique et alphabétique (1)

1er JUILLET 1892

Bureau.

MM. le comte DE MARSY, *directeur*, à Compiègne.

LÉON PALUSTRE, *directeur honoraire*, 61, rampe de la Tranchée, à Tours.

JULES DE LAURIÈRE, *secrétaire général*, 7, rue d'Aguesseau, à Paris.

EUG. DE BEAUREPAIRE, *secrétaire général*, 25, rue Bosnières, à Caen.

L. GAUGAIN, *trésorier*, 18, rue Singer, à Caen.

(1) Ceux de MM. les Membres de la Société dont les noms seraient omis sur cette liste, et ceux qui auraient à indiquer des rectifications pour leurs noms, qualités ou domicile, sont priés d'adresser leurs réclamations à M. le Directeur de la Société, ou à M. GAUGAIN, trésorier, 18, rue Singer, à Caen.

Comité permanent.

MM. le comte DE MARSY, *président.*
E. DE BEAUREPAIRE, *vice-président*
CAMPION, *secrétaire.*
JULES DE LAURIÈRE.
L. GAUGAIN.
G. VILLERS.
l'abbé LEFOURNIER.
DE BRÉCOURT.
DE FORMIGNY DE LA LONDE.
LE FÉRON DE LONGCAMP.
ÉMILE TRAVERS.
le prince HANDJÉRI.
CH. HETTIER.
SENOT DE LA LONDE.

Inspecteurs généraux.

1. M. PAUL DE FONTENILLES, aux Auriols (Haute-Garonne).
2. M. le comte ADOLPHE DE DION, à Montfort-l'Amaury.
3. M.....
4. M.....

Inspecteurs divisionnaires.

3e division.

Calvados, Manche, Orne, Eure et Seine-Inférieure.

Inspecteur : M. E. DE BEAUREPAIRE, à Caen.

4e division.

Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan et Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. AUDREN DE KERDREL, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

7e division.

Cher, Indre, Nièvre et Allier.

Inspecteur : M. l'abbé LENOIR, curé de Châtillon-sur-Indre.

8e division.

Vendée, Deux-Sèvres, Vienne, Charente et Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé AUBER, chanoine titulaire, à Poitiers.

9e division.

Haute-Vienne, Creuse, Corrèze et Dordogne.

Inspecteur : M. l'abbé ARBELLOT, chanoine titulaire, 11, boulevard de la Corderie, à Limoges.

11e division.

Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot et Aveyron.

Inspecteur : M. le baron DE RIVIÈRES, au château de Rivières, par Gaillac.

12e division.

Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales et Ariège.

Inspecteur : M. JULES DE LAHONDÈS, à Toulouse et à Pamiers.

13e division.

Hérault, Gard, Ardèche et Lozère.

Inspecteur : M. A. RICARD, à Montpellier.

14e division.

Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Var, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes et Corse.

Inspecteur : M. DE BERLUC-PÉRUSSIS, à Porchères, près Forcalquier.

17e division.

Côte-d'Or, Yonne et Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, à Autun.

LISTE DES MEMBRES

L'astérisque (*) désigne les membres de la Société abonnés au *Bulletin Monumental* (1).

Les noms des membres du Conseil sont désignés par des caractères italiques (2).

Ain.

Inspecteur : M.

Aisne.

Inspecteur : M. DE FLORIVAL.

CHAUVENET (de), ancien président du tribunal civil, à Saint-Quentin.

* FLORIVAL (Adr. de), juge d'instruction, à Laon.

Le Clerc de La Prairie (Jules), président honoraire de la Société archéologique, à Soissons.

Allier.

Inspecteur : M.

BAILLEAU (Jh.), médecin, à Pierrefitte-sur-Loire.

BURES (Albert de), à Moulins.

* *Dreux-Brézé* (S. G. Mgr de), évêque de Moulins.

(1) Le *Bulletin Monumental*, qui a conquis, depuis plus de cinquante ans, un rang si distingué parmi les publications archéologiques de la France et de l'étranger, paraît tous les deux mois, illustré d'un grand nombre de figures. Pour le recevoir, les membres doivent *ajouter* **15** *francs à leur cotisation annuelle*, pour la France, et **18** *francs* pour l'étranger.

(2) Les inspecteurs généraux et inspecteurs divisionnaires font de droit partie du Conseil administratif.

* Ranquet de Guérin (Henri du), au château de Fourilles, par Chantelle.
* Salvert-Bellenave (le marquis de), à Bellenave.
Saulnier (Maurice), à Saulcet.
Tixier (Charles), à Saint-Pont, par Escurolles.
Tonnac (Mme de), née de Maricourt, à Moulins.

Alpes (Basses-)

Inspecteur : M. Eysseric.

Berluc-Perussis (L. de), à Porchères, près Forcalquier.
Chais (Maurice), à Riez.
Eysseric (Marcel), ancien magistrat, à Sisteron.
Gombert (Joseph de), avocat, au château de Sainte-Euphémie, à Sisteron.
Isnard, archiviste du département, à Digne.
* Ripert-Monclar (le marquis de), ministre plénipotentiaire, au château d'Allemagne, par Riez.

Alpes (Hautes-)

Inspecteur : M.

Alpes-Maritimes.

Inspecteur : M. Brun.

Bosc (Ernest), architecte, au Val des-Roses, à Nice.
Brun, architecte, 29, rue de la Paix, à Nice.
Guigou (l'abbé Émilien), vicaire, à Cannes.
Mougins de Roquefort, docteur en médecine, à Antibes.
Potter (Armand de), au château de Beaulieu, à Nice.
Randon (Ph.), architecte, adjoint au maire, à Nice.
Rivoli (le duc de), ancien député, à Nice.
Sénequier, juge de paix, à Grasse.

Ardèche.

Inspecteur : M. Ollier de Marichard.

Canaud (l'abbé), curé de Gravières.
* Canson (Étienne de), à La Rivoire, par Villerocance.
Hébrard (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Annonay.
* Marichard, (Jules Ollier de), à Vallon.
* Montgolfier (Félix de), à Saint-Marcel-lez-Annonay.
Montravel (le comte Louis de), à Joyeuse.
Vaschalde (Henri), à Vals-les Bains.
* Vidal, maire de Chassiers.

Ardennes.

Inspecteur : M. Couty.

* Couty, architecte à Sedan

LANDRAGIN le (Dr), ancien médecin militaire, à Rethel.
LANNOIS (l'abbé), curé de Thugny Trugny.
LIEBBE (E.), à Thugny.
PIETTE, juge honoraire, à Rumigny.
VINCENT (le docteur), à Vouziers.

Ariège.

Inspecteur : M. JULES DE LAHONDÈS, insp. div.

* LAHONDÈS (Jules de), à Pamiers.
PASQUIER (Félix), archiviste du département, à Foix.
SÉRÉ (l'abbé Martial), curé de Loubières, près Foix.

Aube.

Inspecteur : M.

ANTESSANTY (l'abbé d'), aumônier de l'hospice Saint-Nicolas, à Troyes.
* BAUFFREMONT - COURTENAY, duc d'ATRISCO (le prince Eugène de), au château de Brienne-le-Château.
CHAUMONNOT (l'abbé), curé-archiprêtre d'Arcis-sur-Aube.
DES ÉTANGS (Georges), à Cunfin.
RICHTER (l'abbé), curé de Chennegy, par Estissac.

Aude

Inspecteur : M. JULES SERRES DE GAUZY.

GAIRAUD, à Carcassonne.
* SERRES DE GAUZY (Jules), à Castelnaudary.

Aveyron.

Inspecteur : M.

* VIALETTES (l'abbé), secrétaire de l'évêché, à Rodez.

Belfort (territoire de).

Inspecteur : M.

Bouches-du-Rhône.

Inspecteur : M. BLANCARD.

BERRIAT, sculpteur, à Aix.
BLANCARD, correspondant de l'Institut, archiviste du département, à Marseille.
CLAPPIER (Félix), ancien magistrat, à St-Gabriel, par Tarascon.
FASSIN (Émile), conseiller à la Cour d'appel, à Aix.
GAUTIER-DESCOTTES (Marc), notaire, à Arles.
GUILLIBERT (l'abbé), vicaire général, à Aix.
* HUARD, conservateur du musée, à Arles.
MARIN DE CARRANRAIS (François de), cours Pierre-Puget, 4, à Marseille.

MEYER (Georges), mécanicien, 18, traverse Magnan, à Marseille.

ROLLAND (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier du Lycée, à Aix.

ROMAN, photographe, à Arles.

SABATIER, fondeur, rue des Orfévres, 8, à Aix.

SAVINIEN (le Frère), directeur des Écoles chrétiennes libres, à Arles.

VAYSON-BRUNO, conseiller général, 140, boulevard de Longchamps, à Marseille.

* VÉRAN, architecte, à Arles.

Calvados.

Inspecteur : M. A. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

ANQUETIL (Eugène), avocat, à Bayeux.

BEAUCOURT (le marquis de), au château de Morainville, par Blangy.

BEAUJOUR, notaire honoraire, à Caen.

* *Beaurepaire* (E. de), ancien magistrat, rue Bosnières, 25, à Caen.

BENOÎT (Félix), ancien magistrat, rue Calibourg, à Caen.

BLANGY (le comte Auguste de), au château de Juvigny, par Tilly-sur-Seulles.

BOSCAIN, graveur, à Caen.

Brécourt (de), ancien officier de marine, à Caen.

BRÉVEDENT (Irénée de), au château de Cintheaux, par Bretteville-sur-Laize.

* BRIQUEVILLE (le marquis de), à Gueron, par Bayeux.

* *Campion*, avocat, à Caen.

CLÉMENT (l'abbé), curé de Tourgéville, par Touques.

* DELESQUES (Henri), imprimeur-libraire, à Caen.

DES HAMEAUX (Antoine), 37, rue des Jacobins, à Caen.

DOUIN père, sculpteur, rue Singer, à Caen.

DOUIN (Raoul), sculpteur, à Caen.

DU FERRAGE, à Caen.

DU MANOIR (le vicomte Thibault), à Bayeux.

* FLANDIN, ancien député, au château de Betteville, près Pont-l'Evêque.

* *Formigny de La Londe* (A.), à Caen.

FOY (le comte Fernand) au château de Barbeville, par Bayeux.

* *Gaugain* (Louis), rue Singer, 18, à Caen.

* GÉRARD (le baron Henri), député, à Barbeville, par Bayeux.

GÉRARD (le baron Maurice), conseiller général, à Maisons, par Bayeux.

GUÉRET, avocat, à Vire.

GUERNIER (l'abbé Léon), aumônier de l'hospice Saint-Louis, à Vire.

GUILLE (l'abbé), aumônier des Petites-Sœurs des pauvres, à Lisieux.

* *Handjéri* (le prince), au château de Manerbe.
* Harcourt (le duc d'), à Thury-Harcourt.
* Hettier (Charles), rue Guilbert, à Caen.

Hugonin (S. G. Mgr), évêque de Bayeux et Lisieux.

Jacquier, sculpteur-décorateur, à Caen.

Lanfranc de Panthou (Octave), avocat, ancien magistrat, à Caen.

La Porte (Augustin de), route de Pont-l'Evêque, à Lisieux.

Le Courtois du Manoir (Gaston), rue Singer, 11, à Caen.

* *Le Féron de Longcamp* (A.), docteur en droit, à Caen.

Le Féron de Longcamp (Henry), à Caen.

Lefournier (l'abbé), curé de Clinchamps, par May-sur-Orne.

Lepetit (l'abbé), curé de Barbery.

* Loir (l'abbé), curé de Saint-Martin-de-Bienfaite, par Orbec.

Longuemare (Paul de), avocat, place Saint-Sauveur, à Caen.

Mahuet (Pol), au Hôme, par Cabourg.

* Maintien (l'abbé), curé de Sept-Vents, par Caumont.

Osseville (le comte Christian d'), à Caen.

Primois (Joseph), 18, rue Singer, à Caen.

Rampan (de Léonard de), à Écrammeville, par Trévières.

Rioult de Neuville (le vicomte Louis de), à Livarot.

Saint-Quentin (le comte de), à Garcelles, par Bourguébus.

Samson, avocat, secrétaire général de la mairie, à Caen.

* Sausse, officier de marine, place de la Préfecture, à Caen.

Senot de La Londe, à Parfouru-l'Éclin.

Serbat (Émile), maire de Brucourt.

Tavigny, à Bayeux.

* *Travers* (E.), ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Villers (G.) à Bayeux.

Voisin (l'abbé), curé de Canchy, par la Cambe.

Cantal.

Inspecteur : M. le Vte de Rochemonteix.

* Chalvet de Rochemonteix (le vicomte Adolphe de), maire de Cheylade, près Murat.

Robert, ancien magistrat, à Murat.

Charente.

Inspecteur : M.

* La Chaume (Henry de), à Cognac.

Préponnier, architecte du département, à Angoulême.

* Rancogne (Pierre de), boulevard du Minage, à Angoulême.

VALLIER D'AUSSAC (Médéric), à Aussac, par Saint-Amand de Boix.

Charente-Inférieure.

Inspecteur : M. l'abbé JULIEN-LAFERRIÈRE.

AVRIL DE LA VERGNÉE (Ernest), avocat, à La Rochelle.

DURET DE BRIE, à La Bellerie, par Jonzac.

* Bibliothèque de Rochefort (la).

* JULIEN-LAFERRIÈRE (l'abbé), chanoine, à La Rochelle.

PÉPONNET (l'abbé A.), place de la Préfecture, à La Rochelle.

Person (l'abbé), chanoine honoraire, rue Saint-Hubert, 7, à Rochefort.

Cher.

Inspecteur : M. le marquis DES MÉLOIZES.

COUET (René de), à Couet, près Sancerre.

* DES MÉLOIZES (le marquis), 18, rue Jacques-Cœur, à Bourges.

* INGHUEM (le comte d'), à Méhun-sur-Yèvres.

KERSERS (A. BUHOT DE), à Bourges.

LA GUÈRE (le comte Alphonse de), 1, rue de la Grosse-Armée, à Bourges.

LA GUÈRE (le comte Raymond de), 33, rue Porte-Jaune, à Bourges.

ROGER (Octave), ancien magistrat, 24, rue Moyenne, à Bourges.

SABARDIN (l'abbé), supérieur du petit séminaire, à Bourges.

Corrèze.

Inspecteur : M. l'abbé POULBRIÈRE.

FAURIE (J.), curé de Pandrignes, près Tulle.

LONGY (le Dr E.), conseiller général, maire d'Eygurande.

MASSÉNAT (Élie), à Brive.

* PAU (l'abbé J.-A.), chan. honor., aumônier des fabriques de la Cascade, près Bort.

POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.), chanoine honoraire et historiographe du diocèse, directeur du petit séminaire de Servières, par Argentat.

* ROUSSELET, agrégé de l'Université, principal du collège, à Brive.

Corse.

Inspecteur : M. L. CAMPI.

BACIOCCHI (André de), agent comptable de la Compagnie transatlantique, à Ajaccio.

* CAMPI (Louis), percepteur de la ville, à Ajaccio.

CARLI (Romulus), conseiller d'arrondissement, à Speloncato, par Muro.

Costa de Bastelica (le comte), médecin principal des armées en retraite, à Ajaccio.

* Espérandieu (E.), capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Ajaccio.

Gabrielli (Thadée), procureur de la République, à Sartène.

Guglielmi, conducteur des ponts et chaussées, à Corte.

* Likhatchef (le vice-amiral), de la marine impériale russe, Hôtel Continental, à Ajaccio.

Loos (Auguste), ancien officier supérieur d'artillerie, villa Bocognano, à Ajaccio.

Côte-d'Or.

Inspecteur : M. le baron A. d'Avout.

Avout (le baron A. d'), ancien magistrat, 14, rue de Mirande, à Dijon.

Beauvois (Eugène), à Corberon.

Bertin (le docteur), boulevard Sévigné, à Dijon.

Bretenière (l'abbé de), à Dijon.

Degré (Pierre), architecte, 4, boulevard Sévigné, à Dijon.

Du Parc (le comte), rue Vannerie, 35, à Dijon.

* Montille (L. de), à Beaune.

Petitot-Bellaveine, à Menesble.

Suisse, architecte du département, à Dijon.

Côtes-du-Nord.

Inspecteur : M. G. Fraboulet.

Le Moine (Jules), à Lamballe.

* Fraboulet (G.), ancien juge d'instruction, à Saint-Brieuc.

Creuse.

Inspecteur : M. Georges Callier.

Bourzat (Joseph), 1, avenue de la Gare, à Guéret.

* Callier (Georges), au château de Villepréaux, près Saint-Vaudry.

* Cessac (Jean de), archiviste-paléographe, au château du Mouchetard, par Guéret.

Coustin de Masnagaud (le marquis Henry de), au château de Sezerat, par Bénévent.

* Rousseau, greffier de la justice de paix, à Ahun.

Sapin (l'abbé), curé de Gentioux.

Dordogne.

Inspecteur : M. A. de Roumejoux.

* Abzac de La Douze (le marquis Ulrich d'), à Borie-Petit, commune de Champcevinel.

* *Fayolle* (le marquis Gérard de), au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

Landesque (l'abbé), curé de Lavalade, par Montpazier.

Monteil (Xavier de), au château de Cherval.

* Roumejoux (Anatole de), au château de Rossignol, par Bordas.

* Vasseur (Charles), à Sivrac de Belvès.

Doubs.

Inspecteur : M.

Boysson d'École (Alfred), 22, rue de la Préfecture, à Besançon.
Estignard (Alex.), ancien député, 25, rue du Clos, à Besançon,
Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon.
Lieuffroy (Aimé), 11, rue Charles Nodier, à Besançon.
Montrichard (le vicomte Gabriel de), à Besançon.

Drôme.

Inspecteur : M. Vallentin.

* La Sizeranne (le comte F. Monnier de), ancien député, à Beausemblant, par Saint-Vallier.
Didelot (le chanoine), archiprêtre de la cathédrale, à Valence.
Nugues (Alphonse), à Romans.
Portroux (E. du), à Romans.
* Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimar.

Eure.

Inspecteur : M. l'abbé Porée.

Angérard, notaire, à Louviers.
* Béquet, greffier de la justice de paix, à Routot.
Bernhard (J.), pharmacien, à Etrépagny,
* Blanquart (l'abbé), curé de la Saussaye, par Elbeuf.
Boivin-Champeaux, ancien premier président, à Bernay.
Brunet (l'abbé), curé de Houlbec-Cocherel.
Des Maisons (le comte Robert), à Caumont, par la Bouille.
Drouin (l'abbé), curé d'Aubevoye, par Gaillon.
Dubois (l'abbé), curé de Notre-Dame, à Verneuil.
Duhamel-Marette, peintre-verrier, à Évreux.
Ferray (Édouard), adjoint, conseiller d'arrondissement, à Évreux.
Fossey (l'abbé), vicaire de la cathédrale, à Évreux.
Fournier, agent-voyer en retraite, à Thiberville.
Guillard, avoué, à Louviers.
Join-Lambert, conseiller général au château de Livet, près Brionne.
La Balle (l'abbé Émile de), curé de La Croix-Saint-Leufroy.
Lambert, avoué honoraire, à Bernay.
Lecaudé (l'abbé), curé des Hogues, par Lyons-la-Forêt.
Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil de Bernay.
* Lucas (l'abbé), curé de Dampmesnil, par Écos.
Méry de Bellegarde (Paul), à Évreux.
* Porée (l'abbé), curé de Bournainville, par Thiberville.

PRÉTAVOINE, ancien maire de Louviers.

QUESNÉ (Victor), au château de Montaure, par Louviers.

* QUESNEL (l'abbé), curé de Claville.

QUÉVILLY (Henry), à Beaumesnil.

* RÉGNIER (Louis), à Évreux.

SCHICKLER (le baron F. de), au château de Bizy, près Vernon.

* Société libre de l'Eure (la).

THILLAIS (Eugène), principal clerc de notaire, à Louviers.

TYSSANDIER (Léon), avocat, à Évreux.

VERNEUIL (l'abbé), professeur au petit séminaire, à Pont-Audemer.

Eure-et-Loir.

Inspecteur : M. le marquis d'ALVIMARE DE FEUQUIÈRES.

* ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (le marquis d'), à Dreux.

ALVIMARE DE FEUQUIÈRES (le comte Pierre d'), à Dreux.

ARJUZON (le comte d'), à Dreux.

CHAMPAGNE, directeur de la Compagnie d'assurance *L'Union*, à Dreux.

COYNART (A. de), commandant d'État-major en retraite, à Dreux.

LEUSSE (le vicomte de), au château d'Anet.

MORISSURE (de), à Nogent-le-Rotrou.

* REISET (le comte de), ancien ministre plénipotentiaire, au château du Breuil-Benoît, par Dreux.

* TELLOT (Henri), à Dreux.

Finistère.

Inspecteur : M. Paul DU CHATELLIER.

ABGRALL (l'abbé), aumônier de l'hospice, à Quimper.

* BLOIS (le comte A. de), à Quimper.

* DU CHATELLIER (Paul), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

HALNA DU FRÉTAY (le baron), à Vieux-Châstel, par Châteaulin.

LE CARGUET, percepteur, à Audierne.

LEVAINVILLE, ancien préfet, à Bénodet, près Fouesnant.

Gard.

Inspecteur : M. BRUGUIER-ROURE.

ALBIOUSSE (L. D'), juge, à Uzès.

* ANTOYNE (Louis), à Alais.

AVON (le chanoine), curé de Saint-Charles, à Nîmes.

BOUET (Laurent), avocat, rue Séguier, à Nîmes.

BRUGUIER-ROURE (Louis), au Pont-Saint-Esprit.

* FALGAIROLLE (Prosper), à Vauvert.

GOUDARD, à Manduel.

* Granet (Léonce), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, à Roquemaure.

Laville (le chanoine de), curé-archiprêtre d'Uzès.

Luneau (Victor), pharmacien, au Pont-Saint-Esprit.

Nesmes-Desmarets (Albert de), maire d'Aigues-Mortes.

* Oberkampf de Dabrun, receveur des finances, à Alais.

Pontmartin (le comte Henri de), archiviste-paléographe, aux Angles, par Villeneuve-les-Avignon.

* Revoil (A.) correspondant de l'Institut, architecte des monuments historiques, à Nîmes.

* Saint-Venant (Julien Barré de), inspecteur des forêts, à Uzès.

Salles, ingénieur des ponts et chaussées, à Nîmes.

Sallustien (le Frère), directeur des écoles chrétiennes libres, à Uzès.

Teste (Ch.), conservateur du musée de Bagnols-sur-Cèze.

Sarran d'Allard (Louis de), à La Nougarède, par Saint-Ambroix.

Garonne (Haute-).

Inspecteur : M.

* Barrière-Flavy (C.), avocat, 13, rue Peyras, à Toulouse.

Bernard (Bertrand), peintre-décorateur, à Bagnères-de-Luchon.

* *Fontenilles* (Paul de), au château des Auriols, par Villemur.

Gourdon (Maurice), à Bagnères-de-Luchon.

Héron, au château Latour, par Rieumes.

Marturé (le docteur), médecin militaire, 5, rue Périgord, à Toulouse.

* Solages (le marquis Paul de), 19, rue Ninau, à Toulouse.

Trutat (Eugène), conservateur du Muséum, à Toulouse.

* Virebent (Gaston), statuaire, rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse.

Gers.

Inspecteur : M. Adrien Lavergne.

Bagnéris (le docteur), à Samatan.

Boussès de Fourcaud (Louis), à Beaumarchès.

Carsalade du Pont (l'abbé J. de), secrétaire particulier de l'archevêque, à Auch.

Gardère (Joseph), à Condom.

Lavergne (Adrien), à Castillon-Debats, par Vic-Fezensac.

Magnié (Albert), à Mirande.

Mellis (Maxime de), au château de Bivès, par Saint-Clar.

Gironde.

Inspecteur : M.

* *Chasteigner* (le comte Alexis de), rue Grassi, 6, à Bordeaux.

Lécot (S. G. Mgr), archevêque de Bordeaux.

Mareuse (Edgar), au château du Dorat, par Bègles.

Piganeau, secrétaire de la Société archéologique de la Gironde, 17, cours d'Albret, à Bordeaux.

Hérault.

Inspecteur : M. Louis Noguier.

Azaïs (Roger), rue Clappier, 3, à Montpellier.

* Berthelé (Joseph), archiviste du département, 11, impasse Pagès, à Montpellier.

Bonnaric (Georges), 7, place du Marché-aux-Fleurs, à Montpellier.

Bonnet, conservateur du musée, à Béziers.

* Cazalis de Fondouce (Paul), ingénieur civil, 8, rue des Étuves, à Montpellier.

Cochet (L.-H.), ancien directeur des postes et télégraphes, 11, rue Durand, à Montpellier.

Espous (le comte Auguste d'), rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

Fabrège (Frédéric), Grande-Rue, 33, à Montpellier.

* Meyrueis (Paul), ancien élève de l'École des Beaux-Arts, 12, rue Salle-l'Évêque, à Montpellier.

* Noguier (Louis), avocat, conservateur du musée lapidaire, à Béziers.

Revillout, professeur de littérature française à la Faculté des lettres, 51, rue de l'Aiguillerie, à Montpellier.

* *Ricard* (A.), secrétaire de la Société archéologique, 8, rue Nationale, à Montpellier.

Sicard (Joseph), 4, rue Montpellieret, à Montpellier.

Ille-et-Vilaine.

Inspecteur : M. Langlois.

Danjou de La Garenne, à Fougères.

* Du Breil, comte de Landal, 22, rue de la Monnaie, à Rennes.

Fornier, conseiller à la Cour d'appel, 10, rue Nationale, à Rennes.

La Borderie (Arthur de), membre de l'Institut, ancien député, à Vitré.

Langlois, architecte, à Rennes.

Le Gonidec de Traissan (le comte) à Rennes.

Indre.

Inspecteur : M. l'abbé Lenoir.

Guillard, ancien agent-voyer, à Châteauroux.

* *Lenoir*, curé de Châtillon-sur-Indre, chanoine honoraire.

Lenseigne, conducteur des ponts et chaussées, à Argenton.

Rouède, à Châtillon-sur-Indre.

Indre-et-Loire.

Inspecteur : M. Ch. de Grandmaison.

* Biencourt (le marquis de), à Azay-le-Rideau.
Briand (Paul), conservateur du Musée archéologique de la Société archéologique, rue du Boisdenier, à Tours.
Chatillon (Raymond de), à Tours.
Faye, avocat, à Tours.
Grandmaison (Ch. de), archiviste du département, à Tours.
* Hardion, architecte, à Tours.
Le Grix (E.), ancien conservateur des forêts, à Tours.
Lobin (Léopold), peintre-verrier, à Tours.
* Morry (Ch. de), 70, boulevard Béranger, à Tours.
* *Palustre* (Léon), à Tours.
* Pic-Paris, ancien conseiller de préfecture, à Tours.
* Saint-Georges (le comte de), au château de La Brèche, près l'Ile-Bouchard.
* Siegfried, au château de Langeais.
Sonnay (de), à Cravant.

Isère.

Inspecteur : M. P. Blanchet.

Bizot (Ernest), architecte, cours Romestang, à Vienne.
* Blanchet (Paul), à Rives.
Blandin, architecte-voyer, à Vienne.
Bonjean (Joseph), à Vienne.
Gariel, ancien conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble.

Jura.

Inspecteur : M.

Brune (l'abbé), curé de Brainans, par Poligny.
Guichard (l'abbé), curé de Pupillin, par Arbois.
Prost (l'abbé), curé de Parcey, par Dole.
* Robert (Zéphirin), conservateur du musée, à Lons-le-Saulnier.
Vuillermet (François), 2, rue du Clos, à Poligny.

Landes.

Inspecteur : M. Taillebois.

Behr (Léonce de), à Gamarde.
Bessellère (l'abbé), curé-doyen de Roquefort.
Bouzinac de la Bastide, conservateur des hypothèques, à Dax.
Camiade (Georges), à Dax.
Départ (l'abbé), curé-doyen de Mimizan.
Dufourcet (Eugène), ancien juge au tribunal civil, à Dax.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.
Martres (Léon), ancien magistrat, à Castandet.
* Taillebois (Émile), à Dax.

Loir-et-Cher.

Inspecteur : M. le marquis de Rochambeau.

Bodard de La Jacopière (Anatole de), à La Roche-Saint-Firmin, par Pezou.

Boisguéret de La Vallière (Henri de), 16, rue du Mail, à Blois.

Bontant (l'abbé), ancien directeur de l'École de Pontlevoy.

* Courtarvel (le marquis de), au château de Baillou, par Montdoubleau.

Delaune (Jules), ancien avoué, à Romorantin.

Guignard de Butteville (Lud.), à Sans-Souci, Chouzy.

* Hardel (l'abbé), curé de Vineuil près Blois.

Haugou (l'abbé), curé de Troô, près Montoire.

Préville (l'abbé de), curé de la Trinité, à Vendôme.

* Rochambeau (le marquis de), à Rochambeau, commune de Thoré, près Vendôme.

Loire.

Inspecteur : M. le vicomte de Meaux.

* Avaize (Amédée d'), au château des Paras, par Perreux.

Barbat (le docteur), à Charlieu.

Brassart (Éleuthère), imprimeur, à Montbrison.

Charnay (l'abbé), curé de La Chapelle-en-la-Faye.

Chassain de La Plasse (Raoul), avocat, à Roanne.

Coadon (Alexandre), 5, rue de la Comédie, à Saint-Étienne.

* Déchelette (Joseph), manufacturier, à Roanne.

Desjoyaux (Joseph) au Grand-Clos, par Saint-Galmier.

Durand (Vincent), à Allieu, par Boën.

Fréminville (J. de La Poix de), archiviste du département, à Saint-Étienne.

Gérard, architecte, à Saint-Étienne.

Gonnard (Henri), 52, rue Gambetta, à Saint-Étienne.

* Jeannez (Ed.), à Roanne.

Meaux (le vicomte de), ancien ministre, au château d'Écotay, par Montbrison.

Monery (Louis), 2, rue de la Sous-Préfecture, à Roanne.

Neufbourg (Louis de), au château de Beauvoir, par Boën.

Poinat (Jules), avoué, à Saint-Étienne.

Poncins (le comte Léon de), président de la Société de *La Diana*, à Feurs.

Sivet (Daniel), à Saint-Just-en-Chevalet.

* Tardieu (Paul), élève de l'École des Beaux-Arts, 5, rue de la Comédie, à Saint-Étienne.

* Têtenoire-Lafayette père, notaire honoraire, à Saint-Étienne.
Têtenoire-Lafayette (Philippe), notaire, à Saint-Étienne.
* Thiollier (Félix), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.
Thiollier (Noël), au château de Verrières, par Saint-Germain-Laval.
Vier (Louis), vice-président de la commission des hospices, à Saint-Étienne.
* Viry (Octave de), au château de Noirétable.

Loire (Haute).

Inspecteur : M.

Brive (Albert de), ancien conseiller de préfecture, au Puy.
Causans (Paul de), au Puy.
Chanaleilles (le marquis de), au château de Chanaleilles.
Chaumeils de Lacoste (Louis de), conseiller général, au château de Taulhac, près le Puy.
Giron (Gaston), au Puy.
Hedde, banquier, au Puy.
Jacotin (Antoine), au Puy.
Malaval (Fernand de), au Puy.
Solmes de Vérac (Charles de), notaire honoraire, au Puy.
Maulde (Mme de), née de Maricourt, au Puy.

Loire-Inférieure.

Inspecteur : M. le marquis de l'Estourbeillon.

Bastard (Charles), 138, route de Rennes, à Nantes.
Bougoin (Alexis), architecte, 10, rue du Calvaire, à Nantes.
* Chaillou (Félix), avocat, 70, quai de La Fosse, à Nantes.
Hulot de Collard de Sainte-Marthe (le baron Jules), 12, rue Félix, à Nantes.
Kersauson de Pennendref (Joseph de), 11, rue d'Argentré, à Nantes.
Kervenoaël (Émile de), rue Félix, à Nantes.
* Kerviler (René), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.
* Legendre (A.), architecte diocésain, 6, rue Morand, à Nantes.
Le Macxon (l'abbé), chanoine, rue Royale, 10, à Nantes.
L'Estourbeillon (le marquis de), au château de Penhoët-en-Avessac, par Saint-Nicolas-de-Redon, et 24, rue du Drezen, à Vannes.
Montfort (Jules), architecte, 3, rue Bréa, à Nantes.
Monti de Rezé (Claude de), 3, quai Ceineray, à Nantes.
* Riardant (Charles), 6, place Royale, à Nantes.

Loiret.

Inspecteur : M. l'abbé Desnoyers.

Beaucorps (le vicomte Maxime de), archiviste-paléographe, 3, rue Saint-Pierre-Lentin, à Orléans.

* Boucher de Molandon, à Orléans, et à Reuilly, par Pont-aux-Moines.

Charpentier (Paul), avocat, 10, rue des Charretiers, à Orléans.

* Desnoyers (l'abbé), chanoine, vicaire général, directeur du musée archéologique, à Orléans.

Des Francs (François), 21, rue de Recouvrance, à Orléans.

* Dumuys (Léon), 61, rue de la Lionne, à Orléans.

Fougeron (Paul), rue de la Bretonnerie, à Orléans.

* Jarry (Louis), 8, place de l'Étape, à Orléans.

Marchand, à Ouzouer-sur-Trezée, près Briare.

Martellière (Paul), à Pithiviers.

Poullain, conducteur des ponts et chaussées, 10, rue Bourgogne, à Orléans.

Lot.

Inspecteur : M. Paul de Fontenilles, inspecteur général.

* Calmon (Cyprien), statuaire, à Cahors.

Delbreil (Louis), docteur en médecine, à Puy-l'Évêque.

Depeyre (Étienne), à Cahors.

Fontenilles (Paul de), à Cahors.

Fontenilles (Jean de), au château de Soucirac, par Frayssinet-le-Gourdonnais.

* Fournas (le baron de), au château de Janet, par Montcucq.

Gozon (le marquis de), au château du Vigan, près Gourdon.

Marquès (Joseph), à Cahors.

Prady (Amédée), à Grezels, par Puy-l'Évêque.

Lot-et-Garonne.

Inspecteur : M. Tholin.

* Lauzun (Philippe), à Agen.

* Tholin, archiviste du département, à Saint-Cirq.

Lozère.

Inspecteur : M. Roussel.

* Falgairolle (Edmond), substitut, à Mende.

* Roussel (le docteur), sénateur, membre de l'Institut, à Mende.

Maine-et-Loire.

Inspecteur : M. le Cte Lair.

Charil de Ruillé (Élie), ancien conseiller à la Cour d'appel, au château de la Marmitière, par Angers.

* Chesneau, 21, rue Boreau, à Angers.

CHEVALIER (l'abbé), curé de Combrée.

FARCY (Louis de), rue du Parvis-Saint-Maurice, à Angers.

HAUTREUX (l'abbé), vicaire, à Saint-Crespin.

JEUX (de), au château de Bordes, par Pontigné.

* *Lair* (le comte Charles), au château de Blou, près Longué.

LAMBERT-LESAGE, président de la Chambre consultative des arts et manufactures, à Saumur.

ROFFAY, architecte, à Saumur.

Manche.

Inspecteur : M.

* BAILLIENCOURT (Gustave de), ancien receveur particulier des finances, à Mortain.

LE CREPS (Gabriel), à Saint-Lo.

LEGRAS (Léon), à Granville.

LE MESLE (l'abbé), curé de Savigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouet.

* LEMUET (Léon), à Coutances.

PONTGIBAUD (le comte César de), au château de Fontenay, près de Montebourg.

ROUGÉ (le comte de), au château de Saint-Symphorien, par Saint-Hilaire-du-Harcouet.

Marne.

Inspecteur : M. le baron Joseph DE BAYE.

* BAYE (le baron Joseph de), à Baye.

BOSTEAUX (Charles), maire de Cernay-lès-Reims.

BOURGEOIS, percepteur des contributions directes, à Pierry.

* CHEVALLIER (l'abbé), curé de Tramery, par Ville-en-Tardenois.

COUNHAYE, à Suippes.

* DEMAISON (Louis), archiviste de la ville, à Reims.

GIVELET (Charles), rue de la Grue, à Reims.

GOULET (François-André), négociant, à Reims.

* HOUSSAIRE (Henri), peintre-verrier, rue Lesage, à Reims.

JADART (Henri), bibliothécaire-adjoint, 15, rue du Couchant, à Reims.

LE CONTE (Frédéric), à Châlons.

MAIREAU (G.), 23, rue du Cardinal-de-Lorraine, 17, à Reims.

MILLARD (l'abbé), curé de Saint-Gond, par Baye.

MOREL (Léon), ancien receveur des finances, à Reims

NICAISE (Auguste), à Châlons.

POISEL, architecte, à Châlons.

ROBERT, rue du Cloître, 4, à Reims.

SIMON (C.), chef d'escadron d'artillerie en retraite, à Fismes.

SIMON (Paul), secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à Reims.

* Société d'agriculture de la Marne (la), à Châlons.

WERLÉ (le comte), à Reims,

WILMART (J.-M.), rue Libergier, à Reims.

Marne (Haute-).

Inspecteur : M.

Mayenne.

Inspecteur : M. Paul de Farcy.

Bretonnière (Louis), rue de l'Évêché, à Laval.
Chédeau, avoué, à Mayenne.
* Farcy (Paul de), à Château-Gonthier.
Garnier (Louis), architecte, à Laval.
Héliand (Joseph d'), 10, rue Saint-André, à Laval.
Maillard (l'abbé), curé de Gennes.
Moreau (Émile), à Laval.
Morin de La Beauluère (Louis), à La Drujoterie, par Entrammes.
Pointeau (l'abbé), curé d'Astillé, par Cossé-le-Vivien.
Ravault, notaire, à Mayenne.
Richard (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

Meurthe-et-Moselle.

Inspecteur : M. Léon Germain.

* Germain (Léon), 26, rue Héré, à Nancy.
Joly de Morey (Henry), au château de Morey, par Nomeny.
Payard (Émile), directeur des cristalleries de Baccarat.
Wiener (Lucien), conservateur du Musée lorrain, à Nancy.

Meuse.

Inspecteur : M. Liénard.

Enard (l'abbé), curé-doyen de Gondrecourt.
Hannion (l'abbé), aumônier du Lycée, à Bar-le-Duc.
* Liénard, secrétaire de la Société philomathique, à Verdun.
Morel (l'abbé), curé de Samoigny.

Morbihan.

Inspecteur : M. Audren de Kerdren, insp. divis.

* *Audren de Kerdrel*, sénateur, au château de Saint-Uhel, près Lorient.

Nièvre.

Inspecteur : M.R. de Lespinasse.

Lespinasse (René de), conseiller général, au château de Luanges, par Guézigny.

Nord.

Inspecteur : M. le comte de Caulaincourt.

Amyot, lieutenant-colonel d'infanterie, à Valenciennes.
Bonvarlet (A.), consul de Danemark, 6, rue Nationale, à Dunkerque.

CANET (Victor), professeur à l'Institut catholique, à Lille.

CAULAINCOURT (le comte Anatole de), 6, rue de Négrier, à Lille.

COTTIGNY (Jean), juge au tribunal civil, à Douai.

DEHAISNES (Monseigneur), prélat de la maison de S. S., à Lille.

DESMOTTES (Paul), 67, rue Princesse, à Lille.

EECKMAN (Alex.), administrateur des Musées, 28, rue Alexandre-Leleux, à Lille.

FAVIER (Alexandre), rue Saint-Jean, 18, à Douai.

LEVÉ, vice-président du tribunal civil, à Avesnes.

* OZENFANT (Aug.), 8, rue des Jardins, à Lille.

* QUARRÉ-REYBOURBON (L.), 70, boulevard de la Liberté, à Lille.

* SUDRE (l'abbé), supérieur du grand séminaire, à Cambrai.

VILLETTE (Jules), juge, à Avesnes.

Oise.

Inspecteur : M. le baron DE BONNAULT D'HOUET.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), à Chantilly.

BARRET (l'abbé), curé d'Amblainville.

BELLOU, pharmacien, à Formerie.

* BONNAULT D'HOUET (le baron de), à Compiègne.

CHEVALLIER (Raymond), au Bois de Lihus, par Estrées-Saint-Denis.

DUBLOC (Édouard), à Compiègne.

DUPUIS (Ernest), conseiller général, à Pontarmé, par la Chapelle-en-Serval.

FAILLY (le baron Maurice de), à Compiègne.

LAC (Jules du), à Compiègne.

LAMBERTYE (le comte de), à Compiègne.

LA PERCHE (Paul), à Compiègne.

LATTEUX (Ludovic), au Mesnil-Saint-Firmin.

LEFEBVRE (Henri), imprimeur, président du tribunal de commerce, à Compiègne.

LEMAN (Charles), à Compiègne.

LOUSTAU (G.), ingénieur civil, à Crépy-en-Valois.

* MAGNIENVILLE (Roger de), à Compiègne.

MANUEL (l'abbé), curé de la Chapelle-en-Serval.

MARICOURT (le comte de), à Villemétrie, près Senlis.

MARSAUX (l'abbé), curé-doyen de Chambly.

* *Marsy* (le comte de), à Compiègne.

MÉRESSE (Charles), à Compiègne.

SOREL (Alexandre), président du tribunal civil, à Compiègne.

THUISY (le marquis de), conseiller général, à Baugy, par Monchy-Humières.

VATIN (Eugène), juge de paix, à Senlis.

Orne.

Inspecteur : M. Léon de La Sicotière.

* *Blanchetière*, ancien conducteur des ponts et chaussées, ancien maire, à Domfront.

Canivet, conseiller général au château de Chambois, près Trun.

Charencey (le comte de), conseiller général, à Saint-Maurice-les-Charencey.

Dallet, à Saint-Aubin-de-Bonneval, par Le Sap.

Desvaux (l'abbé), curé de la Trinité-des-Laitiers, par Gacé.

* Dubois-Guchan (Gaston), à Séez.

* La Sicotière (Léon de), sénateur, à Alençon.

Le Cointre (Eugène), à Alençon.

Le Vavasseur (Gustave), conseiller général à La Lande-de-Lougé, par les Yveteaux.

* Mackau (le baron de), député, au château de Vimers, par Vimoutiers.

Vigneral (le comte de), conseiller général, à Ry, par Putanges.

Pas-de-Calais.

Inspecteur : M.

* Bailliencourt dit Courcol (R. de), notaire, à Saint-Omer.

Cardevacque (Adolphe de), à Arras.

Enlart (Camille), archiviste-paléographe, au château d'Airon-Saint-Vaast, par Montreuil-sur-Mer.

Lecesne (Paul), conseiller de préfecture, à Arras.

Legrand (Charles), avocat à Saint-Omer.

Maillard-Géneau (Antoine-Désiré-Alexandre), à Samer.

Pagart d'Hermansart, secrétaire général de la Société des Antiquaires de Morinie, à Saint-Omer.

Plancouard (Léon), directeur des établissements d'instruction publique de la ville de Paris, à Berck-sur-Mer.

Sens (Georges), à Arras.

Williame (Paul), à Hesdin.

Puy-de-Dôme.

Inspecteur : M. le Dr Plicque.

Cavard (Claude), en religion frère Arthème, directeur du petit noviciat, à Montferrand.

Dourif (le docteur), professeur à l'École préparatoire de médecine, à Clermont-Ferrand.

Guyot-Lafond (Paul), notaire, à Lezoux.

* Plicque (le docteur), à Lezoux.

Randanne (l'abbé), supérieur des missions diocésaines, à Clermont-Ferrand.

* Rouchon, archiviste du département, à Clermont-Ferrand.

ROUGIER, substitut, à Clermont-Ferrand.

TEILLARD DE CHADIN (Emmanuel), à Sarcenat, par Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-).

Inspecteur : M. A. PLANTÉ.

BARTHETY (Hilarion), à Lescar.

DÉTROYAT (Arnaud), banquier, à Bayonne.

* LAFOND (Paul), à Pau.

PICOT (Émile), conservateur-adjoint du Musée, à Pau.

* PLANTÉ (Adrien), ancien député, maire d'Orthez.

POYDENOT (Henry), banquier, à Bayonne.

Pyrénées (Hautes-).

Inspecteur : M. X. DE CARDAILLAC.

CARDAILLAC (X. de), avocat, à Tarbes.

Pyrénées-Orientales.

Inspecteur : M.

* VILLARD (Edmond de), à Thuir.

Rhône.

Inspecteur : M. VACHEZ.

* BÉGULE (Lucien), peintre-verrier, 86, montée de Choulans, à Lyon.

* BENOIST, architecte, 2, quai de Bondy, à Lyon.

BOISSIEU (Maurice de), 51, rue Sainte-Hélène, à Lyon.

CAILLEMER, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit, à Lyon.

* *Canat de Chizy* (Paul), 11, rue de Jarente, à Lyon.

* CHABRIÈRES-ARLÈS, trésorier-payeur général, à Lyon.

CONDAMIN (le chanoine James), professeur à l'Université catholique de Lyon.

Le Conservateur de la Bibliothèque du Palais-des-Arts, à Lyon.

FOURNEREAU (Mathæus), 3, place Grolier, à Lyon.

* MORIN-PONS, banquier, à Lyon.

POIDEBARD (William), à Oullins.

VACHEZ (A.), avocat, 24, rue de la Charité, à Lyon.

Saône (Haute-).

Inspecteur : M. Jules DE BUYER, à La Chaudeau, près Saint-Loup-lès-Luxeuil.

Saône-et-Loire.

Inspecteur : M. BULLIOT, inspecteur divisionnaire.

* *Bulliot*, président de la Société éduenne, à Autun.

DESEILLIGNY (J.-P.), à Autun.

DES TOURNELLES (le baron Vital), au château de Trary, à Charolles.

* Révérend du Mesnil, au château de Daron, par Saint-Christophe-en-Brionnais.
* Virey (Jean), au château de Ruffey, par Senecey-le-Grand.

Sarthe.

Inspecteur : M. Robert Triger.

* Albin (l'abbé), vicaire général et chanoine titulaire, au Mans.
Barbe (Henri), à Conlie.
Bertrand de Broussillon (Arthur), rue de Tascher, 15, au Mans.
Bourguignon, ingénieur-architecte, au Mans.
Chappée (Jules), 1, place Saint-Savin, au Mans.
Chardon (H.), ancien élève de l'École des Chartes, au Mans.
* Fleury, imprimeur, à Mamers.
La Selle (le comte de), à la Barbée, par Bazoges.
Liger, architecte, au château de Courmenant, par Sillé-le-Guillaume.
Livet (l'abbé), chanoine honoraire, curé du Pré, rue Notre-Dame-du-Pré, au Mans.
* Menjot-d'Elbenne (Samuel), au château de Couléon, par Tuffé.
* Paillard-Ducléré, ancien député, membre du Conseil général, à Montbizot, près Ballon.
Pottier (l'abbé), professeur d'archéologie au grand séminaire du Mans.
Quatrebarbes (la vicomtesse de), château de la Roche, près Vaas.
* Singher (Adolphe), rue Chanzy, au Mans.
Soyez, architecte, rue aux Lièvres, au Mans.
* Triger (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, au Mans.
Vaissières (Emmanuel de), au château de Vassé, par Sillé-le-Guillaume.

Savoie.

Inspecteur : M.

Belat, ancien élève de l'École des beaux-arts, à Albertville.

Savoie (Haute-).

Inspecteur : M.

Seine (1).

Inspecteur : M. Darcel.

* Aubrun, architecte attaché aux bâtiments civils, 15, rue Charles V.
* *Barthélemy* (Anatole de), membre de l'Institut, 9, rue d'Anjou-Saint-Honoré.

(1) L'indication de la rue seule est donnée pour tous les membres qui habitent Paris.

Baudicour (Théodule de), conseiller à la Cour d'appel, 91, boulevard Saint-Michel.

Baudouin (Henri), 8, rue Royale.

Beauffort (le comte Henri de), 125, rue de Grenelle.

* Bégouen (le vicomte Henri), 10, place Saint-Franç.-Xavier.

Bégule, (Léon), 121, boulevard Saint-Germain.

Bescher, graveur en médailles, 15, quai de Conti.

Besnard (A.), notaire à Saint-Denis.

Blanchet (J.-Adrien), attaché au Cabinet des médailles, 3, rue Turgot.

Bonnechose (de), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, 1, rue Clément-Marot.

* Bouillet (l'abbé), vicaire à la Trinité, 3, rue de la Trinité.

* Broglie (le duc de), membre de l'Académie française, 18, rue Solférino.

Broglie (le prince de), 48, rue de la Boétie.

* Bucquet (Maurice), 34, rue de Chaillot,

Caix de Saint-Aymour (le vicomte Amédée de), 112, boulevard de Courcelles.

Casati (Ch.),conseiller à la Cour d'appel, 16, rue de Vigny.

Castonnet des Fosses (H.), avocat, 12, rue de Beaune.

Chardin (Paul), 2, rue des Pyramides.

* Coudret (Albert), 82, boulevard des Batignolles.

Courajod (Louis), conservateur-adjoint au musée du Louvre, 43, rue Vital.

* Courcival (le marquis de), 112, rue Marcadet.

Daguerre (A.), 5, cité Malesherbes.

* Darcel (Alfred), directeur du musée de Cluny.

Dassy (Léon), 65, rue de Courcelles.

Decron (Léopold), architecte, 36, rue de la Chaussée-d'Antin.

* Des Cars (le duc), 95, rue de l'Université.

Desmottes (Aimé), 12, rue des Vosges.

Diey (Paul), 6, rue Aumont-Thiéville.

* Dupray de La Mahérie, ancien magistrat, 61, avenue Kléber.

Du Puy (Paul), 61, avenue d'Antin.

Dureau (A.), bibliothécaire-adjoint de l'Académie de médecine, 39, rue des Saints-Pères.

Gayraud (Paul), 63, rue de Varennes.

Grellet (Alexandre), avenue Beauséjour, 87, parc Saint-Maur, près Paris.

Gréau (Julien), 126, rue du Bac.

Joanne (Paul), 16, rue Soufflot.

Klipsch-Lafitte (Édouard), 10, rue de la Paix.

Lacoste, 65, rue des Saints-Pères.

* Lair (Jules), directeur des entrepôts et magasins généraux, 204, boulevard de la Villette.

* Lambin (C. Émile), 69, rue du Ponceau, à Châtillon.

Lasteyrie (le comte R. de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, 10 *bis*, rue du Pré-aux-Clercs.

* La Trémoille (le duc de), 4, avenue Gabriel.

* Laurière (Jules de), 7, rue d'Aguesseau.

Laurière (Ferdinand de), 7, rue d'Aguesseau.

* Le Blanc-Hardel (F.), 18, rue Demarquay.

Le Blant (Edmond), membre de l'Institut, 7, rue Leroux.

Lefébure (E.), 217, boulevard Saint-Germain.

* Lefèvre-Pontalis (Eugène), ancien bibliothécaire du Comité des travaux historiques, 5, rue de Téhéran.

Léger (Louis), 9, rue des Écuries-d'Artois.

Legriel (Paul), élève de l'École des Beaux-Arts, 252, boulevard Saint-Germain.

* Lévis-Mirepoix (le duc de), 55, rue de Varennes.

Lucas (Charles), architecte, 23, rue de Dunkerque.

Maire (Albert), à la Bibliothèque de l'Université, à la Sorbonne.

* Michel (André), 59, rue Claude Bernard,

Montferrand (le comte Charles de), 22, place Vendôme.

Mouton-Duvernet, ancien conseiller de préfecture de la Seine, 72, rue Blanche.

Mowat (Robert), chef d'escadrons d'artillerie en retraite, 10, rue des Feuillantines.

Müntz, conservateur de l'École des Beaux-Arts.

* Nodet (Henri), architecte, 14, rue Saint-Guillaume.

* Normand (Charles), architecte diplômé, 98, rue de Miromesnil.

* Picard (Auguste), 73, rue de Maubeuge.

Piet-Lataudrie (Charles), 43, rue de Berlin.

* Pinoteau (le baron), commandant d'état-major en retraite, 4, cité Martignac.

Pinoteau (le baron) Maurice, ingénieur civil, 5, rue de la Chaise.

Polak (Maurice), artiste-peintre, 29, boulevard des Batignolles.

* Pommereu (le marquis Armand de), 67, rue de Lille.

Poussielgue-Rusand (Maurice), orfévre, 3, rue Cassette.

* Quantin (A.), 6, rue du Regard.

Rapine (H.), architecte des monuments historiques, 218, boulevard Raspail.

* Refuge (Edgard de Gourio de), 12, rue Ribera, à Auteuil.

* Rohault de Fleury (Georges), 12, rue d'Aguesseau.

Roquetaillade (l'abbé de), vicaire de Saint-Germain-des-Prés, 27, rue Bonaparte.

Roys (le marquis Ernest des), 11, boulevard de la Tour-Maubourg.

* Saint-Paul (P.-L. de), avocat, 15, rue des Saussaies.
* Saint-Paul (Anthyme), 6, rue des Chartreux.
* Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 140, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
* Stein (Henri), 54, rue Sainte-Placide.

Surirey (P.), 20, rue Ancelle, à Neuilly-sur-Seine.

Taisne (Louis), architecte, 12, rue de la Bourse.

* Thédenat (l'abbé), de l'Oratoire, 2, quai des Célestins.

Thuret (Louis), 40, rue de Naples.

Vasnier (H.-A.), 49, boulevard Suchet.

* Vaulogé (Franz de), 30, rue Washington.
* Villefosse (Antoine Héron de), membre de l'Institut, conservateur des antiquités romaines au musée du Louvre, 15, rue Washington.
* Vogué (le marquis de), membre de l'Institut, 2, rue Fabert.

Waziers (le comte Louis de), 8, rue de Varennes.

Yanville (le comte R. d'), 19, rue de Madrid.

Seine-Inférieure.

Inspecteur: M. Léonce de Glanville.

Argentré (le comte d'), rue de Fontenelle, à Rouen.

Barbier de La Serre, inspecteur des forêts, 26 rue Beffroy, à Rouen.

Barthélemy, architecte, 12, place Cauchoise, à Rouen.

Beaurepaire (Ch. de), correspondant de l'Institut, archiviste du département, 29, rue Beffroy, à Rouen.

Braquehais (Léon), conservateur-adjoint à la bibliothèque publique, au Havre.

Chaventré, 12 *bis*, rue Traversière, à Rouen.

Collette (l'abbé), aumônier du Lycée, 20, rue de Maulévrier, à Rouen.

Comont (l'abbé), curé de Varengeville-sur-Mer, par Offranville.

* Coutan (le docteur), 17 *bis*, boulevard Beauvoisine, à Rouen.
* Duval, percepteur en retraite, à Lillebonne.
* Édouard (l'abbé Paul), 2, rue de la Cigogne, à Rouen.

Estaintot (le comte Robert d'), avocat, 9, rue des Arsins, à Rouen.

* Glanville (Léonce de), directeur honoraire de l'Association Normande, 19, rue du Bourg-l'Abbé, à Rouen.

Homais, avocat, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Rouen.

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du musée départemental d'anti-

quités, 25 *bis*, rue Thiers, a Rouen.

Lefebvre (l'abbé), curé de la Fresnaye.

Lemire (Eugène), 1, rue du Nord, à Rouen.

Lormier (Charles), avocat, rue Racine, à Rouen.

Loth (l'abbé), curé de Saint-Maclou, à Rouen.

Marande (Max), place de l'Hôtel-de-Ville, au Havre.

Mauduit, avocat, à Neufchâtel.

Pallières (Médéric de), 4, rue d'Ernemont, à Rouen.

Philippe, 35, rue Henry, à Elbeuf.

Prevost (Gustave-A.), ancien magistrat, 42, rue Chasseliêvre, à Rouen.

* Quévillon, chef de bataillon au 119e régiment d'infanterie, au Havre.

Sauvage (le chanoine Eugène), intendant de la Primatiale, rue des Bonnetiers, à Rouen.

Seine-et-Marne.

Inspecteur : M.

Collet (l'abbé), curé de Verneuil, par Chaumes.

Koziorowicz, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Melun.

Sarazin (l'abbé Marie), curé de Trilport.

Seine-et-Oise.

Inspecteur : M. le comte A. de Dion, inspecteur général.

Caron (Émile), avoué honoraire, aux Camaldules, par Yerre.

Depoin (Joseph), rue Basse, à Pontoise.

* *Dion* (le comte Adolphe de), à Montfort-l'Amaury.

* Fourdrignier (Édouard), entreposeur des tabacs, à Sèvres.

Grave, pharmacien, à Mantes.

Guyot (Joseph), au château de Dourdan.

Larroche (Maurion de), à Versailles.

Lefaivre (Albert), ministre plénipotentiaire, 23, rue Saint-Médéric, à Versailles.

Lorin (F.), avoué, à Rambouillet.

Marquis (Léon), à Étampes.

Perry de Scultéty (Mme), à Montfort-l'Amaury.

* Schenck (A.-F.-A.), artiste-peintre, à Écouen,

Trubert, architecte de l'arrondissement, à Rambouillet.

Sèvres (Deux-).

Inspecteur : M. Ledain.

* Cumont (le marquis de), à la Roussière, près Coulonges.

* La Rochebrochard (le vicomte Henri de), archiviste-paléographe, au château de Boissoudan, par Champdeniers.

Saint-Mars (C. de), 51, rue du 14 Juillet, à Niort.

* Société de Statistique (la), à Niort.

Somme.

Inspecteur : M. A. Janvier.

Ault du Mesnil (G. d'), rue de l'Eauette, à Abbeville.

* Danicourt (l'abbé), curé de Naours, par Villers-Bocage.

Desains (Henri), ancien sous-préfet, à Amiens.

Du Grosriez (Fernand), à Abbeville.

* Durand (Georges), archiviste du département, à Amiens.

* *Duval*, chanoine titulaire, à Amiens.

Janvier (A.), à Amiens.

Ledieu (Alcius), conservateur de la Bibliothèque, à Abbeville.

Macqueron (Henri), à Abbeville.

* Masson, 48, rue Victor-Hugo, à Amiens.

* Soyez (Edmond), rue de Noyon, à Amiens.

Vayson (Janin), manufacturier, ancien président de la Chambre de commerce, à Abbeville.

Tarn.

Inspecteur : M. Rossignol.

Madron (Henri de), à Cadalen.

Miquel (J.), géomètre, à Mazamet.

* *Rivières* (le baron Edmond de), au château de Rivières, près Gaillac.

Rossignol (Élie-Antoine), à Montans, près Gaillac.

Toulouse-Lautrec (le comte Bertrand de), au château de Saint-Sauveur, par Lavaur.

Viviès (T. de), à Viviès, près Castres.

Tarn-et-Garonne.

Inspecteur : M. l'abbé Pottier.

Du Faur (Prosper), à Lazzaret, canton de Beaumont.

Forestié (Édouard), imprimeur, à Montauban.

Montbrison (Georges de), au château de Saint-Roch, par Auvillars.

* Pottier (l'abbé), 59, faubourg du Moustier, à Montauban.

Var.

Inspecteur :

* Aube (Ernest), au Luc.

* Aubenas, ancien magistrat, maire de Fréjus.

Boyer, architecte, à Hyères.
Bresc (Louis de Sigaud de), conseiller général, à Saint-Jean-de-Bresc, par Cotignac.
Decuers (Séverin), à Fréjus.
Gibelin (l'abbé Édouard), curé du Jouy.
Ollivier (l'abbé), à Porquerolles.
Verlaque (l'abbé), à Fréjus.

Vaucluse.

Inspecteur : M. Duhamel.

Barrès, ancien bibliothécaire de la ville de Carpentras.
Biret (Noël), à Avignon.
Deloye (Auguste), ancien conservateur de la Bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon.
Duhamel (Léopold), archiviste du département, à Avignon.
Eysseric (Joseph), à Carpentras.
Faucher (Paul de), à Bollène.
Féraud (Hippolyte), percepteur des finances en retraite, à Orange.
Guyon (Louis de), à Vaison.
Musée Calvet (le président de l'administration du), à Avignon.
Requin (l'abbé), vicaire de Saint-Symphorien, à Avignon.
* Roux (A.), notaire, à Cavaillon.
Sagnier (Alphonse), à Avignon.
Télesphore (frère), rue Vernet, à Avignon.

Vendée.

Inspecteur : M.

Guérin (l'abbé), curé-doyen, à Saint-Fulgent.
Staub (l'abbé), à Fontenay-le-Comte.
Vallette (René), directeur de la *Revue du Bas-Poitou*, à Fontenay-le-Comte.

Vienne.

Inspecteur : M. Alfred Richard.

* *Auber* (l'abbé), chanoine titulaire, à Poitiers.
* Barbier de Montault (Mgr), 37, rue Saint-Denis, à Poitiers.
Branthôme (Stéphane), au château de Jaulnay, par Clan.
Du Fontenioux (Alfred), avocat, à Poitiers.
Froment (le R. P. dom), moine bénédictin, à Ligugé.
La Bouralière (A. de), 14, rue de la Baume, à Poitiers.
* La Croix (le R. P. Camille de), rue Saint-Maixent, à Poitiers.
* Ledain (B.), rue de la Baume, à Poitiers.
Richard (Alfred), archiviste du département, à Poitiers.
Touchois de Belhoir (Aug.), au château de la Plaine, par Lencloître.

Vienne (Haute-).

Inspecteur : M. René Fage.

* *Arbellot* (l'abbé), chanoine, 9, boulevard de la Corderie, à Limoges.
Fage (René), avocat, 25, boulevard Gambetta, à Limoges.

* Société archéologique du Limousin (la), à Limoges.

TANDEAU DE MARSAC (l'abbé), chanoine, place Fournier, 2, à Limoges.

* TIXIER (Jules), architecte, 34, boulevard Gambetta, à Limoges.

Vosges.

Inspecteur : M.

* FARNIER (Ferdinand), à Robécourt, par Vrécourt.

Yonne.

Inspecteur : M. G. JULLIOT.

JULLIOT (G.), 6, rue Drappès, à Sens.

PETIT (Ernest), conseiller général, à Vausse, par Noyers-sur-Serain.

ALGÉRIE.

Département d'Alger.

TRÉMEAUX, à Tipaza.

Département de Constantine.

DELAPART (l'abbé), curé de Tébessa.

SAQUI (Marcel), publiciste, à Constantine.

ALSACE-LORRAINE.

MURY (l'abbé Pantaléon), ancien supérieur du petit séminaire, à Strasbourg.

RAUCH, docteur en médecine, à Oberbronn.

RIEHL (l'abbé), curé de Sleige, près Villé.

MEMBRES ÉTRANGERS

ALLEMAGNE.

Boxberg (Mlle de), 33, Waissenhaustrasse, à Dresde.

* Hettner, directeur du musée d'antiquités, à Trèves.

Lindenschmitt, directeur du musée central d'antiquités, à Mayence.

Lœrsch (le docteur Hugo), professeur à l'Université, à Bonn.

Noue (le vicomte Arsène de), docteur en droit, à Malmédy.

ANGLETERRE.

Franks (Auguste-W.), directeur de la Société royale des Antiquaires, à Londres.

Godfray (H.-N.), trésorier des impôts de l'île, à Jersey.

Gosselin (Hellier), secrétaire de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne, 28, Cranley Gardens, Blakesware, à Londres.

Jones (Herbert), de l'Institut royal archéologique de la Grande-Bretagne, 15, Montpelier Row, Blackheath, à Londres.

Le Cornu (le colonel), président de la Société jersiaise, au manoir de La Hague, à Jersey.

Le Gros (Gervaise), vicomte de Jersey, vice-président de la Société Jersiaise, à Saint-Hélier.

Stone (le Rév. Chan.), à Cantorbéry.

Weale (James), 15, the Grood, Clapham Common, S. W., à Londres.

* Wilson (le major-général Sylvester F.), de l'armée royale britannique, à Beaumont (Jersey).

BELGIQUE.

S. M. LE ROI DES BELGES.

Béquet (Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Namur.

Béthune (Mgr), chanoine, à Bruges.

Béthune d'Iddewalle (le baron),

président de la Gilde de Saint-Thomas et Saint-Luc, à Marcke, par Courtrai.

Béthune de Villers (le baron J.-B.), conseiller provincial, à Oost-Rosebeke, par Gand.

* Blomme (Arthur), président du tribunal civil, à Termonde.

Bruyenne (Justin), architecte, à Tournai.

Cloquet (L.), ingénieur-architecte, à Tournai.

Delvigne (A.), curé de Saint-Josse-ten-Noode, à Bruxelles.

Devillers (Léop^d), président du Cercle archéologique, à Mons.

Dognée de Villers, à Liège.

Dognée (Eugène), à Liège.

Francart (A.), avocat, à Mons.

Gelhand de Merten (le baron), 21, rue du ci-devant Pont-Neuf, à Bruxelles.

Genard (P.), conservateur des archives, à Anvers.

Goblet d'Alviella (le comte), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Hagemans, ancien membre de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

Hambye (Adolphe), notaire, à Mons.

Haulleville (P. de), directeur du Musée royal d'antiquités, 97, rue Belliard, à Bruxelles.

Henrard (le lieutenant-général Paul), 56, rue Marie-de-Bourgogne, à Bruxelles.

Huguet (le chanoine), à Tournai.

Jonghe (le vicomte B. de), président de la Société royale de Numismatique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.

La Grange (le baron Amaury de), à Tournai.

La Roche de Marchienne (Émile de), à Harvengt, près Mons.

Le Roy, professeur à l'Université de Liège.

Loë (le baron Alfred de), 11, rue de Londres, à Bruxelles.

Mons (le Cercle archéologique de la ville de).

Nédonchel (le comte de), président de la Société historique de Tournai.

Nève (Eugène), architecte, 107, chaussée de Ninove (Anderlecht), à Bruxelles.

Nimal (Henri de), secrétaire-adjoint de la Société archéologique de Charleroi.

Reusens (le chanoine), docteur en théologie, bibliothécaire de l'Université de Louvain.

Ronse (Ed.), archiviste, à Furnes.

Schuermans, de l'Académie d'archéologie de Belgique, premier président de la cour royale de Liège.

Soil (Eugène), juge au tribunal civil, à Tournai.

Tahon (Victor), ingénieur, secrétaire-général de la Société archéologique de Charleroi.

Van der Haeghe, bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Van der Straten-Ponthoz (le

comte François), 23, rue de la Loi, à Bruxelles.

Vos (l'abbé), archiviste de l'évêché, à Tournai.

Wagener, administrateur de l'Université, à Gand.

Wauwermans (le lieutenant-général), président de la Société roy. de géographie, à Anvers.

Witte (Alph. de), ingénieur, 49, rue du Trône, à Bruxelles.

DANEMARK.

Lichtlé (l'abbé), à Odensée (Fionie).

ÉGYPTE.

Landberg (le comte Carlo de), agent et consul général de Suède, au Caire.

ESPAGNE.

Ansoleaga (Don Florencio de), corr. de l'Acad. R. de San-Fernando, architecte provincial, à Pampelune.

Coello y Quesada (S. E. Don Francisco), colonel du génie en retraite, membre de l'Acad. R. de l'Histoire, 23, Serrano, à Madrid.

Duro (S. Exc. Don C. Fernandez), capitaine de vaisseau, membre de l'Acad. R. de l'Histoire, à Madrid.

Echandia (S. Exc. Don Rafael Gaztelu, marquis de), sénateur, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

Girbal (Don Henri-Claude), inspecteur des antiquités, à Girone.

Iturralde y Suit (Don Juan), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

Morales de Los Rios (Don Adolfo), architecte, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Olano (S. E. Don José de), ancien sénateur, président des Jeux floraux basques, à Saint-Sébastien.

Oloriz (Don Hermilio de), archiviste de la Navarre, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Pampelune.

O'Reilly (S. E. Don Antonio Bernal de), consul général en retraite, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Saavedra (Don Eug.), membre de l'Académie royale espagnole et de l'Académie des sciences, à Madrid.

Soraluce (Don Pedro de), corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

Togores (Don Antonio Roca de), à Madrid.

Uriarte (Don Carlos), directeur de l'Institut, corr. de l'Acad. R. de l'Histoire, à Saint-Sébastien.

ÉTATS-UNIS.

Frothingham Junior (le Dr), so-

crétaire de l'Institut archéologique, à Princetone.

* Ludlow (Thomas W.), Cottage Lawn, Yonkers, à New-York.

Wagner, président de l'Institut libre des sciences, à Philadelphie.

INDES.

Rivett-Carnac (S. H.), à Calcutta.

ITALIE.

* Bertolotti (le chev. A.), archiviste d'État, à Mantoue.

Brivio (le marquis Giacomo), à Milan.

Cascavilla (l'abbé), secrétaire de l'Académie catholique de Palerme.

Cesa-Bianchi (Paolo), architecte de la cathédrale de Milan.

Descemet (le commandeur Charles-Maurice), 17, via Coronari, à Rome.

Fiorelli, sénateur, directeur général des fouilles, membre de l'Institut de France, à Rome.

Garovaglio (le chev. A.), inspecteur des fouilles de l'arrondissement de Como, 18, via Pesce, à Milan.

Grossi (le prof. Vincenzo), attaché au Musée égyptien, à Turin.

Giustiniani Bandini (S. E. le prince Don Sigismond), palais Altieri, à Rome.

Inganni (D. Rafaele), chapelain de Zivido, près Melegnano.

Menabrea (S. E. le comte), ancien ambassadeur, à Turin.

Minervini (Giulio), bibliothécaire de l'Université, à Naples.

Pecci (le comte Camille), à Rome.

Pigorini (le comm.), directeur du musée préhistorique et ethnographique, à Rome.

Prelini (l'abbé César), à Pavie.

* Rossi (le commandeur J.-B. de), à Rome.

Salinas, correspondant de l'Institut de France, professeur d'archéologie, directeur du musée national de Palerme.

Varisco (l'abbé Achille), à Monza.

Zorzi (le comte Alvise Piero), directeur du Musée royal archéologique, à Cividale.

MONACO.

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO.

S. A. S. LA PRINCESSE DE MONACO.

Saige (Gust.), conseiller d'État, conservateur des archives du Palais, à Monaco.

PAYS-BAS.

Habets (l'abbé Jos.), président de la Société archéologique du Limbourg, à Maestricht.

Hezenmans (J.-G.-A.), à Bois-le-Duc.

Hezenmans (L.-C.), architecte de la cathédrale, à Bois-le-Duc.

Leemans (le Dr), correspondant de l'Institut de France, ancien directeur du Musée d'antiquités, à Leyde.

Pleyte (le Dr), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde.

* Stuers (le chev. Victor de), directeur des Beaux-Arts, au ministère de l'intérieur, à La Haye.

Ten Brink (Jan), professeur à l'Université de Leyde.

PERSE.

Nazare-Agha (le gén^al), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Perse, à Paris.

PORTUGAL.

* Da Silva (le chev. J.-P.-N.), architecte du roi, président de la Société royale des architectes civils, membre de l'Institut de France, à Lisbonne.

Da Veiga (Estacio), à Tavira.

Delgado (Nery), membre de l'Académie royale des sciences, à Lisbonne.

ROUMANIE.

Tocilesco (le prof. Gr.), sénateur, membre de l'Académie roumaine, à Bukarest.

RUSSIE.

Ouvaroff (la comtesse), président de la Société impériale archéologique, à Moscou.

SUISSE.

Bernouilli (le docteur Chr.), administrateur de la Bibliothèque de l'Université, à Bâle.

Bernouilli (le docteur J.-J.), administrateur des collections archéologiques et ethnographiques de l'Université, à Bâle.

Born (le prof. Stéphen), président du Comité du musée de peinture, à Bâle.

Burckhardt-Finzler (le docteur Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Bâle.

Carteron (Pierre), consul de France, à Bâle.

Daguet (le prof.), président de l'Association *Pro Aventico*, à Neuchâtel.

Fellemberg - Bonsttetten (le docteur E. de), directeur du Musée d'antiquités et d'ethnographie, à Berne.

Godet (le prof. Alfred), conservateur du Musée archéologique, à Neuchâtel.

Godet (Philippe), professeur à l'Université, à Neuchâtel.

Gosse (le docteur), prof. à l'Université, à Genève.

Griollet de Geer (Ernest), à Genève.

Gross (le docteur), à Neuveville.

Soldan (le prof.), recteur de l'Université, à Bâle.

NECROLOGIE

1 r janvier 1891. — 31 juin 1892

Aly, à Boulogne-sur-Mer.
Becdelièvre (le vicomte de), à Feurs (Loire).
Boudon du Verdier, à Cajarc (Gers).
Bruguière (l'abbé), à Mazamet (Tarn).
Canat de Chizy (Marcel), à Chalon-sur-Saône.
Carbonnel (l'abbé), curé de Noizelles (Basses-Alpes).
Castagné, à Cahors.
Castan (Auguste), correspondant de l'Institut, *inspecteur du Doubs*, à Besançon.
Chaverondier (Auguste), à Saint-Étienne.
Chassaing (Augustin), *inspecteur de la Haute-Loire*, au Puy.
Cheveraux, *membre du Conseil administratif*, à Boscmesnil (Seine-Inférieure).
Cirot de La Ville (Mgr), à Bordeaux.
Combe d'Alma (l'abbé), curé de Roquecor (Tarn-et-Garonne).
Conny (Mgr de), à Moulins.
Coste-Reboulh, *inspecteur de l'Aude*, à Carcassonne.
Cuvelier (Félix), à Lille.
Dupuis (l'abbé), curé de Vallauris (Var).
Erceville (le comte d'), à Chapuis (Seine-et-Marne).
Flouest (Édouard), à Paris.
Forgeront (André), à Chalus (Vienne).
Freppel (S. G. Mgr), évêque d'Angers.
Galembert (le comte de Bodin de), à Parpacé (Maine-et-Loire).
Gentil (Léopold), à Larroque (Gers).
Giraudeau (Théophile), à Paris.
Grandoü (l'abbé), à Figeac.
Guerber (l'abbé), curé de Saint-Georges, à Haguenau.
Guérin (Paul), à Fréjus.
Hardoüin (Henri), à Quimper.
Lafollye (Auguste), à Paris.
La Perche (Eugène), à Tours.

La Tour du Pin-Chambly (le baron G. de), à Nantes.
Le Louet (le chanoine), à Rome.
L'Estoille (le comte de), au château de Bonnevaux (Loire),
Lugat (l'abbé), curé-doyen de Villeneuve-de-Marsan (Landes).
Maret (Arthur de), aux Ormeaux (Vienne).
Méjean (l'abbé), curé de Frontignan (Hérault).
Meugy, à Paris.
Mistral-Bernard, à Saint-Rémi (Bouches-du-Rhône).
Moulencq (François), à Valence-sur-Baise (Tarn-et-Garonne).
Penon, à Marseille.
Révellat, à Cannes (Alpes-Maritimes).
Rostan (Louis), *inspecteur du Var*, à Saint-Maximin.
Sebaux (S. G. Mgr), évêque d'Angoulême.
Straub (l'abbé), *inspecteur de l'Alsace-Lorraine*, à Strasbourg.
Taupiac (Louis), à Castel-Sarrazin (Tarn-et-Garonne).
Thiac (Eugène de), *inspecteur de la Charente*, à Puyzeaux.
Vallier (Gustave), à Grenoble.
Vallois (Georges), à Villeneuve-sur-Cher (Loir-et-Cher).
Vaux (le baron de), à Paris.
Vendeuvre (le baron de), à Vendeuvre (Aube).
Veuillot, à Lyon.
Villefosse (Étienne Héron de), à Nevers.
Voisin (l'abbé), curé de Douadic (Indre).

Aguilhon (Mgr Cesare), à Monza.
Alberding-Thijm (J.-A.), à Amsterdam.
Brambilla (le commandeur Camillo), à Pavie.
Kervyn de Lettenhove (le baron), correspondant de l'Institut, à Bruxelles.
Miquel y Badia (Don F.), à Barcelone.
Schodt (Alphonse de), à Bruxelles.
Schouteete de Tervarent (le chevalier de), à Saint-Nicolas-de-Waes.
Vilhena-Barbosa (I. de), à Lisbonne

Le compte des recettes et des dépenses de l'année 1890-1891 sera imprimé dans le prochain volume.

Avis important

Sur la demande de plusieurs membres de la Société, la question de l'amortissement des cotisations a été mise à l'ordre du jour et résolue affirmativement dans les séances administratives du 24 août 1876 et du 30 décembre 1890. Après avis de M. le Trésorier, cet amortissement a été ensuite fixé à CENT CINQUANTE FRANCS. En conséquence, tous les membres qui voudront se libérer définitivement envers la Société pourront, dès ce jour, verser la somme indiquée entre les mains de M. L. Gaugain, 18, rue Singer, à Caen.

L'amortissement de la cotisation ne dispense pas les membres de la Société abonnés au *Bulletin Monumental* du paiement de l'abonnement annuel de *quinze francs*, spécial à ce travail.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE

DE FRANCE

LVIIe SESSION

TENUE A BRIVE (Corrèze)

EN 1890

PROGRAMME

1. État des études archéologiques dans le département de la Corrèze. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Étudier les temps préhistoriques dans les vallées de la Corrèze et de la Vézère.

3. Des différents peuples qui ont habité le Limousin et qui ont formé sa population.

4. Dresser l'inventaire des monuments mégalithiques et des tertres funéraires dans la Corrèze. — Étudier les grottes creusées de main d'homme et les souterrains-refuges; en déterminer la date.

5. Indiquer les emplacements occupés et les monu-

ments élevés par les peuples qui habitaient la Corrèze à l'époque de l'Indépendance gauloise.

6. Signaler les monuments romains qui existent dans la région. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions et d'objets romains, bronzes, céramique, verrerie, monnaies, etc. — Indiquer les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'étude de l'histoire, de la géographie et de la linguistique.

7. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région. — Dire s'ils forment une école spéciale, ou si l'on doit les rattacher aux écoles qui ont régné dans les provinces voisines. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains.

8. Étudier les travaux hydrauliques exécutés au moyen âge par les établissements monastiques (Aqueduc de Coiroux notamment).

9. Étudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles et privées du moyen âge et de la Renaissance, notamment à Brive, Ségur, Tulle, Uzerche, etc. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction.

10. Indiquer les monuments auxquels seraient attachés des souvenirs des Papes originaires du Limousin.

11. Étudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, les peintures murales, les sculptures, les pierres tombales, les objets d'orfèvrerie et de céramique, les étoffes et les tapisseries conservés dans la région, ou dont la présence y a été autrefois constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les personnages ou les

établissements qui les ont fait exécuter. — Faire connaître les inventaires et autres actes notariés qui les concernent.

12. Indiquer quelles sont dans la région les écoles d'émaillerie les plus anciennes. — Préciser les différences qui existent entre les émaux limousins et les émaux allemands.

13. Étudier la sculpture de la Renaissance dans la Corrèze. — Faire connaître les documents inédits qui existent sur les sculpteurs et leurs travaux.

14. De l'importance des livres de raison au point de vue archéologique et artistique.

15. Faire connaître les inscriptions rédigées en langue vulgaire.

16. Signaler les dernières découvertes numismatiques faites dans la région. — Étudier la numismatique mérovingienne dans le Bas-Limousin.

Les Membres du bureau de la Société française d'Archéologie et du Congrès :

Cte DE MARSY,
Directeur de la Société,
Président du Congrès.

L. PALUSTRE,
Directeur honoraire
de la Société.

J. DE LAURIÈRE, E. DE BEAUREPAIRE,
Secrétaires généraux de la Société.

L. GAUGAIN,
Trésorier de la Société.

P. DE FONTENILLES,
Inspecteur général de la région.

PHILIBERT LALANDE, ÉLIE MASSÉNAT, HUGUES,
Secrétaires généraux du Congrès.

J.-B. BOSREDON,
Trésorier du Congrès.

L'abbé POULBRIÈRE,
Inspecteur de la Société.

ORDRE DES RÉUNIONS.

BRIVE.

Mardi 17 Juin. 1 heure 1/2. Séance d'ouverture à l'Hôtel-de-Ville.

3 heures. Visite de la ville.

8 heures du soir. Séance.

9 heures du soir. Réception par l'Administration municipale au foyer du Théâtre.

Mercredi 18. 6 heures du matin. Excursion à Vigeois et à Uzerche.

Jeudi 19. 8 heures du matin. Séance.

11 heures 1/2. Excursion aux grottes de Lamouroux.

6 heures 1/2. Banquet.

Vendredi 20. Excursion à Beaulieu, Castelnau de Bretenoux et Carennac.

Samedi 21. Excursion à Roc-Amadour et à Assier.

8 heures du soir. Séance.

Dimanche 22. 9 heures du matin. Excursion à Obasine et aux gorges de Coiroux.

8 heures 1/2 du soir. Séance.

TULLE.

Lundi 23. 3 heures. Visite des monuments. Séance.

Mardi 24. Excursion à Meymac et à Saint-Angel.

LISTE DES MEMBRES

DU

CONGRÈS DE BRIVE[1]

Président du Congrès :

M. le comte DE MARSY.

Secrétaires généraux :

MM. Philibert LALANDE, à Brive.
Élie MASSÉNAT, à Brive.
HUGUES, à Tulle.

Trésorier :

M. J.-B. BOSREDON, à Brive.

MM. *ARBELLOT (l'abbé), chanoine honoraire, à Limoges.
*AVOUT (le baron D'), à Dijon.
BARDON, architecte, à Tulle.
BONNAY, architecte, à Brive.
BORIE (le lieutenant-colonel), à Brive.
BOSREDON (J.-B.), à Brive.

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres de la Société française d'Archéologie qui ont assisté au Congrès.

MM. BOURDERY, à Limoges.
BRUGEILLES (Louis), ancien député, maire d'Obazine.
BRUNET (Joseph), ancien ministre, à La Bourgade (Haute-Vienne).
*CARON (Émile), à Paris.
CARON (Mme E.), à Paris.
CARTAILHAC (Émile), directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*, à Toulouse.
CHAMAILLARD (PONTHIER DE), à Brive.
*CHARIL DE RUILLÉ, à Angers.
*CHEVALLIER (Raymond), à Moyvillers (Oise).
CLAPIER, architecte, à Brive.
CLÉMENT-SIMON, au château de Bach (Corrèze).
COSNAC (le comte G.-J. DE), à Paris.
CRAUFFON, à Tulle.
DECOUX-LAGOUTTE, à Périgueux.
DELOCHE (M.), membre de l'Institut, président d'honneur de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la Corrèze, à Paris.
*DION (le comte A. de), inspecteur général de la S. F. d'A., à Montfort-l'Amaury (S.-et-O.).
DION (la comtesse H. de), à Paris.
DUCOURTIEUX, imprimeur-éditeur, à Limoges.
*DU MANOIR (Gaston), à Caen.
FAGE (Émile), président de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la Corrèze, à Tulle.
*FAGE (René), inspecteur de la S. F. d'A., à Limoges.
*FAILLY (le baron Maurice DE), à Compiègne.
*FAURIE (l'abbé), curé de Saint-Paul (Corrèze).
*FAYOLLE (le marquis DE), à Tocane-St-Apre (Dordogne).
*FONTENILLES (Paul DE), inspecteur général de la S. F. d'A., aux Auriols, par Villemur (Hte-Garonne).
*FRANCART (Ad.), avocat, à Mons.
*GAROVAGLIO (le chevalier), à Milan.
GARRIGOU-LAGRANGE, à Limoges.

MM. GARY (l'abbé), à Cahors.

*GERMAIN (Léon), inspecteur de la S. F. d'A., à Nancy.

GIBSON (Mme), à Cambridge.

*GODFRAY (Henry-N.), trésorier des États, à Jersey.

*GOSSELIN (Hellier), secrétaire de l'Institut Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres.

GUIBERT (Louis), président de la Société historique du Limousin, à Limoges.

*GUIGNARD (Ludovic), à Chouzy-les-Blois.

*HAMBYE (Ad.), à Mons.

*HETTIER (Charles), à Caen.

HUGUES, archiviste du département, à Tulle.

*JONES (Herbert), de l'Institut R. A. de la G.-B. et d'Irl., à Londres.

*LA BOURALIÈRE (A. DE), à Poitiers.

*LAIR (le comte Charles), inspecteur de la S. F. d'A., au château de Blou (Maine-et-Loire).

*LAIR (Jules), à Paris.

LAIR (Mme Jules), à Paris.

LALANDE (Philibert), à Brive.

LALANDE (Julien), à Brive.

*LAMBERTYE (le comte DE), président de la Société historique de Compiègne.

*LA PERCHE (Eugène), à Tours.

LARCLAUSE (le général DE), à Périgueux.

*LA ROCHE DE MARCHIENNES (Émile DE), à Mons.

*LASTEYRIE (le comte Robert DE), membre de l'Institut, président d'honneur de la Société archéologique de Brive.

LECLER (l'abbé), à Compreignac.

*LEDAIN (Bélisaire), inspecteur de la S. F. d'A., à Poitiers.

*LE FÉRON DE LONGCAMP, à Caen.

*LE GROS (Gervaise), à Jersey.

*LEMAN (Charles), à Compiègne.

MM. Lépinay (G. de), à Moriolle (Corrèze).
Leroux (Alfred), archiviste du département, à Limoges.
Lespinas, à Périgueux.
*Lewis (le révérend S. S.), à Cambridge.
Lewis (Mme), à Cambridge.
Lobbé (Auguste), maire de Beaulieu.
*Loë (le baron Alfred de), à Bruxelles.
*Longy (le docteur), conseiller général, maire d'Eygurande.
Loubignac (l'abbé), à Brive.
*Loustau (G.), à Crépy-en-Valois.
*Macqueron (Henri), à Abbeville.
Malliard (Fernand de), à Auteuil.
Marbeau (P.-F.-Eugène), à Paris.
*Mareuse (Edgar), à Paris.
*Marsy (le comte de), à Compiègne.
Mas (Alfred), à Brive.
*Massénat (Élie), à Brive.
*Morry (Charles de), à Tours.
Moulin (Adolphe), à Bernay.
Moulin (Louis), à Château-Thierry.
Niel (l'abbé), à Naves (Corrèze).
*Noguier, inspecteur de la S. F. d'A., à Béziers.
*Osseville (le comte d'), à Caen.
*Pasquier, archiviste du département, à Foix.
*Pinoteau (le baron), à Paris.
Poul (Mme de), à Compiègne.
*Poulbrière (l'abbé), inspecteur de la S. F. d'A., à Servières.
Rebière, à Paris.
Roche (Émile), à Paris.
Roche (Marcel), imprimeur, à Brive.
*Rouède, à Châtillon-sur-Indre.
*Rouméjoux (A. de), inspecteur de la S. F. d'A., à Périgueux.
*Rousselet, principal du collège, à Brive.

MM. Rupin (Ernest), président de la Société archéologique et scientifique de la Corrèze, à Brive.

Ryley (Thos.), de l'Institut R. Archéologique de la Gr.-B. et d'Irl., à Londres.

Ségol, à Beaulieu (Corrèze).

Soulingeas (Joseph), à Brive.

*Silva (le chevalier J. da), membre de l'Institut, à Lisbonne.

Taillet, à Brive.

Teyssier, à Foix.

*Thiollier (Félix), à Saint-Germain-Laval (Loire),

*Tixier (Jules), architecte, à Limoges.

*Travers (Émile), membre du Comité permanent de la S. F. d'A., à Caen.

Vacher (le docteur), ancien député, à Paris.

Vatin (Mme), à Senlis.

*Vayson (J.), à Abbeville.

*Williame (Paul), à Hesdin (Pas-de-Calais).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

ET COMPTES-RENDUS DES EXCURSIONS

SÉANCE D'OUVERTURE DU 17 JUIN 1890.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MARSY.

La séance est ouverte à deux heures de l'après-midi, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville de Brive.

M. le Président appelle à prendre place au bureau MM. le Maire de Brive ; le Président du Tribunal civil ; le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, président d'honneur de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze ; Émile Fage, président de la Société des Sciences et Lettres de la Corrèze ; Ernest Rupin, président de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze ; le Colonel du 14e régiment d'infanterie ; Herbert Jones, délégué de l'Institut archéologique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ; le chevalier Garovaglio, inspecteur des fouilles et monuments historiques d'Italie ; le baron A. de Loë, secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles ; le Révérend Samuel-Savage Lewis, de l'Université de Cambridge ; le comte A. de Dion, et Paul de Fontenilles, inspecteurs généraux de la Société française

d'Archéologie, et l'abbé Poulbrière, inspecteur de la Société dans la Corrèze.

MM. Philibert Lalande et Élie Massénat prennent place à la table des secrétaires généraux, ainsi que M. J.-B. Bosredon, trésorier du Congrès.

Dans la salle se trouvent MM. Le Féron de Longcamp, Émile Travers et Charles Hettier, membres du comité permanent ; le comte d'Osseville et Le Courtois du Manoir, du Calvados ; Williame, du Pas-de-Calais ; Janin Vayson et H. Macqueron, de la Somme ; le comte de Lambertye, Raymond Chevallier, le baron Maurice de Failly et Charles Leman, de l'Oise ; Émile Caron, vice-président de la Société française de Numismatique, de Paris ; Ludovic Guignard, de Loir-et-Cher ; Rouède, de l'Indre ; René Fage, inspecteur, l'abbé Arbelbot, Louis Guibert, Ducourtioux, Jules Tixier, l'abbé Leclerc, Bourdery, Garrigou-Lagrange, de la Haute-Vienne ; Bélisaire Ledain, inspecteur, et A. de La Bouralière, de la Vienne ; Thiollier, de la Loire ; Léon Germain, inspecteur, de Meurthe-et-Moselle ; de Roumejoux, inspecteur, et le marquis de Fayolle, de la Dordogne ; Pasquier, archiviste de l'Ariège ; le baron d'Avout, de la Côte-d'Or ; le comte Ch. Lair, inspecteur, et Charles de Ruillé, de Maine-et-Loire ; Eugène La Perche et de Morry, d'Indre-et-Loire ; Noguier, inspecteur, de l'Hérault ; Jules Lair, le baron A. Pinoteau, et Edgar Mareuse, de la Seine ; membres de la Société française d'Archéologie.

Parmi les membres des Sociétés savantes de la Corrèze, nous citerons, avec MM. le comte de Lasteyrie, E. Rupin, Ph. Lalande et Bosredon, MM. Bonnay, le colonel Borie, Brugeilles, ancien député, de Cha-

maillard, Clapier, G. de Lépinay, J. Lalande, Lobbe, l'abbé Loubignac, Mas, Marcel Roche, Rousselet, Segol, Soulingeas, Taillet, le docteur Vacher, ancien député, etc., de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze ; Émile Fage, le docteur Longy, l'abbé Poulbrière, Bardon, Hugues, archiviste du département ; Chauffon, l'abbé Niel et l'abbé Faurie, de la Société des Sciences, Lettres et Arts de la Corrèze.

Les étrangers ayant assisté à la séance d'ouverture et pris part aux travaux du Congrès sont MM. Hellier Gosselin, Herbert Jones et Thomas Ryley, délégués de l'Institut Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande ; le Rév. S.-S. Lewis, secrétaire de la Société des Antiquaires de Cambridge ; Gervaise Le Gros, vicomte de Jersey, et H.-N. Godfray, de la Société Jersiaise d'histoire ; Ad. Francart, Ad. Hambye et E. de La Roche de Marchiennes, délégués du Cercle archéologique de Mons : le baron A. de Loë, secrétaire de la Société d'Archéologie de Bruxelles : le chevalier Garovaglio, de Milan. — L'Académie royale de l'Histoire, de Madrid, avait chargé M. Émile Travers de la représenter au Congrès.

Un certain nombre de dames ont suivi les séances et les excursions du Congrès, notamment Mmes la comtesse H. de Dion, Jules Lair, de Poul, Vatin et Caron, Mmes S.-S. Lewis et Gibson, ainsi que Mmes Ph. Lalande et Rupin, et Mme et Mlle Hubert de Saint-Marsaux, etc.

M. Thalamy, adjoint au maire de Brive, prend le premier la parole et souhaite, au nom de la municipalité, la bienvenue aux membres du Congrès archéo-

logique, et les remercie d'avoir bien voulu choisir la ville de Brive pour siège de leur cinquante-septième Congrès. Il leur donne l'assurance de l'accueil sympathique dont ils seront l'objet de la part de tous les habitants, flattés de l'honneur dont leur ville est l'objet.

M. le comte de Marsy, après avoir déclaré la session ouverte, prononce le discours suivant :

MESDAMES,

MESSIEURS,

Forcés, par le principe même de notre institution, de parcourir la France d'une extrémité à l'autre, nous ne sommes pas toujours libres de choisir les régions et les villes où nous devons tenir nos Congrès. Certaines considérations nous attirent ici ou là, d'autres nous retiennent, mais ce que je dois dire, c'est que, depuis six ans que j'ai l'honneur d'être placé à la tête de la Société française d'Archéologie, ce que j'ai toujours recherché, à côté de monuments importants et caractéristiques des différents styles et des diverses époques, c'est la présence des Sociétés les plus actives, lorsqu'elles veulent bien nous prêter leur concours.

Celles-ci sont le plus souvent aussi les plus jeunes. A peine majeures, mais déjà émancipées, pleines de sève et d'activité, voyant encore dans l'avenir un large cadre de travaux à accomplir, ce sont elles qui actuellement rendent le plus de services, en attendant qu'elles prennent rang à leur tour parmi les Sociétés plus calmes et qu'elles cèdent leur place à de plus jeunes sœurs. Aussi, n'ai-je pas besoin de vous dire combien je suis heureux lorsqu'il nous arrive de nous trouver, pour l'organisation d'un Congrès, en rapport avec ces Sociétés nouvelles et pleines de vie.

C'est ce qui nous est arrivé avec *La Diana* à Montbrison en 1885, avec la Société de Borda à Dax en 1888 ; c'est ce que nous trouvons ici à Brive, avec la Société archéologique, historique et scientifique de la Corrèze.

C'est presque avec admiration, Messieurs, que j'ai parcouru les volumes que, depuis douze ans, vous publiez avec la plus grande régularité, et dans lesquels vous savez maintenir la balance égale entre les diverses branches de vos études, mais en faisant toujours concorder vos travaux vers un but unique, la Corrèze, le Bas-Limousin.

En même temps, votre Société a su prendre une situation exceptionnelle en France en mettant en relief une industrie artistique qui, pendant tout le cours du moyen âge, a été la gloire de votre pays ; je n'ai besoin de prononcer le nom de l'émaillerie.

Votre président actuel, M. Ernest Rupin, a consacré de nombreuses années à étudier les monuments d'émaillerie limousine que conservent encore vos églises ; il vient de publier sur ce sujet un travail considérable et de la plus haute importance. Mais, il a fait plus, il a su attirer chez vous les savants les plus compétents dans ces questions : Charles de Linas, d'abord, qui finissait par considérer Brive comme une seconde patrie, Mgr Barbier de Montault, M. Émile Molinier enfin. Aujourd'hui la Société de Brive est devenue le centre des études sur l'émaillerie du moyen âge ; son Bulletin en est en quelque sorte l'organe officiel.

C'est, Messieurs, l'un des principaux motifs qui nous ont portés à répondre avec empressement à l'invitation qui nous était adressée.

Tel n'est pas cependant le seul attrait qu'offre pour nous la Corrèze, riche en monuments de toutes les époques, depuis ces grottes préhistoriques fouillées par M. Élie Massénat et qui ont amené des découvertes uniques en France, jusqu'à cette maison de La Labanche, aujourd'hui le Petit-Séminaire, dont les sculptures peuvent lutter avec

les monuments les plus délicats de la Renaissance toulousaine.

Quant aux localités qui doivent servir de but à nos excursions, je n'ai pas besoin de vous en parler longuement, vous avez tous entre les mains l'excellent guide que M. Rupin a eu l'amabilité de rédiger à votre intention, et d'avance vous connaissez les pittoresques villes d'Uzerche et de Tulle, les églises de Beaulieu, de Carennac, d'Obazine, de Saint-Angel et de Meymac, ainsi que les châteaux de Castelnau et d'Assier.

A Roc-Amadour, dont le nom figure sur la liste des principaux sanctuaires vénérés en France depuis le moyen âge, vous trouverez, à côté de beautés artistiques, une grandeur sauvage que je ne saurais mieux comparer qu'à celle de l'abbaye de Mar-Saba, près du Jourdain.

Chaque année, Messieurs, j'ai pris l'habitude de vous parler de notre Société française d'Archéologie, de ses membres.

Aujourd'hui, j'ai cru qu'il serait intéressant de placer sous vos yeux un aperçu des travaux exécutés par nos confrères depuis notre dernière réunion, et je vous convie à faire avec nous ce tour de France, bien rapide, et dans lequel je ne puis citer, comme je le désirerais, tous les noms de nos collaborateurs.

Dans le Nord, Mgr Dehaisnes poursuit ses travaux sur l'histoire de l'art au moyen âge. Après nous avoir donné en trois volumes un ouvrage de premier ordre sur l'art en Flandre, en Hainaut et en Artois jusqu'à la fin du XIVe siècle, il vient de publier une étude complète sur le peintre douaisien Jean Bellegambe, auteur du célèbre rétable d'Anchin, et, il y a peu de jours, il lisait à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts un travail sur Marmion, un autre peintre flamand, dont on ne connaît plus aujourd'hui qu'une seule composition.

A Arras, c'est M. J.-M. Richard, qui continue à mettre en œuvre les matériaux qu'il a réunis pendant qu'il était ar-

chiviste du Pas-de-Calais, et qui nous donne une étude très intéressante sur le régime intérieur des hôpitaux d'Arras et de Hesdin aux XIIIe et XIVe siècles.

Dans l'Oise, M. le baron X. de Bonnault d'Houët vient d'achever la publication du journal naïf d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, écrit au commencement du XVIIIe siècle par un paysan picard. Dans de nombreuses notes, l'éditeur a cherché à établir la description archéologique de l'église de Saint-Jacques.

A Reims, M. H. Jadart continue ses recherches, et, en dehors des rapports qu'il rédige comme secrétaire général de l'Académie de Reims, il a mis au jour les curieux mémoires de Jean Maillefer, marchand et bourgeois de Reims au XVIIe siècle.

MM. Demaison, Ch. Givelet et Jadart poursuivent activement la publication du Répertoire historique et archéologique de l'arrondissement de Reims, conçu sur un plan nouveau et qui formera de douze à quinze volumes.

M. le baron Joseph de Baye, au milieu de nombreux voyages dans les pays scandinaves et en Russie, a trouvé le temps de nous donner une importante étude sur les origines de l'art chez les Anglo-Saxons, suite du travail qu'il avait publié précédemment sur l'industrie longobarde, et c'est par les types de l'ancienne orfévrerie russe qu'il continue ses études sur les arts chez les Barbares.

Nos confrères de Touraine se préparent à célébrer par une série d'excursions, qui doivent suivre cette réunion, le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société archéologique de Touraine, et ils ont député auprès de vous deux d'entre eux pour vous convier à ces fêtes et vous engager à visiter l'Exposition rétrospective, organisée par une commission présidée par notre directeur honoraire, M. Léon Palustre.

Dans le Maine, dans l'Anjou, les travailleurs ne manquent pas ; la *Revue historique du Maine*, le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Mayenne*, la *Revue historique*

de l'Ouest, renferment de nombreux travaux signés des noms de nos confrères.

M. A. de La Borderie, qui vient de recevoir, par sa nomination de membre libre de l'Institut, la plus haute récompense que puissent ambitionner les érudits provinciaux, continue ses recherches sur les saints bretons, sur les anciennes chroniques de cette province.

M. Louis de Farcy prépare un ouvrage considérable sur la Broderie en France, depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours.

En Vendée, M. René Vallette a entrepris la publication d'une *Revue du Bas-Poitou*, dans laquelle une large part est faite à l'archéologie et où il a la bonne fortune d'avoir pour collaborateur un de nos artistes les plus distingués, M. Octave de Rochebrune, qui lui prête souvent le concours de son burin et donne, par ses eaux-fortes, une valeur exceptionnelle à ce recueil.

Vous connaissez depuis longtemps la splendide publication consacrée à l'Aunis et à la Saintonge par M. l'abbé Julien Laferrière; de nouvelles livraisons viennent s'ajouter à celles qui sont déjà publiées, et notre confrère, qui s'est adjoint pour la rédaction du texte M. Georges Musset, nous fait connaître les récentes découvertes faites sur le sol si riche de Saintes.

Dans le Berry, M. Buhot de Kersers continue avec persévérance la publication de sa Statistique monumentale du Cher. M. le comte Raymond de La Guère vient de nous donner, avec M. Roubet, un travail du plus haut intérêt sur les moules de céramique gallo-romaine trouvés près de Bourges. M. Albert des Méloizes, enfin, dont vous connaissez le crayon si fin et si exact, poursuit l'œuvre des PP. Martin et Cahier et annonce une description richement illustrée de chromolithographies des vitraux du XIVe siècle de la cathédrale de Bourges.

Après nous avoir donné une épigraphie romaine du Poitou, et tout en poursuivant des recherches sur divers

monuments du moyen âge, et notamment sur le temple Saint-Jean de Poitiers et sur les carrelages vernissés de l'abbaye des Chatelliers, M. le lieutenant Espérandieu annonce un *corpus* des inscriptions romaines du Limousin, et entreprend dans la *Revue de l'Art chrétien* une chronique de l'épigraphie chrétienne antique.

Non loin de lui, M. Berthelé, dont nous couronnions l'an dernier l'étude sur les artistes poitevins, continue ses recherches sur les monuments historiques des Deux-Sèvres pour le recueil de M. Robuchon, et dirige avec l'activité que vous lui connaissez la *Revue Poitevine et Saintongeoise*.

A Poitiers, Mgr Barbier de Montault réunit dans une collection uniforme ses œuvres complètes, dont les trois premiers volumes sont consacrés aux monuments de Rome et aux cérémonies pontificales, et ajoute chaque jour quelque nouveau mémoire à ceux qui, par centaines, doivent prendre place dans cette collection.

Dans une étude destinée d'abord aux *Monuments et paysages du Poitou*, et réimprimée en petit format, M. Bélisaire Ledain a su faire tenir en moins de cent pages un excellent résumé de l'histoire de Poitiers.

Les anciens monuments de Tulle ont trouvé dans M. René Fage un historien aussi élégant que fidèle, dont le nom devra aussi revenir souvent dans l'aperçu des travaux archéologiques sur le Limousin, qu'il a bien voulu rédiger pour cette séance.

Dans l'Agénois, M. Philippe Lauzun vient de terminer la publication du premier volume de son *Histoire des couvents d'Agen*, et, à peine les monastères d'hommes décrits, il entreprend l'étude des communautés de femmes. A Agen, aussi, est un de nos confrères les plus actifs, vous avez nommé M. Tholin. Dernièrement, il nous entretenait du projet d'une grande publication sur les châteaux de sa province, publication à laquelle notre confrère, M. P. Benouville, devait prêter le concours de son crayon. La

mort n'a pas permis à M. Benouville d'achever son œuvre ; mais M. Tholin ne se décourage pas, et les premières livraisons des châteaux de l'Agénois ne tarderont pas, croyons-nous, à paraître. En attendant, M. Tholin recueille ses notes, ses souvenirs, et dans un volume qu'il vient de publier, il a réuni ses impressions de voyage en Italie et en Algérie, des études sur les traditions et quelques pages émues sur la guerre de 1870, le *Carnet d'un franc-tireur à l'armée de l'Ouest.*

Non loin de lui, pendant que M. le baron de Rivières trouve toujours quelques pages à ajouter à l'histoire monumentale d'Albi, M. Rossignol nous donne une *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution.*

A Toulouse, M. Jules de Lahondès inaugure par une œuvre considérable sur la cathédrale de Saint-Étienne une série de publications qui doivent former le *Tolosa christiana.*

Dans les Landes, des confrères dont nous connaissons l'activité, non contents de poursuivre dans le *Bulletin de la Société de Borda* le cours de leurs études, entreprennent sous le titre d'*Aquitaine Monumentale* une publication illustrée, destinée à faire connaître les monuments de leur province ; la première livraison fait honneur au zèle de ces initiateurs dont nous sommes heureux de citer les noms, MM. Dufourcet, Taillebois et Camiade.

A Avignon, M. l'abbé Requin vient de faire une découverte qui, bien que renfermée dans les quelques pages d'une brochure, est appelée à faire sensation dans l'histoire de l'Imprimerie. En effet, il nous montre dès 1444, l'année même où Gutemberg quittait Strasbourg pour s'établir à Mayence, un orfévre, originaire de Prague, fixé à Avignon, Procope Valdfoghel, fondant des alphabets en caractères mobiles et montrant à des élèves, auxquels il réclame le secret, le moyen d'écrire artificiellement. Tel est un des plus précieux résultats obtenus depuis longtemps dans l'examen de ces archives des notaires, si riches en docu-

ments précieux, et dont, de toutes parts, on sollicite en ce moment la centralisation ou la communication régulière, au moins pour les documents historiques remontant à une certaine époque, et à l'égard desquels le secret professionnel semble ne plus devoir être utilement invoqué.

Dans la Loire, nos confrères font preuve d'une activité incessante, et chacun d'eux semble lutter à qui produira les plus beaux volumes, les dissertations les plus complètes. M. Thiollier fait suivre son *Forez illustré* d'une étude sur les *Graveurs Stéphanois*, et nous promet un autre ouvrage sur *Charlieu et les édifices de style roman clunisien en Forez et en Brionnais*. M. l'abbé Condamin, après avoir donné avec un de ses confrères une histoire de Saint-Bonnet-le-Château, publie sur Saint-Chamond un volume de grand luxe où les planches et les dessins ne se comptent pas. M. Testenoire-Lafayette se décide à nous donner son *Histoire de Saint-Étienne*, attendue depuis si longtemps. Enfin, pendant que M. Révérend du Mesnil poursuit la publication de l'*Ancien Forez*, un groupe d'érudits et d'artistes, au nombre desquels nous voyons avec plaisir figurer les noms de MM. Jeannez, Chassain de La Plasse, Déchelette, Monery, publie un recueil périodique, le *Roannais Illustré*, la plus luxueuse de nos revues provinciales. Pendant que nous sommes réunis ici, ils ouvrent à Roanne une exposition archéologique et artistique, dont plusieurs de nos confrères vous ont déjà fait entrevoir les richesses.

La Franche-Comté est en quelque sorte le domaine de M. Auguste Castan. Non content de nous décrire les antiquités romaines de Besançon, les œuvres d'art que renferment son musée et ses églises, il suit partout ses compatriotes, en Italie, en Espagne, dans les Flandres. Un autre de nos confrères, M. Jules Gauthier, n'a pas été moins heureux dans une de ses dernières investigations, en mettant la main sur un inventaire illustré de l'artillerie de Charles-Quint.

A Nancy, M. Léon Germain réunit en volume ses dissertations éparses sur l'archéologie des églises de la Lorraine, et continue à alimenter par de fréquentes communications le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine.*

Parmi ceux de nos confrères qui habitent Paris, nous devons citer en première ligne M. G. Schlumberger qui, dans un splendide volume édité chez M. Didot, nous donne avec la biographie de l'empereur Nicéphore Phocas une étude sur l'art byzantin au Xe siècle, accompagnée de nombreuses planches. M. Anatole de Barthélemy vient de refondre ce petit *Manuel de numismatique antique* que chacun de nous a entre les mains, et qui, depuis quarante ans, a tant contribué à développer le goût de l'étude des monnaies. Absorbé par d'autres travaux importants, notre éminent confrère a laissé à l'un de ses jeunes élèves, M. J. Adrien Blanchet, le soin de réviser la seconde partie de ce manuel, consacrée à la numismatique du moyen âge.

M. G. Rohault de Fleury, continuant avec le zèle le plus louable les publications commencées par son père sur les Monuments chrétiens des premiers siècles, a joint à ces beaux volumes, qui traitent de la Croix et des Instruments de la Passion, une suite considérable sur la Messe, dans laquelle il reproduit à l'eau-forte les monuments antérieurs au XIIIe siècle, qui concernent tous les saints mentionnés au Canon de la Messe.

M. J. de Laurière, que son état de santé retient malheureusement loin de nous, a consacré les derniers mois à la traduction du mémoire de M. le commandeur de Rossi, sur la Capsella africaine d'Aïn-Beïda, offerte à S. S. par le cardinal Lavigerie.

Abandonnant momentanément ses travaux sur l'archéologie orientale et les monuments de la Palestine, M. le marquis de Vogué nous donne une édition complète des *Mémoires du maréchal de Villars*, en même temps qu'il résume la vie du guerrier diplomate dans une série d'articles de la *Revue des Deux-Mondes.*

Au milieu d'occupations nombreuses, M. Jules Lair trouve, nous ne savons comment, le temps d'écrire sur *Nicolas Foucquet* un ouvrage considérable, et de réviser le procès du célèbre surintendant, jetant dans ces deux volumes une série de dissertations curieuses sur l'histoire financière du XVIIe siècle, le Masque de Fer, etc.

Sous le titre d'*Album des musées de France*, M. le comte Robert de Lasteyrie entreprend la publication d'une collection iconographique, destinée à comprendre les plus remarquables des objets que renferment nos galeries provinciales.

Nous ne pouvons être complet dans ce rapide coup d'œil, et pourtant nous nous en voudrions de ne pas citer ceux de nos confrères qui, sur tous les points de notre sol, poursuivent leurs fouilles et leurs découvertes.

Dans les Pyrénées, M. Piette met au jour des silex sur lesquels il retrouve les premiers essais de peinture ; dans la Marne, où il est enfin revenu, M. Morel poursuit heureusement ses recherches sur les sépultures gauloises ; en Bretagne, M. du Chatellier augmente chaque jour, par de nouvelles fouilles et par d'heureuses acquisitions, son musée de Kernuz ; aux Cléons, M. Chaillou met au jour des bains et de nouvelles villas ; dans le Finistère, M. le baron Halna du Frétay nous donne, dans une série de brochures, le résultat de ses observations ; citons encore dans le Jura, les explorations heureuses de M. l'abbé Guichard, dans diverses stations romaines.

Comme il est facile de le voir, par ce résumé pourtant bien incomplet, partout en France se manifeste l'activité de nos confrères, et la Société française d'Archéologie a le droit de se montrer fière de compter dans ses rangs d'aussi nombreux travailleurs, de voir son nom associé à autant d'utiles productions.

Peut-être pourrait-elle demander plus : car il en est bien parmi nous dont nous voudrions citer les noms et qui malheureusement ne nous en fournissent pas cette année

l'occasion ; espérons qu'ils se recueillent, qu'ils nous préparent des surprises et attendons-les avec confiance.

Un autre vœu que nous avons à leur adresser, c'est de leur demander de vouloir bien contribuer au recrutement plus actif de notre Compagnie. M. de Caumont imprimait dans chaque volume, en gros caractères, que tout membre devait dans l'année amener un nouveau confrère ; on nous a montré, il y a peu de temps, les résultats extraordinaires que donne l'Œuvre de la Boule-de-Neige, qui demande à chacun deux recrues ; nous n'en demandons pas tant, nous ne fixons pas de chiffres, mais nous demandons à nos confrères, à nos amis, qu'ils nous permettent de les appeler ainsi, à ceux surtout qui suivent assidûment nos réunions annuelles, nous leur demandons, dis-je, de parler à leurs amis de notre association, de leur en faire ressortir les heureux résultats, de les intéresser au sort de nos vieux édifices et de nos objets d'art, et de les amener à nous.

Parmi les nombreux Congrès tenus l'an dernier, pendant l'Exposition, plusieurs ont eu en vue l'archéologie ; l'un d'eux a cherché à jeter les bases d'une Croix-Rouge internationale pour la protection des monuments de tous les pays. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces efforts, mais songeons avant tout à nos monuments nationaux, aux objets d'art de notre pays et unissons nos efforts pour assurer la conservation des uns et pour empêcher la vente et la dispersion des autres.

La mort, chaque année, fait des vides dans nos rangs. Permettez-moi de donner avec vous un dernier souvenir à ceux que nous avons perdus.

Citons d'abord un de nos doyens, M. le docteur Barthélemy, de Marseille, auteur de recherches importantes sur la Major ; M. Deschamps de Pas, correspondant de l'Institut, l'un de nos inspecteurs divisionnaires, connu par d'importants travaux sur l'archéologie et la numismatique de l'Artois, et par la part active qu'il avait à la direction de la Société des Antiquaires de Morinie ; Son Éminence le

cardinal Guilbert, archevêque de Bordeaux, qui n'avait jamais cessé de porter un vif intérêt aux travaux de notre Société, comme lui normande d'origine; M. Harold de Fontenay, l'archéologue éduen; M. André Gorse, de Pau, artiste, archéologue et alpiniste, tué par accident dans le cours d'une ascension dans les Pyrénées; MM. Jabouin, à Bordeaux, et Hernot à Lannion, deux statuaires qui s'efforçaient de maintenir et d'apporter dans la décoration de nos églises les saines traditions de l'art du moyen âge; M. le docteur Sorbets qui, il y a deux ans, nous entretenait avec amour de sa ville d'Aire-sur-l'Adour; M. l'abbé Desseilligny, qui avait voué sa vie à l'œuvre de l'évangélisation de l'Afrique et qui a succombé en revenant du Congo; MM. l'abbé Azemar, le baron de Mesnil-Durand, La Croix de Senilhes, de Courtilloles, l'abbé Jeanne, le marquis de Siyès, l'abbé Corbin, le docteur David, Singher et le duc de Clermont-Tonnerre.

A ces noms, j'en ajouterai encore un, celui d'une des gracieuses compagnes de nos dernières excursions, Mlle Hélène Dehaussy, l'une des premières victimes de la terrible épidémie qui a désolé cet hiver la France. Vous voudrez, avec moi, envoyer à sa famille l'expression de vos regrets et de votre sympathie.

A l'étranger, nous avons à regretter la mort de deux confrères connus par d'importants travaux : M. le chevalier de Burbure, d'Anvers, l'émule des Fétis et des Coussemaker, dont les recherches sur les anciens artistes flamands et les compositions musicales lui avaient valu le titre de membre de l'Académie royale de Belgique, et Don Vicente de La Fuente, de Madrid, jurisconsulte et canoniste éminent, continuateur de l'*Hispana Sagrada* et traducteur des œuvres de sainte Thérèse.

Après avoir payé notre dette aux confrères que nous avons perdus, nous tenons à saluer d'un cordial accueil les nouveaux membres qui, depuis notre dernière réunion, sont venus s'enrôler sous notre drapeau, et à envoyer nos

félicitations à ceux dont les travaux ou les services ont été récompensés par des distinctions.

C'est d'abord M. le comte Robert de Lasteyrie, élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont le nom et les travaux sont trop connus dans ce pays pour que j'aie besoin d'insister à son égard.

C'est ensuite M. Arthur de La Borderie, que le même corps savant s'est associé plus étroitement qu'il ne l'était jusqu'ici en lui conférant le titre de membre libre.

Ce sont parmi les lauréats des différents prix académiques : M. Léon Palustre, notre directeur honoraire, dont l'Académie française a récompensé, par l'un des prix Marcellin Guérin, *La Renaissance en France*, aujourd'hui arrivée à la moitié de sa publication ; M. de La Sicotière, un de nos doyens, qui renonce à l'étude du moyen âge pour s'occuper de l'histoire contemporaine, et nous donne un travail considérable sur Frotté et les insurrections dans l'Ouest, couronné également par l'Académie française.

C'est M. le duc de La Trémoille, qui reçoit de l'Académie des Inscriptions une mention exceptionnelle pour les publications historiques dont il s'est fait le patron, ou qu'il a facilitées par la communication de ses riches archives, et dont le nom a déjà été prononcé pour occuper une de ces places de membres libres fondées à l'origine pour les grands seigneurs qui encourageaient les sciences et les arts.

Parmi les nouveaux membres de la Légion d'honneur, nous nommerons M. Louis Courajod et M. l'abbé Desnoyers, notre inspecteur dans le Loiret, auteur de nombreuses études sur l'Orléanais, et encore aujourd'hui, malgré son grand âge, l'actif directeur du musée archéologique d'Orléans ; parmi les officiers de l'instruction publique, MM. Aimé Desmottes, le lieutenant Espérandieu et Zéphirin Robert ; parmi les officiers d'Académie, MM. d'Ault du Mesnil et Piette.

Plusieurs de ces distinctions ont été aussi décernées à

des érudits qui, bien que ne faisant pas partie de notre Société d'une manière permanente, s'associent pourtant à nos travaux, et à ce titre vous vous joindrez tous à moi pour féliciter M. Ernest Rupin, l'un des organisateurs de cette réunion, de sa récente nomination d'officier de l'Instruction publique, distinction bien méritée par ses nombreux travaux sur l'émaillerie limousine et l'histoire de ce pays.

A l'étranger aussi, les mérites de plusieurs de nos confrères ont été également appréciés, et nous inscrirons également les noms de MM. Testenoire-Lafayette, le comte Charles Lair et Castonnet des Fosses.

Au moment de terminer ce rapport, nous apprenons avec plaisir que l'église de Bordeaux va avoir à sa tête un prélat qui figure depuis longtemps dans nos rangs et qui s'est fait connaître par d'intéressantes études sur l'archéologie et l'histoire; Mgr Lecot saura être le digne conservateur des traditions archéologiques de son prédécesseur sur le siège archiépiscopal de Bordeaux.

Il est enfin, Messieurs, une récompense dont vous pouvez tous revendiquer une part, c'est la médaille d'argent qui a été décernée par le Jury de l'Exposition universelle aux publications de la Société.

Je suis heureux de pouvoir saisir cette occasion pour vous remercier tous, sociétaires, membres de nos Congrès et collaborateurs du *Bulletin Monumental*, du concours que vous avez apporté à l'œuvre de notre fondateur, et qui a trouvé ici une de ses plus hautes récompenses.

Je ne veux pas finir cette lecture, déjà trop longue cependant, sans remercier M. le Maire et l'Administration municipale de Brive de l'accueil qu'ils veulent bien faire au Congrès, et MM. les membres de la Société archéologique de la Corrèze du concours qu'il nous apportent avec tant d'empressement et d'amabilité.

M. le comte de Lasteyrie, membre de l'Institut, pré-

sident d'honneur de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze, remercie la Société française d'Archéologie d'avoir désigné le département de la Corrèze pour y tenir ses assises annuelles. Avec son éloquence habituelle, le savant professeur de l'École des Chartes trace le tableau des efforts faits depuis plus d'un demi-siècle par la Société française d'Archéologie, pour la conservation de nos monuments nationaux et montre les difficultés contre lesquelles eut à lutter, dans les premières années de sa création, le célèbre fondateur de la Société, Arcisse de Caumont. Il rappelle la croisade qu'eurent à entreprendre, à cette époque, ces hommes qui, comme Vitet, le comte de Montalembert et Mérimée et plus tard Viollet-le-Duc et Jules Quicherat, résolurent de combattre le vandalisme qui menaçait de détruire tous ceux de nos édifices historiques qui avaient échappé aux dévastations de la période révolutionnaire et à l'incurie des régimes qui lui avaient succédé.

De chaleureux applaudissements accueillent les paroles de M. le comte de Lasteyrie dans cet éloge si justement rendu, par une voix autorisée, à l'homme de génie qui fut le grand initiateur, dans les provinces, de ce mouvement de renaissance des études archéologiques.

Si de semblables difficultés n'existent plus, si nos monuments historiques, aujourd'hui mieux appréciés, ne sont plus exposés, comme il y a cinquante ans, à une destruction causée par leur abandon ou par des restaurations d'un effet peut-être plus désastreux encore, il y a encore bien à faire, et tous les esprits élevés, soucieux de la conservation des gloires monumentales de notre vieille France, doivent considérer

comme un devoir de s'associer à la mission que s'est donnée la Société française d'Archéologie.

Le département de la Corrèze a compris l'importance de cette tâche, et les Sociétés savantes locales, aussi bien que l'assemblée départementale et les municipalités, n'ont rien négligé depuis quelques années pour assurer la sauvegarde de ses monuments historiques, tels que la cathédrale de Tulle et les églises de Saint-Martin de Brive, d'Uzerche, d'Obazine, de Beaulieu et de Meymac, pour ne citer que les plus importants d'entre eux.

M. René Fage donne lecture d'un travail très étendu en réponse à la première question : *État des études archéologiques dans le département de la Corrèze. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.*

Sans se borner aux recherches archéologiques, le savant inspecteur de la Haute-Vienne retrace le tableau complet du mouvement des études historiques dans le Bas-Limousin depuis un demi-siècle.

La séance est levée à trois heures et demie.

Visite des monuments de la Ville.

M. E. Rupin ayant bien voulu rédiger, à l'intention des membres du Congrès archéologique, un guide des plus complets qui, non seulement décrit tous les édifices des localités qui devaient être l'objet des visites du Congrès (1), mais encore en fait connaître sommairement l'histoire, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de reproduire les différents paragraphes de cette brochure, dans l'ordre de nos visites, nous bornant à y ajouter quelques détails résultant de l'examen qui en a été fait par les membres du Congrès et dont une partie a déjà été consignée dans un travail de M. A. de Roumejoux, inséré dans le *Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze* (2). Grâce à l'amabilité des membres du bureau de cette Société, nous avons pu joindre à ce compte-rendu un certain nombre de dessins parus dans ses publications et reproduisant des monuments de la Corrèze ou des œuvres d'art recueillies dans ce département.

M. Philibert Lalande a bien voulu rédiger pour le même *Bulletin* un article étendu sur les travaux du Congrès (t. XII, p. 623-640). Plusieurs autres articles ont été consacrés aux travaux et aux réunions du Congrès dans divers journaux; nous citerons, parmi les plus complets, ceux qui ont été insérés dans le *Conciliateur* de Brive, sous la signature *Lemovix* (H. de de Nussac), ceux du *Corrézien* et du *Petit Centre*, de

(1) *Bulletin Monumental*, t. LV, p. 467-501.

(2) *Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze*, t. XIII, p. 23 et suiv.

l'*Écho de l'Oise* et du *Moniteur du Calvados*, ainsi qu'une série de lettres de M. le chevalier Garovaglio, dans la *Perseveranza* de Milan, et un rapport de M. le baron A. de Loë, dans les *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*.

MM. le marquis de Fayolle, Edgar Mareuse et Ernest Rupin ont exécuté pendant le Congrès de nombreuses photographies dont ils ont mis, avec la plus grande amabilité, les clichés à notre disposition pour contribuer à l'illustration de ce volume. Qu'ils veuillent bien recevoir ici l'expression de notre gratitude. Les limites seules de notre budget ne nous ont pas permis de les utiliser en aussi grand nombre que nous l'aurions désiré.

Brive, chef-lieu d'arrondissement du département de la Corrèze, est agréablement située dans une plaine fertile (altitude 120 mètres), entourée de coteaux verdoyants. Ses maisons coquettes, ses boulevards, ses jardins, ses hôtels nombreux et confortables plaisent aux étrangers. Elle est le centre d'une série de monuments intéressants; quatre voies ferrées y aboutissent et permettent de se transporter rapidement sur des points tout à fait opposés. Elle possède une Société archéologique nombreuse et des plus actives, fondée le 9 septembre 1878 et reconnue comme établissement d'utilité publique le 14 novembre 1888.

Brive est une ville fort ancienne. Son nom *Briva* (pont) est d'origine celtique. Grégoire de Tours l'a joint à celui de *curretia* (Corrèze), *Briva curretia*, pont sur la Corrèze, sans doute pour la distinguer des autres lieux des Gaules auxquels ce nom avait été donné (*Briva-Isaræ*, Pontoise, — *Brivas*, Brioude, etc.).

En 590 ou 595, un prétendant à la couronne de France, Gondebaud ou mieux Gondowald, fils naturel de Clotaire Ier, se fit proclamer roi dans ses murs. Plus tard, devenue par la suite des temps frontière du royaume, elle se défendit souvent avec courage et bonheur. Elle eut beaucoup à souffrir de la part des puissants seigneurs de Turenne et de Malemort; les Anglais, les Protestants et les Ligueurs ne l'épargnèrent pas davantage. A l'époque des guerres de religion, Brive fut constamment sur le qui-vive. Elle fit preuve, dans ces terribles circonstances, d'un véritable héroïsme, d'une persévérance égale à l'implacable ténacité de ses ennemis et surtout d'une certaine fierté d'âme, vive et alerte, toujours en éveil, qui lui valut le surnom de *la Gaillarde*, qu'elle a conservé de nos jours.

La ville a aujourd'hui perdu toutes traces de ses fortifications.

Brive a sacrifié au goût moderne. Les vieilles portes ont été démolies, les fossés comblés et remplacés par d'élégants jardins qui bordent ses boulevards.

La plus importante des églises de Brive, et presque la seule qui ait conservé un véritable caractère, est l'église Saint-Martin (classée comme monument historique), construite à la fin du XIIe siècle, sur l'emplacement d'un temple élevé à Priape ou à Saturne. La façade a été tout récemment restaurée et il ne reste plus de traces de l'ancien porche roman qui devait exister. On descend dans l'église par un escalier d'une douzaine de marches. L'édifice comprend trois nefs d'égale hauteur, séparées par de hardis piliers cylindriques, un transept, une abside refaite au XVIIIe siècle, que l'on est en train de démolir, et trois absidioles qui

datent de la construction de l'église. Les curieux chapiteaux sculptés qui décorent la façade et les absidioles font, dit M. Rupin, penser plutôt à une ornementation arabe d'une époque reculée qu'à une ornementation byzantine. A l'intérieur, on remarque une grande cuve baptismale en pierre, du XIIe siècle, avec gradins à l'intérieur, pour rappeler les marches des piscines où l'on administrait le baptême par immersion, ainsi qu'un grand chandelier en fer forgé du XIIe siècle, servant aujourd'hui de lutrin.

La sacristie renferme quelques objets précieux : un phylactère en cuivre doré, où l'on voit gravées au trait, avec de nombreuses inscriptions, sainte Valérie présentant sa tête à saint Martial, et saint François d'Assise montrant ses stigmates à sainte Claire (XIIIe siècle) ; un reliquaire en forme de tourelle (XIVe siècle), provenant de Coiroux, et le chef reliquaire en cuivre repoussé et doré de sainte Essence (XIVe siècle).

L'église de Saint-Libéral, qui date des XIVe et XVe siècles, offre peu d'importance. Une troisième église vient d'être reconstruite dans le style roman et n'est pas encore achevée.

Devant l'ancien collège bâti, en 1665, par le président de Lestang, on remarque une belle colonnade que le peu de largeur de la rue ne permet pas malheureusement d'apprécier à sa valeur. A côté se trouve un ancien couvent, aujourd'hui transformé en caserne de gendarmerie.

Le musée de Brive est de fondation récente, et son installation est encore provisoire au second étage d'un vieil hôtel seigneurial, ayant servi jusqu'à ces derniers temps d'école municipale pour les filles. Toutefois, il

n'est pas sans intérêt et les objets qu'il renferme sont classés avec autant de soin que le permet l'exiguité du

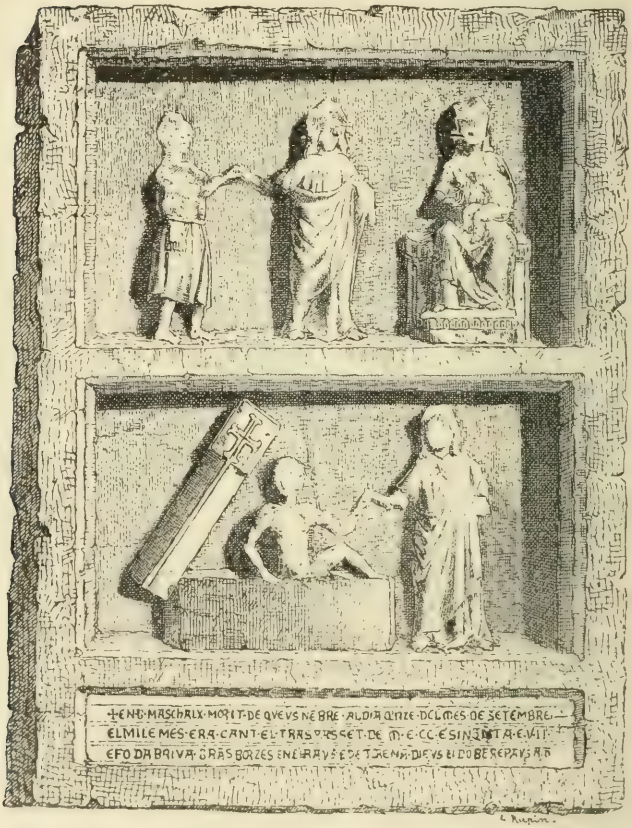

PIERRE FUNÉRAIRE DU BOURGEOIS MASCHALX, 1257.

(Musée de Brive.)

local. Ce sont avant tout des antiquités préhistoriques, recueillies dans le pays et classées par provenances

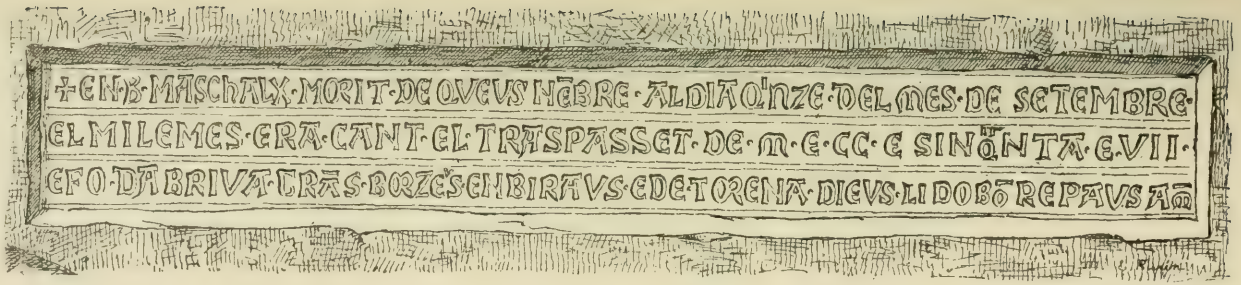

PIERRE FUNÉRAIRE DU BOURGEOIS MASCHALX, 1257.

(Musée de Brive).

Agrandissement de l'inscription

+ EN B(irans) MASCHALX MORIT, DE QVEVS NE(m)BRE
AL DIA Q(u)INZE DEL MES DE SETEMBRE
ET MILLEMES ERA, CANT IL TRASPASSET,
DE M(il)E CC E SINQ(ua)TE E VII
EFO DA BRIVA GRA(n)S BORZE(u)S EN BIRAVS
E DE TORENA, DIEVS LI DO BO(n) REPAVS.
AM(en).

des inscriptions romaines et quelques monuments de sculpture de cette époque, dont un cavalier, en costume militaire, puis des objets du moyen âge, dont quelques statuettes en pierre, ayant conservé leur coloris, des inscriptions funéraires, des restes des anciennes industries du pays, de nombreuses monnaies, quelques tableaux, la pierre funéraire du bourgeois Maschalx, enfin d'assez importantes séries géologiques et ethnographiques. Bien des objets sont encore dans des caisses ou empilés dans une salle basse, mais nous avons reçu de l'administration municipale de Brive l'espoir que nous enregistrons soigneusement de la voir prochainement consacrer au musée encore naissant un local convenable; les objets arriveront alors d'eux-mêmes, nous en avons la conviction. Dans le but de contribuer à l'accroissement de cette collection, la Société française d'Archéologie a décidé de faire exécuter, pour les déposer au musée de Brive, les moulages de quelques-uns des chapiteaux de Saint-Martin de Brive et de l'église d'Uzerche.

Les découvertes faites par M. Élie Massénat dans les grottes préhistoriques des vallées de la Dordogne, et surtout sur les bords de la Vézère, ont eu un trop grand retentissement pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur leur importance. Les os gravés à figures d'animaux, surtout, ont figuré avec honneur aux Expositions universelles de 1878 et de 1889. Aussi devons-nous exprimer toute notre reconnaissance à notre savant confrère, qui avait bien voulu, à l'occasion du Congrès, les exposer dans une des salles du nouveau collège, où nous avons pu les étudier avec soin et profiter des précieuses indications données au sujet de leur découverte par M. Massénat.

Dans notre visite, nous avons rencontré plusieurs maisons des XVe et XVIe siècles, aux tourelles élégantes, entre autres celle où est né le jurisconsulte Treilhard; d'autres plus anciennes encore, aux fenêtres géminées, rappellent la fin du XIIIe et le XIVe siècle, et quelques-unes ont conservé une particularité intéressante, ce sont les crochets et les anneaux de fer qui permettaient de suspendre d'un côté à l'autre de la rue des étoffes, de manière à former un *velum* et à garantir les habitants des ardeurs du soleil, ainsi que l'usage s'en est encore conservé dans quelques villes d'Espagne et en Orient.

« De toutes ces demeures, dit M. A. de Roumejoux, la plus remarquable est la maison dite La Labanche, qui a appartenu à plusieurs familles connues, les Calvimont, les Dumas, les Sahuguet-Damarzit, et est aujourd'hui le petit séminaire. Cette maison, que l'on fait remonter au règne de Henri II, parce qu'une tête de femme sculptée est coiffée comme Catherine de Médicis, pourrait avoir été construite sur un plan plus ancien ; une salamandre ornementale, tracée sur une pierre déposée dans la cour, semblerait l'indiquer ; la cour de cette maison est entourée d'arcades qui servaient de promenoirs et qui paraissent avoir été bouchées. Des médaillons ornent les tympans des lucarnes et des fenêtres, et contiennent des bustes très saillants d'hommes et de femmes. A l'intérieur, l'escalier aux culots sculptés, et deux cheminées, dont la plus importante porte une frise, représentant un combat d'hommes à pied et à cheval, attirent l'attention ; les souches de ces cheminées sont ornées de pilastres décoratifs. Cette habitation est fort belle, le plan est bien conçu, les encadrements des baies sont très nets

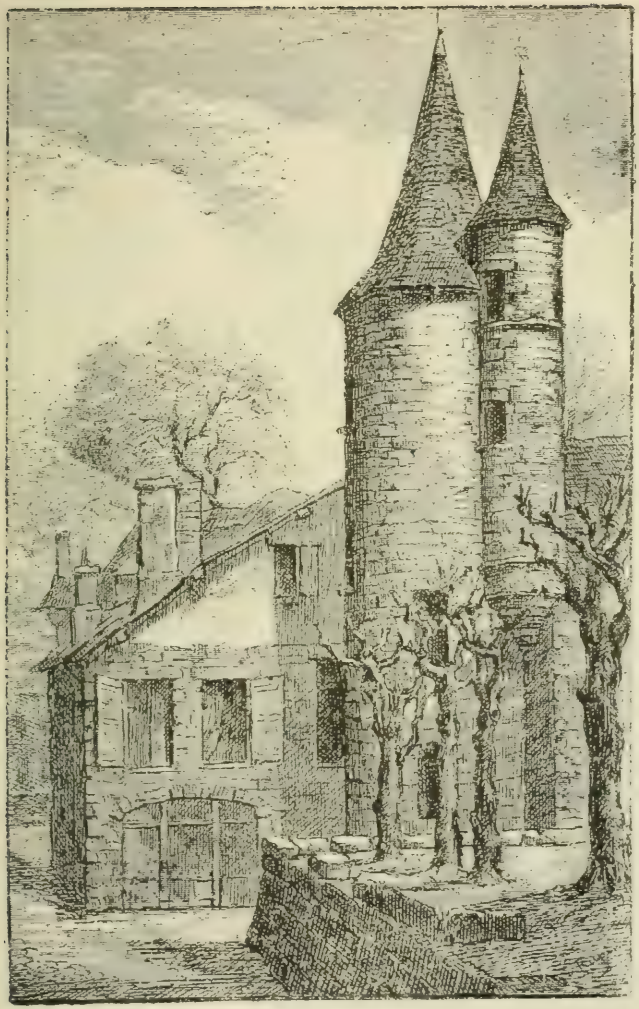

MAISON DU JURISCONSULTE TREILHARD

à Brive.

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

MAISON A BRIVE

et très délicats, mais la partie décorative est mal exé-

SCULPTURE DE LA MAISON DITE « LA LABANCHE »

(Petit Séminaire, à Brive.)

cutée ; les moulures sont grêles, sans saillie, peu élé-

gantes ; la sculpture est maniérée, les bustes sont

SCULPTURE DE LA MAISON DITE « LA LABANCHE »

(Petit Séminaire, à Brive.)

trop saillants, les traits trop accusés pour la hauteur où ils sont par rapport au spectateur ; ils ne sont pas

au point de vue. Les cheminées sont lourdement traitées ; le dessus des frises a pu être bon, mais l'artiste n'a pas su suivre le trait et a modelé à faux les muscles de ses personnages. »

Deux statues, celles du maréchal Brune et de son parent le docteur Majour, rappellent aux habitants le souvenir de ces deux bienfaiteurs de la ville.

DEUXIÉME SÉANCE DU JEUDI 17 JUIN.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à 8 heures du soir, et M. le Président appelle MM. le comte A. de Dion, Rupin, Hellier Gosselin, A. de Roumejoux, Hettier et Noguier, à prendre place au bureau.

M. Louis Guibert, président de la Société historique du Limousin, lit un mémoire en réponse à la question 14 : *De l'importance des livres de raison au point de vue archéologique et artistique.*

Étendant la question, M. Guibert montre l'intérêt qu'offrent non seulement pour l'archéologie et les arts, mais aussi pour l'histoire, les livres de raison, si nombreux en Limousin, et qui lui ont fourni déjà, à diverses reprises, le sujet de travaux si intéressants.

M. Gaston de Lépinay prend ensuite la parole et lit un mémoire sur la 3e question : *Des différents peuples qui ont habité le Limousin et qui ont formé sa population.*

La séance est levée à 9 heures et demie, afin de permettre aux membres du Congrès de se rendre à la réception qui leur est offerte par la ville de Brive.

Soirée au foyer du Théâtre.

L'Administration et le Conseil municipal de Brive ont voulu donner au Congrès archéologique un témoi-

gnage de leur affectueux intérêt, en conviant les membres à une soirée offerte dans le foyer du théâtre de Brive, où la Société musicale la *Sainte-Cécile*, présidée par M. Marcel Roche, a fait entendre un choix des meilleurs morceaux de son répertoire.

M. Roche, maire de la ville de Brive, après s'être excusé de n'avoir pu assister à la séance d'ouverture du Congrès, a porté un toast aux invités de la ville. D'autres toasts ont été portés ensuite par MM. de Marsy, de Lasteyrie, Francart, etc.

JOURNÉE DU 18 JUIN.

Excursion à Uzerche et Vigeois.

Journée intéressante et bien remplie ; dès le matin, une longue file de voitures emmène les membres du Congrès, au nombre de plus de soixante, dans la direction d'Uzerche, où l'on arrive après un trajet de 34 kilomètres, effectué en cinq heures sans arrêt.

Le parcours de Brive à Uzerche se fait en suivant l'ancienne route nationale de Toulouse à Paris. Cette route, en quittant Brive, monte à la Pigeonie, laisse à droite la station préhistorique de *chez Pourret*, traverse le village de Saint-Antoine-les-Plantades (ancien prieuré), et arrive, au dixième kilomètre, à Donzenac (clocher du XVe siècle, restes de l'enceinte murale).

De Donzenac à Uzerche, la route monte presque continuellement.

Une réception des plus sympathiques et des plus cordiales attendait à Uzerche les membres du Congrès, qui, comme du reste, dans presque toutes les localités qu'ils ont visitées, ont trouvé, à l'entrée de la ville, des arcs de triomphe en feuillages.

Les tables étaient dressées, et disons-le ici, une fois pour toutes, la cuisine limousine abonde en plats excellents, et jusque dans les plus petites localités les repas ont toujours été servis avec une prodigalité à laquelle n'a pas manqué de faire honneur l'appétit toujours aiguisé des membres du Congrès.

Aussitôt après le déjeuner, la visite de la ville a commencé, sous la direction de M. le Maire, qui a

ÉGLISE D'UZERCHE, AVANT LES RESTAURATIONS.

tenu à souhaiter la bienvenue à ses hôtes et à leur montrer l'intérêt qu'il porte à la conservation des édifices importants qui font d'Uzerche un type spécial parmi les villes de la contrée.

La situation de la ville est pittoresque et originale. L'ancienne cité est assise sur un rocher élevé. Ses maisons, des XIIe et XIIIe siècles, bâties en amphithéâtre avec les tourelles qui les surmontent et les terrasses qui les soutiennent, ses jardins lui donnent un aspect étrange ; de loin, le soir, on dirait un immense château-fort démantelé. La Vézère, profondément encaissée, qui enserre la ville de trois côtés, au nord, à l'est et à l'ouest, comme un vaste fossé de défense, vient compléter l'illusion.

L'on montre au Puy-Groslier l'habitation où Mme de Genlis conçut le plan d'une action romanesque (*les châteaux d'Adèle et de Théodore*). Le célèbre auteur d'*Ourika*, Mme la duchesse de Duras, inspirée sans doute par les sites enchanteurs d'Uzerche, y plaça le séjour de l'un des personnages du roman d'*Edouard*.

Presque toutes les maisons étaient autrefois de véritables forteresses, ce qui a donné naissance à ce dicton populaire : *Qui a maison à Uzerche a château en Limousin*.

La nouvelle ville est formée par les faubourgs de la Pomme et de Sainte-Eulalie.

Uzerche a été citée, après Cahors, Luzech, Capdenac et le Puy-d'Issolu, comme l'emplacement d'Uxellodunum, mais cette opinion ne peut pas se soutenir. Bornons-nous à faire remarquer qu'Uzerche est située au pays des Lemovices — *in pago Lemovicino* — et que l'oppidum des Commentaires l'est au territoire des Cadurques — *in pago Cadurcino*.

Quoiqu'il en soit, c'est une ville fort ancienne, saint Rorice en parle dans les lettres qu'il écrivait au VIe siècle (Rurici epist. apud *Canisium*, t. V). Son monastère aurait été construit en 650, puis démoli presque en entier par les Normands et réédifié par Louis le Débonnaire.

L'église constitue un joli monument du XIIe siècle ; elle a trois nefs, transept, chœur avec déambulatoire et cinq chapelles rayonnantes : elle est surmontée d'un magnifique clocher carré à la base, octogonal au sommet et orné de pignons sur chaque face. Sous le chœur et les cinq chapelles s'étend une crypte qui recèle plusieurs inscriptions. On croit que l'une d'elles est celle de Boson II, comte de la Marche :

De medio pietas rapvit divina Bosonem
ne qva svam impietas mvtaret religionem
cvivs erat clarvm genvs alta scientia mores
eximii placitiqve deo popvloqve labores
cvmqve colvmbinam servaret simplicitatem
serpentis tamen indverat sibi calliditatem
a patre promervit velvt Axa dari sibi plorans
irrigvvm dvplex semper dvm non legit orans
lavdes ergo svas recolentes nomen honorent
fratres et pro fratre devm devocivs orent
XVII K. *septb obiit bone memorie Boso*
dei mvnere cvivs anima reqviescat in pace amen

Inutile de dire que cette transcription ne reproduit ni les abréviations ni les dispositions de l'original. Le septième vers a exercé la perspicacité de plus d'un érudit qui ne pouvait donner l'explication du mot *axa*. Cette explication devient facile en lisant les versets du chapitre XV du livre de Josué, où la fille de Caleb, Axa,

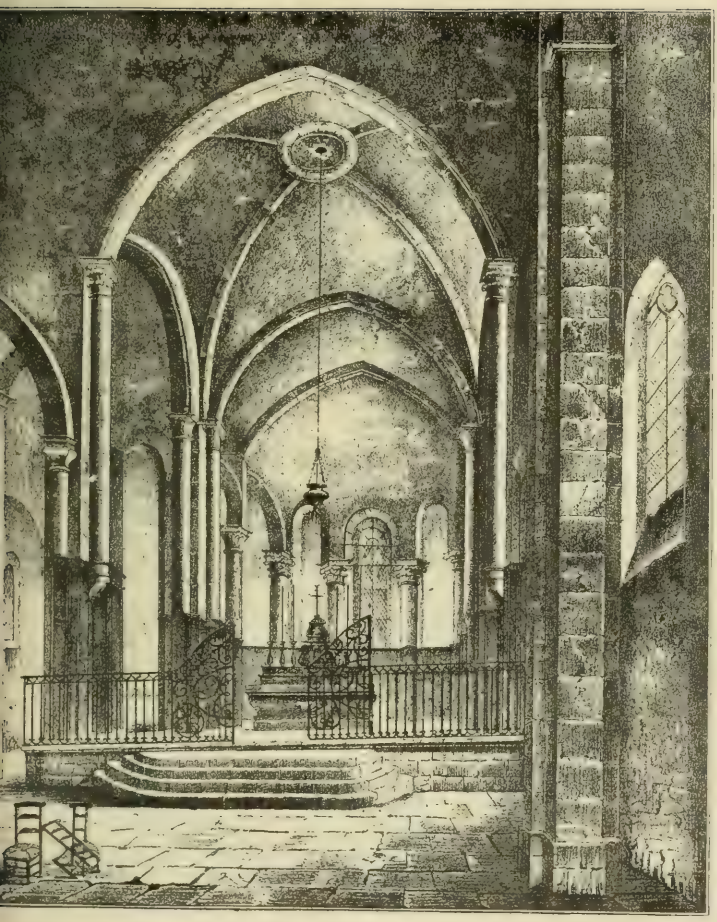

ÉGLISE D'UZERCHE.

Vue intérieure.

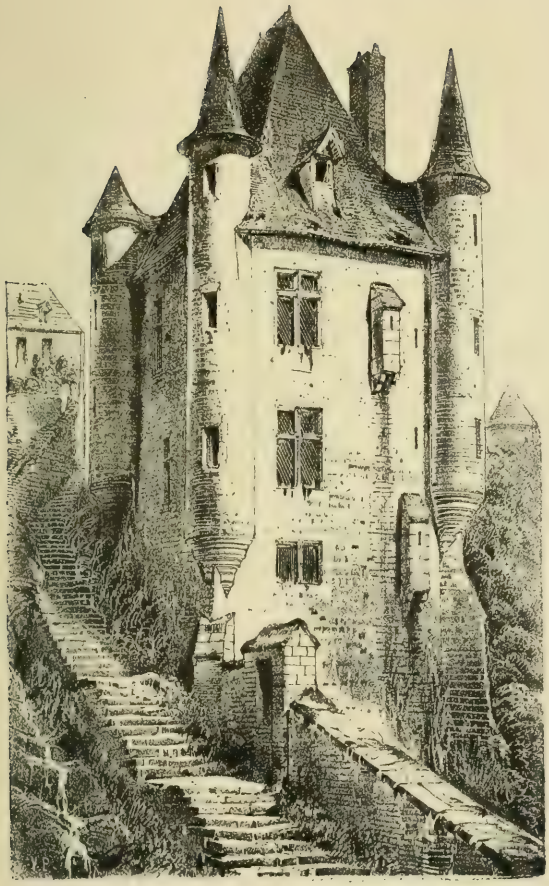

MAISON A TOURELLES

à Uzerche.

demande à son père en soupirant une terre bien arrosée : « *Dedit itaque ei Caleb irriguam superius et inferius* ».

Les armes d'Uzerche sont : *d'or, à deux vaches de gueules l'une sur l'autre, au chef de France.* La présence de vaches sur les armes d'Uzerche tient à un fait qui mérite d'être rapporté, bien qu'il rentre dans le domaine de la légende plutôt que dans celui de l'histoire. Les Sarrazins, au VIIIe siècle, firent pendant sept années le siège d'Uzerche. Les habitants soutinrent avec héroïsme ce long siège : mais, poussés par la famine, ils furent sur le point de se rendre ; il ne leur restait plus qu'un seul taureau et une très faible quantité de froment. Le désespoir leur inspire une résolution suprême : ils gorgent le taureau du peu de grains qui leur restait, conduisent de nuit l'animal jusqu'aux bords de la rivière et le laissent aller. Les ennemis ne tardèrent pas à se saisir de cette proie, l'abattirent à l'instant et virent avec surprise, dans son estomac, une grande quantité de grains non encore digérés. Convaincus alors que la place était abondamment pourvue de vivres et que la famine, leur unique espoir, ne viendrait pas à leur aide, ils levèrent le siège après sept années d'inutiles efforts.

En quittant Uzerche, nous abandonnons la route directe que nous avons suivie le matin et nous nous dirigeons sur Vigeois.

Cette petite ville est située sur les bords de la Vézère. Elle tire son nom d'un petit oratoire consacré à saint Pierre dès les premiers siècles de notre ère. Détruit pendant la première invasion des Barbares, il fut reconstruit en 570 par saint Yrieix. Les Normands, à leur tour, au IXe siècle, le ruinèrent complètement.

Rebâti pour la troisième fois, il devint une abbaye de l'ordre de saint Benoît, célèbre au XIIe siècle par l'importante chronique à laquelle elle a donné son nom.

Très belle église à une seule nef ; absidioles intéressantes ; belles sculptures sur le portail et dans l'église. Dans la sacristie , une châsse émaillée du XIIIe siècle, un bras reliquaire, une custode en cuivre doré du XIVe siècle.

M. de Lasteyrie signale tout particulièrement à l'attention des membres du Congrès les chapiteaux romans et principalement ceux qui, extérieurement, décorent les absidioles et en supportent la toiture. Sur l'observation qu'il serait intéressant d'en recueillir les moulages, M. le Président annonce que la Société française d'Archéologie mettra à la disposition de M. Rupin, qui veut bien accepter cette mission, la somme nécessaire pour faire mouler un certain nombre de chapiteaux de Vigeois, dont les épreuves seront déposées au Musée de Brive, où chacun pourra les étudier plus facilement.

Les membres du Congrès ne rentrent à Brive que fort avant dans la soirée.

JEUDI 19 JUIN.

Excursion aux grottes de Lamouroux.

La matinée est consacrée à la visite des grottes de Lamouroux, situées à sept kilomètres environ de Brive, et auxquelles on se rend en voiture.

On suit la route de Toulouse, laissant sur la gauche, à 1,800 mètres de Brive, le monastère de Saint-Antoine, occupé aujourd'hui par des religieux franciscains, et construit sur trois grottes creusées de main d'homme, qui ont été habitées, vers 1226, par saint Antoine de Padoue. La route s'élève, montrant bientôt devant soi et dans le lointain le château de Noailles, berceau de la famille de ce nom, longe le viaduc de Planchetorte, sur la nouvelle ligne de Brive à Cahors, suit la voie ferrée et arrive à un second viaduc, qui, tout en défigurant un peu le paysage, masque les grottes de Lamouroux.

Les vallées des environs de Brive présentent un grand nombre de grottes naturelles, qui ont servi de refuge à l'homme des temps quaternaires, ainsi que le constatent les silex taillés qui y ont été trouvés. La population augmentant et ces grottes devenant insuffisantes, il fallut agrandir celles qui existaient déjà et en creuser de nouvelles. Ce travail a pu se faire à une époque très reculée, il a pu se continuer également dans des temps relativement modernes, et il est bien difficile d'être précis sur ce point.

Le terrain de l'arrondissement de Brive, formé en

grande partie des grès du permien et du trias, offre des roches faciles à travailler ; aussi compte-t-on environ 250 grottes creusées de main d'homme.

Ces grottes sont généralement peu profondes, bien éclairées, à proximité d'un cours d'eau, et dominent le fond des vallées à une hauteur qui varie entre 10 et 50 mètres.

Tout ce que l'on en sait, au point de vue de l'histoire, c'est que l'une d'elles a été habitée par saint Antoine de Padoue au commencement du XIIIe siècle, qu'un grand nombre portent le nom de *grottes des Anglais*, en souvenir peut-être du refuge qu'elles ont offert aux habitants pendant la guerre de Cent-Ans, et que la date de 1585, gravée en creux à l'entrée d'une des grottes de Siaurat, indique l'époque des guerres de religion.

Ces grottes sont quelquefois isolées, le plus souvent groupées et échelonnées sur plusieurs étages.

Le groupe le plus nombreux et le plus connu est celui de Lamouroux. La colline, dans le flanc de laquelle ces grottes sont creusées, offre un aspect des plus bizarres. De loin on dirait une immense ruche. Malgré un éboulement, survenu en 1837, on en compte encore environ quatre-vingt, superposées en cinq étages, sur un parcours de 300 mètres.

On circule de l'une à l'autre soit par devant, soit au moyen de portes dans les cloisons ; on y remarque des vestiges d'escalier taillés dans le roc, des trous pour clôture et pour suspension, des placards, des piliers, des restes de peintures murales, une citerne et jusqu'à des écuries et des mangeoires pour les animaux domestiques.

La montagne en face de Lamouroux est également

percée de grottes ; elles sont connues sous le nom de Monrajoux.

M. Massénat, qui a bien voulu se charger de diriger cette excursion, a pris toutes les mesures nécessaires, échelons creusés dans le roc, cordes servant de garde-mains, etc., pour rendre aussi facile qu'agréable cette visite, qui se prolonge jusqu'à midi.

Pendant que la plupart des membres du Congrès rentrent directement à Brive, d'autres continuent l'exploration des grottes voisines et quelques-uns vont visiter le monastère de Saint-Antoine.

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à 2 heures. MM. le comte de Lasteyrie, Émile Fage, Paul de Fontenilles, E. Rupin et B. Ledain prennent place au bureau, sur l'invitation du Président.

M. le docteur Vacher, reprenant la question 3e, lit un mémoire sur les peuples qui ont habité le Limousin.

Cette lecture donne lieu à quelques remarques de M. Philibert Lalande.

M. l'abbé Poulbrière lit un mémoire en réponse à la 7e question : *Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région. — Dire s'ils forment une école spéciale, ou si l'on doit les rattacher aux écoles qui ont régné dans les provinces voisines. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains.*

En terminant, M. l'abbé Poulbrière demande au Congrès d'émettre un vœu pour le dégagement du tombeau dit de saint Coronat, à Uzerche, et l'aménagement de la crypte de cette église.

M. le comte A. de Dion présente un certain nombre d'observations à propos de la communication de M. l'abbé Poulbrière (1).

M. de Fayolle fait diverses remarques au sujet de la

(1) Ces observations ont été publiées dans le *Bulletin Monumental*, t. LVI, et reproduites dans le *Bulletin de la Société scientifique et archéologique de la Corrèze.*

construction des voûtes dans quelques-unes des églises visitées par le Congrès.

Une discussion s'engage à ce sujet entre MM. de Dion, de Lasteyrie, de Fontenilles et l'abbé Poulbrière.

M. de Lasteyrie fait remarquer que l'église de Vigeois a été très remaniée à diverses reprises; il ajoute qu'il faut distinguer dans la construction des églises limousines deux types principaux : 1° les églises avec un chœur directement entouré de chapelles rayonnantes ; 2° celles qui ont, entre le chœur et les chapelles rayonnantes, un déambulatoire.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Lenoir, curé-doyen de Châtillon-sur-Indre, inspecteur divisionnaire de la Société, au sujet de la restauration de l'église abbatiale de Fontgombaud.

M. Rousselet, agrégé de l'Université, principal du collège, en réponse à la question 9 : *Etudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, etc.*, donne lecture d'une notice descriptive sur le château de la Filolie, dans la Dordogne, qui est sa propriété, notice qu'accompagnent de nombreux plans et dessins.

M. Philibert Lalande commence la lecture d'un travail considérable en réponse à la 4° question : *Dresser l'inventaire des monuments mégalithiques et des tertres funéraires de la Corrèze. — Étudier les grottes creusées de main d'homme et les souterrains-refuges ; en déterminer la date.*

M. Godin de Lépinay lit un mémoire sur la seconde partie de la même question.

M. Rupin signale, en réponse à la 15e question : *Faire connaître les inscriptions rédigées en langue vulgaire,* deux inscriptions romanes, l'une de 1239 et l'autre de 1296, qui se trouvent à la façade de l'église de Saint-

Sauveur de Roc-Amadour. (Le texte de ces inscriptions est reproduit plus loin, dans le récit de l'excursion à Roc-Amadour et à Assier).

M. le comte de Marsy offre, en son nom, à chacun des membres du Congrès, un jeton en bronze frappé spécialement pour cette réunion, portant sur le droit, les armes de la ville de Brive.

La séance est levée à six heures.

BANQUET.

A six heures et demie, les membres du Congrès se réunissent à l'hôtel de Bordeaux dans un banquet comprenant plus de soixante-dix couverts.

Des toasts sont successivement portés par M. le comte de Marsy, M. Herbert Jones, M. Roche, maire de Brive et par M. Rupin, dont nous reproduisons avec plaisir les paroles chaleureuses et qui ont été unanimement applaudies :

« Permettez-moi, à mon tour, a-t-il dit, en ma qualité de président de la Société archéologique de la Corrèze de vous remercier d'avoir bien voulu visiter notre gentille cité. Ailleurs, vous pourrez être reçus avec plus d'apparat, jamais avec plus de cœur. Quand nous avons songé, il y a onze ans, à nous organiser en société, nous nous sommes efforcés, sous l'inspiration de notre président d'honneur, M. Robert de Lasteyrie, de prendre pour modèle une société aînée, qui, fondée en 1834, par le regretté de Caumont, n'a fait, depuis lors que prospérer et a placé à sa tête M. le comte de Marsy. Dès ce moment-là, vous nous étiez sympathiques : aujourd'hui, si c'est possible, vous l'êtes encore davantage. La politique interrompt souvent les relations, l'archéologie les établit et les resserre. Buvons à notre bonne confraternité. »

MM. Francart, le Rév. S. S. Lewis, Herbert Jones et Travers, ont pris ensuite la parole.

---

20 JUIN 1890.

Excursion à Beaulieu et Castelnau de Bretenoux.

De Brive à Saint-Denis, parcours en chemin de fer : 28 kilomètres ; durée du trajet : 45 minutes. Stations : Brive, Turenne, Les Quatre-Routes, Saint-Denis.

Peu après avoir quitté Brive, la voie ferrée pénètre dans deux tunnels. A la sortie du second, celui de Montplaisir, long de 2,400 mètres, se dresse sur la droite, au sommet d'une colline en forme de cône, la petite ville de Turenne, avec ses maisons des XVe et XVIe siècles, bâties en amphithéâtre, autour d'un rocher taillé à pic que surmontent les ruines du château des puissants vicomtes de Turenne.

La vicomté de Turenne fut vendue, le 6 mai 1738, au roi de France, par Charles-Godefroy de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, moyennant le prix de 4,200,000 livres, sous la réserve que le vendeur continuerait à porter le nom et le titre de vicomte de Turenne.

Du château il ne reste plus qu'un vaste donjon rectangulaire à contre-forts (XIVe siècle) et une tour cylindrique (XIIIe siècle), d'un très bel effet, qui domine d'une manière pittoresque et majestueuse tous les environs. Elle porte, on ne sait trop pourquoi, le nom de *tour de César.*

Après avoir traversé la station des Quatre-Routes et avant d'arriver à celle de Saint-Denis, le plateau du Puy-d'Issolu s'élève sur la gauche, avec ses rochers

TOUR DITE DE CÉSAR

à Turenne.

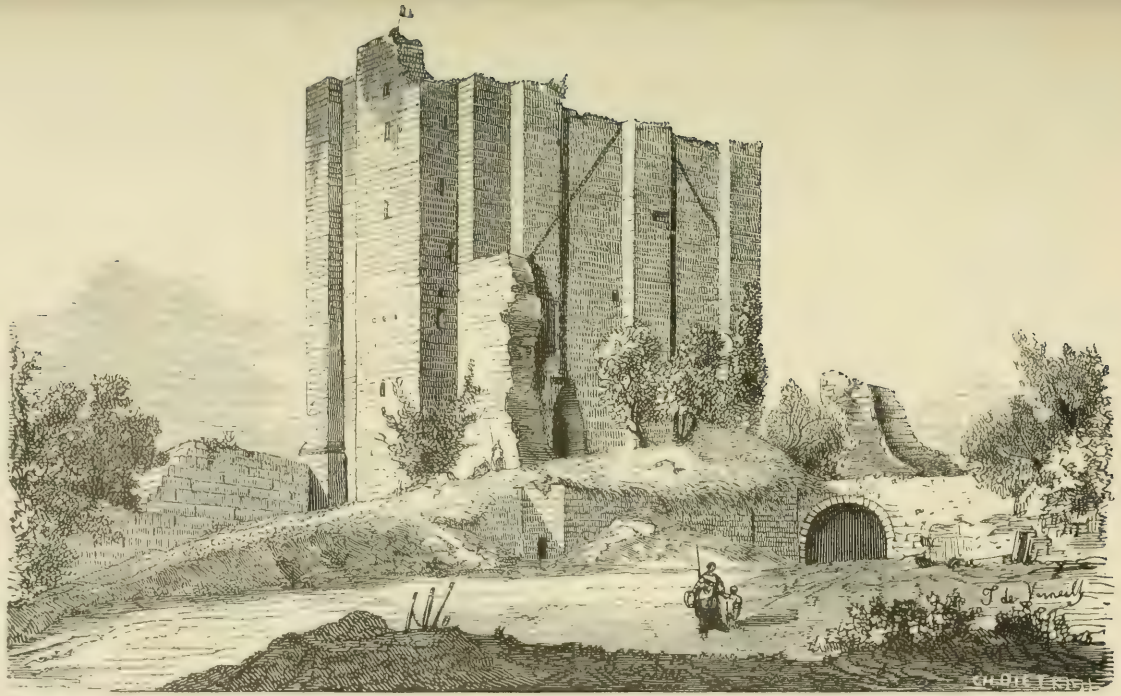

DONJON DE TURENNE.

abrupts, à 200 mètres au-dessus de la vallée. Sur son sommet se trouvait l'oppidum d'Uxellodunum, le dernier rempart de l'indépendance gauloise. On voit encore les traces de la galerie pratiquée par les soldats romains pour tarir la source qui alimentait les défenseurs.

Faisons remarquer, à ce sujet, l'erreur dans laquelle sont tombés la plupart des auteurs en affirmant qu'un fleuve ceignait l'oppidum d'Uxellodunum, au point d'en faire une presqu'île. Cette erreur provient de la traduction vicieuse du texte des *Commentaires de César*, qui dit d'une façon formelle que c'était la vallée et non le fleuve qui entourait presqu'entièrement la forteresse : « Flumen infimam *vallem* dividebat *quæ* pene totum montem cingebat, in quo positum erat præruptum undique oppidum Uxellodunum » (César, lib. 8, c. 40).

— De Saint-Denis à Beaulieu, 24 kilomètres. Trajet en voiture ; durée du trajet, deux heures.

En quittant Saint-Denis, la route passe sous le flanc sud du Puy-d'Issolu, traverse les villages de Vayrac (église du XVe siècle avec abside fortifiée), de Bétaille et de Puybrun (église du XIIIe siècle) ; elle rencontre la Dordogne, dont elle longe la rive droite et, avant d'arriver à Beaulieu, laisse sur la droite le château en ruines d'Estresses, situé à l'entrée de la vallée où les Normands furent battus en 930 par le roi Raould, alors duc de Bourgogne.

Beaulieu, chef-lieu de canton. Jolie petite ville située dans une riante vallée au confluent de la Dordogne et de la Ménoire. Désignée primitivement sous le nom de *Vellinus*, on l'appela plus tard, à cause de la beauté du site, *Bellus-locus*, Beaulieu.

Vaste église (monument historique des XIIe et XIIIe siècles), ayant appartenu à une riche abbaye de bénédictins, fondée en 855 par saint Radulfe, archevêque de Bourges; elle est portée sur douze piliers, divisée en trois nefs d'inégale hauteur, avec transept surmonté, comme à Obasine, d'une coupole sur laquelle s'élève une tour octogonale, abside, trois absidioles qui donnent sur un déambulatoire et des galeries qui ne prennent jour que sur la nef par des arcades géminées et en plein-cintre.

Magnifique portail au midi, une des merveilles de la sculpture romane : il rappelle celui de Moissac dont il pourrait bien être le prototype. Les bas-côtés offrent des sculptures malheureusement mutilées. On y reconnaît : la femme aux serpents, Daniel (nimbé et nu-pieds) dans la fosse aux lions, l'Avarice, la Luxure, la Tentation du Christ, ainsi que le constate une inscription (1), sa victoire sur les démons. Le tympan représente d'une façon grandiose la scène du Jugement dernier ; il est supporté par un trumeau richement sculpté et qui divise la porte en deux baies égales. Les tores des angles rentrants des archivoltes reposent sur des colonnettes de même diamètre dont ils ne sont séparés que par de petits chapiteaux *sans tailloirs*, particularité qui ne se rencontre guère que dans la sculpture limousine.

Par une délicate attention, le trésor de l'église a été exposé sur de longues tables dans un des transepts, ainsi qu'un certain nombre de vues et de plans, qui permettent à notre confrère, M. l'abbé Poulbrière, de

(1) SI FILI' DEI ES DIC VT LAPIDES ISTI PANES FIANT
SI FILI' DEI ES MITE TE DEORSVM.

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

PORTAIL DE L'ÉGLISE DE BEAULIEU

Le Jugement Dernier

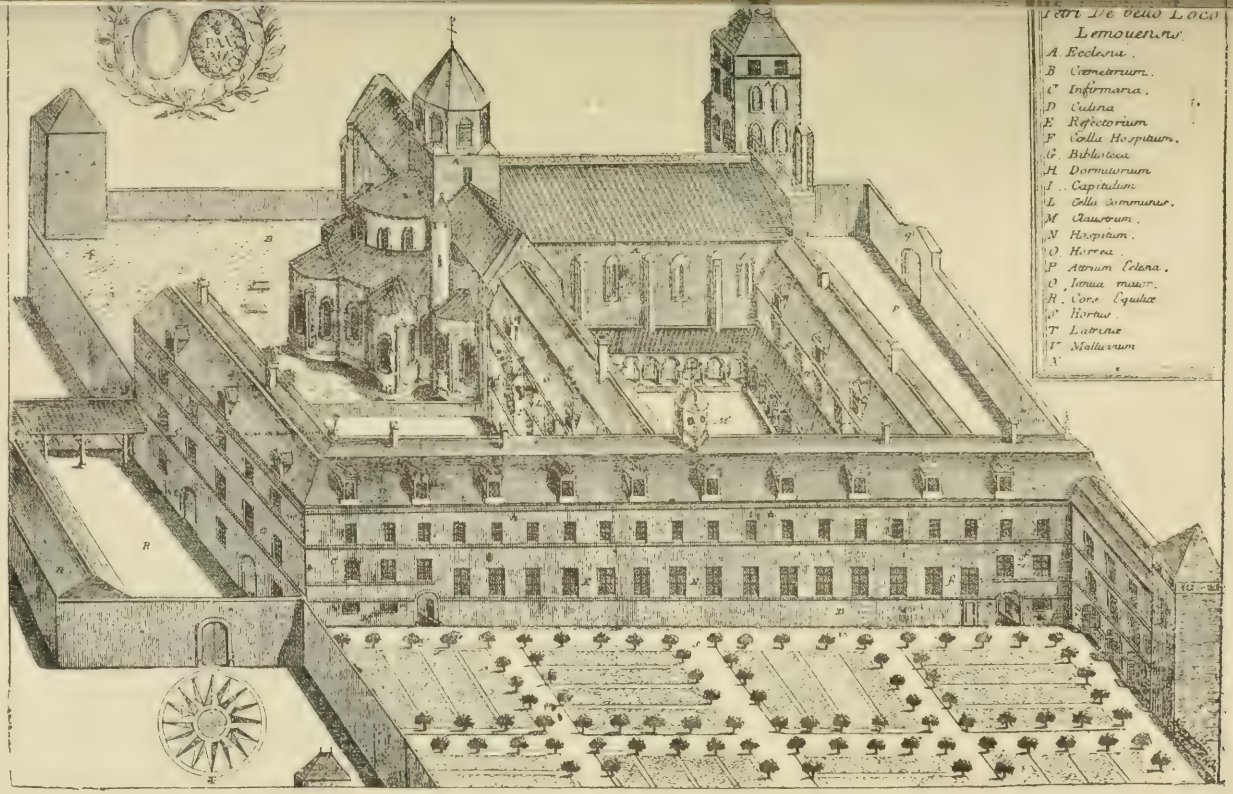

L'ABBAYE DE BEAULIEU

Reproduction d'une gravure du *Monasticon gallicanum* (fin du XVIIe siècle).

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

CHATEAU DE CASTELNAU-DE-BRETENOUX

Vue générale

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE FRANCE

nous faire mieux saisir les détails architectoniques de la belle église de sa ville natale.

Ce trésor renferme une statue de la Vierge du XIIe siècle ; elle est en bois recouvert de lames d'argent et ornée de filigranes et d'initiales ; une crosse eucharistique en bois doré du XVIIe siècle ; une petite châsse émaillée représentant l'Adoration des Mages (XIIIe siècle) ; un reliquaire en argent, en forme de tourelle, jadis recouvert d'un parchemin lamé d'or, et de travail byzantin ; deux bras en argent renfermant les reliques de saint Émilien et de sainte Félicité.

En face de l'église se trouve une maison recouverte de fines sculptures du XVe et du XVIe siècles, mais qui, pour la plupart, ont été rapportées et proviennent d'autres constructions. Dans une des chambres du premier étage de cette habitation se trouve une grande et belle cheminée sculptée du XVIe siècle.

La ville offre encore un certain nombre de maisons curieuses des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et l'aspect des rues est des plus pittoresques, surtout lorsque l'on se dirige vers les bords de la Dordogne, sur lesquels est élevée une chapelle du XIIe siècle, ayant autrefois servi d'église paroissiale.

On lit encore l'inscription suivante sur la porte de l'ancien collège des Jésuites :

ΤΩΝ ΖΗΤΕΙΞ ΜΟΥΣΩΝ ΜΕΛΙΤ ΕΝΘΑΔΕ
ΞΤΗΘΙ ΚΑΙ ΙΔΡΟΥ
ΞΟΙ ΜΕΛΙΤΩΝ ΛΩΞΩ ΝΕΚΤΑΡ
ΑΡΕΙΟΝ ΛΔΗΝ.

et au-dessous :

TAVRINE NOBIS VIRTVS TITANE REVIVENS VINAQVE VENIT.

De Beaulieu à Castelnau, environ 10 kilomètres.

La route traverse la Dordogne sur un pont en fil de fer, passe sous le village d'Altilhac (cuve baptismale supportée par des lions, XIIe siècle), arrive à Bretenoux et aboutit sous Castelnau au petit village de Bonneviole, dont plusieurs maisons offrent un caractère assez pittoresque.

Bretenoux nous offre l'aspect complet d'une bastide ou ville neuve. Autour d'une place carrée, fermée par des portes, s'élèvent l'église et des maisons, de forme presque régulière, toutes séparées les unes des autres.

Bonneviole est renommé par ses foires de chevaux où la quantité l'emporte, paraît-il, sur la qualité. Aussi, un habitant du Quercy ne manque jamais d'apostropher un passant monté sur une rosse en lui lançant le dicton devenu proverbe : *L'as croumpat à Bounebiolo!* Tu l'as acheté à Bonneviole.

De Bonneviole à Castelnau, la route monte continuellement pendant quinze cents mètres environ. On passe à côté d'une gentille église romane, malheureusement bien délabrée, et on arrive sous les murs du château.

M. G. de Pradelle, ancien préfet (1), propriétaire du château, dont il s'efforce d'arrêter la destruction par d'intelligents travaux, nous fait les honneurs de Castelnau, que nous visitons avec grand soin.

Le château de Castelnau de Bretenoux, une des plus belles ruines féodales du centre de la France, domine de sa masse imposante la riante vallée de la Dordogne à son confluent avec la Cère.

(1) Depuis notre visite, M. de Pradelle est mort au printemps de 1891.

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

ÉGLISE DE CASTELNAU-DE-BRETENOUX

Stalles du XVe siècle

Les seigneurs de Castelnau font leur apparition dans l'histoire, en l'an 860 ; ils siégeaient aux États de la province, immédiatement après les vicomtes de Turenne, de Bruniquel et de Montclar, et s'intitulaient seconds barons chrétiens. Castelnau était tenu à l'égard de Turenne, à l'hommage . . . . . d'un œuf. Ledit œuf était traîné audit Turenne, à grands renforts d'hommes et d'animaux, et en voyant passer cette pompe grotesque, le paysan quercynois décochait son mot au château limousin :

Touréno,
Réno.
Castelneau
Té craigno ma d'un eou,
Turenne, grogne, Castelnau ne te craint que d'un œuf.

La maison de Castelnau, dont la puissance s'était accrue pendant nos guerres civiles et nos guerres contre l'étranger, se fondit en 1395, dans la maison des Pons de Cailus et des Guillem de Clermont-Lodève, par suite du décès de Jean de Castelnau, mort sans postérité. Au commencement du XVIIIe siècle, à la mort du dernier des Guillem, le château passa dans la maison de Luynes. La Révolution l'avait laissé intact ; mais dans la nuit du 28 au 29 janvier 1851, un terrible incendie détruisit rapidement ce que le temps avait respecté. L'intérieur n'existe plus ; toutefois, les murs extérieurs restés debout constituent un ensemble qui permet de reconstruire presque siècle par siècle cette antique demeure féodale.

Le château s'élève à 220 mètres d'altitude, sur un rocher, qu'une échancrure naturelle sépare d'un massif

de collines ; il se développe sur un plan triangulaire assez irrégulier, enfermant une cour intérieure ; il est entouré de fossés, de remparts ; de grosses tours flanquent les angles, trois autres sont en demi-saillie sur les côtés. Au centre s'élève un beau donjon carré du XIIIe siècle, décoré de mâchicoulis du XVe ; de la plate-forme, le paysage est féerique ; la vue s'étend jusqu'au château de Turenne, dont on aperçoit la silhouette se profilant sur le ciel. Dans l'intérieur du château, restes de constructions civiles du XIIe siècle, chapelle du XVe, rétable peint.

Sous le château, ancienne église collégiale, aujourd'hui paroissiale, bâtie au XVe siècle par Jean de Cailus-Castelnau, évêque et comte de Cahors. Stalles sculptées des plus remarquables et d'une grande finesse (XVe siècle) ; vitraux intéressants de l'époque de la Renaissance.

De Bonneviole à Carennac, la route suit pendant huit kilomètres la rive gauche de la Dordogne ; elle est adossée à la montagne, son parcours est ombragé.

Le temps nous a manqué pour aller jusqu'à Carennac, dont la visite figurait à notre programme, et après avoir dîné très agréablement sur une longue table dressée sur le quai de la gare de Saint-Denis, nous rentrons à Brive par le dernier train.

Beaulieu et Castelnau ont été l'objet de descriptions détaillées, publiées dans le *Bulletin Monumental* de 1873 par MM. A. de Roumejoux et l'abbé Poulbrière, et de souvenirs insérés dans les *Comptes-rendus* du Congrès archéologique de 1877, à la suite de l'excursion faite cette année par la Société française d'Archéologie dans les départements de la Corrèze et du Lot.

21 JUIN 1890.

Excursion à Roc-Amadour et à Assier.

Le trajet de Brive à Roc-Amadour se fait en chemin de fer sur la ligne de Paris à Toulouse.

Au milieu des montagnes du Quercy et à proximité de la voie ferrée qui relie Brive à Capdenac se trouve une vallée étroite et profonde, appelée autrefois la vallée ténébreuse, *vallis tenebrosa*. Les rochers escarpés qui dominent cette vallée servirent jadis de retraite à un saint ermite qui y bâtit un sanctuaire à Marie. La chapelle de la Vierge devint célèbre ; le saint ermite mourut et laissa, à défaut de son nom, le souvenir de ses vertus. On l'appela Amadour, comme qui dirait amateur de la solitude, *quasi amator solitudinis*, et depuis lors l'endroit fut appelé Roche-d'Amadour, en patois du pays *Roc-Amadour*.

Quel était ce saint personnage qu'on a confondu pendant longtemps avec le Zachée de l'Évangile, puis ensuite avec saint Amateur, évêque d'Auxerre, et à quelle époque vivait-il ? Nul ne le sait, car l'histoire n'a rien à démêler avec la légende, si ce n'est l'expression d'un sentiment populaire qui est en faveur de la piété du saint.

Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en 1166 un habitant du pays, en creusant le rocher, trouva dans son intégrité le corps du bienheureux ; il s'opéra à cet endroit des prodiges si inouïs que le roi d'Angleterre, Henri II, qui se trouvait alors à Castelnau de Bretenoux, vint lui-même pour y faire ses dévotions. Depuis cette époque, il est facile de suivre les traces de ce

pèlerinage, qui a été visité par un grand nombre de personnages ; Simon de Montfort, Louis IX, Blanche de Castille, Charles le Bel et Louis XI, pour ne nommer que les plus illustres.

On ne peut, sans y être allé, se faire une idée exacte du site de Roc-Amadour. En quittant la station du chemin de fer, le voyageur parcourt pendant trois kilomètres une route tracée sur un plateau aride et monotone (1) ; il arrive au village de l'Hospitalet et est frappé d'étonnement en voyant tout-à-coup se creuser devant lui une gorge profonde, et en contemplant comme suspendues par enchantement aux flancs d'un rocher abrupt, couronné autrefois par un château-fort, plusieurs églises et une série de maisons qui, faute d'espace, s'étendent en une seule rue sur un parcours de plus d'un kilomètre.

Trois routes se présentent devant lui : l'une, tracée depuis peu d'années, permet de descendre en voiture au fond du village ; l'autre suit le sommet de la montagne pour conduire à l'ancien château, sur l'emplacement duquel on a élevé une résidence pour les missionnaires ; la troisième, la plus ancienne, est la rue unique de la localité. C'est celle que nous suivons jusqu'à son extrémité ; elle nous conduit, en nous faisant passer sous cinq portes fortifiées (XIIIe siècle) et à côté de maisons des XVe et XVIe siècles, jusqu'à un vieux moulin dominé par une haute tour carrée, et situé sur les bords de l'Alzou, d'où la vue sur Roc-Amadour est des plus saisissantes.

(1) Tout ce plateau renferme des causses analogues à celles qui ont fait, depuis plusieurs années, l'objet des recherches de MM. Martel et Gaupillat.

En remontant la rue, on rencontre un large escalier en pierre de 216 marches, qui aboutit à l'ancien palais (aujourd'hui reconstruit) des évêques de Tulle (dont le diocèse comprenait autrefois Roc-Amadour), et pénètre dans une cour intérieure qui donne accès à sept chapelles.

Trois d'entre elles sont intéressantes. Celle d'en face, l'église Saint-Sauveur, sert actuellement d'église paroissiale; elle est uniquement composée de deux nefs sans transept ni abside. De chaque côté de la porte d'entrée se trouvent deux inscriptions en langue romane, dont l'une est mêlée de latin :

IN NOMINE [DOMI]
NI ⁝ ET DE MAD[ONA]
S[AN]C[T]A MARIA GE
RAVT ⁝ DE LA VA
LADA IAS AISI ⁝
AN[NO] ⁝ M ⁝ CC ⁝ XX ⁝ IX
A LA FESTA S[ANCTI] BENEZ
ET DE MARTS

—

RENENBRANSA ⁝ SIA ⁝ QVOD ⁝ AN
NO ⁝ D[OMI]NI ⁝ M ⁝ CC ⁝ LXXXX ⁝ VI ⁝ S ⁝ DE ⁝ BEL ⁝ IO
C ⁝ LAISHET ⁝ VI ⁝ SOLS ⁝ DE ⁝ RENDA ⁝ PER ⁝ SON ⁝
ANIVERSARI ⁝ AL ⁝ COVEN ⁝ DE ⁝ ROCAMADOR ⁝
LOQVALS ⁝ ES ⁝ EN ⁝ LA FESTA ⁝ B[EAT]I ⁝ MARCELLI ⁝
PAPE ⁝ AVE ⁝ MARIA ⁝ GR[ATI]A ⁝ PLENA ⁝ ET ⁝ CE[TERA]

La chapelle miraculeuse, à moitié taillée dans le rocher, est attenante à l'église Saint-Sauveur. Un bloc détaché de l'immense roc qui la domine a détruit le primitif oratoire, mais il a été reconstruit en 1479 par

les soins de Denis de Bar, évêque de Tulle, ainsi que le constate une inscription placée sur le mur extérieur, au-dessus d'un reste de peinture qui représente la légende des *trois morts et des trois vifs :* HOC ORATORIVM SAXI RVINA COLLASVM D[OMIN]VS DIONISIVS DE BAR QVEM BITVRIS PEPIT ATISTES ET DVS TVTELS M° CCCC° LXXIX° EREXIT FVDITVS AC AMPLIAVIT. Cette chapelle a été agrandie et modifiée en entier, il y a une vingtaine d'années.

La Vierge, vénérée depuis si longtemps, est placée dans une niche au-dessus de l'autel ; une robe qui la recouvre entièrement ne permet d'en voir que la tête et celle de l'Enfant-Jésus. La statue, aujourd'hui en très mauvais état et très vermoulue, est en bois recouvert de lames d'argent. Au point de vue archéologique, elle rentre dans la catégorie des vierges-reliquaires. La Vierge est assise tenant le divin Enfant sur son genou gauche ; les vêtements sont collants sur les chairs et ornés, à la partie supérieure, d'un riche orfroi exécuté au repoussé sur le métal.

Au sommet de la voûte de l'église se trouve une cloche fort curieuse, en fer repoussé en entier au marteau, sans présenter aucune trace de soudure ; elle est certainement antérieure au XIe siècle.

La chapelle a une sortie sur un petit plateau qui portait autrefois le nom de place Saint-Michel. C'était là que se passaient les actes publics qui intéressaient l'abbaye.

A droite se trouve, protégé par une grille, l'endroit où ont été découvertes les reliques de saint Amadour, et en face apparaît, avec sa tour et ses modillons du XIIe siècle, la chapelle Saint-Michel, adossée au rocher qui lui sert de mur, de voûte et de toiture. On remarquera de belles peintures murales (XIIe siècle) qui,

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

ÉGLISE D'ASSIER

(Lot)

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

CHATEAU D'ASSIER (Lot)

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

CHATEAU D'ASSIER (Lot)

Façade extérieure

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

CHATEAU D'ASSIER (Lot)

Porte dans la cour intérieure

grâce à la hauteur où elles sont placées, n'ont subi aucune avarie de la part du temps et des hommes. Elles représentent les scènes de l'Annonciation et de la Visitation. Les couleurs ont été appliquées par de larges teintes plates sans tenir compte des ombres. Dans les draperies, tous les plis sont marqués par des traits sombres, les saillies sont accusées par des traits blancs, indiqués en hachures peintes sur le ton de l'étoffe ; des parties saillantes qu'on aperçoit sur le fond à différents endroits devaient être recouvertes d'applications de verroterie. Les nimbes des personnages sont en relief et produits par un épaississement de l'enduit (1).

Plus bas se trouvent les restes d'une figure colossale représentant saint Christophe , portant l'Enfant-Jésus sur ses épaules ; un antique coffre avec sa serrure et ses pentures (XIIIe) siècle , destiné à recevoir les offrandes des pèlerins ; et enfin, une lourde chaîne scellée dans le mur qui tient suspendue une masse de fer en forme d'épée et qui serait une image informe et grossière de la fameuse Durandal que Roland aurait offerte à la Vierge en passant à Roc-Amadour, en 778, pour se rendre en Espagne.

La chapelle Saint-Michel est intéressante à visiter ; on remarquera encore à l'intérieur des traces de peinture (XIIe siècle), malheureusement en bien mauvais état.

De Roc-Amadour à Assier, 24 kilomètres en chemin de fer ; ce trajet est rapidement parcouru et nous nous dirigeons vers l'église et le château.

(1) Ces peintures ont été relevées avec le plus grand soin par M. Lafillée et exposées au Salon des Champs-Élysées.

Le château fut bâti sur l'emplacement d'un ancien fort appelé la *Tour du Sal*, qui, après avoir servi à la défense du pays contre les Anglais, tomba en leur pouvoir. Cette tour, achetée plus tard par le comte d'Armagnac, fut vendue à Augié Dubois dont l'épouse, Guirlande d'Assier, possédait une partie de cette seigneurie. Galliot de Genouilhac, grand-maître de l'artillerie sous François Ier, descendait par sa mère d'Augié Dubois, et, par son père, des Vaillac, issus des anciens seigneurs de Gourdon. Ce fut lui qui fit bâtir, sur l'emplacement de la Tour du Sal, le château d'Assier, le plus beau de la France entière, au dire de Brantôme.

Ce château était formé de quatre corps de logis qui entouraient une cour carrée. Il était flanqué d'une tour ronde à chaque angle extérieur. Sur la façade principale paraissait la statue équestre de François Ier ; à l'intérieur de la cour, le ciseau de Bachelier s'était plu à décorer la pierre d'élégantes compositions.

De ce magnifique château, il ne reste plus qu'un des côtés, et qui est encore dans un état de délabrement complet. Quelques frises, quelques bas-reliefs d'une grande finesse et d'une composition des plus heureuses, témoignent de sa splendeur passée. Ici Hercule est représenté étouffant deux serpents et enchaînant l'hydre de Lerne ; dans un autre groupe, il combat le lion de Némée, il terrasse le géant Anthée. Dans un autre endroit est gravé le nom *Galliot*, la devise *j'aime fortune ;* parfois *fort* et *une* sont séparés par un point pour qu'on ne pût se tromper sur l'intention et le sens de cette devise de galanterie, où l'on croit voir une allusion à l'amour du grand-maître pour la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier, cause de ses malheurs et de sa disgrâce.

Cette devise favorite se trouve reproduite à chaque instant sur une large bande sculptée qui entoure à l'extérieur l'église d'Assier, bâtie en 1545, ainsi que le constate une inscription gravée au-dessus de la petite porte d'entrée. Galliot mourut un an après, en 1546.

Sur cette bande qui se développe sur une étendue de près de cent mètres, on a sculpté des trophées d'armes, des pièces d'artillerie traînées par des chevaux, des combats, des sièges, des canons tirant sur des remparts, des châteaux qui s'écroulent, des détails, dit-on, du passage de l'artillerie française sur les Alpes, pour l'expédition que termina si malheureusement la bataille de Pavie. Dans ces sculptures, tout ce qui est personnage laisse souvent à désirer au point de vue du dessin ; mais les cartouches, les arabesques, les trophées d'armes, les ornementations, sont d'un goût exquis et d'une grande délicatesse d'exécution.

Dans l'intérieur de l'église se trouve le mausolée de Galliot. Le guerrier est représenté couché, un lion est à ses pieds ; sur la frise on lit : *Après la mort, bonne renommée demeurée ;* au fond, entre des colonnes, il est figuré en habit militaire, des canonniers mettent le feu à une pièce d'artillerie ; on voit des pyramides de boulets de canon, des grenades, des sacs de poudre, et, dans le lointain, une forteresse. Sur un cartouche placé au-dessus de l'entablement se lisent ces vers, écrits sur onze lignes :

CY · DORT · CELVI · QVI · NEVT · IAMAIS · PROPOS ·
DE · RPOSER · EN · LA · VIE · MORTELLE ·
LES · LONGS · TRAVAVLX · LVY · ONT · DONNE · REPOS ·
CAR · PAR · SES · FAICTZ · SA · VIE · EST · IMMORTELE ·

La voûte de la chapelle et l'élégante balustrade en bois qui la clôturent méritent d'être signalées.

M. l'abbé Julien Laferrière nous a signalé l'analogie qu'offre l'église d'Assier avec celle de Langeac, dans la Charente-Inférieure : même plan, même genre de décoration et évidemment même architecte. Langeac, comme Assier, appartenait à la famille de Galliot de Genouillac et la femme du grand-maître de l'artillerie est enterrée à Langeac (1).

(1) La séance qui devait avoir lieu le soir, au retour de l'excursion, a été supprimée et remplacée par une séance tenue le lundi matin 23, avant le départ pour la visite de Tulle.

DIMANCHE 22 JUIN 1890.

Excursions à Obasine et aux gorges de Coiroux.

La plus grande partie de la journée du dimanche a été consacrée à l'excursion à Obasine, exécutée en voiture et favorisée par un temps charmant.

On quitte Brive en traversant le pont de la Corrèze pour rejoindre la route de Toulouse qui conduit jusqu'à la gare d'Obasine. Au départ de Brive, la route laisse à gauche la grotte du Puy-de-Lacan, qui a fourni un grand nombre de silex taillés, et traverse le village de Malemort qui se groupe au pied de son vieux château détruit au XVe siècle. A la tour carrée qui s'élève au-dessus des maisons se rattachent de nombreux souvenirs ; elle rappelle les incursions des Routiers et des Brabançons qui ravagèrent le pays , s'emparèrent du château et en furent chassés en 1117 par les seigneurs du Limousin, qui avaient à leur tête Gérard, évêque de Limoges. Malemort se distingua plus tard par les guerres continuelles que ses seigneurs entreprirent contre les habitants de Brive. Ces luttes, que l'histoire commence à enregistrer au XIIe siècle, se prolongèrent pendant de longues années. L'église Saint-Xantin, ancien prieuré, est romane ; elle est séparée du bourg par la Corrèze, et sert aujourd'hui d'église paroissiale.

Après Malemort, la plaine commence à se rétrécir, et on pénètre dans une gorge qui ne donne accès qu'à la route, au chemin de fer et à la Corrèze. Au dixième kilomètre, se trouve la gare d'Obasine; une route longue de trois kilomètres, ouverte au milieu de bois

châtaigniers, vous conduit jusqu'au village, à l'altitude de 275 mètres.

En arrivant, nous passons sous des arcs de triomphe et nous sommes reçus au bruit des décharges d'artillerie, par tous les habitants qui sortent de la grand'-messe.

M. Brugeilles, ancien député, maire d'Obasine, veut bien nous guider dans notre visite et met à notre disposition la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, pour notre repas (1).

Obasine est situé sur un petit plateau adossé à la montagne, du côté de l'Est, et dont le centre est occupé par l'église et les restes des anciennes constructions bénédictines.

Saint Étienne, né vers l'an 1085 au village de Viel Jo, paroisse de Bassignac-le-Haut (Corrèze), épris de la vie ascétique, s'arrêta à Obasine, et, trouvant ce lieu sauvage propice aux méditations pieuses, il y vécut dans la prière en compagnie d'un ami. Leur réputation de sainteté attira bientôt de nombreux compagnons, et, en 1142, une abbaye s'éleva, majestueuse, au milieu des rochers ; les religieux furent soumis à la règle de Citeaux.

(1) M. Brugeilles a donné un exemple qui devrait être suivi partout, en faisant placer, sur une des faces de l'Hôtel-de-Ville, un grand tableau indiquant au-dessous du nom d'Obasine, la longitude, la latitude et l'altitude, les indications géographiques du canton, de l'arrondissement et du département et une courte notice rappelant en quelques lignes les principales curiosités du pays.

Tous les voyageurs savent ainsi, en arrivant, quels sont les objets qui méritent d'attirer leur attention, et les habitants, fiers des richesses naturelles et des souvenirs historiques de leur pays, contribuent à en assurer la sauvegarde.

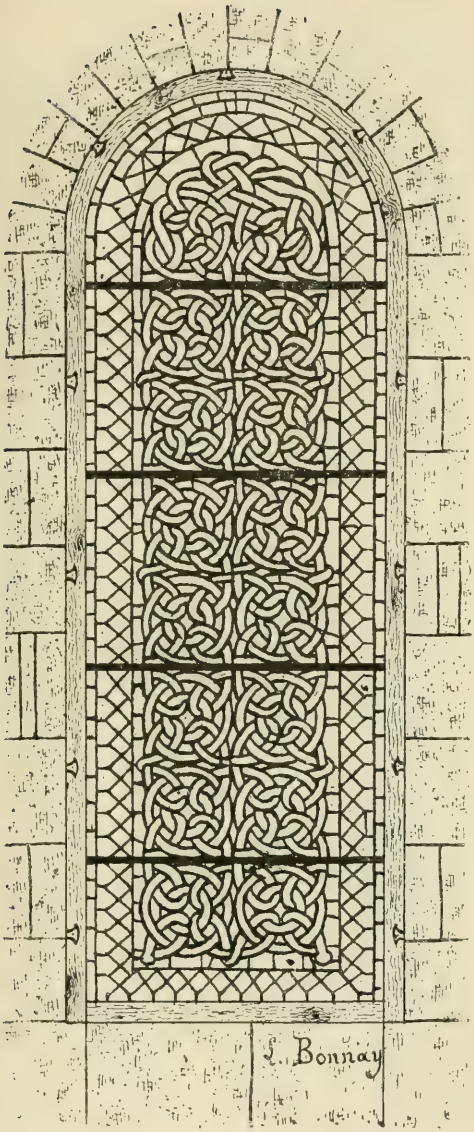

VITRAIL INCOLORE

(Église d'Obasine).

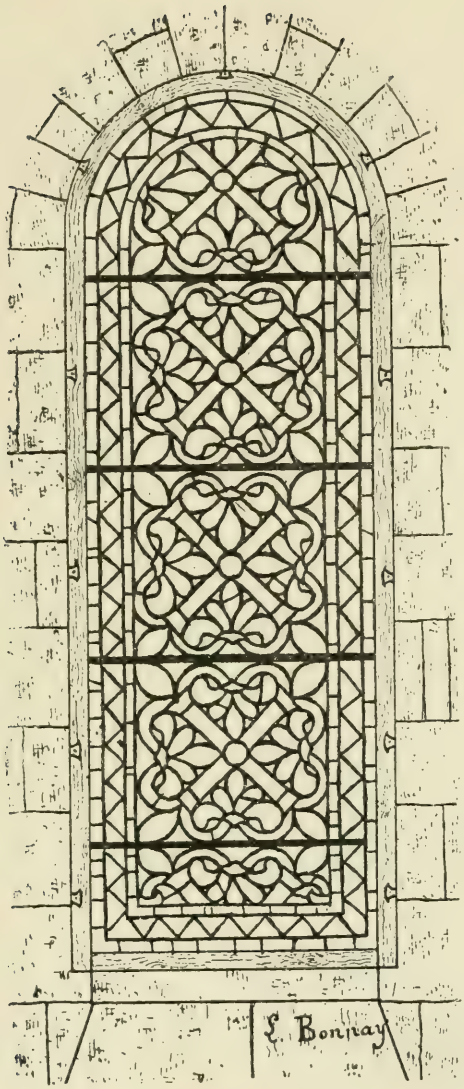

VITRAIL INCOLORE

(Église d'Obasine).

Les bâtiments conventuels composaient les trois côtés d'un parallélogramme, dont l'église formait la quatrième face au midi. Le réfectoire opposé à l'église était un magnifique vaisseau ogival, détruit pendant la Révolution ; il en reste encore des nervures et les arcs des extrémités. La salle capitulaire reste intacte ; elle est carrée, avec piliers dans le milieu pour recevoir les retombées des arcs de voûtes ; deux rangées de bancs de pierre en font le tour.

Par un heureux hasard, l'église est en bon état de conservation. Elle formerait une croix latine si, en 1757, sous Guillaume Mathurin du Sers, abbé commendataire, on ne s'était pas avisé de démolir six travées de la nef, qui n'en a conservé que trois (chaque travée ayant 6 mètres, la partie démolie avait 36 mètres). La coupole porte sur des arcs doubleaux et des pendentifs ; sur cette coupole, s'élève un clocher octogonal à jour. On voit, à l'extérieur, comment du socle carré portant sur les quatre piles et les arcs doubleaux la construction arrive à l'octogone parfait au moyen de triangles à ressauts. Le plan de l'édifice présente une disposition assez rare en France : outre le sanctuaire, six chapelles carrées, orientées, donnent sur le transept. Un large escalier en pierre conduit de l'église au premier étage du couvent. Les voûtes sont en berceau brisé.

Dans une chapelle du croisillon nord, on lit encore l'inscription suivante : ANNO AB INCARNATIONE DNI MCLXXVI CONSECRATV [m est] HOC ALTARE. Dans une des chapelles du croisillon méridional : ..... CONSECRATVM EST HOC ALTARE X KL FEBROARII A DNO G. BITVRIC ARCHIEPO IN HONORE.....

Le prélat, désigné sous l'initiale G, est Guarin ou

Guérin, surnommé Gérard, évêque de Limoges, dont le pontificat s'étendit de 1174 à 1179.

Ces deux inscriptions nous donnent la date de consécration de l'église qui commença à être bâtie en 1156 (v. st.?), ainsi que le relate le *Gallia christiana*, t. II, col. 524, au sujet de Gérard II du Cher, évêque de Limoges : « *An. 1156 feria VI ante Palmas, benedicto prius Obasinæ cæmeterio, novæ ecclesiæ, primum lapidem in fundamentum deposuit.* »

Vitraux incolores et non peints (XIIe siècle). — Curieuse armoire en bois de chêne, avec pentures et verrous en fer forgé (XIIIe siècle).

Peintures murales, dont l'une représentant une *Pieta* et en dessous des saints, porte l'inscription suivante, qui en donne la date : L'AN MCCCCLVI LO DAR[N]IER IORN DE MARTS FV FACHA AQVESTA ISTORIA E LA FETZ FAR FRA P. GHABANAS. — SANCT. MAVRVS. S. BLASIVS. S. ANTHONIVS.

Le tombeau de saint Étienne se trouve à l'extrémité du croisillon méridional : c'est un des plus beaux morceaux de sculpture que nous ait laissé le XIIIe siècle. La statue du saint est couchée sur un soubassement composé de deux marches, surmonté de petites arcades qui supportent un toit à double versant. Sur ces deux versants sont sculptés d'un côté des religieux, de l'autre des religieuses qui se dirigent vers la Vierge assise, tenant le divin Enfant sur ses genoux. Les pignons sont couverts de plantes et d'oiseaux qui font saillie sur la pierre.

Stalles en bois dont les *miséricordes*, bien que modernes (1719), offrent des têtes sculptées d'un grand caractère.

Dans le chœur, deux bas-reliefs en bois sculpté, polychromes, qu'on croirait du meilleur temps de la

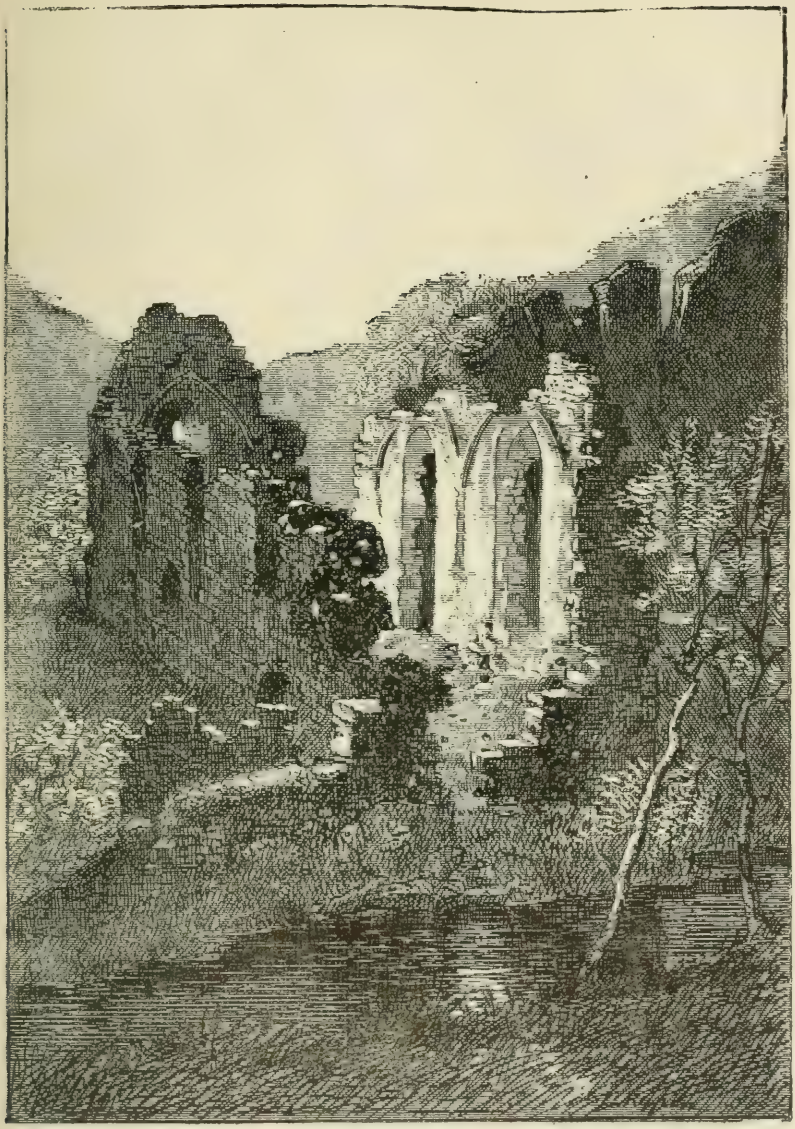

RUINES DU PRIEURÉ DE COIROUX.

sculpture chrétienne, si quelques détails bien caractéristiques, tels que des habits à la française, à retroussis et avec rabat, permettaient de leur assigner une date plus reculée que le XVIIe siècle. Des inscriptions donnent l'explication des sujets.

Comme l'eau manquait à Obasine, les moines entreprirent de creuser dans la montagne un canal qui conduirait l'eau à l'abbaye. Ce canal, de 1,500 mètres de longueur, qui prend l'eau d'un torrent pour la mener à travers des rochers, sur la pente des précipices jusqu'au-dessus des toits d'Obasine, est bien digne de l'admiration des visiteurs. Nous le suivons facilement en longeant le petit sentier qui le borde, ce qui permet de parcourir les gorges sauvages de Coiroux, un des sites les plus curieux de la Corrèze. Au retour, et après avoir passé au-dessus du rocher pittoresque qui a reçu le nom de *Saut de la Bergère*, nous descendons sans peine dans le fond du ravin, grâce à des sentiers improvisés, tracés par les soins de M. Brugeilles, et aux rampes qui épargnent la sensation du vertige aux moins intrépides d'entre nous.

Au bas du ravin, nous faisons une courte halte et la bière et les boissons gazeuses nous fournissent des rafraîchissements qui font concurrence à l'eau limpide du torrent.

Un peu plus loin, nous trouvons, à l'entrée même de la gorge, les ruines de l'abbaye de Coiroux.

Il ne reste plus que quelques pans de murs de l'église : c'était une œuvre du XIIIe siècle en forme de rectangle allongé, divisée en quatre travées par des nervures cylindriques s'appuyant sur des consoles allongées.

Souvent, au moyen âge, mari et femme embrassaient

simultanément la vie religieuse, c'est ce qui explique la présence fréquente d'un couvent de femmes non loin des abbayes de l'ordre de saint Benoît. Un proverbe local en a conservé le souvenir : *Qui a fille à Coiroux a gendre à Obasine.* De mauvaises langues ont voulu lui donner une autre explication.

Au lieu de s'engager dans les gorges de Coiroux, les amateurs de préhistorique, guidés par MM. Ph. Lalande et Soulingeas, gravissent la montagne pour voir près du sommet du Puy de Pauliac, à l'altitude de 500 mètres, un cromlech de 35 à 40 mètres de diamètre. Sur la route se trouve le dolmen du Bois-Ayretié.

SÉANCE DU 22 JUIN 1890.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à huit heures du soir. MM. l'abbé Poulbrière, le chevalier Garovaglio, Gervaise Legros, le Révérend S. S. Lewis et Paul de Fontenilles prennent place au bureau.

M. Émile Travers présente un rapport sommaire sur l'Exposition rétrospective organisée à Roanne et qu'il vient de visiter. Il offre au Congrès, au nom de la Commission d'organisation, un exemplaire du catalogue illustré de nombreuses héliographies.

Il dépose ensuite sur le bureau, au nom de l'auteur, l'*Histoire de Saint-Chamond*, par M. l'abbé James Condamin, publication considérable et enrichie de très nombreuses planches, qui donne une nouvelle preuve de l'activité du mouvement historique dans le département de la Loire.

M. Élie Massénat donne lecture d'un mémoire sur l'archéologie préhistorique dans la région et trace les règles qui, d'après le mode de sépulture, peuvent faire reconnaître les diverses périodes de cette époque.

M. Jules Tixier, architecte à Limoges, donne lecture d'un travail très complet, accompagné de dessins remarquables et de très grande dimension, sur les monuments religieux du Limousin. Il examine la question de savoir s'il existe une école limousine particulière ou si les édifices élevés dans cette région l'ont été sous l'influence des écoles des provinces voisines.

Cette communication donne lieu à une très intéres-

sante discussion à laquelle prennent part MM. le marquis de Fayolle et Paul de Fontenilles, et qui continue celle qui a déjà eu lieu dans la séance du jeudi 19.

M. Ph. Lalande achève la lecture de son mémoire sur les monuments mégalithiques de la Corrèze.

Cette communication est fort utilement complétée par une exposition sur les murs de la salle d'une série de fusains de grande dimension, dessinés par M. Rupin, et qui permettent de distinguer facilement les particularités des monuments décrits par M. Lalande.

M. Pasquier, archiviste de l'Ariège, fait une communication sur l'enceinte de Bord-sur-Lesse, dans l'Ariège, et fait ressortir les analogies qui existent entre ce monument et le cromlech de Pauliac, compris dans l'étude de M. Ph. Lalande.

M. Rupin, résumant les recherches dont il a commencé à faire connaître les résultats dans sa grande publication, *L'Œuvre de Limoges*, expose les principaux caractères qui distinguent l'école limousine de l'école allemande.

Toutes deux ont une origine orientale, mais il est facile de démontrer, tant à l'aide des textes que par l'examen des monuments conservés, que l'école française est antérieure à l'école allemande. Conques a été un des premiers centres de l'industrie de l'émaillerie dans notre pays.

En terminant, M. Rupin indique les caractères suivants, qui appartiennent à l'école limousine : coffret surélevé sur pieds carrés, têtes en relief en cuivre sur des personnages à corps émaillé, coloris plus vif que dans les émaux allemands, présence dans la décoration d'un iris à trois pétales, enfin crête formée d'une suite d'entrées de serrures.

Grâce à la complaisance de M. le curé de Gimel, M. Rupin met sous les yeux du Congrès la célèbre châsse de Gimel, qui peut être donnée comme un des types les plus complets de l'orfévrerie limousine.

SÉANCE DU LUNDI 23 JUIN 1890.

Présidence de M. le comte de Marsy.

La séance est ouverte à neuf heures.

M. Rupin présente, au nom de M. Clément-Simon, les travaux suivants :

1° Inventaire des joyaux et de la garde-robe de Françoise de Bretagne, vicomtesse de Limoges, en 1481;

2° Notice sur les Duhamel, sculpteurs tullois, des XVIIe et XVIIIe siècles, rédigée à l'aide de nombreux documents originaux et suivie de divers marchés pour l'exécution de leurs œuvres.

M. l'abbé Poulbrière présente un travail de M. l'abbé Rivière, curé du Lonzac, sur l'église de La Mazière-Balse et sa chaire en bois sculpté. Cette chaire, de style Louis XIV, que l'on croit l'œuvre d'un sculpteur limousin, Antoine Dutheil, aurait été donnée par la duchesse de Fontanges.

M. Philibert Lalande lit un travail en réponse à la 6e question :

Signaler les monuments romains qui existent dans la région. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions et d'objets romains, bronzes, céramique, verrerie, monnaies, etc.

M. l'abbé Pau adresse une note sur une borne mil-

liaire trouvée à Largnac et dont M. Rupin montre un estampage. En voici l'inscription :

IMP·C·M·C·L·POS
TVMO·P·F·IN·AVG·
P·M·TR·P·COS·III·P·P·
C·AR·L·XXXV·

M. l'abbé Poulbrière présente, en réponse à la 11e question : *Etudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils*, un résumé des objets mobiliers appartenant aux églises de la Corrèze et s'étend ensuite sur les tombeaux, enfeus et autres monuments rencontrés dans les églises ou près d'elles, tels que les lanternes des morts.

M. Rupin, après avoir rappelé que, grâce à l'insistance de M. de Lasteyrie, non seulement le mobilier artistique des églises de la Corrèze est inventorié, mais que, de plus, les objets les plus importants ont tous été classés par application de la loi du 30 mars 1887, fait remarquer que, toutefois, ce classement menace de rester illusoire, attendu que l'administration n'a pas eu soin d'avertir chacun des établissements propriétaires de la mesure qui avait été prise à leur égard. Il y a certainement là quelque chose à faire et il serait nécessaire de notifier le classement de chacun des objets au maire et au curé.

MM. Ph. Lalande et Soulingeas ayant entretenu le Congrès de la trouvaille de monnaies gauloises de Cuzance, dont une porte le nom du défenseur d'Uxellodunum, Luctérius, M. Rupin rappelle aux assistants que, deux fois déjà, ils se sont trouvés en présence de l'antique *oppidum* d'Uxellodunum, en passant à la

gare de Saint-Denis, et donne quelques détails sur les moyens de défense du Puy-d'Issolud.

M. Jules Lair signale l'importance que lui paraît offrir la découverte de Cuzance, au point de vue de la question d'Uxellodunum. Ce lieu n'étant pas fort éloigné du Puy-d'Issolud, il émet l'hypothèse que les quinze ou dix-huit cents monnaies en argent composant ce trésor pourraient bien n'être autre chose que la *caisse militaire* de l'armée de secours campée à dix milles de l'oppidum.

M. Ph. Lalande, tout en reconnaissant que telle est bien à peu près la distance qui sépare le Puy-d'Issolud du Bournissard, lieu précis de la trouvaille, en tenant compte des mouvements du terrain, fait remarquer que, d'après les *Commentaires*, l'armée de Drappès campait aux abords d'une rivière, la Dordogne évidemment, et que la commune de Cuzance est en entier dans la causse de Martel.

M. P. de Fontenilles présente également quelques observations sur la situation du Puy-d'Issolud et sur les moyens de défense de cet oppidum.

M. le Président proclame les récompenses décernées par le Conseil administratif de la Société française d'Archéologie, dans sa séance du 21 juin :

1° GRANDES MÉDAILLES DE VERMEIL.

M. René Fage, à Limoges, pour ses publications archéologiques sur le Limousin.

M. Élie Massénat, à Brive, pour ses découvertes préhistoriques dans la Corrèze et dans la Dordogne.

M. l'abbé Poulbrière, à Servières (médaille offerte

par M. Léon Palustre), pour ses travaux archéologiques sur la Corrèze.

M. Ernest Rupin, à Brive (médaille offerte par M. Jules de Laurière), pour ses publications sur *L'œuvre de Limoges* et l'orfévrerie du moyen âge.

2° MÉDAILLES D'ARGENT.

M. l'abbé James Condamin, à Saint-Chamond (Loire), pour son *Histoire de Saint-Chamond*.

M. Philibert Lalande, à Brive, pour ses travaux archéologiques sur la Corrèze.

M. Alcius Ledieu, à Abbeville, pour ses publications archéologiques sur la Picardie.

M. Jules Tixier, architecte, à Limoges, pour ses recherches archéologiques sur les monuments religieux du Limousin.

3° MÉDAILLES DE BRONZE.

M. le baron Halna du Frétay, pour ses recherches archéologiques sur la Bretagne.

M. l'abbé Pau, à Bort, pour ses recherches archéologiques sur la Corrèze.

Allocations :

200 fr. à la disposition de M. Rupin, pour faire exécuter différents moulages des chapiteaux des églises de Saint-Martin de Brive et de Vigeois, moulages qui devront être déposés au musée de Brive.

100 fr. à M. l'abbé Lenoir, pour la restauration de l'église abbatiale de Fontgombaud (Indre).

50 fr. à la disposition de M. Taillebois, pour des fouilles à Sarbazan (Landes).

M. le Président remercie ensuite les organisateurs du Congrès et les personnes qui, à divers titres, ont bien voulu concourir à son succès, et notamment l'administration municipale de Brive et les municipalités des localités visitées par le Congrès et MM. les curés qui ont si obligeamment mis à sa disposition les objets de leurs trésors, ainsi que les Compagnies de chemins de fer de Paris à Orléans, du Nord et de l'Ouest, qui ont facilité par leurs réductions les voyages et les excursions des membres du Congrès.

Il déclare close la cinquante-septième session du Congrès archéologique de France et engage ses confrères à prendre part aux excursions des deux dernières journées à Tulle et à Meymac.

Excursion à Tulle (1).

Le 23 juin, à une heure, soixante membres du Congrès, réunis à la gare de Brive, prenaient le train de Tulle.

La ligne du chemin de fer, qui unit ces deux villes, suit, en pente douce, le flanc de riantes collines, parsemées de jardins potagers, plantées d'arbres fruitiers, égayées de maisons de campagne. A gauche apparaît le bourg de Malemort, que domine une tour ruinée, seul débris de son vieux château féodal. Les puissants seigneurs de Malemort ont joué un rôle important dans l'histoire du Bas-Limousin ; la commune de Brive et les seigneurs de Comborn n'eurent pas d'ennemis plus acharnés. Plus près de nous, dans la plaine, est l'église de Saint-Xantin, ancien prieuré.

Nous rejoignons bientôt la Corrèze ; la vallée se resserre, des aulnes et des chênes forment un rideau vert de chaque côté de la petite rivière ; les collines se redressent plus abruptes, couvertes de bois touffus, hérissées de rochers. La station d'Aubazine est franchie. La belle église abbatiale, les ruines du couvent, que nous avons visitées, se montrent dans un repli de la montagne, à droite de la voie, au bas des landes sauvages du Puy-de-Pauliac. Encore une petite plaine au milieu de laquelle s'étale le village de Chambon, et nous entrons dans une gorge étroite, très

(1) Le compte-rendu de cette excursion a été rédigé par M. René Fage, auteur de nombreux travaux sur l'histoire et les antiquités de Tulle.

fraîche et très ombragée, c'est le pays du châtaignier, l'arbre caractéristique de cette partie du Bas-Limousin.

La voie ferrée, la rivière qui bondit sur un lit semé de pierres, la route nationale, se pressent l'une contre l'autre, s'allongent au fond de la gorge, ne se séparent un moment que pour vite se retrouver.

Sur un mamelon escarpé, que nous traversons en tunnel, se dressent l'église et le château ruiné de Cornil, qui, tombé entre les mains des Ligueurs, soutint assez vaillamment, en 1593, l'assaut des troupes royales commandées par le vicomte d'Aubeterre et Lauzières-Thémines. Ce siège, qui dura deux jours et se termina par une capitulation honorable, est le seul fait à noter dans l'histoire du château de Cornil.

A la sortie du tunnel, MM. Leveinstein et Soms ont établi une importante usine pour l'extraction des matières colorantes et tannantes du bois de châtaignier. Les approvisionnements de bois, en piles profondes et serrées, les pyramides de futailles prêtes à recevoir les produits de la fabrication, encombrent, sur une grande étendue, la petite plaine qui sépare la rivière de la station du chemin de fer.

Nous continuons à longer le pied de la colline, sous des arbres touffus. Le rail-way cotoie la Corrèze, comme un quai, soutenu par des rochers ou des murs en talus. A notre gauche, les pentes se couvrent de jardins, la vallée s'élargit; nous entrons en gare de Tulle. Les hautes cheminées de la manufacture d'armes de guerre lancent devant nous leur fumée; toute une ville nouvelle, avec son église blanche, d'un joli style, s'est formée autour du grand établissement national. Le train s'arrête. Nous sommes arrivés.

Le président et le bureau de la *Société des Lettres*,

Sciences et Arts de la Corrèze nous attendent à la gare et nous accompagnent jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, où sont réunis une cinquantaine de membres de cette Société. Nous sommes reçus par M. Vergne, maire, et M. Saugon, adjoint. Après un échange de souhaits de bienvenue et de compliments, les membres du Congrès et de la Société des Lettres commencent la visite des vieux quartiers de la ville.

Les faubourgs de la rive gauche, le Canton, la Fontaine-Saint-Martin, qui s'étendent en plaine, à peu de distance de la Corrèze, l'Alverge, dont la rue gravit en pente rude la montagne, sont reliés à l'*Enclos de ville* par le pont Choisinet. Quelques logis importants, aux larges fenêtres moulurées, aux boutiques basses, bâtis en granit, attirent l'attention des excursionnistes. Séparées du rocher à pic par une étroite cour, les maisons de ce quartier sont mises en communication avec leurs jardins par des passerelles de bois jetées du grenier. A l'époque des guerres de religion, lorsque la ville fut investie, en 1585, par l'armée du vicomte de Turenne, cette situation topographique permit aux assaillants de pénétrer dans ce faubourg sans coup férir, en forçant les portes mal défendues des greniers. Au bas de la rue, sur le pont Choisinet, ils furent arrêtés par les Tullistes ; mais leur nombre vint à bout de la résistance des assiégés ; ils en jetèrent quelques-uns à l'eau, brûlèrent les portes et entrèrent dans l'Enclos.

Comme les troupes de Turenne, mais en amis et sous la conduite du maire, c'est par le pont Choisinet que nous faisons notre entrée dans l'Enclos de ville. Les vieux quartiers de la cité du moyen âge sont étagés sur un mamelon qui s'avance entre les rivières de Corrèze et de Solane. Rien n'y est matériellement

changé depuis des siècles. Un bourgeois du temps de François Ier, qui reviendrait dans sa bonne ville de Tulle, retrouverait sans hésiter son logis, l'hôtellerie où il invitait ses amis, la boutique où il achetait les provisions du ménage, le bureau du tabellion où il dictait ses baux. Dans sa maison, après avoir franchi le seuil, il verrait la vaste cuisine où la famille se réunissait, passait une grande partie de la journée, pièce principale du logement, avec sa cheminée large et haute, garnie de bancs en bois, sa table carrée, sa huche massive, son vaisselier ; il reconnaîtrait les chambres à alcôves, éclairées par des fenêtres aux ferrements primitifs, mal fermées, sans plafonds ; les greniers spacieux, ouverts par des baies dont les toitures semblables à des accents circonflexes, s'avancent sur la rue. Rien n'y est changé que les habitants : aux bourgeois du XVIe siècle a succédé, dans ces logis, une population d'ouvriers. Les hommes sont à l'atelier ou au chantier. Les femmes, qui gardent la maison, se mettent aux fenêtres pour nous voir passer, étonnées de cette visite, de cette invasion de curieux dans leurs quartiers où les étrangers ne vont guère, où les messieurs de la ville vont encore moins.

Nous commençons l'ascension — la pente est rapide et les rues sont des escaliers — par la rue sans nom, enserrée comme une venelle entre des maisons de deux ou trois étages, construites en moellons ou en torchis, sans crépi, avec des escaliers extérieurs et des toitures de tuiles qui débordent et ne laissent voir qu'un liséré du ciel. Au milieu de la montée, nous rencontrons la rue Tra-Saint-Pierre, qui coupe et contourne à mi-côte le mamelon. La colonne des excursionnistes s'y engage et s'y allonge, ne pouvant défiler que deux à deux, tant l'espace est étroit entre les maisons.

Les noms des rues de l'Enclos rappellent l'histoire ou plutôt la légende des origines de la vieille cité. Saint Martial, portant dans l'Aquitaine la parole du Christ, y aurait fait sa première station et ses premières prédications. Arrêté, battu de verges, incarcéré, il serait parvenu à convertir le proconsul romain qui commandait dans la ville, et, après lui, la population tout entière, et aurait fondé la plus ancienne église de la province, dédiée à saint Pierre, dont nous voyons encore les restes au sommet du mamelon. Cette légende est apocryphe, ne repose sur aucun document, pas même sur une antique tradition. Nous ne trouvons pas mauvais pourtant que l'on ait conservé aux rues de l'Enclos les noms qui la perpétuent ; ils ont, par une assez longue possession d'état, acquis le droit de cité ; dans ces vieux quartiers d'une ville du moyen âge, ils sont comme un reste de la foi naïve des habitants, ajoutant une note à la couleur locale et au pittoresque. A gauche et à droite montent ou descendent la rue Saint-Martial, percée comme un porche sous une maison ; la rue Roule-Pierre, appelée par corruption Roc-la-Pierre, où saint Martial, d'après la légende, fut lapidé ; la rue du Pas-du-Saint, qui conservait, dit-on, l'empreinte du pied de l'apôtre.

Une petite place, rétrécie par la cour d'une école de garçons, s'ouvre au haut de la rue du Pas-du-Saint : c'est la place Saint-Pierre. L'église Saint-Pierre, démolie depuis la Révolution, occupait un des côtés. En face s'élevait le Château-fort ou Fort-Saint-Pierre, reconstruit au XVe siècle, restauré au XVIIIe, et dont on voit encore une tour octogone. Sur la droite s'étendait la place de la Bride, avec la tour de la Barfussie, une des principales défenses de l'Enclos. A gauche descend

vers la cathédrale la rue improprement appelée de la Tour-de-Maysse et connue sous le nom vulgaire et caractéristique des Quatrevingts, à cause des quatre-vingts marches d'escalier qui la composent.

Par le détour de la rue de la Beylie, nous gagnons la rue Porte-Chanac, bordée d'hôtels nobles, percés de fenêtres à meneaux, ornés de moulures, marqués d'écussons au-dessus des portes, une des rares rues de la cité accessibles aux voitures. La rue Riche, habitée autrefois par des familles aristocratiques, sombre, comprise entre deux lignes de hautes maisons noires, nous mène au faubourg du Trech. Depuis un quart de siècle, de larges percées ont complètement modifié ce faubourg; l'air et la lumière y circulent. Au fond, le coquet hôtel de la Préfecture se détache sur les ombrages de son parc.

Un coin du Trech a conservé sa physionomie primitive : la ruelle du Canal de l'hospice et la rue du Four-Nivoulet. On se croirait dans l'Espagne du Sud, dans une ville d'Orient, à Constantine, tant les maisons se sont mises à l'abri du soleil, sous leurs toitures qui avancent et s'enchevêtrent ; des linges blancs, qui pendent aux fenêtres, étalés sur des perches pour sécher, achèvent l'illusion.

De l'étage supérieur du logis Devianne, un des plus hauts de l'Enclos, nous jetons un coup d'œil d'ensemble sur la ville. Les maisons se pressent sur les pentes du mamelon, en désordre, collées les unes aux autres, mêlant leurs toits de tuiles irréguliers, laissant percer de loin en loin des tours rondes ou des pavillons carrés. Les rues étroites et tortueuses se dessinent comme de minces crevasses à travers ces constructions.

Au nord, s'allonge le faubourg de la Barussie sur

l'arête de la colline, avec la chapelle arrondie de l'ancien couvent de la Visitation, les murs de la maison d'arrêt, et plus loin le massif des arbres verts du cimetière.

Au nord-est, le faubourg d'Alverge descend vers la ville ; au nord-ouest, le faubourg du Fouret escalade la montagne. De l'autre côté, au pied du mamelon, s'élève la flèche svelte de la cathédrale ; les quais encadrent la Corrèze d'une ligne de maisons neuves ; le faubourg du Lion-d'Or réunit l'évêché et le séminaire à la ville ; les faubourgs de la Barrière et de Sainte-Claire tapissent à mi-côte les collines de la rive droite.

Tous ces quartiers, vieux ou neufs, comprimés par un cercle de petites montagnes, se sont développés sans symétrie, accrochés aux rochers, superposés, dans des conditions topographiques les plus défavorables à la commodité et au bien-être des habitants, mais des plus propices au pittoresque. Des jardins, plantés d'arbres à fruits, des terres en pleine culture, des bois de châtaigniers forment autour de la ville, sur les hauteurs, une verte couronne.

Nous regagnons la plaine. Après une courte station devant l'hôtel de la Renaissance Maurice-Corne, nous entrons dans la cathédrale. M. l'abbé Poulbrière, en cicérone compétent, fait aux excursionnistes les honneurs de ce bel édifice, en détaille les particularités les plus saillantes, rappelle ses origines, sa fondation en 1103 par les moines bénédictins, les constructions successives et lentes, aux XIIIe et XIVe siècles, de la nef et du clocher. L'abbatiale avait la forme d'une croix latine ; son abside et son transept ont été démolis pendant la Révolution. Il ne reste aujourd'hui que la nef, dont la voûte est supportée par des piliers carrés

cantonnés de quatre colonnes accolées ; elle est éclairée par des croisées en plein-cintre décorées de colonnettes, ouvertes au-dessus de la corniche. Les bas-côtés, voûtés par la nef et divisés en six travées, reçoivent le jour par des croisées également en plein-cintre flanquées de colonnettes à chapiteaux. La porte principale de l'église, à l'ouest, est abritée sous un porche ogival que domine le clocher à trois étages surmontés d'une flèche en granit élégante et simple.

Au sud de la cathédrale s'étend le cloître, en voie de

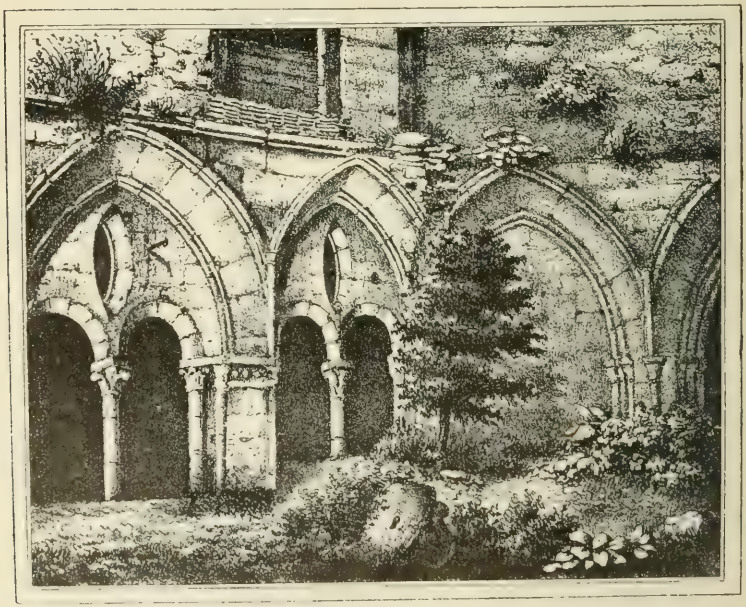

CLOÎTRE DE TULLE
(Avant les restaurations.)

restauration. Des quatre galeries à arcades qui l'entouraient, celles de l'est et de l'ouest sont seules debout.

La première suit une ligne légèrement brisée et passe devant la salle capitulaire. Cette salle, qui, après la sécularisation de l'abbaye, devint une chapelle consacrée à la Vierge sous le vocable de Notre-Dame du Chapitre, est remarquable par ses voûtes basses que supportent des piliers carrés et des faisceaux de colonnettes, par les nervures de ses travées, ses chapiteaux sculptés, et, surtout par les restes de peintures murales du XIVe siècle, représentant l'Entrée de Jésus à Jérusalem et la Cène. Des peintures plus modernes décorent les voûtes. La cellérerie et la trésorerie existent encore. Du réfectoire des moines, célèbre autrefois par ses vastes proportions, de la prévôté et des autres bâtiments claustraux, il ne subsiste que des débris sans importance.

Sur la place Saint-Julien, près de la cathédrale, les membres du Congrès s'arrêtent pour admirer la belle façade de la Maison de Loyac. Ses sculptures, taillées dans un grès fin, semblent faites d'hier; chiens, cerf, porc-épic, lièvre, sanglier et autres animaux cynégétiques, figurines, lions ailés, feuillages et choux fleuronnés ornent et encadrent ses fenêtres. Construite à l'aurore de la Renaissance, cette élégante maison est un des édifices les plus intéressants et les plus dignes d'attention de la vieille ville.

La promenade est terminée à cinq heures. Les excursionnistes se rendent de nouveau à l'hôtel-de-ville, où une dernière séance est tenue sous la présidence de M. le comte de Marsy.

M. Émile Fage ouvre cette séance par un discours dans lequel, après avoir regretté l'absence de M. Deloche, membre de l'Institut, président d'honneur

de la Société, il rappelle les souvenirs des grands hommes nés à Tulle et, en première ligne, celui du célèbre historien Baluze, dont il regrette qu'aucun monument ne retrace les traits dans sa ville natale.

M. René Fage donne communication d'un mémoire sur les origines de Tulle et complète les explications données par lui dans le cours de la visite qui vient d'être faite aux monuments de la ville.

Cette communication donne lieu à un échange d'observations entre quelques membres du Congrès.

M. le marquis de Fayolle insiste sur l'importance des peintures qui décorent la salle capitulaire et sur les caractères particuliers qu'elles présentent et qui semblent permettre de les rapprocher des œuvres de l'école de Sienne, du commencement du XIVe siècle.

M. le Maire de Tulle, après avoir remercié les visiteurs de l'intérêt qu'ils portent aux édifices de la ville, s'associe aux regrets qui ont été émis par plusieurs membres au sujet de certaines constructions privées qui font enclave dans le cloître.

L'administration municipale a le désir de les acheter afin d'opérer le dégagement complet du cloître, mais elle a déjà fait de nombreuses dépenses à cet égard et ne pourrait poursuivre ces travaux que si l'État lui venait en aide; aussi, M. le Maire demande-t-il au Congrès d'émettre un vœu pour que l'État intervienne et apporte son concours à la ville, afin de lui faciliter cette acquisition.

Sur la proposition de M. le comte de Marsy, le Congrès archéologique émet, par un vote unanime, un vœu tendant à l'entier dégagement du cloître de la cathédrale de Tulle et exprime le désir de voir l'État,

juste appréciateur des sacrifices déjà faits par l'administration municipale pour la restauration de cet édifice, aider par son concours financier la ville à réaliser ce projet, dont l'importance n'a pas besoin d'être démontrée.

A la fin de la séance, nous entendons la volée des cloches du moustier. C'est le signal du départ de la procession de *La Lunade*. Chaque année, le 23 juin, veille de la fête de saint Jean, à six heures du soir, le clergé, les confréries religieuses, la population de Tulle et des environs, accomplissant un vœu plusieurs fois centenaire, portent en procession la statue du Précurseur sur les collines qui dominent la ville au levant. Le cortège sort de la cathédrale, au bruit des détonations des pièces d'artifice, traverse la Corrèze sur le pont Choisinet et gagne les plateaux par la pente du faubourg d'Alverge. Il rentre dans la ville vers huit heures et demie par un chemin sous bois, sinueux, qui aboutit au faubourg du Lion-d'Or et au pont Millet-Mureau. A l'heure du retour, la nuit commence à s'épaissir, les cierges que portent les fidèles scintillent comme de petites étoiles et mouchettent de points brillants le long défilé qui descend de la montagne en chantant des hymnes ; sur le parcours de la procession, des feux s'allument ; les maisons des faubourgs sont illuminées ; et, de plus belle, les pétards détonnent et les fusées sillonnent l'air. Les habitants qui ne font pas partie du cortège attendent son retour, massés sur les avenues, sur les quais, sur les places. On peut dire que tout Tulle est là, prend part à cette fête, s'y intéresse, en aime l'entrain et l'originalité.

C'est que la procession de La Lunade est le plus ancien vestige des traditions locales. Elle est mentionnée dans un titre de 1490 ; la légende fait remonter son institution à 1340 ou 1346 ; le vœu en aurait été fait à cause « de la peste, de la famine et de la guerre qui ravageaint le Limousin » ; et depuis lors, sans interruption, les Tullistes ont été fidèles à ce vœu et la procession a suivi invariablement son itinéraire accoutumé au milieu du même concours de population et avec le même accompagnement de chants et de pétards.

A neuf heures, la procession de La Lunade a regagné la cathédrale et la statue du saint est replacée sur son autel. La foule s'écoule lentement sur les quais, éclairée par les feux de la Saint-Jean qui flambent encore. Les congressistes regagnent la gare. L'excursion de Tulle est terminée.

MARDI 24 JUIN 1890.

Excursion à Meymac.

Revenus pour le plus grand nombre coucher le lundi soir à Brive, nous reprenons dès l'aube le chemin de fer qui nous conduit d'abord à Tulle.

De Tulle à Meymac, la ligne monte continuellement à travers un pays des plus accidentés. Avant d'arriver à la première station, se montrent à droite et dans le lointain le bourg de Gimel et ses cascades qui attirent tous les ans un grand nombre de visiteurs. A Rosiers, également sur la droite, s'élève le château de Meaumont, berceau des papes Clément VI et Grégoire XI. A Égletons, il est regrettable de ne pouvoir aller visiter le château bien en ruines de Ventadour, lieu de naissance de Bernard de Ventadour, un de nos célèbres troubadours limousins qui sut émouvoir par ses vers le cœur de sa châtelaine. Le chemin de fer passe à Soudeilles, sous une petite église romane qui renferme un tombeau sculpté du XIIIe siècle et le chef de saint Martin, dont la mitre est ornée d'émaux translucides, sur relief; il arrive bientôt à Meymac.

La plupart des villes anciennes ont leur origine entourée de mystères; leur fondation s'explique par des événements merveilleux. Meymac a sa légende naïve, recueillie par Mabillon : Les religieux de Saint-Maixent, ayant fait le partage de leur trésor avec les moines d'Ébreuil, retournaient à leur monastère passant par le Limousin; leur troupe étant nombreuse, ils se séparèrent en deux groupes. Ceux qui portaient

les reliques de saint Léger furent surpris de nuit par des voleurs dans la forêt de Ventadour et massacrés, mais, le lendemain, les assassins furent trouvés morts ainsi que leurs montures. La mortalité s'étendit sur tous les bestiaux d'alentour. Le seigneur du château, effrayé de cet étrange incident, chargea deux de ses valets de mettre dans des besaces les reliques du saint, pour les porter au loin, ce qu'ils firent. Après avoir cheminé pendant quelque temps, les deux serviteurs, ayant besoin de repos, posèrent par terre leur fardeau, mais, quand ils voulurent le reprendre, il était devenu tellement lourd qu'ils ne purent le soulever de terre. Le seigneur de Ventadour, averti de ce prodige, s'empressa d'élever à l'endroit même où il venait de s'opérer un monastère ; ce fut celui de Meymac où saint Léger était particulièrement honoré.

L'histoire, de son côté, raconte qu'un des seigneurs les plus redoutables du Limousin, Archambaud III de Cambion, pénétra un jour dans le cloître de Tulle, l'épée à la main, et massacra une douzaine de religieux. En expiation de son crime il fonda, en 1085, un prieuré à Meymac, sous la dépendance de l'abbaye d'Uzerche.

Le nouveau monastère prospéra rapidement ; des maisons se groupèrent autour des bâtiments conventuels ; ce fut le noyau de la ville de Meymac.

Des idées d'indépendance dominèrent bientôt le prieur ; il supportait avec peine le joug de l'abbé d'Uzerche, et, de sa propre autorité, vers 1146, il érigea en abbaye le prieuré de Meymac. Les évêques, le pape intervinrent dans ce démêlé, rétablirent la paix dans ce monastère, mais Meymac conserva son titre d'abbaye.

D'importantes fondations furent faites par les sei-

ÉGLISE DE MEYMAC.

VUE DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANGEL.

gneurs voisins, sept vicairies composées de 27 prêtres furent créées ; les prêtres prirent place à côté des moines. Il s'en suivit des querelles, des discussions de privilèges que la justice même ne put apaiser et qui ne prirent fin que du jour où les moines de Meymac se soumirent d'abord à la règle des Bénédictins exempts, en 1648, et s'affilièrent ensuite, en 1669, à la congrégation de Saint-Maur.

L'abbaye de Meymac a conservé ses bâtiments d'habitation ; c'est l'œuvre des Bénédictins de Saint-Maur. Mais l'église (monument historique) offre le plus grand intérêt. Une inscription grossière, jetée sur une pierre extérieure du croisillon du nord, à gauche d'un petit portail, semble vouloir en indiquer la date : on croit y lire : BASTI 1119 ?

Le plan de l'église est des plus curieux : il a la forme d'une croix et se compose d'une seule nef avec un transept sur lequel s'ouvrent trois absides de largeur presqu'égale ; l'une correspond à la nef unique, les deux autres aux bras de la croix. Une des singularités de l'église de Meymac consiste dans la déviation fortement accentuée de l'abside centrale qui incline du côté du midi. A côté du porche se trouvent des chapiteaux intéressants ; l'un d'eux pourrait bien faire allusion à la consécration d'autel faite à Meymac par l'évêque de Limoges, vers 1085.

La ville était ceinte autrefois de remparts et avait des portes fortifiées, un château à créneaux. Une vieille tour badigeonnée, couverte à la moderne, se montre encore au haut de la grande rue.

Le temps nous manque pour aller visiter l'église de Saint-Angel dont la visite était indiquée primitivement au programme, et c'est à la gare de Meymac que

nous nous séparons, quelques-uns pour terminer leur voyage par une excursion en Auvergne, et le plus grand nombre pour gagner Tours et prendre part aux fêtes et excursions organisées par la Société archéologique de Touraine à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation (1).

(1) Nous retrouvons à Loches d'abord, puis à Tours et à Langeais, et dans une excursion des plus pittoresques exécutée en bateau à vapeur sur la Loire et sur l'Indre, à Ussé, Montsoreau, Candes et Chinon, un certain nombre de nos confrères venus pour répondre à l'appel de M. Joseph Delaville le Roulx, Une exposition rétrospective renfermant les objets d'art les plus remarquables de la région avait été organisée à cette occasion par une commission présidée par notre directeur honoraire, M. Léon Palustre.

MÉMOIRES

I.

ÉTAT DES ÉTUDES HISTORIQUES

ET ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

Par M. René FAGE,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie pour la Haute-Vienne.

Pour se rendre un compte exact des récents progrès accomplis dans le département de la Corrèze par les sciences archéologiques et historiques, il convient tout d'abord de reporter ses regards en arrière.

Le Bas-Limousin, partie assez mal définie à l'origine de l'ancien diocèse de Limoges, n'a pas eu d'annales qui lui soient propres. C'est dans les écrits des géographes étrangers, les vies des saints, les chartes éparses, les chroniques générales de la province, et surtout dans l'archéologie figurée que l'on trouve, pour les temps reculés, les sources de son histoire.

Au XIIe siècle, un moine de l'abbaye de Vigeois, le prieur Geoffroy († 1185) recueille la tradition orale, dépouille les documents, relate les faits dont il est le

témoin, et rédige notre première chronique, œuvre un peu confuse, souvent insuffisante, trop limitée dans ses informations, précieuse néanmoins par les renseignements de toute sorte qu'elle donne sur les hommes, les événements et les fondations de cette époque. En même temps que Geoffroy de Vigeois, ou peu après, des religieux écrivaient l'histoire des monastères d'Uzerche (1) et de Beaulieu (2).

La fin du moyen âge, la Renaissance avec ses institutions multiples, la période des guerres de religion si troublée dans notre contrée, n'ont vu naître aucun annaliste. Mais les chartriers se forment, les abbayes établissent leurs cartulaires et les châteaux classent leurs archives, les notaires emplissent leurs minutiers, les livres de raison commencent à paraître, et, à l'aide de ces nombreux documents, l'historien pourra un jour combler cette lacune et reconstituer exactement ce passé de plusieurs siècles.

L'ère de paix, qui suivit l'avènement de Henri IV au trône de France, fut propice aux productions historiques en Bas-Limousin. Les maisons conventuelles, qui se multipliaient dans nos villes, tenaient note des moindres détails de leurs fondations et de tous les incidents de leur vie. Quelques-unes de ces chroniques, entre autres celles des Clairettes (3) et des Ursulines (4)

(1) *Historia monasterii Usercensis*, VIIIe-XIIe siècles. *apud* Baluze, *Hist. Tutellensis*, p. 825 et ss.; *Chronicon monasterii Usercencis*, 1277-1320, *apud* Dom Bouquet, XXI, 760.

(2) *Historia monasterii Bellilocensis*, mss de la Vaticane.

(3) *Receuil* (sic) *des choses qui se sont pasées* (sic) *a letablissement du monastère des religieuses de Sainte-Claire à Tulle commenceant en 1601*... s. l. n d., in-4° de 114 pp.

(4) *Apud : Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, par M. l'abbé Lecler.

de Tulle, nous ont été conservées. Le doyen Bertrand de Latour écrivait son *Histoire de l'église de Tulle* (1633), ouvrage assez complexe, toujours bon à consulter, malgré ses imperfections. La vicomté de Turenne publiait le recueil de ses *Libertez et Franchises* (1640 et 1658) et Chriostophe Justel, qui avait peut-être dirigé ce travail, mettait au jour son importante *Histoire généalogique* des seigneurs qui ont gouverné ce grand fief (1645).

L'élan était donné. Le P. Labbe insérait dans sa *Bibliotheca Nova* (1657) les chroniques d'Adémar de Chabannes († vers 1035) et de Geoffroy de Vigeois; Bonaventure de Saint-Amable († 1691) rédigeait ses *Annales du Limousin* (1685). Déjà célèbre par ses travaux d'érudition, Étienne Baluze († 1718) réunissait dans ses *Miscellanées* (1678) des documents de premier ordre, faisait paraître les *Vies des Papes d'Avignon* (1693), l'*Histoire de la Maison d'Auvergne* (1708), et livrait enfin au public le livre le plus important de la bibliographie du Bas-Limousin, l'*Histoire de Tulle* (1717).

Après les savants ouvrages de Baluze, nous ne pouvons signaler, au cours de la première moitié du XVIIIe siècle, que des travaux d'un intérêt secondaire, quelques notices sommaires sur l'abbaye de Beaulieu (1)

(1) *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Beaulieu*, rédigé en 1727 par Amand Vaslet, publié par M. l'abbé Poulbrière dans le *Bull. de la Soc. scient. de Brive*, VI, 59 et ss. ; — *Recueil des choses mémorables arrivées en l'abbaye de Beaulieu*, par Jean Maurat, mss. de la Bibl. Nat., fds lat. 858, n° 12.

et des inventaires de titres (1). Mais l'abbé Nadaud († 1775) va bientôt composer le *Pouillé du diocèse*, le *Nobiliaire de la généralité*, des *Mémoires historiques*, si riches en documents sur la province tout entière, et l'abbé Legros († 1811) continuera son œuvre.

Au Bas-Limousin a succédé le département de la Corrèze, sans modification territoriale bien notable. Les deux sous-préfectures, Brive et Ussel, n'avaient pas encore leur histoire. Delmas publie, à un an d'intervalle, des *Fragments d'histoire de la ville d'Ussel*, et l'*Histoire* générale de cette ville (1810).

A la même époque, quatre citoyens de Brive (2) associent leurs recherches et leurs travaux et dotent leur ville natale d'une Histoire qui n'est pas sans valeur (1810). La science paléographique, l'art de contrôler et de coordonner les documents, la critique, qui font le grand mérite des œuvres de Baluze, étaient peu familiers aux écrivains de cette époque. Antoine Diousidon en voulut donner la preuve en discutant les deux ouvrages historiques de Delmas ; mais ses *Observations* (1811) ne valent guère mieux que les livres qui les ont inspirées.

Il ne faudra pas chercher, pendant la période romantique, cette prudence de déduction, cette sévérité d'examen, cette précision dans les faits que l'on exige aujourd'hui des auteurs qui touchent aux questions historiques et archéologiques. L'imagination et la poé-

(1) Notamment un *Répertoire des titres de l'abbaye de Beaulieu*, par Barthélemy Calemard, *ap.* Amand Vaslet ; ceux du château de Pompadour par Bonotte et du château de Turenne par Maurat.

(2) D'Espagnac, Jean Serre, J.-B. Serre et l'abbé Leymonerie.

sie régnaient alors en souveraines. C'est à cette date pourtant que l'étude des monuments anciens commence à intéresser les esprits. Dans la revue rapide que nous venons de faire, il est à remarquer, en effet, que nous avons rencontré jusqu'à présent des diplomatistes, des chroniqueurs, des historiens, et pas un seul archéologue. Étienne Baluze lui-même, qui n'ignorait pas quel utile concours l'archéologie peut donner à l'histoire, a négligé cette science, s'y est montré inexpérimenté. Il a fallu un artiste étranger, comédien et dessinateur de talent, Beaumesnil († 1787), qui se fixa en Limousin et visita Tulle, Ussel et Turenne à la fin du siècle dernier, pour que nous ayons la physionomie de quelques-uns de nos monuments aujourd'hui disparus ; encore devons-nous consulter ses albums avec la plus grande circonspection, à titre de curiosité plutôt que de documents, tant sa plume était fantaisiste.

En 1825, grâce au zèle du marquis de Villeneuve, préfet de la Corrèze, des travaux de restauration sont effectués dans les églises de Saint-Angel, de Seilhac et de Beaulieu, et des fouilles sont faites à Ussel. Sous la même administration un comité est constitué pour la conservation des monuments et des annales du département (1825). Les *Annuaires* de la Corrèze nous prouvent que les membres de cette commission ne restèrent pas inactifs. Nos compatriotes prirent goût aux études archéologiques et historiques. Bardon, Baluze du Maine, François Bonnélye, Delpeuch, Anne et René Floucaud, Rémi Lafond, Lagane, de Larouverade, Ponthier, Rebierre, Joseph-Anne Vialle, Félix Vidalin consignèrent dans de petites notices leurs recherches et leurs découvertes. Il faut suivre toute la collection des Annuaires de 1826 à 1845 pour se rendre compte

du mouvement intellectuel qui se produisit alors dans notre pays. L'imagination se mêlait un peu trop à ces travaux, et la folle du logis est mauvaise conseillère en archéologie. Que d'assertions émises à la légère, que d'erreurs grossières ont, depuis lors, fait leur chemin, et, recueillies par les écrivains locaux ou étrangers, ont trouvé place jusque dans les ouvrages les plus récents ! Il y aurait pourtant de l'injustice à se montrer trop sévère pour ces travailleurs de la période romantique. Ils étaient passionnés pour les nouveautés, mais enthousiastes des vieilles choses. C'est eux qui ont ouvert la voie où nous marchons, attiré les premiers l'attention sur nos anciens monuments. La science archéologique était, dans le Bas-Limousin, à ses débuts : on ne pouvait lui demander encore des œuvres d'érudition.

Dans un voyage d'inspection, qu'il fit en 1837, Prosper Mérimée visita le département de la Corrèze et en décrivit les principaux édifices. Il écarta quelques-unes des fables et des légendes qui avaient eu cours jusqu'à lui. Son examen, un peu hâtif, n'est pas sans défaut. Les *Notes* du célèbre écrivain eurent néanmoins une heureuse influence sur les progrès de l'archéologie dans notre province (1).

A cette époque, Marvaud mettait la dernière main à son *Histoire politique, civile et religieuse du Bas-Limousin* 1842), œuvre consciencieuse et bien coordonnée, fautive toutefois en plus d'un point et trop facilement ouverte à des opinions mal contrôlées, mais utile encore aux travailleurs, la seule histoire générale

(1) *Notes d'un Voyage en Auvergne* (1838), pp. 123-139.

qui ait été écrite jusqu'à ce jour pour le Bas-Limousin.

Combet allait bientôt commencer la publication de l'*Histoire d'Uzerche* (1853), interrompue par sa mort en 1878 ; de Larouverade, qui s'était essayé déjà dans les *Variétés* de nos Annuaires, préparait ses *Etudes historiques et critiques sur le Bas-Limousin* (1860-1864), et François Bonnélye donnait successivement les premiers fascicules de son *Histoire de Tulle* et ses traductions de Bertrand de Latour et de Geoffroy de Vigeois (1860).

On peut relever bien des inexpériences dans les ouvrages dont nous venons d'indiquer les titres. Bonnélye, de Larouverade, Combet, Marvaud, Delmas, les collaborateurs de l'*Annuaire*, n'étaient ni des paléographes ni des archéologues ; leur bonne foi pouvait aisément se laisser surprendre. Ils ne savaient pas toujours remonter aux sources et demander aux textes et aux monuments la solution des questions historiques. Mais ils sont, dans notre siècle et chez nous, les ouvriers de la première heure. S'ils n'ont pas eu la sûreté de vue de leur devancier, Étienne Baluze, sa science profonde, sa critique rigoureuse, son amour du document, ils n'en ont pas moins contribué à accroître le patrimoine intellectuel de notre pays et à diriger les esprits vers l'étude des choses du passé.

La précision qui leur faisait défaut, nous allons la trouver bientôt dans les travaux de deux de nos éminents compatriotes, les premiers archéologues dignes de ce nom qu'ait produit le Bas-Limousin, MM. Ferdinand de Lasteyrie et Maximin Deloche.

Vivement combattue lorsqu'elle se produisit, l'opinion de Ferdinand de Lasteyrie sur l'ancienneté et

l'originalité des écoles d'émaillerie limousines (1862), ne rencontre guère aujourd'hui de contradicteurs sérieux. Nul n'a connu mieux que lui l'orfévrerie (1), cet autre art limousin qui a toujours fait si bon ménage avec l'émaillerie. Sa dissertation sur l'*Electrum* (1857), ses études sur les trésors de Conques et de Guarrazar (1860), sur la cathédrale d'Aoste (1854), sur la peinture sur verre (1852), pour ne rappeler que ses principales œuvres archéologiques, l'ont placé au premier rang des savants et lui ont ouvert les portes de l'Institut. Je n'aurai garde d'oublier sa Notice sur la châsse de Saint-Viance (1859), qui a si justement mis en lumière cet admirable spécimen de nos anciens ateliers d'orfévres-émailleurs.

Le Limousin n'est pas moins redevable à M. Maximin Deloche. Le savant académicien a étudié avec une rare sagacité nos anciennes chroniques, les cartulaires de nos abbayes, les titres de nos archives et en a tiré une Géographie limousine de la période gallo-romaine et du premier moyen âge que bien des provinces pourraient nous envier (1861). Il a mis au jour, avec une magistrale introduction, le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu (1859), a lancé et soutenu brillamment la thèse des Lémovices Armoricains (1854-1855), et dressé un catalogue descriptif des monnaies mérovingiennes du Limousin (1863), qui lui a valu une place des plus distinguées parmi les numismates de l'Institut. Au milieu de ses nombreux travaux historiques et archéologiques, il n'a jamais perdu de vue son pays natal, lui a conservé sa plus vive affection,

(1) *Histoire de l'Orfévrerie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Ferdinand de Lasteyrie, 1875.

encourageant les chercheurs, leur prêtant le plus bienveillant concours, s'intéressant à toutes les découvertes, applaudissant à toutes les tentatives intellectuelles de ses compatriotes.

Éclairé et guidé par des savants de cette valeur, le Bas-Limousin est entré hardiment dans la voie du progrès scientifique, a suivi leur bonne méthode, interrogé comme eux les monuments anciens et dépouillé les textes originaux. Une Société historique, qui malheureusement a manqué de persévérance, est créée à Tulle, en 1856. Quelques années après, MM. Élie Massénat et Philibert Lalande commenceront à explorer les grottes à silex des environs de Brive.

La science préhistorique venait de naître ; les riches stations des vallées de la Corrèze et de la Vézère étaient encore vierges, lorsque M. Massénat constata, en 1851, la présence de silex taillés et d'ossements dans la grotte des Morts près Brive. Quelle était l'origine de ces débris? Aucune explication plausible ne s'était présentée à son esprit. Un compte-rendu des fouilles faites aux Eyzies, en 1864, par MM. Christy-Lartet et de Vibraye, lui ouvrit les yeux et ramena son attention sur sa découverte déjà ancienne. Il fouilla immédiatement la grotte de Puy-de-Lacan, près Malemort, et acquit la certitude que nos cavernes, comme celles des Eyzies, avaient été habitées par l'homme préhistorique.

De sa propre inspiration, M. Philibert Lalande, accompagné de M. Rateau, auteur d'une Géographie de la Corrèze (1866), avait, dans la même année, fouillé les dolmens de la commune de Saint-Cernin de Larche et les grottes de Coumbo-Nègre et de Champs. MM. Massénat et Lalande se rencontrèrent à l'œuvre et, dès

lors, associèrent leurs travaux. Le résultat de cette collaboration a été des plus fructueux. La grotte de Chez-Pourret, de l'époque moustérienne, une des plus importantes de France, les stations de Ressaulier et du Pouze, de la même époque, la station solutréenne de Badigoule, livrèrent de véritables trésors aux deux explorateurs.

M. Élie Massénat, encouragé par ces premières découvertes, élargit la zône de ses investigations, remonta la Vézère et fouilla toutes les cavernes et tous les abris de cette région, le Moustier, Laugerie-Haute, Cro-Magnon, Laugerie-Basse et la grotte d'Enfer. A la station de Laugerie-Haute, il établit, d'une façon irréfutable, la superposition des trois époques moustérienne, solutréenne et magdelénienne. Avec les produits de ces fouilles, il a composé une collection préhistorique de premier ordre, dont il nous fait connaître les plus remarquables spécimens dans son bel ouvrage sur *Les stations de l'âge du Renne*, en cours de publication.

Pendant que M. Massénat poursuivait ses recherches dans la vallée de la Vézère, M. Lalande visitait les dolmens, les tumuli, les enceintes, les retranchements, tous les monuments mégalithiques et de la première période historique de notre contrée, assignait leur véritable caractère aux vestiges du Puy-Pauliac et d'Yssandon, et donnait aux *Matériaux de l'histoire de l'homme* (1865-1878), au *Moniteur de l'archéologue* (1867), aux *Comptes-rendus des Congrès des sciences anthropologiques* (1878), des séries d'articles relatant ses découvertes et ses observations.

Si MM. Lalande et Massénat s'attachaient plus spécialement à l'étude des premières manifestations de l'industrie humaine dans notre région, les époques

moins lointaines avaient aussi leurs curieux et leurs dévots. M. l'abbé Poulbrière s'occupait de nos monuments religieux, de la croix de Bassignac-le-Haut (1869), de l'église de Beaulieu (1873), des sanctuaires et des reliquaires de Gimel (1875), plus tard des églises de Saint-Angel et de Meymac (1881), et décrivait les ruines grandioses de Castelnau-de-Bretenoux, sur les confins du Limousin (1873). M. Bombal nous montrait, dans une première notice qu'il devait reprendre et compléter par la suite, l'aspect imposant de la forteresse de Merle (1877 et 1884). Des architectes employaient les subventions du gouvernement à remettre en leur état primitif nos plus belles églises; celles de Brive, de Beaulieu, d'Obazine, d'Arnac-Pompadour étaient prudemment réparées. La cathédrale de Tulle se dégageait des bâtisses qui s'étaient attachées à ses flancs; son cloître et sa chapelle capitulaire étaient l'objet d'une intelligente restauration.

L'historiographie locale s'enrichissait aussi de quelques bons travaux. M. le docteur Longy faisait revivre le passé du petit prieuré de la Cellette (1873). La *Chronologie des comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000* (1874) valait à M. Robert de Lasteyrie, son auteur, une récompense de l'Institut. M. Clément-Simon publiait la géographie féodale de l'ancienne vicomté de Limoges (1874). La Révolution trouvait un historien en M. le comte Victor de Seilhac (1878). M. Bombal achevait l'Histoire d'Argentat (1879), et M. l'abbé Marche celle de la vicomté de Turenne (1880). Enfin, M. l'abbé Poulbrière réunissait les matériaux de l'Histoire du diocèse de Tulle qui devait paraître en 1885. Facilitant la tâche des chercheurs, M. Oscar Lacombe, l'érudit archiviste de la

Corrèze, avait classé les documents conservés dans notre dépôt public départemental et en avait publié les *Inventaires sommaires* (1869-1874), auxquels ses successeurs, MM. Vayssières et Hugues viennent d'ajouter un volumineux complément (1889).

Ces efforts particuliers, ces initiatives isolées avaient été productifs. Le cercle des travailleurs s'étant agrandi, on pouvait avoir l'ambition de faire mieux encore. Pour cela, il fallait grouper toutes les bonnes volontés, les réunir en un faisceau, leur donner une direction et un organe. MM. Ferdinand de Lasteyrie, Maximin Deloche, Clément-Simon, Robert de Lasteyrie, pour ne citer que les plus éminents, se mirent à la tête de la campagne. Sous leur inspiration, le département de la Corrèze vit s'organiser deux Sociétés savantes à la fin de 1878, la *Société scientifique, historique et archéologique* à Brive, et la *Société des Lettres, Sciences et Arts* à Tulle.

Onze volumes de Mémoires ont été publiés jusqu'à présent par chacune de ces Sociétés. Dans cette rapide revue, je ne puis en faire le dépouillement complet. Il suffira, d'ailleurs, d'énumérer quelques-unes des notices qu'ils contiennent, pour montrer l'intérêt et l'utilité de cette œuvre.

L'archéologie est représentée dans les bulletins de la Société de Tulle par des articles de M. Maximin Deloche et de Mgr Barbier de Montault sur la numismatique : de M. Louis Guibert sur les armes de Tulle et sur le tombeau du cardinal Guillaume de Chanac ; de M. l'abbé Lecler sur les lanternes des morts ; de M. Eugène Müntz sur les fresques de la chapelle de saint Martial, au palais d'Avignon : de M. Poulbrière sur les

églises de Meymac et de Saint-Angel, sur les rétables et les boiseries de l'église de Beaulieu ; de Mgr Barbier de Montault sur les fresques de la maison de Loyac à Tulle, sur un *Agnus Dei* de Grégoire XI, sur l'épitaphe de Mgr de Saint-Marsault à Rome, et sur la Corrèze à l'exposition archéologique de Limoges : de M. de Linas sur la tombe en cuivre émaillé du cardinal de Tulle. Dans la même catégorie, on peut classer mes notices sur une monnaie mérovingienne attribuée au Limousin, sur les épitaphes du cloître de Saint-Martin de Brive, sur le château de Puy-de-Val, sur le tombeau de Clément VI, et enfin le *Vieux Tulle*, dans lequel je me suis attaché à donner la description et l'histoire de tous les anciens monuments de cette ville.

La partie historique des mêmes bulletins comprend des monographies de communes par M. de Pradou, la monographie du canton de Treignac par M. E. Decoux-Lagoutte, celles du prieuré de Montcalm par M. l'abbé Poulbrière, du prieuré du Port-Dieu par M. le docteur Longy, du monastère de Saint-Projet-de-Neuvic par M. l'abbé Marche, et de l'archiprêtré de Saint-Exupéry par M. l'abbé Lecler ; des études de M. Louis Guibert sur les formules de date et l'époque du commencement de l'année en Limousin, sur les travaux du bénédictin dom Col, et sur les cartulaires d'Aureil et d'Obazine : la publication, par le même auteur, du livre de raison des Baluze ; l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte en Limousin par M. Vayssières ; l'Histoire de l'hospice de Tulle par M. de Pradou ; les Juridictions royales en Bas-Limousin et les droits seigneuriaux du baron de Treignac par M. E. Decoux-Lagoutte ; la manufacture d'armes de Tulle par M. le capitaine Languepin ; l'œuvre de Simon Madelmont, les bataillons

de volontaires, la Corrèze aux Cent-Jours par M. le comte de Seilhac ; la publication du cartulaire d'Uzerche par M. Champeval, et des cahiers de doléances des paroisses du Bas-Limousin par M. Hugues ; enfin, l'Histoire du collège de Tulle par M. Clément-Simon.

A cette énumération, très incomplète et déjà bien longue, il faudrait ajouter les nombreuses notices biographiques et bibliographiques sur les personnages marquants de notre province, par MM. Clément-Simon, Arbellot, Niel, de Cosnac, Poulbrière, de Seilhac, Émile Fage, Lecler, Vacher et Vintéjoux.

Nous devons à la Société de Brive la description de la plupart des pièces d'orfévrerie et d'émaillerie conservées dans nos églises. M. Ernest Rupin, le regretté Charles de Linas, M. Émile Molinier, Mgr Barbier de Montault ont étudié, avec une incontestable compétence, la croix byzantine, le pied de croix et le reliquaire d'Obazine ; la magnifique Vierge, le reliquaire en forme de bras et la crosse eucharistique de Beaulieu ; le chef de saint Martin de Soudeilles et ses émaux translucides ; la colombe de Laguenne ; le lutrin en fer forgé de l'église Saint-Martin de Brive ; le coffret émaillé de Saint-Viance ; la croix de Brageac ; la remarquable châsse de Gimel et nos émaux les plus précieux disséminés dans les musées et les grandes collections d'Europe ; les châsses et reliquaires qui figuraient en 1887 à l'exposition archéologique de Tulle. La numismatique des différentes époques a été traitée par MM. A. de Barthélemy, Deloche, Lacroix, l'abbé Pau, Mgr Barbier de Montault, Greil, d'Artensec, Soulingeas et Froidefond. M. Philibert Lalande s'est occupé plus spécialement des stations préhistoriques et des monuments romains et gallo-romains de la

contrée. Parmi ses notices il convient de mentionner celle qu'il a consacrée aux ruines romaines de Tintignac, si mal connues jusqu'à présent, si incomplètement fouillées, et aux enceintes de Roche-de-Vic et de Puy-Chatetux. Toutes les petites découvertes archéologiques faites dans le département de la Corrèze depuis dix ans ont été signalées par les bulletins de la Société de Brive; quelques-unes ont donné lieu à d'intéressantes discussions, entre autres l'inscription du bourgeois Marchalx trouvée dans l'église Saint-Martin et dont M. Robert de Lasteyrie a fixé le sens et déterminé la date.

Les questions historiques n'occupent pas une place moins importante dans ces bulletins. Nous y voyons des notices sur Glandier, par MM. Brunet et Poulbrière; sur Turenne, par M. le baron de Lamberterie; sur Gimel, Sédières et Saint-Angel, par M. Vayssières; sur la prévôté de La Vallette, par M. l'abbé Marche; sur Meymac, par Treich-Lapleine; sur Lubersac, par M. Doussaud; sur le couvent de Derses, par M. Clément-Simon; des études sur les vicomtes de Ségur et les vicomtes de Limoges, par M. Robert de Lasteyrie; sur les origines de Tulle, par M. l'abbé Niel; sur les couvents des Doctrinaires et des Ursulines à Brive, par M. F. de Malliard; sur les superstitions et les vieilles coutumes du département de la Corrèze, par M. de Lépinay. Les travailleurs y trouveront une ample provision de documents dans les notes de M. Poulbrière sur quelques anciennes familles du Limousin; la liste des châteaux de l'ancien diocèse de Limoges, que nous avons publiée avec MM. de Lépinay et Champeval; les livres de raison, par MM. de Malliard, Guibert et Leroux; la généalogie de la

Maison de Comborn et le cartulaire de Tulle, par M. Champeval, et enfin les riches archives historiques de M. Clément-Simon.

Pour donner une idée exacte de la variété des travaux de la Société de Brive, il faut encore signaler de nombreux articles biographiques de MM. le comte de Cosnac, l'abbé Niel, Clément-Simon, Eugène Marbeau, Ernest Rupin et de nous-même.

Depuis la date de leur fondation, les deux Sociétés sœurs de Brive et de Tulle n'ont pas ralenti leur marche progressive. Le nombre de leurs travailleurs s'est accru, et leurs publications ont été honorées d'une récompense à l'Exposition universelle de 1889. Elles ont contribué dans une large mesure au développement des sciences archéologique et historique dans le département de la Corrèze.

N'est-ce pas à la Société Scientifique qu'est dû le musée de Brive, qui compte déjà, à côté de tableaux d'un certain prix, des collections assez importantes de silex taillés, de poteries, d'objets archéologiques divers, de médailles, de minéraux et d'oiseaux? La Société des Lettres de Tulle n'a-t-elle pas patronné la publication du volume de *Chartes, Mémoriaux et Documents* de M. Alfred Leroux (1886), créé un musée, et organisé au chef-lieu du département la belle exposition archéologique et artistique de 1887? Grâce à ces deux compagnies, il s'est formé un public de lecteurs pour les publications historiques locales.

C'est à ce public que M. le comte de Seilhac a donné sa substantielle *Histoire politique de la Corrèze sous le Consulat, l'Empire et la Restauration* (1888), et M. Clément-Simon sa savante étude sur *Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion* (1888).

Il faut rattacher au même mouvement et à la même inspiration deux ouvrages qui honorent grandement leurs auteurs et témoignent de l'intérêt qui s'attache aujourd'hui, dans notre département, aux questions d'histoire et d'archéologie. Le premier en date est la *Sigillographie du Bas-Limousin*, par MM. Philippe de Bosredon et Ernest Rupin (1886), publication aussi précise dans les descriptions qu'abondamment renseignée, ornée de huit cents reproductions de sceaux ou de cachets. Le second est *L'Œuvre de Limoges*, par le même M. Rupin, dont la première partie, qui vient de paraître, consacrée à l'histoire de l'émaillerie limousine, se distingue à la fois par la plus solide érudition et l'habileté artistique la plus consommée.

Je dois signaler enfin une entreprise non moins méritante et qui promet les plus heureux résultats : depuis dix ans, M. J.-B. Champeval parcourt dans tous les sens le Limousin, dépouille les archives publiques et les collections particulières, visite les études de notaires, remue les documents entassés dans les greniers, classant les pièces intéressantes, en prenant des copies ou des extraits, communiquant libéralement ses trouvailles aux Sociétés savantes de la province, découvrant des sources encore ignorées de notre histoire locale, sauvant de l'oubli et de la destruction des titres précieux, et préparant, avec les innombrables matériaux recueillis dans ses pérégrinations, le Dictionnaire topographique et la Géographie ancienne du Limousin.

Arrivé au terme de cette revue, la conclusion nous apparaît très nette et très encourageante. Longtemps en retard sur les provinces voisines, le Bas-Limousin s'est résolument mis à l'étude de ses annales. Sa bi-

bliographie historique et archéologique grossit chaque jour. Son passé se découvre ; les légendes et les erreurs, dont l'ignorance ou le parti-pris l'avaient enveloppé, se dissipent peu à peu. S'il reste encore des problèmes à résoudre, des origines à déterminer, des doutes à éclaircir, une pléiade de travailleurs s'est formée à la bonne école, interroge les monuments, consulte les textes, a conscience de sa tâche patriotique, est résolue à la mener à bien. Les progrès accomplis depuis trente ans sont de bon augure pour l'avenir.

APPENDICE.

Bibliographie sommaire pour le Congrès de Brive.

La Bibliographie historique et archéologique du Bas-Limousin a pris, depuis quelques années, un certain développement. Je sortirais du cadre qui m'est tracé si je voulais en donner ici un état détaillé. Conformément à ce qui a été fait pour les sessions antérieures, je me bornerai à relever les titres des ouvrages généraux sur la province et des monographies relatives aux localités visitées par le Congrès.

René Fage.

I.

GÉNÉRALITÉS.

BIBLIOGRAPHIE, IMPRIMERIE ET INVENTAIRES D'ARCHIVES

Poyet (Pierre).—*Essai de Bibliographie limousine.* Limoges, 1862, in-8° (seules les trois dernières pages se réfèrent au Bas-Limousin).

DUCOURTIEUX (Paul). — *Les manuscrits et imprimés à l'Exposition de Limoges en 1886.*—Limoges, veuve Ducourtieux, 1888, in-8° (p. 41 à 44 et 70 à 73).

Catalogue de la Bibliothèque limousine de feu J.-B. Aug. Bosvieux, dressé par M. A. Claudin. Paris, A. Claudin, 1887, in-18.

FAGE (René). — *Note pour servir à l'Histoire de l'Imprimerie à Tulle.* Tulle, Crauffon, 1879, in-8°.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 (toutes les séries). Tomes I et II par M. Oscar Lacombe, 1869-1874; tome III par MM. Vayssière et Hugues, 1889, 3 vol. in-4°.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Recueil des Historiens de France, de Dom Bouquet (particulièrement le t. XXI), 1855, in-f°.

LABBE (Le P.). — *Bibliotheca nova manuscriptorum* (Le t. II contient notamment la Chronique de Geoffroy de Vigeois, dont M. François Bonnélye a publié une traduction en 1862), 1657, in-f°.

BALUZE (Étienne). — *Miscellanea.* — Paris, Muguet, 1678-1715, 7 vol. in-8°, et Lucques, 1761-1764, 4 vol. in-f° (Nombreux documents sur le Bas-Limousin).

LEROUX, MOLINIER et THOMAS.— *Documents historiques sur la Marche et le Limousin.* Ducourtieux, 1883-1885, 2 vol. in-8°.

LEROUX et BOSVIEUX. — *Chartes, chroniques et mémoriaux pour servir à l'histoire de la Marche et du Limousin.* Tulle, Crauffon, 1886, in-8°.

LEROUX (Alfred). — *Nouveaux documents historiques sur la Marche et le Limousin.* Limoges, Gély, 1887.

GUIBERT (Louis). — *Livres de Raison, registres de famille et journaux individuels limousins et marchois.* Limoges, Ducourtieux, 1888, in-8°.

SOCIÉTÉS SAVANTES (1).

Bulletin de la Société historique et littéraire du Bas-Limousin. Tulle, veuve Drappeau, 1868, in-8°. (Deux livraisons).

Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze. Tulle, Crauffon, 1879-1890, in-8°. Onze volumes parus, le douzième en cours de publication.

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Brive, Roche, 1879-1890, in-8°. Onze volumes parus, le douzième en cours de publication.

La table des mémoires et documents insérés dans les Bulletins des Sociétés savantes de la Corrèze est publiée dans la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes,* de MM. le comte R. de Lasteyrie et Eug. Lefevre-Pontalis, Paris, 1886, 2e livraison, pp. 376 et suiv.

GÉOGRAPHIE.

DELOCHE (Maximin). — *Études sur la géographie historique de la Gaule, et spécialement sur les divisions territoriales du Limousin au moyen âge.* Paris, Impr. impériale, 1861, in-4°.

CLÉMENT-SIMON (G). — *La Vicomté de Limoges, géographie et statistique féodales.* Paris, Champion (1873), in-8°.

(1) Au cours de cette nomenclature, nous désignerons les extraits du *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze* par l'abréviation (*S. T.*), et ceux du *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de Brive* par l'abréviation (*S. Br.*).

Pouillé du diocèse de Limoges... dédié à Mgr Louis-Charles du Plessis d'Argentré, 1773, publié par M. l'abbé A. Lecler. Limoges, veuve Ducourtieux, 1886, in-8°.

MARVAUD.—*Géographie du département de la Corrèze.* Brive, Lalande, 1846, in-12.

RATEAU (P.). — *Étude sur le département de la Corrèze.* Paris, Hachette, 1866, in-8°.

JOANNE (Adolphe). — *Géographie du département de la Corrèze.* Paris, Hachette, 1875, in-8°.

HISTOIRE.

BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE (Le P.). — *Annales du Limousin.* 1685, in-f°.

— *Gallia Christiana.* Le t. II comprend les diocèses de Limoges et de Tulle.

MARVAUD (F.). — *Histoire politique, civile et religieuse du Bas-Limousin.* Tulle, Detournelle, 1842, 2 vol. in-8°.

LAROUVERADE (Aug. de). — *Études historiques et critiques sur le Bas-Limousin.* Tulle, Crauffon, 1860-1864, in-8°.

MARVAUD (F.).—*Histoire des vicomtes et de la vicomté de Limoges.* Paris, Dumoulin, 1873, 2 vol. in-8°.

FAGE (René). — *Excursions limousines.* 1re série : *de Brive à Tulle*, 1871 ; 2e série : *de Tulle à Ussel et à Eygurande*, 1880 ; 3e série : *d'Eygurande à Largnac*, 1883. Tulle, Crauffon, 3 vol. in-8°.

LASTEYRIE (le comte Robert de).—*Étude sur les comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000.* Paris, Franck, 1874, in-8°.

SEILHAC (le comte Victor de). — *Scènes et portraits de la Révolution en Bas-Limousin.* Tulle, Crauffon, 1878, in-8°.

— *Les bataillons de volontaires de la Corrèze.* Tulle, Crauffon, 1882, in-8°.

VACHER (Léon). — *Historique des bataillons de volontaires de la Corrèze pendant les guerres de la Révolution.* Tulle, 1882, in-8°.

DECOUX-LAGOUTTE (Édouard). — *Notes et documents pour servir à l'histoire des juridictions royales en Bas-Limousin.* Tulle, Crauffon, 1883, in-8°.

FAGE (Émile). — *Voyage de Turenne à Uzerche par Brive, Malemort et Tulle.* Tulle, Mazeyrie, 1883, in-8°.

VAYSSIÈRE (A.). — *L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte en Limousin et dans l'ancien diocèse de Limoges.* Tulle, Crauffon, 1884, in-8°.

POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.). — *Histoire du diocèse de Tulle depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à nos jours.* Mazeyrie, 1885, in-12.

CLÉMENT-SIMON (G.). — *Tulle et le Bas-Limousin pendant les guerres de religion.* Tulle, Crauffon, 1887, in-8°.

LEROUX (Alfred). — *Histoire de la Réforme dans la Marche et le Limousin (Creuse, Haute-Vienne, Corrèze).* Limoges, Gély, 1888, in-8°.

SEILHAC (le comte Victor de). — *Histoire politique du département de la Corrèze sous le Directoire, le Consulat, l'Empire, la Restauration.* Tulle, Crauffon, 1888, in-8°.

FAGE (René). — *Le diocèse de la Corrèze pendant la Révolution.* Tulle, Crauffon, 1890, in-12.

ARCHÉOLOGIE.

TRIPON. — *Historique monumental de l'ancienne province du Limousin.* Limoges, Darde, 1837, in-4°.

ARDANT (Maurice). *Description des médailles et monnaies précieuses du musée de Tulle.* Limoges, Chapoulaud, 1841, broch. in-8°.

TEXIER (l'abbé). — *Manuel d'épigraphie, suivi du re-*

cueil des inscriptions du Limousin. Poitiers, Dupré, 1851, in-8°.

DELOCHE (Maximin). — *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin.* Paris, Rollin et Feuardent, 1863, in-8°.

LALANDE (Philibert).— *Sépultures gallo-romaines de la Corrèze.* Brive, Roche, 1881 in 8°.

LECLER (l'abbé A.). — *Études sur les lanternes des morts.* Tulle : Crauffon, 1882 1885, 2 vol. in-8°.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). — *Les monnaies des papes limousins.* Brive, Roche, in-8°.

SALMON (Philippe). — *Voyage préhistorique dans la Corrèze* (*S. Br.*, t. VIII, p. 449).

LALANDE (Philibert).— *Les temps préhistoriques à l'exposition de Tulle* (*S. Br.*, t. IX, p. 539).

MOLINIER (Émile). — *L'orfèvrerie limousine à l'exposition de Tulle* (*S. Br.*, t. IX, p. 469).

BOSREDON (Philippe de) et RUPIN (Ernest). — *Sigillographie du Bas-Limousin.* Brive, Roche, 1886, in-4°.

GIROD (Paul) et MASSÉNAT (Élie).— *Les stations de l'âge du Renne dans les vallées de la Vézère et de la Corrèze.* Paris, Baillière, in 4°. En cours de publication.

RUPIN (Ernest). — *L'Œuvre de Limoges.* Brive, Roche, 1890, in-4°. La première partie seule a paru.

PHILOLOGIE.

CHABANEAU. — *Grammaire limousine*, 1876, in-8°.

BÉRONIE (Nicolas) et VIALLE (Joseph-Anne).—*Dictionnaire du patois du Bas-Limousin* (*Corrèze*) *et plus particulièrement de Tulle.* Tulle, Drappeau, s. d., in 4°.

BIOGRAPHIE ET GÉNÉALOGIE.

NADAUD (l'abbé). — *Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges*, publié par l'abbé A. Lecler. Li-

moges, Chapoulaud et Ducourtieux, 1863–1882, 4 vol. in-8°.

Du Boys et Arbellot. — *Biographie des hommes illustres de l'ancienne province du Limousin.* Limoges, Ardiller, 1854. Le tome Ier a seul paru.

Vie des Saints du diocèse de Tulle et des personnes mortes en odeur de sainteté, qui à divers titres appartiennent au Bas-Limousin, par MM. les rédacteurs de la *Semaine religieuse.* Tulle, Mazeyrie, 1887, in-8°.

II.

LOCALITÉS VISITÉES PAR LE CONGRÈS.

—

ASSIER.

Rivières (le baron de).—*L'église et le château d'Assier, souvenirs de voyage.* 1869, broch. in-8°.

Chaudruc de Crazannes. — *Coup-d'œil sur les monuments historiques du département du Lot* (*Bull. Monum.*, 1er n°).

Lacoste (Guillaume). — *Histoire générale de la province de Quercy*, publiée par les soins de MM. L. Combarieu et F. Cangardel. Cahors, J. Girma, 1883, 2 vol. in-8°.

Delpon (J.-A.). — *Statistique du département du Lot.* Paris, Bachelier, 1831, 2 vol. in-4°.

On peut consulter ces trois derniers ouvrages pour Carennac, Castelnau de Bretenoux et Roc-Amadour.

BEAULIEU.

Deloche (Maximin). — *Le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu.* Paris, 1859, in-4°.

Roy de Pierrefitte (J.-B.-L.). — *Abbaye de Beaulieu.*

Guéret, veuve Betoulle, 1863, broch. in 8°, et apud *Études historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche*, un vol. in-8°.

MARCHE (l'abbé). — *La vicomté de Turenne et ses principales villes, Beaulieu, Argentat, Saint-Céré, Martel.* Tulle, Crauffon, 1880, in-8°.

VASLET (Amand). — *Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Beaulieu*, publié et annoté par M. l'abbé Poulbrière (*S. Br.*, t. VI, p. 59).

MARCHE (l'abbé). — *La ville de Beaulieu en 1569* (*S. T.*, t. I, p. 107).

POULBRIÈRE (l'abbé). — *L'église de Saint-Pierre de Beaulieu et son portail sculpté, notice descriptive.* Chapoulaud, 1873, broch. in-8°.

RUPIN (Ernest). — *Statue de la Vierge en bois recouvert de plaques d'argent, église de Beaulieu* (*S. Br.*, t. II, p. 231 ; t. III, pp. 171 et 342, et t. XI, p. 247).

— *Crosse eucharistique de l'église de Beaulieu* (*S. Br.*, t. III, p. 499).

— *Bras-reliquaires de l'église de Beaulieu* (*S. Br.*, t. IV, p. 25 ; voir aussi t. VI, p. 485).

POULBRIÈRE (l'abbé). — *Les rétables de Beaulieu*, XVIIe et XVIIIe siècles (*S. T.*, t. VIII, p. 108) ; — *Les boiseries du sanctuaire et du chœur de Beaulieu* (*S. T.*, t. X, p. 527).

BRIVE.

Histoire de Brive-la-Gaillarde et de ses environs, recueillie successivement par quatre citoyens de cette ville. Brive, Crauffon, 1810 ; — rééditée par M. Marcel Roche, imprimeur, en 1879, in-8°.

SERRE (Jean et Jean-Baptiste). — *Histoire de Brive ancienne.* Brive, veuve Verlhac et fils, 1886, in-8°.

MERLHAC (Gilibert de). — *Recherches historiques et morales sur Brive-la Gaillarde et la banlieue vers le*

Périgord, suivies de notes sur diverses questions intéressantes ou curieuses d'histoire ou de philologie. Mss de la collection de M. E. Rupin.

BONNAY (Louis). — *Description des découvertes archéologiques faites à l'église Saint-Martin de Brive.* Brive, Roche, 1879, broch. in-8°.

FAGE (René). — *Les épitaphes du cloître de Saint-Martin de Brive.* Tulle, Crauffon, 1881, broch. in-8°.

MASSÉNAT (Élie). — *Étude historique sur Brive-la-Gaillarde en 1374.* (*S. Br.*, t. I, p. 281).

LASTEYRIE (le comte Robert de). — *Notice sur une inscription du XIIIe siècle découverte à Brive.* Brive, Roche, 1879. et Brive, Roche, 1881, 2 broch. in-8°.

RUPIN (Ernest). — *Lutrin en fer forgé de l'église Saint-Martin de Brive* (*S. Br.*, t. I, p. 61).

MALLIARD (Fernand de). — *Fondation des Doctrinaires et des Ursulines à Brive*, (*S. Br.*, t. II, p. 183). Voir aussi (*S. T.*, t. III, p 150), sur le même sujet, un mémoire de M. l'abbé Marche.

LACOSTE (du Bouig). — *La municipalité de Brive et le couvent des Récollets en 1791.* (*S. Br.*, t. IV, p. 227).

VAYSSIÈRE (A.). — *Luttes de la commune de Brive pour le maintien de ses libertés.* (Apud *Récits de l'Histoire du Limousin*, Limoges, Barbou, 1885, p. 267).

LALANDE (Philibert). — *Monographie des grottes à silex taillés des environs de Brive.* Montauban, 1867, broch. in-8°.

CARENNAC.

DELIERRE (Auguste). — *Mise au tombeau à Carennac.* (*S. Br.*, t. VI, p. 53).

CASTELNAU DE BRETENOUX.

POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.). — *Notice historique et ar-*

chéologique sur Castelnau de Bretenoux. Tulle, Crauffon, 1873, broch. in-8°.

MEYMAC.

TREIGH-LAPLÈNE (J.).— *Meymac et son abbaye. Études historiques.* Brive, Roche, 1887, in-8°.

POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.). — *Les églises de Saint-Angel et de Meymac, histoire et description.* Tulle, Crauffon, 1880, in-8°.

OBASINE.

ROY-PIERREFITE (l'abbé). — *Les Religieuses du Saint-Cœur-de-Marie à Obasine.* Limoges, Chapouland, 1859, broch. in-8°. — *Abbaye d'Obasine*, apud *Etudes historiques sur les monastères du Limousin et de la Marche.* — *Prieuré de Coyroux,* ibidem.

TEXIER (l'abbé). — *Tombeau de Saint-Étienne d'Obasine* (*Annales archéol. de Didron*, t. XII, p. 389 ; *S. T.*, t. II, p. 179).

RUPIN (Ernest). — *Pied de croix en cuivre doré et émaillé de l'église d'Obasine* (*S. Br.*, t. I, p. 147) ; — *Croix bysantine de l'église d'Obasine* (*S. Br.*, t. I, p. 275) ; — *Reliquaire en cuivre doré et émaillé de l'église d'Obasine* (*S. Br.*, t. II, p. 461).

POULBRIÈRE (l'abbé). — *La date de construction de l'église d'Obasine* (*S. Br.*, t. II, pp. 213 et 605).

SICARD (Charles). — *Fenêtre de la salle capitulaire de l abbaye d'Obasine* (*S. Br.*, t. II, p. 329).

BONNAY (Louis). — *Vitraux du XIIe siècle, de l'église d'Obasine* (*S. Br.*, t. II, p. 199).

VAYSSIÈRE (A.). — *Les dames de Coyroux* (*S. Br.*), t. V, p. 365).

L...—*Les dames religieuses de Coyroux et les moines d'Obasine.* Limoges, Duverger, 1888, broch. in-12.

FAGE (René). — *Une visite à Obasine en 1712* (*S. Br.*, t. VIII, p. 85).

GUIBERT (Louis). — *Notice sur le cartulaire de l'abbaye cistercienne d'Obasine* (*S. T.*, t. II et s.).

LALANDE (Philibert). — *Cromlech du Puy-de-Pauliac, commune d'Obasine.* (Extr. des *Matériaux pour l'hist. primit. et nat. de l'homme*), broch. in-8°.

ROC-AMADOUR.

ODO DE GISSEY. — *Histoire et miracles de N.-D. de Roc-Amadour.* Tulle, 1631, in-8°. Réimprimé à Villefranche-d'Aveyron, chez Vedeilhé.

SERVOIS (Gustave). — *Notice et extraits du Recueil des miracles de Notre-Dame de Roc-Amadour.* (Extr. de la *Biblioth. de l'École des Chartes*, 4e série, t. III).

La Vida de S. Amador. Texte provençal inédit du XIVe siècle, dialecte catalan, publié d'après le manuscrit de la biblioth. de Marseille, par M. V. Lieutard. Cahors, Laytou, 1878.

CAILLAU (A.-B.). — *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour.* Paris, Leclère, 1834, in-8°.

Guide du Pèlerin à Roc-Amadour (l'abbé Cheval). Montauban, Bertuot, s. d. in-8°.

LE G..... (l'abbé). — *Notice sur le pèlerinage de Notre-Dame de Roc-Amadour.* Cahors, Plantade, 1856.

LAMBERT (l'abbé). *Pieux souvenirs de N.-D. de Roc-Amadour* (série de dessins). Paris, Dopter.

VALON (Alexis de). — *La Corrèze et Roc-Amadour* (Extr. de la *Revue des Deux-Mondes*, t. IX, p. 423).

RUPIN (Ernest). — *Documents historiques sur Roc-Amadour* (*S. Br.*, t. I, p. 469).

VILLENEUVE (Ferdinand). — *Notes historiques sur Roc-Amadour.* (*S. T.*, t. I, p. 235).

SAINT-ANGEL.

VAYSSIÈRE (A.). — *Le prieuré de Saint-Angel* (*S. Br.*, t. VI, pp. 357 et 591).

POULBRIÈRE (l'abbé). — *Les églises de Saint-Angel et de Meymac.*

TULLE.

LATOUR (Bertrand de).—*Institutio Tutellensis ecclesiæ, ab eaque directæ quæ beatæ Mariæ Rupis-Amatoris est, quibus inter Galliarum cæteras temporum series debet vere primas.* Tulle, veuve Vachot, 1633, in-8°. M. François Bonnélye a publié une traduction de cet ouvrage. Tulle, veuve Drappeau, in-8°.

BALUZE (Étienne). — *Historiæ Tutelensis libri tres.* Paris, impr. royale, 1717, in-4°.

CHAMPEVAL (J.-B.). — *Cartulaire de l'abbaye bénédictine Saint-Martin de Tulle.* (*S. Br.*, t. IX et s.).

RUPIN (Ernest). — *Armoiries des évêques de Tulle.* (*S. Br.*, t. I, pp. 493 et 699, et t II, pp. 109, 346 et 369).

BONNÉLYE (François). — *Histoire de Tulle et de ses environs.* Tulle, le t. Ier chez Drappeau, le t. II chez Detournelle, s. d., 2 vol. in-12, le t. II est inachevé.

FAGE (René). — *Le vieux Tulle*, avec des dessins. Tulle, Crauffon, 1888, in-8°.

DELOCHE (Maximin). — *Registres des actes des notaires de Tulle aux XVe et XVIe siècles* (*S. T.*, t. III, p. 30).

NIEL (l'abbé). — *Les origines de Tulle et de son église* (*S. Br.*, t. VI, p. 489, et t. IX, p. 385).

GUIBERT (Louis). — *Les armes de la ville de Tulle* (*S. T.*, t. III, pp. 24 et 165, et t. VII, p. 236).

FAGE (René). — *Restauration du cloître de Tulle* (*S. Br.*, t. I, p. 65; voir aussi au même tome les pages 95 et 192).

MELON DE PRADOU (Charles). — *Notice historique sur l'hospice de Tulle.* Tulle, Crauffon, 1883, in-8°.

GUIBERT (Louis). — *Le livre de raison des Baluze, registre domestique et chronique tulloise* (*S. T.*, t. IX, pp. 163, 357 et 556).

Revue de l'exposition artistique de Tulle en 1887 (l'art rétrospectif, par M. Louis Guibert ; les émaux peints, par M. Louis Bourdery ; les manuscrits et imprimés, par M. Paul Ducourtieux ; la peinture et la sculpture, par M. Émile Fage ; les portraits corréziens, par M. René Fage) (*S. T.*, t. IX, p. 409).

LANGUEPIN. - *Manufacture d'armes de Tulle* (*S. T.*, t. IX et s.).

LAVAUR DE SAINTE-FORTUNADE (le comte de). – *Fondation de la communauté des religieuses de Sainte-Ursule à Tulle* (*S. T.*, t. I, p. 139).

MELON DE PRADOU (Charles). — *Notice statistique sur l'église de Saint-Pierre de Tulle, pièces annexes et plan* (*S. T.*, t. I, p. 524).

CLÉMENT-SIMON (G.). — *Histoire du collège de Tulle depuis son origine jusqu'à la création du lycée* (*S. T.*, t. XI et s.).

FAGE (René). — *Les Anglais à Tulle : la Lunade.* Limoges, Barbou, 1885, broch. in-8°.

DELOCHE (Maximin).— *La procession dite de la Lunade et les feux de la Saint-Jean à Tulle.* Paris, impr. nat^le, 1890, broch. in-4°.

FAGE (Emile). — *La prise de Tulle et sa délivrance.* Limoges, Barbou, 1885, broch. in-8°.

FAGE (René). — *La prise de Tulle et son occupation par l'armée du vicomte de Turenne*, 1585-1586. (*S. T.*, t. XII et s.)

DELIERRE (Auguste). – *Maison du XVIe siècle à Tulle.* (*S. Br.*, t. II, p. 55).

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). — *Les fresques de la maison de Loyac à Tulle.* (*S. T.*, t. 10, p. 288).

FAGE (René). — *Le point de Tulle.* Tulle, Crauffon, 1882, broch. in-8°.

— *Une boutique de marchand à Tulle au XVIIe siècle.* Tulle, Crauffon, 1886, broch. in-8°.

— *Un atelier de dentelles à Tulle au XVIIIe siècle.* Tulle, Crauffon, 1887.

UZERCHE.

COMBET. — *Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, suivie de documents en partie inédits touchant le département de la Corrèze.* Tulle, veuve Drappeau et Crauffon, publication commencée en 1853, in-8°.

TEXIER (l'abbé) — *Description sommaire de la ville d'Uzerche* (Société archéol. et hist. de Limoges, t. I, pp. 176-177).

CHAMPEVAL (J.-B.). — *Cartulaire d'Uzerche* (*S. T.*, t. IX et s.).

La quatriesme lettre de la Royne Mère enuoyée au Roy, sur la prise de l'Vsarche le 11 avril 1619. — A Paris, 1619, broch. in-8°.

Lettre enuoyée au Roy par monsieur le conte de Schomberg sur la prise d'Vzarche. — Paris, Frédéric Morel, imp., 1619, broch. in-8°.

II.

SUR LES

ANCIENNES POPULATIONS

DU LIMOUSIN

Par M. le docteur Léon VACHER.

Le Congrès a inscrit à son ordre du jour l'étude ethnologique de la population du Limousin.

C'est sur cette question que je désire présenter quelques observations.

Le Congrès a été bien inspiré en proposant ce sujet ; peu de populations en France se prêtent aussi bien que la nôtre à une étude de race. Son territoire répond à une délimitation géographique parfaitement définie ; son aire d'habitation n'a pas varié depuis les temps historiques, qui remontent à la conquête des Gaules par Jules César, enfin et surtout, comme j'espère l'établir, cette population n'a pas été modifiée par le mélange des races étrangères dont elle a subi le contact ; quoique tour à tour envahie par les conquérants romains, germains, sarrasins et anglais, elle a con-

servé intacte sa physionomie originaire, au moins depuis la période romaine, en sorte que nous avons sous la main un groupe ethnique parfaitement délimité dans le temps et dans l'espace, non modifié dans sa consistance et sa composition, conditions favorables pour une étude comme celle qui est inscrite à notre ordre du jour.

Un mot d'abord du territoire.

Grâce aux travaux de M. Deloche (1), nous savons aujourd'hui que ce qu'on appelle le Limousin correspond à l'ancien territoire des Lémovikes de J. César, que ce territoire devint, à l'organisation politique de la Gaule par Auguste, la cité des Lémovikes, que cette division administrative servit de base à la division ecclésiastique en diocèses qui se fit au IIIe siècle, que les limites de l'ancien diocèse de Limoges correspondent à celles du *pagus* ou pays lémovike des Celtes et des Romains, en sorte qu'il est bien certain que les Lémovikes occupèrent le territoire actuel des trois départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse.

Une division qui remonte à vingt siècles et bien au-delà sans doute, qui n'a pris fin politiquement qu'à l'organisation des départements, en 1791, mais qui se perpétue historiquement dans le langage, ne saurait être ni arbitraire ni artificielle, elle tient à la nature même des choses et repose sur la configuration du sol. Si l'on prend une carte cotée donnant les altitudes des départements du centre, on voit qu'à la limite du Limousin, sauf du côté de l'Auvergne, où des phénomènes éruptifs relativement récents ont redressé le

(1) *Études sur la Géographie historique de la Gaule.* Paris, in-4°.

sol, et de l'arrondissement de Brive, qui, géologiquement n'appartient pas au Limousin, toutes les cotes se relèvent de manière à former un immense mamelon, dont l'altitude varie de 200 à 900 mètres : c'est ce que les géologues ont appelé le plateau central ; c'est ce vaste îlot granitique qui, avec la presqu'île armoricaine, émergeait seul du fond des eaux qui recouvraient le sol de la France, à l'époque de la mer jurassique, et sur lequel apparurent vraisemblablement les premiers êtres vivants et les premiers hommes de l'ancienne France.

En voyant ce massif montagneux, dénudé et accidenté, on s'explique pourquoi les flots d'envahisseurs, qui ont traversé la France dans les siècles passés, n'ont pu se fixer dans le Limousin, se mêler à la race occupante ou la refouler. Cette région était défendue par ses montagnes et par ses gorges abruptes, mais elle l'était surtout par la nudité de son sol granitique, c'est notre pauvreté qui nous a sauvés.

Qu'auraient fait, sur ce maigre plateau, les barbares germains du Ve siècle? Ils y seraient morts de faim ; ils s'établissaient, comme les Burgondes, sur les riches côteaux de la Côte-d'Or, ou, comme les Goths, dans la fertile plaine de la Limagne ; ou bien, comme les Wisigoths, ils contournaient notre massif montagneux et allaient se fixer dans le Languedoc ou en Espagne.

Cette pauvreté native de notre sol explique aussi pourquoi l'émigration y est rare et n'a pas pu troubler la composition de la population. Grâce aux facilités plus grandes de communication, elle est un peu plus active aujourd'hui, mais il est hors de doute que jusqu'à la fin du XVIIIe siècle la population limousine s'est développée sur place sans le concours d'éléments

étrangers. En consultant les mortuaires de nos anciennes familles, dont plusieurs remontent au XVIe siècle, on ne trouve que des noms à physionomie limousine.

Je tire de ce fait une conclusion importante pour l'homogénéité de notre race. Chacun de nous a deux ancêtres à la première génération, le père et la mère ; à la seconde, il en compte quatre, les deux grands-pères paternel et maternel et les deux grand'mères : à la troisième, il en compte huit, et ainsi de suite, en doublant à chaque génération, à la dix-huitième génération, on trouve, par un calcul facile, que chacun de nous a 260,000 ancêtres.

La durée moyenne d'une génération, ou l'intervalle de temps qui s'écoule entre deux semailles humaines dans la lignée ascendante étant de trente-trois ans (1), la dix-huitième génération nous reporte à six cents ans en arrière, au XIIIe siècle ; il est donc certain que pour chacun de nous, en remontant de six siècles, il existe 260,000 ancêtres limousins. Or, ce chiffre représente approximativement la population du Limousin vers cette époque, en admettant qu'elle fût le quart de ce qu'elle est aujourd'hui. Ce calcul suppose bien entendu que, durant la période de cinq siècles qui nous ont précédés, les générations passées n'ont pas été altérées par l'infiltration d'éléments étrangers, ce qui est vrai pour la population de nos montagnes.

Il en résulte que chacun des Limousins actuellement existants peut revendiquer ces 260,000 ancêtres comme siens : c'est là le fonds commun et la source com-

(1) *De la durée de la génération*, in *Journal de la Société de statistique*, année 1882.

mune de notre population, en sorte qu'il est rigoureusement exact de dire que nous sommes tous parents au dix-huitième degré, et c'est peut-être là ce qui explique cette communauté, de traits, et pour ainsi dire cet air de famille qui existe entre les représentants de la race limousine.

Une autre conséquence d'ordre physiologique s'en déduit. Il est évident que cette population est le résultat de mariages consanguins, les conjoints se trouvant à peu près tous parents à des degrés divers jusqu'au dix-huitième. Dans ces derniers temps, on a accusé les unions consanguines de prédisposer à certaines maladies comme l'aliénation, la surdi-mutité. S'il en était ainsi, la population limousine compterait une proportion considérable d'aliénés et de sourds-muets ; la statistique des dénombrements donne un démenti formel à cette manière de voir. En effet, notre proportion de sourds-muets correspond exactement à la moyenne de la France, et pour l'aliénation, tandis que la proportion est de 114 pour 100,000 dans toute la France, dans les trois départements formés par l'ancien Limousin, elle n'est que de 78.

Au point de vue anthropologique, la race lémovike est petite de taille et brachycéphale, comme d'ailleurs toutes les races celtiques qui étaient établies entre la Garonne et la Seine, à l'arrivée des Romains ; elle est brachycéphale, et non dolichocéphale, comme on l'a dit et imprimé. A la vérité, on trouve surtout dans les hautes vallées, où la race a mieux conservé son type originaire, des crânes dolichocéphales, des *têtes de melon* caractéristiques, dont le diamètre antéro-postérieur du crâne atteint jusqu'à 20 centimètres, comme on y trouve aussi des prognathes à maxillaires proé-

minents, des *mentons de galoche*. Ces types sont d'autant plus remarquables et plus remarqués qu'ils sont plus rares et que l'exception va quelquefois jusqu'à l'exagération et même jusqu'à la *charge*. Pour les dolichocéphales, les exceptions ne dépassent pas 3 à 4 pour cent ; pour les prognathes, la proportion est encore plus faible.

Ce ne sont pas, comme on l'a dit, des représentants de races étrangères qui se seraient mêlées à la nôtre à une époque lointaine antérieure aux temps historiques, ce sont, au contraire, des représentants authentiques de la plus ancienne race lémovike, les descendants des autochtones de la vallée de la Vézère, dont M. Élie Massénat a retrouvé les restes. Le type primitif disparu depuis des myriades de siècles réapparaît ainsi de loin en loin par un phénomène d'atavisme.

Enfin, notre race est la plus petite de toutes celles qui peuplent la France ; du moins, c'est celle qui fournit le plus fort contingent d'exemptions du service militaire pour défaut de taille. Ici encore, comme pour le crâne, nous rencontrons deux types, des tailles relativement élevées et des tailles plus petites, ces dernières prédominantes.

On a invoqué l'influence d'une autre race plus grande que la nôtre qui se serait mêlée à elle. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de recourir à la dualité des races : l'action du milieu peut tout expliquer.

J'ai fait faire, il y a dix ans, à la préfecture de la Corrèze, un relevé des opérations de la révision par cantons au point de vue de la taille, pour notre départment ; ces relevés embrassent la période de 1860 à 1869 et portent sur 25,000 conscrits. Eh bien ! nous avons deux séries de cantons où les exemptions par

défaut de taille ne dépassent pas 60 pour 1,000 conscrits examinés, et nous avons une autre série de cantons où la moyenne des exemptions est de 150 à 160 pour 1,000.

La première série comprend les cantons d'Eygurande, d'Ussel et de Neuvic, situés dans l'arrondissement montagneux d'Ussel ; la deuxième série, les cantons de Beaulieu, Meyssac et Juillac situés dans ce que nous appelons le bas-pays ; enfin la dernière série, celle des exemptions *maxima*, comprend les cantons de Vigeois, Seilhac, Uzerche et Treignac.

Dans la première série, la population vit sur les hauts plateaux, la partie découverte du massif central ; les cantons de la seconde série sont situés dans les plaines basses et bien ensoleillées de l'arrondissement de Brive.

Au contraire, les populations des cantons de Treignac, Uzerche, Vigeois surtout, qui donne le *minimum* de taille, vivent dans la vallée étroite de la Vézère, sur des terrains granitiques, imperméables aux eaux et surtout marécageux. N'est-il pas naturel de penser que le milieu a exercé ici une action sur l'homme, et qu'il agit comme cause d'arrêt de développement ?

Le même fait a été constaté par le professeur Lombroso, dans la région montagneuse du Piémont qui ressemble tant à la nôtre, et il arrive à la conclusion que, sur les hauteurs exposées au soleil et salubres, on trouve les tailles les plus élevées et que les pays donnant les plus petites tailles sont ceux qui occupent le fond des vallées, le milieu ou la base des montagnes, et qui se trouvent dans des conditions insalubres (1).

(1) *De l'influence de l'orographie sur la stature* par le docteur Lombroso. *Annale di statistica*, 1879.

S'il est vrai que le milieu exerce cette action *déprimante* sur la taille de l'homme, en Limousin, elle doit se manifester également sur les autres êtres vivant dans ce milieu. En effet, nous savons tous ici que nos races animales sont plus petites qu'ailleurs. Notre race bovine, non mélangée bien entendu, est plus exiguë de formes que les autres races françaises. Nos chevaux limousins, dont la race est à peu près perdue et qui, au rapport de l'intendant Bernage, étaient autrefois employés à la remonte de notre cavalerie légère, sont également de petite taille. Nos brebis, nos moutons, dont l'espèce s'est conservée sans mélange, représentent la race la plus petite, la plus grêle de toutes celles qu'on élève en France, et ce ne sont pas seulement les espèces domestiques qui ont subi l'influence du milieu : les espèces vivant à l'état sauvage n'ont pas plus échappé que les autres à cette action ; je ne crois pas qu'on ait fait d'études méthodiques sur ce point, mais il est d'observation vulgaire que notre lièvre limousin, par exemple, est beaucoup plus petit, beaucoup moins lourd que le lièvre de plaine.

En résumé, la race lémovike est petite, elle est brachycéphale, avec des traces sensibles de dolichocéphalie. et des vestiges beaucoup plus effacés de prognathisme. Au point de vue plastique, elle n'est pas belle et il est permis de croire que ce n'est pas un lémovike qui a servi de modèle au Jupiter Orthognathe, trouvé à Laroche-l'Abeille près Limoges.

Cette race porte l'empreinte du milieu sévère et du sol ingrat sur lequel elle s'est développée ; mais elle lui doit tout un ensemble de qualités qui rachètent ces imperfections.

Sur ce sol infertile, le plus aride de toute la France, le problème de l'existence, pour les occupants, était plus difficile à résoudre qu'ailleurs. Pour y subsister, l'homme a dû déployer une somme de travail évidemment plus grande que dans les pays d'alluvion où la culture est plus facile et plus rémunératrice. C'est précisément à cet effort nécessité par les conditions désavantageuses du milieu que la race lémovike doit ses fortes qualités. La lutte pour l'existence entre les individus, les espèces ou les races, développe surtout les instincts de la combativité, en somme des instincts mauvais ; la lutte pour l'existence contre la nature inanimée, contre le milieu, développe des instincts plus nobles, plus humanitaires. Dans cette lutte qu'elle soutient depuis des milliers d'années contre un milieu ingrat, la race limousine est devenue plus patiente, plus persévérante, plus opiniâtre que dans d'autres régions plus favorisées ; elle ne vit qu'à la condition d'être plus laborieuse, plus économe, d'autant plus économe que la nature lui a moins accordé ; il semble que de tout cela il doive résulter une somme de moralité plus grande qu'ailleurs, et, en effet, si l'on consulte la statistique de la criminalité, qui donne en quelque sorte la mesure de la moralité des populations, on constate ceci. Tandis que la moyenne des crimes contre les personnes s'élève, pour l'ensemble de la France, à 43 pour un million d'habitants et à 46 pour les crimes contre la propriété, elle n'est, dans les trois départements compris dans le rayon de la cour de Limoges, que de 30 pour un million dans le premier cas, et de 32 dans le second.

Il n'est pas jusqu'aux aptitudes intellectuelles de cette race qui ne se ressentent de ce sol ingrat, de ce

milieu inclément et de la lutte opiniâtre qu'elle soutient contre lui. N'est-il pas d'observation que le limousin est plus apte aux travaux qui nécessitent l'effort personnel, les patientes recherches, qu'à ceux qui sont le produit naturel de l'imagination. Le Limousin a produit des savants distingués, de profonds érudits ; il n'a pas produit un seul poète, et si quelques-uns des nôtres sont arrivés au génie, on peut affirmer que c'est par la qualité maîtresse de la race, par la patience.

J'ai montré que par sa position centrale, par sa configuration et son relief, le Limousin avait échappé plus qu'aucune autre partie de la France à l'action de la conquête. Il est impossible néanmoins que l'occupation du sol pendant plusieurs siècles n'ait pas, à la longue, exercé une influence sur la population ; il reste à déterminer en quel sens et dans quelle mesure cette influence s'est produite.

A. INFLUENCE ROMAINE.

Conquise cinquante ans avant notre ère, la Gaule devint une province de Rome et vécut sous sa loi pendant quatre siècles. Cette longue domination, à peine troublée par deux ou trois insignifiantes révoltes, a-t-elle eu pour résultat de modifier notre race par l'infusion d'un sang nouveau ?

Pour que cela fût vrai, il faudrait, ou que les Romains eussent colonisé notre pays, à la façon anglaise, en y déversant le trop plein d'une population exubérante, ou que, suivant le procédé français en Tunisie, ils eussent établi des garnisons dans toutes les cités gauloises.

La colonisation par voie d'émigration continue est

un fait rare dans l'histoire de Rome. Loin de pouvoir fournir des essaims d'émigrants latins aux pays conquis, la population romaine, décimée par les guerres civiles de la République, abâtardie et corrompue par le luxe de l'Empire, était, dès le premier siècle de notre ère, en pleine décadence physique et morale, et ne se maintenait plus que par les admissions d'étrangers au droit de cité.

Quant à la colonisation militaire, il faut aussi l'écarter, au moins pour notre pays. On a bien dit que César, après la défaite des Gaulois à Alesia, avait réparti ses forces sur divers points du territoire et avait établi deux légions chez les Lémovikes; on a même assigné, comme emplacement de ces troupes, Ussel ou Tintignac.

Mais ces deux légions ne furent établies chez nous que temporairement. Si elles avaient fait long séjour en Limousin, nous retrouverions certainement les traces de cette occupation; par exemple, des pierres funéraires avec inscriptions, comme celles qu'on découvre à profusion sur les bords du Rhin, au voisinage des forteresses de Spire, de Mayence, de Cologne, où étaient établies en poste d'observation permanent les légions romaines qui gardèrent le Rhin pendant trois siècles. Dans le Limousin, on n'a jamais fait de découvertes archéologiques de ce genre.

Mais nous avons autre chose que des présomptions. Un témoignage historique précis dépose contre la présence de garnisons romaines dans l'intérieur de la Gaule. L'historien Josèphe (1) nous apprend que, dès le règne d'Auguste, notre pays était si bien pacifié que

(1) *Guerre des Juifs*, II, XVI, 4.

douze cents hommes de troupes romaines cantonnées à Lyon suffisaient pour maintenir la tranquillité au milieu de ces populations, jadis si remuantes, qui avaient mis sur pied 300.000 combattants lors de la guerre de l'indépendance.

Ainsi, il est bien certain que ni la colonisation civile, ni la colonisation militaire n'ont pu, pendant la durée de l'empire romain, influer sur la composition de la race lémovike. Rechercher dans le sang limousin actuel les traces de quelques unions accidentelles, qui ont pu se faire aux premiers siècles de l'ère chrétienne entre gens des deux races, serait aussi chimérique que de rechercher à l'embouchure de la Gironde, à Royan, les traces de quelques litres de vin qu'on aurait répandus dans l'eau de la Corrèze du haut du pont de Brive.

Physiologiquement parlant, l'influence de la conquête romaine sur la race lémovike est nulle, et cependant il est difficile d'admettre que nous ayons vécu pendant quatre siècles sous cette domination incontestée, sans qu'elle ait laissé quelques traces où son action se manifeste avec le plus d'évidence : c'est ce que l'on constate dans le langage.

Nous ne saurions dire au juste quelle était la langue parlée par nos ancêtres lémovikes, au moment de la conquête romaine : c'était très probablement un des idiomes celtiques en usage dans les pays entre Loire et Garonne, idiomes qui, au rapport de Strabon, différaient très peu les uns des autres, comme nos patois d'aujourd'hui. Ce parler vulgaire s'est modifié sous l'influence romaine, si bien que lorsque apparaissent, au Xe ou au XIe siècle, les premiers monuments écrits de notre parler provincial, on y reconnaît tout de suite

la prédominance du latin. Je ne cherche pas les causes de cette infiltration : on a invoqué la puissante action de l'organisation romaine ; je n'y contredis pas, mais je crois aussi que la prédication chrétienne, que la propagande apostolique qui apparaît dès le IIIe siècle, dans notre région, a eu la plus grande part à cette évolution.

L'intensité de cette action modificatrice exercée sur l'idiome lémovike peut se mesurer au nombre de mots latins qu'elle a introduits dans cet idiome. Qu'on prenne par exemple le dictionnaire patois bas-limousin de Béronie, publié au commencement de ce siècle, et qu'on relève les mots différents inscrits dans les lettres A et B, on trouve que sur un total de 358 mots différents, il y en a 56, soit 16 pour 100, qui sont étrangers au latin. Dans le nombre, je citerai : *Beno* = grande manne à blé, *Bano* = corne, *Baujo* = sac, *Bourno* = ruche d'abeille, *Bolo* = borne, *Bono* = lieu humide, *Bren* = son, résidu de farine, etc.

Nous savons, par un passage de Festus, que *Benna* était un terme celtique ; le terme *Bona*, source, était celtique également ; mais nous ignorons quelle est l'origine des autres. Le mot *Bren* se retrouve dans le bas-breton avec la signification qu'il a dans notre patois.

Si l'on prend les fables patoises de Floucaud, on ne trouve plus que 5 à 6 pour 100 de mots non dérivés du latin ; mais le patois de Floucaud est un patois savant, un patois revu, accru et enrichi de tournures et d'expressions latines, auxquelles le fabuliste limousin a donné droit de cité.

A l'heure actuelle, le patois limousin se détériore et se déforme chaque jour, dans sa consistance comme

dans sa prononciation : notre génération assiste à son agonie ; encore quelques années, il aura complètement disparu.

B. INFLUENCE BARBARE.

La domination romaine assura à notre pays trois siècles d'une paix profonde et d'une prospérité sans exemple. Tout porte à croire que, vers l'an 250, la population de la Gaule devait être plus considérable qu'à la fin du XVe siècle, au sortir de la guerre de Cent ans et des fléaux qui avaient dévasté l'Europe.

Mais, à partir du IVe siècle, l'empire est en pleine dissolution : la frontière du Rhin, jusque-là bien gardée par les légions romaines, s'ouvre et laisse passer le flot des envahisseurs germains. Vers 350, notre pays est traversé par une bande d'Alamans qui détruit tout sur son passage. Dans une communication faite à la Société archéologique de Tulle, j'ai montré que c'est à cette époque qu'il faut rapporter la ruine de l'*oppidum* du Monteeix. Des médailles du haut et du bas-empire qu'on y a trouvées, pas une n'est postérieure au règne de Constantin. M. Deloche a fait la même remarque pour la station gallo-romaine de Tintignac, en sorte que la ruine de ces deux cités lémovikes concorderait avec le passage des bandes germaniques qui, vers 350, détruisirent, en Auvergne, le temple du Mercure-Domien, dont on a récemment exhumé les ruines au sommet du Puy-de-Dôme.

Puis sont venus les Wisigoths, dont la domination a duré un siècle, puis les Burgundes, qui ont traversé notre région plutôt qu'ils ne l'ont occupée, et qui ont fini par se fixer dans le pays qui porte leur nom et où

leur mélange à la race celte des Éduens et des Séquanes a donné lieu à un phénomène physiologique des mieux constatés, le relèvement de la taille. Les trois départements de la Côte-d'Or, du Doubs et du Jura, sur le territoire desquels s'établit cette peuplade allemande à haute stature, sont ceux qui fournissent le moins de conscrits exempts pour défaut de taille.

Mais ce n'étaient là que des courants qui traversaient notre pays sans s'y fixer. La conquête franke du Ve siècle a un autre caractère, c'est l'établissement définitif d'une peuplade et d'un gouvernement germanique, se substituant à la domination romaine. Mais, ici les envahisseurs étaient en trop petit nombre, eu égard à la masse de la population conquise, pour pouvoir modifier la race. Tout au moins, le Limousin a échappé à celle des conquérants germains.

L'influence germanique s'est exercée dans un autre sens sur la population lémovike. On a dit que les coutumes apportées par les guerriers franks avaient modifié celles du Limousin. Je ne suis pas assez versé dans l'étude du droit coutumier et des législations comparées, pour me prononcer sur ce point ; je ne crois pas cependant que l'apport germanique ait été considérable dans notre province : les témoignages écrits, les plus anciens que nous possédions, en font foi: une charte du cartulaire de Beaulieu, du IXe siècle, commence par ces mots : *lex romana non prohibet.*

L'observation la plus curieuse que j'aie faite des effets de la conquête franke en Limousin, c'est la substitution à peu près complète des noms germaniques aux noms romains ou gaulois pour la désignation des personnes.

Je prends le cartulaire de Beaulieu, dont les pièces

les plus anciennes remontent à la période carlovingienne. Sur 341 noms différents contenus dans l'*onomasticon mancipiorum*, état nominatif des serfs et colons dépendant de l'abbaye, on trouve :

Noms d'origine germanique.	251,	soit 74 p. 100.
Noms latins ou chrétiens. .	56,	— 16 p. 100.
Noms d'origine incertaine. .	30,	— 10 p. 100.

Maintenant, si l'on fait deux parts de l'ensemble de toutes les chartes contenues dans le cartulaire, l'une comprenant celles qui datent du IXe siècle (840 à 900), l'autre, celles qui datent du XIe et du XIIe siècle (1000 à 1200), on trouve que la première série, la plus ancienne, contient 80 pour 100 de noms germaniques et 20 pour 100 de noms chrétiens ou latins.

La série des chartes les plus récentes (1000 à 1200) contient :

20	pour 100	de noms germaniques.
21	—	de noms chrétiens ou latins.
17	—	de noms mi-partie limousins et germaniques.
41	—	de noms purement limousins.

On voit que le nombre des appellations germaniques diminue à mesure qu'on s'éloigne de l'époque de la conquête franke. Il est établi également qu'il diminue avec la distance au foyer de l'occupation germanique. Si l'on consulte le cartulaire de Saint-Rémi, de Reims, qui date de la même époque que celui de Beaulieu, on constate que le dénombrement des serfs ou colons du *vicus Sancti Remigii* ne fournit sur 118 noms que 4 noms chrétiens ou romains; tout le reste est d'origine teutonne, mais il faut songer que le domaine de Saint-Rémi était au centre de l'occupation franke.

Il n'est pas douteux que ces noms d'origine germa-

nique, que nous relevons dans le cartulaire de Beaulieu, nous viennent de la conquête des Franks : les invasions germaniques antérieures y sont complètement étrangères. La cour mérovingienne et carlovingienne résidait à Paris, et, dès cette époque, la capitale donnait le ton à la province.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que beaucoup de ces appellations germaniques se sont conservées dans notre province, non seulement à titre de noms de baptême, comme les noms d'Alfred (Adalfredus), Robert (Rotbertus), etc., etc., qu'on trouve partout en France, mais comme noms de famille. Je me bornerai à citer les noms suivants, d'origine teutonne, que j'ai relevés dans le cartulaire de Beaulieu et qui sont encore portés par des familles du Limousin.

Audubert équivalent à Audbertus (charte 166), identifié au haut-allemand Ald-bert (l'ancien-renommé).

Bertaut équivalent au Bertaldus du cartulaire (charte 1 de 860), sorte d'anagramme du précédent (Bert-ald).

Rabot équivalent à Ratbodus (charte 162), identifié au germain Rat-bold (conseiller hardi).

Floucaud équivalent à Folcaldus (charte 98 de 1302), Folcoaldus (charte 157 de 899), Folcoal (charte 194 de 1190) et Folcoaux (charte 37 de 1204), identifié au teuton Folk-ald (ancien du peuple).

Rigal équivalent à Rigaldus (charte 22), dérivé du haut-allemand Ric-ald (puissant-ancien).

Et ainsi de Amblard, Roger, Geraud, Bertrand, etc., etc., désignés dans le cartulaire limousin et empruntés à la langue germanique. Il y aurait toute une étude intéressante à faire sur les anciens noms des vieux cartulaires de notre province.

Je ne parlerai ici que pour mémoire de l'invasion

sarrasine du VIIIe siècle : comme les invasions germaniques du IVe siècle, elle n'a fait que nous effleurer, sans laisser d'empreinte reconnaissable sur notre population. Les types bruns à peau fortement basanée, qu'on rencontre dans notre région, n'établissent pas plus la filiation sarrasine que les noms de famille Mamousy, Maury ou Moury, par exemple, assez communs dans le pays ; ce sont là des conjectures qui ne reposent sur aucun fait probant.

Quant à l'occupation anglaise, bien qu'elle soit de date plus récente et qu'elle ait duré près d'un siècle, elle n'a pas déteint d'une manière sensible sur notre population, tout au plus découvrirait-on dans le patois bas-limousin quelques expressions à physionomie anglaise. Le mot *Rioto,* querelle, est assimilable à l'anglais *Riot* (raï-ott) : le mot *Relio*, barre de fer, à l'anglais *Rail* : *Chou*, sabot, à l'anglais *Shœ*, etc. Quant à l'origine anglaise des noms de lieux : *Cornil*, *Egletons*, elle est plus que douteuse, elle est démontrée par des textes précis. *Cornhill*, en anglais, la colline du blé, est un nom de localité commun en Angleterre, mais le nom limousin figure dans des chartes antérieures à l'occupation anglaise (1). Pour Égletons, M. Huot a établi, à l'aide d'une pièce empruntée aux archives d'Ussel, que le mot de *Glotons* était employé pour désigner cette ville, au XIIIe et même au XIIe siècle, par conséquent à une époque antérieure à l'arrivée du Prince Noir (2).

En somme, les races conquérantes, qui, depuis les

(1) *Cornilium*, Mansus, (charte 164 de l'an 971), et *Hugo de Cornille* (charte 37 de l'an 1204).

(2) *Archives municipales d'Ussel*, par Huot. — Ussel, 1856.

temps historiques, sont venues se mettre en contact avec la nôtre, n'en ont pas altéré les caractères physiologiques ; l'élément romain est celui qui y a laissé la plus forte empreinte, mais cette empreinte est tout extérieure, et ne porte que sur la langue ; nous sommes celtes et les représentants peut-être les plus authentiques de la population établie, à l'arrivée des Romains, entre la Garonne et la Seine.

Mais cette race lémovike, contemporaine de Jules César, avait elle-même des ancêtres dans la longue série des siècles qui ont précédé les âges historiques. Quels étaient ces ancêtres? On a émis l'hypothèse qu'ils étaient venus d'Orient par la vallée du Danube, et qu'ils se seraient établis dans la région centrale de la Gaule celtique, soit qu'ils en fussent les premiers occupants, soit qu'ils se fussent mêlés à une race autochtone plus ancienne ; c'est une thèse historique qui n'est appuyée sur aucun fait précis.

Ce qui est indéniable, c'est que notre région est très anciennement habitée, c'est que dans la vallée de la Vézère vivait à l'époque quaternaire, avant la migration du renne, une race qui nous a laissé non seulement les vestiges des industries rudimentaires qui assuraient son existence, mais des preuves encore plus authentiques de son existence, ses ossements retrouvés sur divers points de notre territoire, au voisinage de la Vézère et de la Corrèze. Ces populations primitives ont subi dans leur organisation physique des modifications profondes en rapport avec celles qui ont dû se produire dans le milieu lui-même, quand à la période glaciaire a succédé la période beaucoup plus clémente des âges historiques.

J'ai signalé plus haut le phénomène d'atavisme qui

fait revivre sous nos yeux quelques-uns des traits les plus saillants de cette antique race, le crâne allongé et les maxillaires proéminents. Mais en y regardant de près, on découvre encore, dans un autre ordre de faits, ces vestiges des races préhistoriques du Limousin. Ces vestiges, je les trouve dans certaines pratiques superstitieuses encore très répandues parmi nos populations rurales du Limousin.

Ces manifestations surannées qui nous paraissent ridicules, que nous regardons comme indignes de notre attention et de notre critique, ce sont les restes du culte de nos ancêtres les plus reculés, de la race la plus ancienne qui ait occupé le sol limousin. Il n'est pas douteux que les premières peuplades lémovikes, comme celles du reste de la Gaule, comme d'ailleurs toutes les populations primitives, pratiquaient le culte fétichiste des forces de la nature. Le Druidisme, importation évidente des cultes orientaux, n'est venu que plus tard avec les Phéniciens ou les Phocéens de Marseille, et n'a fait que se superposer à un état religieux primitif.

Ce culte grossier, qui s'exerçait sans temples ni sacerdoce, a survécu à la religion savante des druides, comme il a survécu à la religion bâtarde que les Romains ont essayé d'introduire dans la Gaule après la conquête et le refoulement violent du Druidisme dans la Grande-Bretagne, comme il a résisté aux mesures prises contre lui par le Christianisme dès le Ve siècle.

Le Druidisme et le Paganisme romain étaient morts et bien morts à ce moment dans notre pays, puisque l'Église ne s'en préoccupe plus et qu'il n'en restait, et à titre de souvenir seulement, que quelques noms de localités comme Mercœur, Mercués, rappelant le culte

du Mercure gallo-romain. Mais le culte primitif des forces de la nature était encore très vivant et très vivace, surtout dans les campagnes, et l'histoire des conciles de cette époque est pleine des détails des peines édictées contre ceux qui se livraient aux *Paganies*. L'Église, qui avait triomphé du Druidisme celte et du Paganisme de Rome, ne put avoir raison de ces pratiques païennes; et, de guerre lasse, elle prit le parti de les faire siennes en leur donnant une tournure et une couleur orthodoxes, comme nous allons voir.

Les pratiques les plus répandues et visées avec le plus de persistance par les canons des conciles, c'étaient les feux allumés, les amulettes, les invocations près des pierres, des arbres et des fontaines.

Les feux allumés sur les places et dans les carrefours constituent une des pratiques païennes les plus persistantes ; elles subsistent encore dans notre région. M. Deloche, dans un savant article de la *Revue celtique*, a parfaitement établi que la procession aux flambeaux du *tour de la Lunade*, à Tulle, remonte bien plus haut que la peste noire de 1349, à laquelle on l'a rattachée, qu'elle coïncide avec le solstice d'été et qu'elle est une réminiscence du culte fétichiste du soleil que l'Église a résorbée, ne pouvant la détruire, dans la fête chrétienne des feux de la Saint-Jean.

Les amulettes, que l'on portait suspendues au cou, étaient fort en usage parmi nos anciennes populations; c'étaient tantôt des racines végétales, parmi lesquelles celle de la Mandragore, l'herbe de la *Matago*, est encore populaire dans nos campagnes ; tantôt, des dents ou des fragments d'os d'animaux. M. Broca a émis la conjecture hardie que les couronnes de trépan, détachées sur des crânes préhistoriques et trouvées pêle-

mêle avec des débris de l'époque quartenaire, servaient d'amulettes aux populations primitives contemporaines du renne et du mammouth. Ce rite païen se trouve visé dans les décrets des conciles sous le nom de *filacteria* ou *ligaturæ*. Je me suis souvent demandé si la résistance obstinée des païens à garder leurs amulettes n'avait pas amené l'église à imaginer le scapulaire.....

J'arrive au culte fétichiste des pierres, des arbres et des fontaines. Nous avons encore en Limousin de nombreux sanctuaires du culte primitif des pierres, mais tous ne sont pas parfaitement authentiques, et la carte de l'état-major contient, au sujet des noms qui les rappellent, des indications qui peuvent induire en erreur.

La pierre historique la plus remarquable que nous ayons dans notre région est celle de Peyrelevade, dans le canton de Sornac; la montagne sur laquelle se trouve cette pierre ou plutôt ces pierres (car il y en a plusieurs) est inscrite sur la carte de l'état-major, sous la désignation de *le Rat*, c'est l'équivalent français du patois *Lou ro*. Mais *Louro* est l'équivalent de chapelle, oratoire, et c'est bien là sa vraie signification. Il y a en effet, sur la montagne, tout près des *Pierres levées*, une chapelle très ancienne, consacrée à saint Roch, et qui a été évidemment construite à une époque fort reculée pour dériver et sanctifier le pèlerinage païen qui se faisait aux pierres. L'une d'elles porte sur une face verticale des entailles ou cannelures dessinant des arabesques grossières. Quoiqu'on en ait dit, ces entailles n'ont aucun caractère de travail intentionnel, pas plus que les capsules ou cavités rondes qu'on trouve sur la table supérieure et qui proviennent d'une désagrégation naturelle des éléments de la pierre.

Nous ignorons d'ailleurs complètement quelle était la nature du culte rendu aux pierres par nos ancêtres.

Les arbres et les bois étaient l'objet d'un culte aussi mal défini que le précédent. Nous avons en Limousin un certain nombre de localités dont les noms rappellent cette forme du culte primitif : *le Deveix* et *le Bos Deveix*. Le Deveix, c'était le bois consacré, où il était défendu de couper du bois, de tracer des sentiers et de mener paître le bétail : c'était le bois dont parle le poète dans le vers si connu :

Lucus erat longo nunquam violatus ab ævo.

Il existe, à ma connaissance, dans la Corrèze, six localités portant le nom de Deveix. Il y en a deux dans la commune de Bort, le village du Deveix et le Bos Deveix. Il y a le Bos de Vésy près de Tarnac : le Deveix, montagne boisée, près Gimel : le Bos du Deveix, près de l'ancienne abbaye de Bonnesaigne ; le Deveix de Marsillou, commune d'Affieux, et d'autres encore sans doute.

Le culte des eaux (sources, lacs, fontaines) était très répandu dans le Limousin comme dans toute la Gaule celtique. Le docteur Prunières en a rapporté un détail intéressant et dont l'origine préhistorique n'est pas contestable (1). Au pied d'une montagne du Gévaudan, l'ancien pays des Gabales, est le lac St-Andéol, où se célèbre tous les ans une cérémonie bizarre et qui est la reproduction exacte de la fête païenne qui s'y célébrait autrefois et dont Grégoire de Tours nous a gardé le souvenir. Des centaines de paysans viennent

(1) *Mémoires de la Société d'anthropologie*, t. III.

faire des ablutions au bord du lac, ils y jettent des étoffes, des linges, des bonnets d'enfants atteints de dartres et des pièces de monnaie. Chaque pèlerin, en arrivant sur le bord du lac, marque d'une pierre le point de son arrivée, fait le tour du lac, revient exactement à son point de départ et pousse un cri particulier qui ne s'entend que dans ce pays.

A plusieurs reprises, l'Église a essayé de faire disparaître cette superstition. Au temps de Grégoire de Tours, l'évêque des Gabales fit construire une chapelle sur les bords du lac ; puis on y transféra les reliques de saint Andéol, pour en faire un lieu de pèlerinage en l'honneur du saint. Rien n'y a fait, c'est le lac que l'on visite, c'est au lac que s'adressent les hommages des populations, c'est lui qui est révéré comme une puissance redoutable. La science a d'ailleurs établi les pouvoirs météorologiques du lac, d'où s'élèvent, à de certains moments, des nuages qui président à la formation des grêles et des orages.

Dans le Limousin, nous avons nos pèlerinages aux sources, pèlerinages païens, que l'Église, ici comme dans le Gévaudan, a sanctifiés, en construisant des chapelles au voisinage des sources, en plaçant les sources elles-mêmes sous l'invocation d'un saint. Les plus connues de notre région sont les sources de Sainte-Radegonde, du Montceix et de Treignac.

La fontaine de Sainte-Radegonde est située sur le territoire de la commune de Meillard. C'est une source abondante qui est recueillie dans une auge en pierre qui tombe de vétusté. Tout près de la fontaine on a construit une chapelle également très ancienne ; il s'y fait un pèlerinage très suivi au mois de septembre.

Une autre source, également fort en vogue dans notre région montagneuse, c'est celle du Montceix. Elle jaillit à une altitude de 600 mètres, non loin du plateau du Montceix, sur lequel s'élevait l'*oppidum* gaulois, où des fouilles intéressantes ont été faites, il y a deux ans, par les soins de la Société archéologique de Tulle; les populations se rendaient en pèlerinage au Montceix le 9 mai. Les malades qui ont des ophthalmies ou des rhumatismes vont se laver à la source.

Il est à noter que le village, situé au pied de la montagne où naît la source et près du ruisseau qu'elle forme, porte le nom de Bonat. Or, le mot de *Bona* figure comme terme gaulois et avec la signification de source dans un vers d'Ausone :

Divona, Celtarum lingua, fons addite Divis.

A la vérité, le texte porte *Vona*, mais la table de Peutinger, qui remonte au IIIe siècle, donne le texte *Debona*, répondant sans doute à la prononciation de l'époque.

Mais la plus célèbre de ces sources populaires, est celle de Saint-Meen, près Treignac. Tous les ans, à la fête de la Saint-Jean, qui coïncide, comme je l'ai fait remarquer, à propos de la Lunade de Tulle, avec le solstice d'été, une foule de plusieurs centaines de personnes, venant surtout de l'arrondissement de Brive, se rend aux eaux qui guérissent, dit le Dictionnaire patois de Béronie (1), *las naoudzas do treinio*, c'est-à-dire l'*impetigo* de la face et du cuir chevelu. Les

(1) Au mot Naoudjas.

pèlerins apportent des bouteilles, qu'ils remplissent d'eau à la source, moyennant une redevance de quinze centimes par bouteille. Un vaste bassin taillé dans une pierre monolithe en granit et dont les parois sont usées par le temps semble indiquer qu'autrefois on plongeait les malades dans l'eau. La fontaine qu'abrite un édicule en pierre voûté se compose de deux sources d'un débit de six à sept litres à la minute, et d'une température à peu près invariable de 10° degrés en été comme en hiver.

La source de Saint-Meen est très appréciée au loin : à Treignac, elle est à peine connue, ce qui prête à dire que, jusqu'à ces pauvres eaux, nul n'est prophète en son pays. Je dois ajouter qu'elles ont été analysées vers 1840, par Gay-Lussac, qui n'y a découvert aucun principe minéralisateur, elles sont chimiquement pures, et c'est peut-être à cette pureté native et à cette absence de tout principe qu'elles doivent leur succès.

En terminant, j'exprime ici le vœu que la Société française d'Archéologie, qui a tant fait pour la restitution de notre passé national, mette à l'étude cette question des superstitions populaires dans toute la France. Malgré tant de travaux publiés sur ce sujet, le problème est encore à résoudre ; ce qu'il nous faut, ce n'est pas une histoire générale qui ne peut pas être faite à l'heure présente, c'est une série de monogragraphies locales ou provinciales ; étudiées sur place, écrites sans parti pris, avec une indépendance absolue d'esprit, elles pourront jeter quelque jour sur la question encore si obscure de nos origines celtiques.

III.

LES

PODIONOMITES

Par M. G. de LÉPINAY.

RÉSUMÉ

M. Roujou, professeur à la Faculté de Clermont, a donné au peuple qui, dans les Gaules, a percé les montagnes et creusé des grottes, le nom de *Podionomites*, mais sans dire qui il était et à quelle époque il vivait. Les auteurs grecs et latins n'en parlent pas; ce peuple leur était donc inconnu et bien antérieur à leur époque.

Les grottes qu'on lui attribue ont été creusées avec le fer; les instruments de bronze eussent été insuffisants; quant aux stries qu'on y remarque sur les parois du roc, elles ne peuvent avoir été tracées qu'avec un ciseau à pointe triangulaire en fer trempé.

Ainsi, les Podionomites connaissaient le fer dont l'usage est constaté 1600 ans au moins avant Jésus-Christ, d'après le *Ramayana*.

Les historiens, les géographes, les voyageurs, ont reconnu l'existence, depuis les temps les plus reculés, de grottes creusées de main d'homme, dans les Indes, en Perse, en Syrie, en Palestine, en Égypte et dans beaucoup de contrées de l'Afrique intérieure, en Cyrénaïque, en Tunisie, dans les îles de la Méditerranée, en Lusitanie, en Grèce et dans le Caucase, telles qu'on les retrouve dans les environs de Brive et dans le Cantal, et enfin près de l'embouchure de la Gironde.

La race à laquelle sont dues ces grottes était au courant de la résistance des matériaux et, suivant les qualités de la roche, laissait ou enlevait des piliers de soutien pour les voûtes et calculait l'épaisseur du rocher au-dessus de sa future demeure. Elle en disposait habilement le plan, comme le prouvent les grottes superposées de Mariolles, les fortifiait avec soin, y établissait des planchers, des échelles ; mais aucun objet mobilier n'a pu donner une date approximative de ces établissements.

Les grottes de Lamouroux, qui se sont éboulées en partie, en 1837, étaient au nombre de plusieurs centaines et formaient une véritable ville de Troglodytes ; celles de Siorat, de Mourajoux, de Puyjarrige et bien d'autres existent encore.

Presque toutes sont creusées dans un grès tendre infra-liassique. Dans la vallée de Fontille, trois se rencontrent dans le calcaire oolithique et, au Soulier, une se trouve dans l'oolithe moyenne.

Les grottes des collines de Champagne, indiquées par M. de Quatrefages, ont un aspect différent et sont sans doute de beaucoup postérieures.

Toutes ces demeures, cachées au milieu des forêts, dans des plis de terrain, d'un abord difficile, ont

servi, par la suite, de refuge aux populations menacées par des invasions ; leurs mauvaises conditions hygiéniques les ont fait de bonne heure abandonner définitivement, sauf par quelques individus réduits à une extrême misère.

Il reste à déterminer le peuple créateur de ces habitations souterraines, peuple dont le nom est inconnu aujourd'hui.

Dans l'Hindoustan, non loin d'Élora, la ville aux temples monolithes, se voit encore un monument pareil à celui de Stonehenge, lequel est en pierre taillée et non en pierre brute. Pour faire, à une telle distance, une construction identique, il fallait ou la connaître ou suivre des rites religieux exactement analogues. Or, Stonehenge se trouve dans un pays occupé par les Lloëgrwis, ou Logriens, qui n'étaient autres que les Ligures.

Les Ligures étaient des Aryens à peau blanche, au crâne brachycéphale. Ils avaient sans doute apporté de l'Inde, dans leur émigration vers l'Ouest, l'usage du fer et la coutume de perforer les rochers pour y habiter momentanément.

Le temps nécessaire pour se créer une semblable demeure n'est pas long : en quinze jours, deux hommes peuvent creuser une grotte de 5 mètres carrés et de 3 mètres de hauteur, capable d'abriter quinze à vingt personnes.

L'invasion des Ligures, antérieure à l'invasion des Celtes, a pu avoir lieu par le nord de l'Afrique. Ils ont rayonné sur l'Espagne, la Gaule et l'Italie, puis sur la Grande-Bretagne, la Macédoine et peut-être la Russie ; quelques-uns d'entre eux, dans une deuxième migration venue de l'Orient, remontèrent de la Syrie

vers le Caucase et y formèrent la peuplade des Lygiens.

C'est donc probablement aux Ligures qu'il convient d'attribuer toutes les grottes creusées de main d'homme, dans la partie occidentale du Vieux-Continent, à une date qui peut être fixée entre les quinzième et dixième siècles avant notre ère. Pour établir cette théorie d'une manière certaine, il faudrait cependant trouver quelques inscriptions et être à même de les déchiffrer.

Les divers habitants qui se sont succédés dans les grottes leur ont, pour des raisons multiples, fait subir assurément des modifications importantes. Ainsi, dans celles de Lamouroux, on voyait autrefois des écuries avec des mangeoires creusées dans les parois et comme on en trouve souvent dans les habitations souterraines de Siorat. Dans ces dernières, on remarque encore la date de 1585, gravée dans la pierre; c'est sans doute la trace du passage d'un parti religionnaire plutôt que l'indication de l'époque du creusement de la grotte.

A Lamouroux, il y avait des restes de peintures murales très détériorées et on remarquait aussi un amas de tessons de poteries gauloises.

Il ne faut pas se préoccuper des changements apportés à l'œuvre première, que les derniers occupants ont eu peu de souci de respecter.

IV.

INVENTAIRE

DES

MONUMENTS MÉGALITHIQUES

ET DES

Tertres funéraires dans la Corrèze

Par M. Philibert LALANDE.

Dresser l'inventaire des monuments mégalithiques et des tertres funéraires dans la Corrèze.

Telle est la première partie de la quatrième question du programme de ce Congrès; je vais y répondre de mon mieux.

Cet inventaire, il y a longtemps que je l'ai dressé, moins complet il est vrai qu'aujourd'hui, pour le compte de feu la Commission de la topographie des Gaules ; un certain nombre des monuments mégalithiques et des tumulus de la Corrèze sont en conséquence décrits sommairement dans le *Dictionnaire*

archéologique de la Gaule, dont la publication a été interrompue au beau milieu de la lettre L (1).

La forme « répertoire » est toujours un peu sèche ; c'est pourtant celle qui convient ici. Ma liste étant dressée par arrondissements et par communes, je crois devoir ne pas inventorier à part mégalithes et tertres tumulaires. J'entrerai dans quelques détails sur ceux qui ont été fouillés ; en outre il est bon, ce me semble, de ne point passer sous silence les monuments au sujet desquels on a plus ou moins erré.

ARRONDISSEMENT DE BRIVE.

CANTON DE BRIVE.

Brive — Commençons justement cet inventaire en mentionnant le prétendu dolmen de Malecroix, presqu'aux portes de la ville ; c'est un rocher isolé, adhérant au sous-sol et où l'on a pratiqué quelques degrés pour accéder à son sommet où est plantée une croix. Marvaud, l'historien du Bas-Limousin, l'a baptisé dolmen : plus tard, dit-il, les chrétiens y plantèrent le signe du salut, mais ce fut toujours pour eux un lieu maudit et ils l'appelèrent *Mala crux* (Malecroix) !

Or, cet autel informe servait tout bonnement de station quand on faisait la procession des Rogations.

Il ne faudrait pas que la *Commission des monuments mégalithiques* prenne au sérieux les dires de Marvaud.

Nespouls. — Sur les plateaux calcaires de cette com-

(1) Voir également une notice publiée dans le volume du *Congrès d'archéologie préhistorique*, 2e session, Paris, 1867.

mune, près du hameau de Fougères, on rencontre plusieurs petits tumulus formés de terre et de pierrailles ; ils ont un faible relief et leurs diamètres varient entre 5 et 10 mètres (1).

M. Massénat possède un bracelet plat, en bronze (2), ouvert à ses deux extrémités, qui aurait été trouvé par là. Provient-il de quelqu'un de ces tertres funéraires ?

CANTON DE BEYNAT.

Beynat. — 1° Près du hameau de Brugeilles et du domaine de Fontourcy, beau dolmen dit la *Cabane des Fées.*

Table ovale en gneiss, longue de 3m 20 (largeur maxima, 2m 50), posée horizontalement sur une cella rectangulaire, ouverte à l'orient et formée de trois dalles sur champ, les deux latérales dans le sens de la longueur. Profondeur de cette cella, 2m 20; hauteur, 0m 90 ; largeur, 1 mètre.

2° Non loin de là, à la base du puy de Roche-Pica, est une simple cella de 2m 60 de longueur et de 0m 90 de largeur. Les paysans désignent ce lieu sous le nom de *Peyro quillado;* le côté ouvert aurait été dominé par une grande pierre, brisée un jour par la foudre.

Nous avons, M. É. Massénat et moi, fouillé infructueusement ; rien, sauf quelques tessons de poterie, vieille sans doute, mais pas antique.

Obasine. — 1° Dolmen en ruines d'El Bos Ayretié, entre le bourg et le puy de Pauliac. La dalle de gneiss

(1) Une tomelle, au bois de la Pendue, a été à tort placée par moi dans la commune de Nespouls. Elle fait partie du territoire d'une commune voisine, celle de Cressenssac (Lot).

(2) Donné depuis lors au musée de Brive.

rose, qui recouvrait jadis la cella rectangulaire, a été jetée à côté d'un des supports latéraux; à peu de distance, existaient en 1865 trois petits peulvens sur un

CROMLECH DU PAS DEL PEUCH.
(Commune d'Obasine).

arc de cercle de 10 mètres. Le bois étant devenu un champ de seigle, je crains fort qu'ils n'aient disparu.

J'ai inutilement fouillé ce dolmen en compagnie de M. Alph. de Rochebrune.

2° Cromlech du puy de Pauliac, ou mieux du *Pas del Peuch* (n° 743, section B du plan cadastral de la commune d'Obasine) (1). Cercle de pierres ayant 35^{m}

(1) Ad. Joanne, dans sa première édition de la *Géographie de la Corrèze*, plaçait à tort le puy de Pauliac dans la commune de Cornil.

de diamètre; les petits peulvens qui le composent sont au nombre de 45, mais 14 d'entre eux gisent sur le sol; particularité qui a attiré l'attention du savant M. A. Lewis, quelques rocs naturels en place font partie des pierres de l'enceinte (1). Il n'y a pas de menhir central, mais seulement un bloc de gneiss adhérant au sol.

Ce cromlech, situé près du sommet du puy de Pauliac qui est à la cote 524, est aujourd'hui classé; je l'ai découvert en 1864, en cherchant les vestiges d'un prétendu *oppidum*.

Sur les confins des communes de Beynat et de Sérilhac, petit hameau de *la Peyrelevade;* j'ai cherché en vain; pas le moindre mégalithe.

CANTON DE VIGEOIS.

Estivaux. — Dolmen en granit, au lieu dit *la Peyrelevade.* La table, dont une des extrémités est en contact avec le sol, mesure 3m 50 de longueur; les supports (en désordre) sont au nombre de trois.

Sur la foi de M. Rateau, inspecteur des écoles primaires à Brive en 1865, j'ai jadis signalé à tort deux dolmens en ce lieu. Plus tard, en compagnie de M. Rupin, j'ai pu m'assurer que le second prétendu dolmen n'est qu'une large dalle de granit posée tout bonnement sur le sol au milieu des bruyères, à 200 pas environ du véritable dolmen.

Celui-ci a été fouillé par les ordres de M. Rateau; mais l'instituteur, chargé de diriger ce travail, n'y recueillit qu'une de ces petites rondelles en jayet,

(1) *Matériaux pour l'hist. de l'homme;* 1876, p. 303-306, et 1877, p. 100-104.

comme on en a trouvé à foison sous les dolmens de l'Aveyron et de la Lozère, un morceau de verre, et... un petit tesson de *poterie rouge lustrée avec dessins en relief*, preuve qu'à l'époque romaine on avait déjà fouillé le dolmen d'Estivaux.

Troche. — Tumulus détruit en 1858 au lieu dit la *Motte du Doignon* ou la *Rebeyrie*. Au dire de M. Brunot, instituteur à Troche en 1867, on aurait trouvé, dans la partie haute, quelques ossements ayant subi l'action du feu : mais au niveau du sol (ce tertre avait 15m de diamètre sur 7 ou 8 de hauteur), on mit à découvert de petites constructions en brique (?) comparables à autant de petits fours, et contenant des fragments de vases, des ossements brûlés. Au centre de ces chambres funéraires, il en existait une, plus grande que les autres, où l'on trouva un vase couvert d'une brique et contenant des cendres ou des ossements calcinés : à côté de ce vase, un autre plus petit renfermait une pierre « comparable à une pierre à aiguiser » et une amulette en or, munie d'un crochet de suspension. Cet objet aurait été vendu à un orfévre de Brive.

Je donne ce récit sous toutes réserves : je dois pourtant dire qu'en 1869 j'ai vu à Troche un des vases trouvés sous le tumulus, et qu'en examinant son emplacement j'ai pu recueillir quelques tessons de poterie grossière : un d'eux est garni d'un cordon en relief avec empreintes en creux. Le vase, s'il m'en souvient bien, était en terre noirâtre avec grains de quartz.

Avant de quitter le canton de Vigeois, il convient d'indiquer qu'il y existe, paraît-il, plusieurs autres tumulus que je ne connais pas. Disons aussi qu'en nous

rendant d'Allassac à Estivaux nous avons vu, M. Rupin et moi, bon nombre de rochers (granits ou micaschistes) qui, de la route, ressemblent à de beaux monuments mégalithiques : il faut les voir de près pour se convaincre du contraire.

Trois belles haches polies en silex ont été trouvées dans la commune d'Orgnac, en déracinant un arbre : une d'elles appartient à Mme veuve Dubujadoux, à Brive. Notre musée en possède un moulage.

CANTON DE LUBERSAC.

Lubersac. — M. Rateau, dans son *Étude sur le département de la Corrèze* (1), signale cinq dolmens près de Lubersac, et un dolmen dans la commune d'Arnac-Pompadour. C'est absolument faux ; les grands tumulus qui avoisinent Lubersac recouvrent peut-être des monuments mégalithiques, mais on n'en sera sûr qu'après les avoir fouillés. Jusqu'à nouvel ordre, les prétendus dolmens de M. Rateau sont de grandes mottes, et tel est le nom (*la mouta*) sous lequel les paysans les désignent. En voici la description :

1° La motte des *Quatre-Moulins*, près de la rive gauche de l'Auvézer ; couverte d'arbres et située au milieu d'un pré, elle mesure 87 mètres de circonférence à la base, 10 mètres environ de hauteur.

2° La motte du *Guet de Monville*, sur une éminence dont l'Auvézer baigne la base : cône tronqué de 8 mètres de hauteur sur 115 mètres de circonférence à la base.

(1) Ouvrage publié en 1866.

3° *Montgibaud.* — Tout près du village de la Chapelantie, dans la commune de Lubersac, grande motte du pré Schiovaud, couverte de ronces et de buissons ; hauteur, environ 10 mètres sur 120 de tour.

4° *Saint-Pardouf-Corbier.* — Motte élevée à mi-côte d'une colline dominant un affluent de l'Auvézer ; forme et dimensions de la motte du Guet de Monville.

Quant à la commune d'Arnac-Pompadour, on n'a pu m'y signaler ni dolmen, ni tumulus.

CANTON DE JUILLAC.

Saint-Bonnet-la-Rivière. — Un des villages de cette commune porte le nom de *Pierrefiche*. M. l'instituteur de Saint-Bonnet, ayant bien voulu se charger d'y faire des recherches, me dit avoir trouvé aux alentours une pierre droite de 1m 30 de hauteur sur 0m 70. Est-ce un véritable menhir ? Je n'ai pas eu, depuis lors, le loisir d'aller vérifier.

Vignols. — M. Rateau indique un dolmen à la Garedie ; c'est un assemblage de rochers de micaschiste que les paysans appellent *Table du loup*, mais où je ne puis voir un dolmen. Exposons ici, pour mémoire, ce que m'écrivait à ce sujet l'instituteur d'alors, (c'est en 1865 que j'ai vu les pierres de la Garedie). Le nom seul du lieu, d'après ce brave magister, donnait la preuve que ces pierres étaient bien un ancien *autel druidique*, terreur des populations d'alors : *la Garedie*, lieu dont il faut SE GARER ! ! Cet instituteur croyait sans doute qu'on a toujours parlé français !

CANTON DE MEYSSAC.

Noailhac. — De ce dolmen, situé sur le puy de la Ramière, il ne reste que la cella au centre d'un tumulus, dont la circonférence est de 40 mètres. Si ce tertre a jadis recouvert le dolmen, il n'a plus aujourd'hui qu'un très faible relief. Formée de trois dalles de grès rouge (permien), deux en longueur et celle du fond en hauteur, cette cella mesure intérieurement 2 mètres de longueur sur 1^{m} 15 de largeur, et 0^{m} 90 de hauteur.

CANTON DE LARCHE.

Saint-Sernin-de-Larche. — Sur les plateaux jurassiques de cette commune, commencement du *causse* du Sarladais, quatre dolmens dont deux en ruines, celui du puy de *Buffo-Vent* et celui dit *Tombe de l'homme mort.* Nous ne nous en occuperons pas davantage.

Un assez grand nombre de tumulus avoisinent les deux autres dolmens, savoir :

Sur le *puy de la Palen*, dolmen construit en dalles calcaires, au centre d'un tumulus de forme allongée, dont les deux axes ont 28 mètres d'une part et 15^{m} 50 de l'autre; le relief actuel est assez faible. La table du dolmen est posée sur trois supports, les latéraux dans le sens de la longueur; profondeur de la cella, 3 mètres; largeur, 1 mètre; hauteur avant les fouilles, 0^{m} 50.

J'ai fouillé ce dolmen, en 1865, avec M. Rateau, plus tard avec M. É. Massénat; nous n'y avons trouvé que des ossements en débris et quelques tessons de vases; si les uns ont des caractères archaïques bien reconnais-

sables, d'autres sont très modernes, ce qui prouve que ce dolmen avait été visité avant nous. La terre retirée de la cella était mélangée de charbons extrêmement ténus.

A quelques pas de ce dolmen, tumulus circulaire ayant environ 9 mètres de diamètre; relief, moins d'un mètre. Je l'ai fouillé en avril 1870, en compagnie de M. Élie Massénat.

La partie supérieure du corps qu'il recouvrait avait été incinérée et les résidus de la combustion déposés dans un vase à panse arrondie, dont nous avons recueilli les débris; un autre petit vase en terre noirâtre servait d'opercule. Les ossements des membres inférieurs étaient intacts: autour de chaque tibia se trouvaient trois anneaux en bronze. Par leur forme, ils indiquent le premier âge du fer, et on peut en dire autant des poteries. Ce cas d'incinération partielle a été signalé ailleurs, notamment à Hallstatt (Autriche), où sur 980 tombes, dont la moitié à très peu près contenaient le squelette et l'autre moitié la cendre des morts, un petit nombre renfermaient des corps *qui n'avaient subi qu'une combustion partielle.* On sait que le cimetière préhistorique d'Hallstatt est attribué à la première époque du fer (1).

Sur le *puy de la Chassagne* s'élève le quatrième dolmen, au centre d'un tumulus pouvant avoir 50 mètres de circonférence. Construit également en dalles calcaires, ce dolmen est un peu moins grand que son voisin; la table semble avoir été en partie brisée.

Quelques paysans du voisinage, mis en éveil par la

(1) *Matériaux pour l'hist. de l'homme*, t. Ier, p. 211, et t. II, p. 233.

fouille tentée à la Palen par M. Rateau et moi, ouvrirent la cella du dolmen de la Chassagne ; ils y recueillirent des tessons de poterie très grossière et quelques perles en jayet et en calcaire ; plus, de nombreux ossements humains mieux conservés que ceux de l'autre dolmen. On nous a cédé ce prétendu *trésor*. En fouillant plus tard avec M. Massénat, nous avons acquis la preuve que la terre du tumulus ambiant est pétrie de débris d'ossements. Six autres tumulus sans dolmen sont disposés à droite et à gauche de l'ossuaire principal ; d'un très faible relief, ils ont 7, 9 et 10 mètres de diamètre. Tous renfermaient des ossements humains et des tessons de poterie noirâtre, assez mince ; un d'eux, que nous avions négligé, M. Massénat et moi, a fourni des annelets en bronze à M. A. de Bosredon, ancien sénateur de la Dordogne.

Enceinte du Ro-Blanc. - Sur les confins de la commune de Saint-Sernin et de celle de Chavagnac (celle-ci dans la Dordogne), M. de Bosredon a découvert, au lieu dit le *Ro-Blanc*, une enceinte ovale, formée de deux rangs concentriques de petites dalles brutes posées sur champ, et dont le grand axe mesure environ 16 mètres ; une entrée, large de 2^m 20, y donne accès. Cette enceinte, qui n'a point les caractères d'un cromlech, est séparée en deux compartiments inégaux par deux rangs parallèles de pierres également sur champ, formant une cloison longue de 7^m 40 et percée au milieu d'une ouverture large d'un mètre. Le tout est à fleur de sol.

J'ai visité cette enceinte bizarre, en 1875, avec MM. de Bosredon et G. de Mortillet ; cet archéologue en a levé le plan (1).

(1) *Matériaux pour l'hist. de l'homme*, 1876, p. 301.

Les paysans appellent plus spécialement cette enceinte : *la grange de la Cournille.* Faut-il y voir les fondations d'une habitation antique ?

Chasteaux. — Tumulus près de *la Ménagerie ;* il ressemble à ceux du puy de la Chassagne, dont il n'est pas très éloigné.

ARRONDISSEMENT DE TULLE.

CANTON DE TULLE SUD.

Sainte-Fortunade. — Dolmen de Clairfage, connu depuis longtemps. Une table de granit, longue de 3 mètres, large de 2m 40, épaisse en moyenne de 0m 30, disposée horizontalement sur trois supports formant une auge ou cella rectangulaire ouverte à l'orient. Profondeur, 1m 90 ; largeur, 1 mètre ; hauteur, 1m 25. Ce dolmen est aux abords de la route nationale n° 140.

Saint-Priest-de-Gimel. — Tumulus du puy de l'Aiguille, fouillé en 1867 par Mlle de Boxberg (1). Largeur, 20 mètres ; hauteur, 6 mètres. Il était construit en blocs de granit recouverts d'un peu de terre. On y a trouvé : une agglomération de terre grasse pétrie de charbon et entremêlée de parcelles d'ossements ; quantité de poteries brisées : un fond de casque en bronze oxydé, quelques boucles et un morceau de bracelet en bronze ; un disque de verre blanc et bleu d'une grande finesse. Quel a été le sort de cette trouvaille ?

Mentionnons, pour mémoire, une magnifique hache en roche amphibolique, longue de 0m 35, recueillie aux

(1) *Matériaux pour l'hist. de l'homme*, 1867, p. 421-422.

environs de Gimel. Cette belle pièce appartient à M. le chanoine Talin ; elle figurait à l'exposition de Tulle de 1887.

Angles(les).—Deux tumulus au lieu dit *le Couchierou;* un d'eux, de forme allongée, mesure 115 mètres de pourtour à sa base; sa hauteur en moyenne est de 10 mètres ; le second est circulaire et mesure 8 mètres de hauteur sur 46 mètres de circonférence. On aurait observé, non loin de ces tertres, des vestiges de *tuguria.*

Une fouille du grand tumulus fut entreprise en 1874 par M. de Pebeyre, alors trésorier-payeur général à Tulle, au moyen d'une subvention allouée par la Commission de la topographie des Gaules. Deux tranchées en croix furent ouvertes : mais, l'allocation épuisée, les fouilles furent arrêtées avant d'avoir donné un résultat.

CANTON DE TULLE NORD.

Naves. — Grand tumulus ou *motte*, près du village de Chaunac ; c'est un cône tronqué, dont la hauteur est de 10 mètres sur 82 mètres de circonférence à la base. Il avoisine une autre butte beaucoup plus étendue et en partie détruite, dite *le Châtelard*, et qui pourrait bien avoir été une motte féodale.

Non loin de Chaunac, est un hameau dit *Peyrelevade;* j'ai interrogé les rares habitants, il n'y a ni dolmen, ni menhir dans les environs.

Un fragment de hache en pierre, muni du tranchant, a été trouvé à Cayenne, commune de Naves. Je l'ai vu à l'exposition de Tulle

CANTON DE SEILHAC.

Seilhac. — Menhir dit *pierre Bouchère*, à mi-côte du puy des Ferrières. C'est un bloc d'eurite granitique altérée, avec petits grenats en cristaux (le massif du puy des Ferrières est constitué par la même roche) ; ce menhir, haut de 3 mètres, n'est pas fiché dans le sol ; sa base repose sur l'extrémité de trois rochers à fleur de terre.

Quatre haches polies ont été trouvées dans la commune de Seilhac ; une d'elles, en silex blond et longue de 0,15 cent., figurait à l'exposition de Tulle ; je puis dire aussi, malgré le peu d'importance de ma récolte, que j'ai recueilli une petite lame en jaspe, sur la *pierre Bouchère* elle-même, en grattant la terre apportée par le vent dans une écuelle naturelle qu'on observe au sommet, plateforme d'environ 2 mètres de diamètre

Pierrefitte. — Malgré les indications que semble fournir ce nom, il n'y aurait aucun mégalithe sur le territoire de cette commune ; mais j'ai vu en 1866, chez M. le marquis de Seilhac, une grande hache en fer, à douille longitudinale, trouvée au lieu dit le *Pont-de-Bretagne*, avec deux autres similaires et qui ont été égarées. Cette hache mesure 0,45 cent. de longueur, et la douille n'a pas plus de 0,07 ou 0,08 cent. de profondeur, ce qui n'est point en proportion.

Lagraulière. — Un dolmen m'a été signalé, au lieu dit : *Terre de Joujou.* La table n'aurait que 1^{m} 50 de long sur 1 mètre de large. Ne l'ayant pas vu, je le cite sous toutes réserves.

CANTON D'UZERCHE.

Uzerche. — Au dire de feu M. Combet, il existerait un dolmen au lieu dit le *Pré-la-Pierre*, sur les bords du Bradascou ; je n'ai pu vérifier. Tout ce que je puis dire, c'est que j'ai cherché en vain dans le *Cotemale* un autre dolmen que m'avait également signalé M. Combet en le baptisant du nom d'*Autel de Druides.*

Espartignac. — Singulier dolmen (si même dolmen il y a) dans la *forêt de l'Abbé.* Située vers le sommet d'un côteau dont la Vézère baigne le pied, cette construction, en pierres brutes, appelée *Maison du Loup* par les bergers, se compose pour le toit (*la table*, si c'est un dolmen) de deux larges dalles de granit dont les extrémités reposent, d'un côté, sur deux autres dalles droites, et de l'autre côté *sur une saillie naturelle du rocher.* Un des supports artificiels décrit un angle, et un autre bloc est disposé transversalement au fond de la cella que ferme de ce côté la paroi presque à pic de la montagne. Cette cella, profonde de 2^{m} 10, large de 1^{m} 35 à l'entrée, haute de 1^{m} 20, est ouverte au nord.

Une hache en pierre polie aurait été trouvée dans le voisinage.

Le dolmen (?) d'Espartignac a été classé ; j'aurais préféré voir classer celui de *Clairfage* ou la *Cabane des Fées*, qui ressemblent à tous les dolmens connus.

Eyburie. — Deux tumulus : le premier, de forme allongée, est appelé la *Maison-Rouge;* il a 41 mètres de tour et 5 mètres de hauteur. Le second, près du

hameau de Lamazière, est circulaire ; 50 mètres de circonférence. Son relief est peu prononcé.

Deux haches en pierre polie ont été recueillies l'une par M. Combet, l'autre par un prêtre, sur le territoire de la commune d'Eyburie. J'en ai ramassé une troisième, en pierre volcanique, entre Eyburie et Uzerche.

Masseret. — Énorme motte peu éloignée du bourg (n°s 57-66 du plan cadastral, section D). Elle est entourée à sa base d'un fossé. Est-ce un tertre funéraire ? La présence du fossé fait plutôt penser à une butte défensive, bien qu'elle soit dominée.

M. É. Massénat possède une hache en silex et une grande pointe en jaspe (type à ailerons et à pédoncule médiane) qui proviendraient des environs de Masseret.

Salon-la-Tour. — Deux autres mottes m'ont été signalées dans cette commune, notamment au puy Hardy ; je ne puis en parler *de visu.*

Saint-Ybard. — M. Eugène Brugère m'y signale cinq tumulus, dont un a été fouillé par lui presqu'à fond et les autres simplement effleurés. Les corps n'avaient pas été incinérés, mais simplement déposés sur un lit de cendres et de charbons. Trois divers modes de sépulture ont été constatés par M. Brugère ; les restes humains gisaient : 1° dans une cella formée par deux petits murs en pierres sèches recouverts de larges couverseaux, le tout entouré d'argile compacte mêlée de cendre et de charbon ; 2° dans une construction analogue, mais enveloppée d'un monceau de cailloux roulés ; 3° enfin dans un tronc d'arbre entouré d'argile pétrie de cendres et de charbon.

Ces sépultures ont fourni à M. Brugère :

1° Deux brassards en bronze, de forme peu commune, sinon inédite ;

2° Un collier en bronze ;

3° Sept bracelets en bronze ;

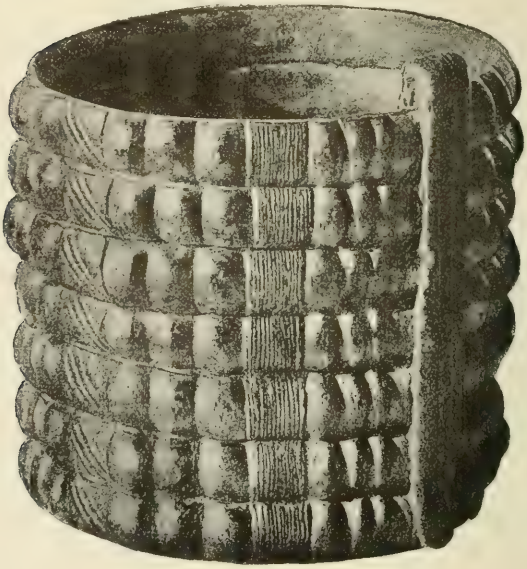

BRASSARD EN BRONZE.

Trouvé dans un tumulus à Saint-Ybard.

4° Un bracelet en fer ;

5° Un collier en ambre ;

6° Des débris de vases en terre cuite ;

7° Un certain nombre de silex taillés ;

8° Un polissoir formé d'une substance minérale inconnue à M. Brugère.

Sur un autre point de cette commune, à la Vernouille, M. O. Sengensse, a signalé, en 1875 (1), deux autres tumulus, peut-être trois. Il en a ouvert un, en 1871 ; ce tertre, tronqué par la culture et dont le diamètre est évalué à 30 mètres environ, recouvrait un conglomérat de pierres d'origines diverses (granit, quartz, schistes, serpentine, trachyte, etc.), dont quelques-unes semblent avoir été apportées de loin. Sous cette *cuirasse*, se trouvait une terre onctueuse et parsemée de charbons en débris. En élargissant l'incision cruciale qu'il avait fait pratiquer, M. Sengensse arriva à une chambre funéraire formée de quatre pierres recouvertes d'une large dalle ; autrement dit, un dolmen sous tumulus.

Sous ces blocs, l'explorateur a recueilli : une pointe et un fragment de couteau en silex ; un bracelet en bronze ; deux *pièces de fer (sic)*, très oxydées ; les débris d'un large vase et une sorte d'écuelle en poterie très délicate.

Le grand vase, large d'orifice et à base très étroite (hauteur $0^{m}085^{mm}$, diamètre de l'ouverture $0^{m}33$, et de la base $0^{m}085^{mm}$), présente à l'intérieur un dessin argenté consistant en cercles horizontaux parallèles reliés par des lignes verticales par groupes de cinq.

La forme de ce plat, les dessins dont il est orné intérieurement, rappellent certains vases trouvés par M. L. Rabut, dans les stations lacustres de Grésine et de Tresserve (V. l'album de 1864). Un morceau de fer, long de $0^{m}20$ et terminé en pointe, a pu être, d'après M. Sengensse, un bout de lance ou un couteau.

(1) *Bull. de la Soc. archéologique et hist. du Limousin*, 1875, p. 260-268.

M. Sengensse, dans sa notice, fait mention des cinq tumulus, alors inexplorés, de M. Brugère.

CANTON DE TREIGNAC.

Veix. — Au sommet du puy Pontou, est une table de granit, longue et large de trois mètres avec $0^m 60$ d'épaisseur en moyenne, et qui repose en équilibre sur la pointe d'une roche de même substance. Cette pierre est connue sous le nom d'*Autel des Druides*. mais les paysans l'appellent plus volontiers la *Pierre qui tourne*, bien qu'elle soit immobile. On y remarque deux bassins ayant environ $0^m 40$ de diamètre sur $0^m 08$ et $0^m 10$ de profondeur.

La table est légèrement inclinée de l'est vers l'ouest. Est-ce bien un ouvrage dû à la main de l'homme?

Chamberet. — Tumulus au puy Levé; je ne l'ai point vu, mais voici les dimensions que me donne la lettre d'un instituteur : grand diamètre, 27 mètres; petit diamètre, 21 mètres; hauteur, 2 mètres.

Soudaine-Lavinadière. — Trois tertres tumulaires sur le puy de Doignon (1); voici leurs dimensions, d'après ce même instituteur de Chamberet, M. Fournial :

1er tumulus (en venant de Chamberet); circulaire; hauteur, $1^m 70$; circonférence à la base, 60 mètres.

2e, de forme elliptique : diamètres, 31 et 21 mètres; hauteur, $2^m 20$. Il est situé à 100 mètres du premier.

3e, situé à 450 mètres du second, dont il a la forme et les dimensions.

(1) Nous avons déjà trouvé ce nom, à propos du tumulus de Troche.

Deux de ces tertres ont été fouillés par les ordres de M. le baron Finot, ancien préfet (1) ; dans le premier, on reconnut un mur circulaire qui paraissait destiné à soutenir les terres, mélangées de parcelles de charbon. Au fond du monticule, une grosse pierre brute, entourée d'autres moins volumineuses, recouvrait une fosse d'où l'on retira quelques ossements calcinés et du charbon.

Le même mur de soutènement fut remarqué dans le second tumulus ; seulement il était à pans, au lieu d'être circulaire. Au centre de la butte, on trouva un vase en verre protégé par un petit mur ; ce vase, qui fut maladroitement brisé, contenait des ossements brûlés et du charbon ; à côté de lui, fut ramassé une portion de chaîne en métal très oxydé, qu'on n'a pu distinguer. Le tout fut envoyé au préfet de la Corrèze ; qu'est-ce devenu (2) ?

CANTON D'ARGENTAT.

Argentat. — Près du confluent de la Dordogne et de la Souvigne, menhir dit *la grave de Roland.* C'est une aiguille de granit brut, fichée dans l'alluvion, et qui se dresse à une hauteur de 1^{m} 70 ; sa largeur à la base est d'environ 0,60 cent. Elle a servi au moyen âge de borne entre la juridiction du prieuré d'Argentat et celle des seigneurs de Lavigerie ; mais... a-t-elle été

(1) Un rapport sur cette fouille a été publiée par M. Lagane dans l'*Annuaire de la Corrèze*, en 1831.

(2) M. Marvaud mentionne ces tumulus dans son *Hist. du Bas-Limousin* (t. I, p. 7) ; il parle de *briques* et *d'armes brisées* qui font bien dans son récit.

plantée à cette intention ou faut-il en faire les honneurs aux temps préhistoriques ?

Une légende locale veut qu'elle soit tombée d'une des bottes de Roland, qui passait un jour par là, allant je ne sais où ; sentant dans une de ses bottes (Roland avait des bottes comme Bastien) une *grave* (un gravier) qui le gênait, il se déchaussa sans plus de façon et secoua sa chaussure. La *grave* en question n'était autre que notre monolithe ! On serait gêné à moins.

Cette naïve légende semble assigner à cet obélisque brut une antique origine ; aussi est-il actuellement inscrit au nombre des monuments classés.

CANTON DE MERCŒUR.

Goulles et *Saint-Bonnet-le-Pauvre* (communes contiguës).

Onze tumulus voisins les uns des autres, aux lieux dits : Passevite, la Calmette, le puy d'Africou, le puy de Goutte-Soubrane, le puy de Lacan et le puy des Vialottes.

D'un faible relief, leur pourtour (tous sont circulaires) varie entre 25 et 60 mètres de circonférence. Le puy d'Africou (commune de Saint-Bonnet) en compte cinq à lui seul.

Au dire de M. Laborie, maire de Saint-Bonnet en 1865, quelques-unes de ces tombelles ont été fouillées par un curé de Goulles. Un poignard et des anneaux en fer auraient été trouvés (encore des trouvailles perdues), et deux de ces tumulus recouvraient de petites *cellæ* cylindriques formées de pierres superposées.

Altilhac. — Deux dolmens près du hameau de la

Borderie, sur un point culminant; ce n'est pas très loin de Beaulieu.

Les dalles qui entrent dans leur construction sont en gneiss; les tables, qui recouvrent une cella ouverte à l'orient, forment un angle avec le sol. Voici les dimensions de ces tables : 1er dolmen : 3m 35 sur 1m 80; 2e dolmen : 3 mètres sur 2m 30.

ARRONDISSEMENT D'USSEL

CANTON D'USSEL.

Ussel. — Au dire de feu le docteur Hugon, à Ussel, un tumulus détruit aurait fourni un faisceau de fils de bronze ployés en demi-cercle et deux bracelets en bois dur. (Sous toutes réserves).

Mestes. — Autre tumulus détruit, ayant fourni une épée en fer.

J'ai vu ces divers objets, en 1865, dans la collection de M. Hugon.

CANTON D'EYGURANDE.

La Mazière-Haute. — Dolmen dit *pierre Péconnière.*

Table de granit oblongue, de 2m 85 sur 1m 75; elle repose sur quatre piliers bruts, dressés dans le sens de la hauteur, mais dont l'un a été presque renversé lors d'une tentative de fouille. Cette table est à un mètre environ au-dessus du sol. Aux yeux des bonnes femmes du pays, cet assemblage de pierres est l'œuvre d'une fée qui s'y montre parfois toute vêtue de blanc!

Feyt. — Dolmen en ruines, voisin du hameau de Brassey, dans une lande inculte. La table en granit,

longue de $2^m 60$ et large de 2 mètres, repose sur le sol par une de ses extrémités; deux supports la relèvent à l'autre extrémité, et l'angle ainsi formé est ouvert à l'orient. Non loin de ce dolmen (ou demi-dolmen) j'ai remarqué dans les bruyères deux petites enceintes en terre représentant un rectangle tangent à un cercle. La nuit qui venait m'empêcha de prendre les dimensions.

Plus loin, sur les limites de la Corrèze et de la Creuse, on trouve (toujours dans les landes incultes) un petit cercle de pierres au nombre de huit, presque enfouies, et non juxtaposées. Une neuvième pierre est fichée à l'ouest, en dehors du cercle. Ce modeste cromlech n'a pas plus de deux mètres de diamètre.

Laroche-près-Feyt. — Au village même de Laroche, tertre en forme de cône tronqué, haut de 8 mètres, et dont la circonférence mesure 95 mètres. Une croix couronne le sommet, et, en 1865, les paysans y faisaient des processions.

Non loin de là, aux Fourieux, second tertre, dont la circonférence est pareille ; mais la partie supérieure avait été enlevée pour les besoins de l'agriculture ; on m'a certifié n'y avoir rien trouvé.

Près du hameau de Montelbouilhou, on m'a montré, dans un petit vallon, un bloc de granit isolé, dit *Pierre de la Fée*, et l'on a voulu m'y faire remarquer les traces laissées par les pieds de l'être fantastique. Il eût fallu de ma part beaucoup de bonne volonté. Les indigènes de ces montagnes sont plus enclins au merveilleux, on le voit, que ceux du bas pays.

Monestier-Merlines. — Sur un tumulus de 28 mètres

de circonférence, situé dans le communal de Freith, chambre funéraire mise à jour par une ancienne fouille. Son aspect est celui d'un petit cromlech composé de huit dalles ajustées sans solution de continuité, sauf à l'orient, où est ouverte cette singulière cella. A droite de cette issue, un neuvième bloc, moins large que les autres, est fiché en dehors du cercle, dont le diamètre interne est de 2m 30. Les dalles de granit qui composent ce monument ont une hauteur d'environ un mètre (1).

J'appelle l'attention sur ce fait que le nombre des dalles composant ce cercle est le même que celui des pierres dont est formé le petit cromlech déjà signalé dans la commune de Feyt.

CANTON DE MEYMAC.

Combressol. - Au lieu dit le *Tricout*, j'ai vu en 1865 un bloc de granit bombé sur sa face externe, plat à l'intérieur, comme presque toutes les tables de nos dolmens, et long de 2m 10, disposé sur deux roches parallèles, mais *en place*, séparées par un intervalle de 0m 50. Est-ce la main de l'homme qui l'a ainsi posé, ou n'est-ce qu'un bloc erratique? Il ne se trouve ni sur un sommet, ni à mi-côte, mais bien au fond d'un petit vallon.

CANTON DE BUGEAT.

Viam. — Pour en avoir le cœur net, j'ai été voir (toujours en 1865) deux pierres dites *Autels de Druides*, au milieu des landes qui avoisinent la Voulte ; la main

(1) J'ai donné un plan de ce petit cromlech, ou chambre funéraire si l'on veut, dans les *Matériaux* de 1877, p. 103.

de l'homme n'est pour rien dans leur assemblage, et les creux qui — *servaient à recueillir le sang des victimes* — sont occasionnés par des désagrégations superficielles du granit.

CANTON DE SORNAC.

Peyrelevade. — N'ayant pu pousser jusque-là mes investigations, je dois me borner à parler par ouï-dire des monuments mégalithiques de la montagne *du Rat*, sur les confins de la Corrèze et de la Creuse. Voici les renseignements récents que je tiens de M. Jabouille, instituteur au village du Rat.

Il existerait en ce lieu trois dolmens, en blocs de granit, dont les tables, longues de trois et de deux mètres, seraient supportées par des pierres les élevant à deux mètres au-dessus du sol. Pour bien se rendre compte, il faudrait voir, ou se procurer des photographies.

Me voici au bout de ma tâche ; mais, en dressant cet inventaire, je n'ai pas la prétention de signaler tous les monuments de ce genre pouvant exister dans la Corrèze. Les landes incultes de l'arrondissement de Tulle, et surtout de celui d'Ussel, en recèlent peut-être qui me sont inconnus ; notre Congrès aura sans doute pour résultat d'attirer sur eux l'attention de nos compatriotes et de provoquer de nouvelles investigations.

V.

LES

GAULOIS-LIMOUSINS

Par M. G. de LÉPINAY.

RÉSUMÉ

Les savantes recherches de MM. Lartet, Christy, Bourgeois, Boucher de Perthes, de Vibraye, Élie Massénat et de bien d'autres, ont établi qu'à une époque des plus reculées, mais impossible à déterminer, l'homme vivait en France. La présence des terrains primitifs, des grès rouges et des calcaires, peut faire supposer même qu'il existait dans la Corrèze peu de siècles après sa création ; en tous cas, on trouve, dans la vallée de la Vézère, des traces de la même industrie humaine qu'on a constatée à Cro-Magnon.

Diverses invasions se succédèrent, apportant chacune des armes et des instruments plus perfectionnés. Celle des Ligures semble avoir établi plus fortement que les autres sa domination et se répandit dans l'Europe entière.

Le type brachycéphale des Ligures se retrouve fréquemment dans le Limousin ; on remarque aussi dans le patois de cette province, dans les noms de plantes notamment, des mots dont l'étymologie ne peut s'expliquer ni par le sanscrit, ni par le basque, ni par le latin et qui peuvent venir du langage perdu des Ligures.

Ces peuples ont sans doute anéanti les races autochtones, importé chez nous le fer et le bronze, fouillé la terre et creusé des grottes, puis sont devenus des mineurs aux gages des Phéniciens. Les Gaëls étaient venus troubler les peuplades sauvages des Ibéro-Ligures que les Romains trouvèrent plus tard pauvres mais fiers et qu'en réalité ils ont peu connus.

De la fusion de tous les envahisseurs venus de l'Orient, à des époques plus ou moins rapprochées les unes des autres, se forma lentement la race gauloise, qui se répandit à son tour en Angleterre, en Espagne, ailleurs encore. La dernière invasion, celle qui a laissé la trace la plus profonde en Limousin, fut celle des Kymris.

A l'époque où les Romains conquirent les Gaules, la nation limousine occupait un territoire assez important : le Limousin, la Marche, la Combraille, une partie du Périgord et du Poitou. Elle s'étendait même, comme l'a démontré M. Deloche, jusqu'à Noirmoutiers, Paimbœuf et aux environs de Nantes. Elle put donc envoyer 10,000 hommes au secours de Vercingétorix, assiégé dans Alésia.

Bientôt les Romains s'établirent sur notre territoire, y construisirent de nombreuses villas ; une population gallo-romaine prit naissance et le latin devint la langue vulgaire. Vers 260, des bandes germaniques vinrent ravager le pays et détruire Tintignac près de Tulle :

dans leurs rangs se trouvaient peut-être des Kalmoucks, dont M. Roujou croit avoir retrouvé le type dans quelques habitants du Bas-Limousin. En 405, les Suèves, les Alains, les Vandales, ne font que traverser la contrée, la pillent et vont fonder des États en Espagne et en Afrique. Euric, roi des Wisigoths, conquiert le Limousin, en 472, mais son fils est battu et tué à Vouillé par Clovis, et les Francks sont désormais les maîtres du Limousin.

La race ibéro-ligurienne fait de vaines tentatives pour recouvrer son indépendance. Les ducs de Gascogne sont vaincus par Charlemagne et Louis le Débonnaire. Un dernier malheur frappe le pays : l'invasion des pirates normands, auxquels le roi Raoul inflige près de Beaulieu une défaite terrible.

Les Francks considérèrent le midi de la France comme pays de conquête pendant cinq siècles. Les grands feudataires étaient tous originaires des bords du Rhin, mais les Gaulois formaient toujours le fond de la population et les conquérants peu nombreux disparurent sans laisser de traces appréciables, même dans le langage. Aussi, à l'avénement des Capétiens, la France méridionale était-elle, quant à la race des hommes, à peu près ce qu'elle était à l'arrivée de Clovis.

La conquête romaine introduisit en Limousin l'usage du latin, qui fut, jusque vers l'an 1000, la langue prédominante et dans laquelle les passages des Barbares, des Sarrasins, des Francks, des Normands, des Anglais, et auparavant, des marchands grecs, ont laissé un bien petit nombre de mots. Au XIIe et au XIIIe siècle, le langage limousin était en grand renom, grâce à ses troubadours : Bernard, Ebles II et Ebles III, de Ven-

tadour, Gaucelm Faydit, Hugues de la Bachellerie, Bertrand de Born, Géraud de Borneil et cent autres, qui servaient de modèles à tous les poètes des provinces au sud de la Loire. Ils avaient si bien chanté que leur langue était presque devenue obligatoire pour tout bon « trouveur » et que Dante méditait de s'en servir pour écrire sa Divine Comédie. Et, de nos jours, le catalan, le languedocien, le provençal, ne sont que des dialectes du vieux parler limousin. La versification facile des troubadours et de leurs imitateurs ne serait-elle pas un don de la race ibérienne? On sait qu'aujourd'hui encore il n'est pas de fête en Biscaye sans que deux poètes de la contrée se livrent, en vers, un combat public qui souvent dure plus d'une heure.

Le XIVe siècle fut pour le Limousin l'époque vraiment glorieuse de son histoire. Déjà, aux Croisades, ses chevaliers s'étaient placés au rang des plus illustres par leur bravoure et la noblesse de leur caractère ; mais ce fut l'avènement des papes limousins qui jeta le plus grand éclat sur le pays, d'où l'on vit sortir trente cardinaux, des prélats, des généraux d'ordre, tous hommes d'un mérite incontesté, tandis que la vertu et la science brillaient dans les cloîtres.

Il importe d'ajouter que jusqu'à nos jours les montagnes du Limousin n'ont cessé de fournir aux armées, à la magistrature, aux lettres, aux sciences, aux arts, une foule d'hommes éminents et l'on peut affirmer que, sous ce rapport, le département de la Corrèze ne le cède en rien à nulle autre contrée de la France.

Depuis le jour où César les a écrasés devant Alésia, les Limousins et les Auvergnats, les derniers et les plus purs représentants des sauvages Gaulois, se sont dignement relevés.

VI.

NOTE

EN

RÉPONSE A LA 5e QUESTION

(Indiquer les emplacements occupés et les monuments élevés par les peuples qui ont habité la Corrèze à l'époque de l'indépendance gauloise)

Par M. Philibert LALANDE.

Le bas-pays des Lémovices n'a pas été compris dans les grandes opérations militaires de César et il n'en est point fait mention dans les *Commentaires*, si ce n'est pour indiquer qu'après la pacification de la Gaule le conquérant cantonna deux légions sur le territoire de cette tribu, *in Lemovicum finibus*, *non longè ab Arvernis* (1).

Il n'existe point, dans la Corrèze, d'*oppidum* offrant les caractères des véritables oppidums gaulois ; et c'est à tort que plusieurs auteurs ont signalé comme tels quelques enceintes, Roche-de-Vic et Châtellux, par exemple, qu'il est préférable d'attribuer à des peu-

(1) Cæs., *de Bello Gallico*, lib. VIII.

plades plus sauvages que ne l'étaient les Gaulois, tels que l'histoire nous les fait connaître.

Abel Hugo notamment, dans la *France pittoresque* et dans la *France historique et monumentale*, ouvrages qui s'adressent au grand public, ne se borne pas à donner de Roche-de-Vic une description fort amplifiée ; dans le second de ces recueils, il appelle à son aide un crayon fantaisiste et publie la gravure d'une « forteresse gauloise » qui n'a jamais existé. Un auteur plus moderne, Léon Château, prenant malheureusement la chose au sérieux, a reproduit, en 1864, dans son *Histoire et caractères de l'architecture en France*, la gravure d'Abel Hugo sauf quelques légères modifications.

Dans la *France illustrée* (*Corrèze*), le géographe Malte-Brun érige ces enceintes en *oppidums des Lémomovices !* Avec la même assurance que l'*Annuaire de la Corrèze* (1831), A. Hugo et Marvaud (*Hist. du Bas-Limousin*), Malte-Brun, place des *forteresses gauloises* sur les sommets du Puy-de-Pauliac, du Puy-Sarjanit, du Puy-de-Fourches, du Puy-du-Sault et du Puy-Bernère, où je puis certifier qu'il n'y a même pas trace de fossés comme à Roche-de-Vic et à Châtellux.

Je ne veux pas revenir longuement ici sur ces deux enceintes ; elles ont fait l'objet d'un assez long mémoire que j'ai publié dans la dernière livraison de notre Bulletin. Bornons-nous à dire que le Puy de Roche-de-Vic, commune d'Albussac (1), est entouré d'un fossé sur un développement d'environ 400 mètres, sauf au N.-N.-O. où ce fossé est rendu inutile par un escarpement à pic sur un espace de 60 mètres ; un *vallum* en terre, gros-

(1) Cote 636 ; n°s 1274-1275, sect. E du plan cadastral.

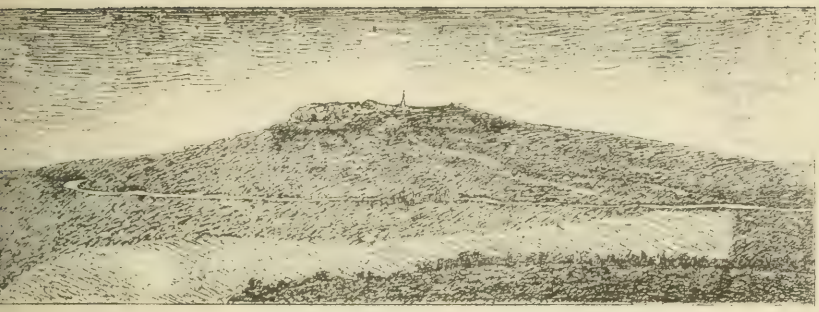

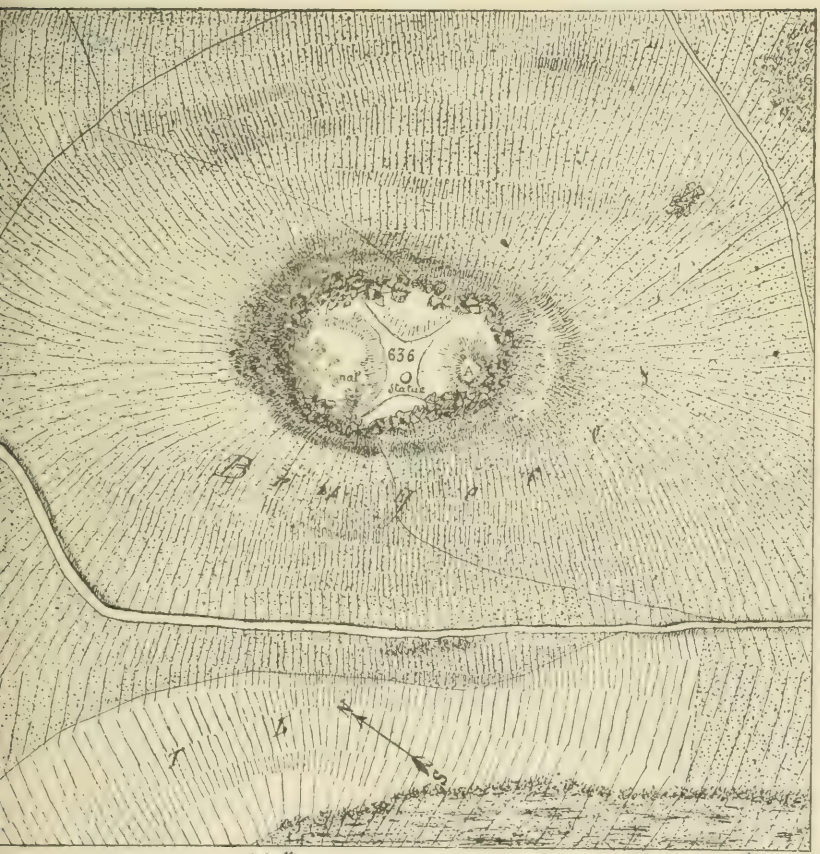

Roche-de-Vic Vues Panoramique et Topographique

sière *masse couvrante*, subsiste encore sur un des arcs de cercle du fossé vers le sud.

J'ai recueilli en plein terrain primitif (leptynite rose) quelques éclats de silex et un petit grattoir, dans le fossé même de Roche-de-Vic et à côté.

Le Puy de Châtellux (1), à quinze ou seize cents mètres à vol d'oiseau au sud du précédent, est moins abrupt ; mais en revanche, deux fossés concentriques entourent ce sommet. Le rayon du centre de l'enceinte au foyer extérieur est de 45m 70 ; l'espace circonscrit par le fossé intérieur est une plate-forme irrégulière dont le diamètre n'excède pas huit mètres.

Et voilà, dans toute la sincérité de leur description, les enceintes qu'on a voulu ériger en *oppidums*, en forteresses des Gaulois Lémovices ! comme si des ouvrages de castramétation aussi rudimentaires, aussi exigus, où l'eau manque, étaient en état d'abriter longtemps et efficacement des défenseurs ! Ce sont (et ce seraient encore) de bonnes positions de combat, des ouvrages de campagne si l'on veut ; mais des fortifications permanentes? jamais ! Je me plais d'ailleurs à croire qu'en fait de places fortes nos pères les Lémovices avaient mieux que cela.

En reste-t-il des vestiges qu'on puisse affirmer ? Non. Le Puy du Tour, près d'Argentat, entouré de souterrains et avoisinant la Dordogne, a peut-être servi de refuge aux défenseurs de l'indépendance gauloise. On y trouve, comme à Roche-de-Vic et à Châtellux, un fossé et un grossier vallum : mais, en outre, malgré la difficulté des approches, les défen-

(1) Commune de Menoire ; cote 563 ; n° 482 *bis*, sect. B du plan cadastral.

seurs avaient l'eau d'une rivière à leur portée, et divers souterrains, dont fait mention M. Bombal dans son histoire d'Argentat, semblent converger vers le sommet de cette montagne.

De plus, comme on le verra dans la réponse à la 6e question du programme, les Romains ont laissé des traces de leur séjour aux environs de la petite ville d'Argentat, non loin par conséquent de la colline dite le Puy du Tour.

On a ramassé de la poterie au sommet du Puy du Tour, et M. Bombal parle d'une arme en fer qu'il suppose gauloise. Il faudrait *voir*, pour savoir à quoi s'en tenir; et comme beaucoup d'autres trouvailles limousines, cet objet est à jamais perdu.

Une monnaie en argent d'Antonin le Pieux a bien été recueillie par M. Bombal, au milieu des substructions romaines du *Peuch*; mais pas la moindre monnaie gauloise au Puy du Tour. En somme, les preuves positives nous manquent encore.

On peut avec plus de certitude indiquer le Puy d'Issandon et son voisin immédiat, le Puy du Chalard (canton d'Ayen), comme emplacements occupés à l'époque de l'indépendance gauloise.

N'insistons pas trop sur les vestiges presque effacés aujourd'hui de trois enceintes concentriques qui ont entouré le Puy du Chalard, enfermant dans leur périmètre une fontaine garnie de pierres de grand appareil, une petite grotte naturelle et un souterrain creusé, dit-on, de main d'homme, mais dont les issues sont aujourd'hui bouchées (1). L'ancien propriétaire du

(1) Une grotte creusée de main d'homme dans le grès du trias s'ouvre en outre (au midi) à la base du Puy du Chalard.

lieu, M. d'Algay, nous a montré en 1864 ces vestiges, un jour où j'accompagnais à Yssandon M. Rateau, inspecteur des écoles primaires, et un peu plus tard mon ami, M. Alphonse de Rochebrune ; plus tard encore, MM. Élie Massénat et un aimable archéologue, qui aujourd'hui n'est plus, M. H. Mazard ; mais ce qu'il nous montra aussi, et là est le véritable intérêt, ce sont les objets antiques trouvés au Chalard. Ils appartiennent incontestablement à l'époque gauloise : en voici l'inventaire :

1° Trois fibules ou débris de fibules en bronze, à ressort à boudin : on trouve leurs similaires dans les belles planches du *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, (cimetières gaulois de la Marne) ;

2° Une tête de clou en bronze, très bombée et sillonnée à angles droits de stries qui ont bien pu recevoir de l'émail, comme les objets similaires trouvés au mont Beuvray ;

3° Deux annelets en bronze, comme on en trouve sous les tumulus et dans les cimetières ;

4° Trois perles de collier en terre cuite, en verre, et en pâte vitreuse colorée de noir et de violet : ces couleurs sont réparties comme il suit : les lignes concentriques sont violettes et les lignes sinueuses qui les partagent en segments sont noires.

D'après M. Molinier, qui a vu cet objet, la perle en question est d'origine phénicienne et importée en Gaule ; les prétendues cassures qu'on remarque à sa surface ont été occasionnées par l'expansion de bulles d'air ;

dont le sommet est constitué par les calcaires de l'infra-lias et du lias inférieur.

5° Enfin... quelques monnaies gauloises : une en argent, attribuée aux Lémovices, et quatre en bronze, attribuées aux Bituriges (1).

Ces divers objets, sauf deux perles de collier données par M. d'Algay à M. Massénat, sont entre les mains de M. Dumont, propriétaire actuel du Puy du Chalard (2).

Le Puy d'Issandon, séparé par un simple col du Puy du Chalard, a fourni lui aussi son contingent de monnaies gauloises : 1° une monnaie en argent, de Marseille, attribuée par M. Léon Lacroix à la première moitié du Ier siècle avant notre ère, et donnée au musée de Brive par le comte de Roffignac ; 2° une monnaie en potin, de frappe barbare, donnée au musée par M. Ph. de Bosredon, et que M. Léon Lacroix *(loc. cit.)* attribue aux Éduens ou à leurs voisins les Séquanes.

Un statère en très bas or, attribué par M. de Barthélemy aux Pictons, et acquis par notre collègue, M. Soulingeas, aurait également été trouvé à Yssandon (3).

De nombreuses monnaies romaines, dont il sera question dans un autre travail, ont également été recueillies au Chalard et à Yssandon.

Ces deux buttes, d'où l'œil embrasse un vaste horizon, étaient admirablement disposées pour la défense et pouvaient être comprises dans une même enceinte extérieure. On y aurait constaté la présence, d'après M. de Roffignac, de plusieurs puits funéraires : mais nous n'avons encore pu vérifier le fait. Il convient

(1) *Bulletin de la Soc. arch. de la Corrèze*, t. IX, page 457-460.

(2) *Bulletin* (ibid.), tom. IV, p. 393-403.

(3) *Bulletin*, t. IX, p. 639-640. Le revers représente un cheval androcéphale.

toutefois de dire ici que le musée de Brive possède un certain nombre de tessons de vases, de fusaïoles, de débris d'armes en fer, trouvés autour de la butte d'Yssandon.

M. Marvaud, dans son *Histoire du Bas-Limousin* (1), nous présente dans Issandon la MONTAGNE D'ISIS. *(Isidis dunum)*, étymologie tout au moins risquée. On n'a au surplus rien trouvé qui puisse rappeler le culte de cette déesse.

Et pourquoi ne pas rappeler ici (ce sera la note gaie) une légende qui a cours dans la région? Je commencerais volontiers ce récit par les mots fatidiques : *Il était une fois!* Enfin, voici : César gravissait un jour avec ses troupes la haute colline que couronne la butte d'Issandon et il faisait, paraît-il, comme l'attelage du coche! Aussi, arrivé au sommet, s'écria-t-il en poussant un soupir de soulagement : Y SEN DOUN! (nous y sommes donc!) Voyez-vous le vainqueur des Gaules parlant un patois... qui n'existait pas encore!

Plus tard, Issandon fut une des forteresses que le roi Pépin enleva au duc Waïfre : et une tradition locale prétend que les soldats francs arrachèrent toutes les vignes, laissant ainsi un déplorable souvenir aux populations.

Mais revenons à la question, il ne convient pas de s'en écarter, et terminons cette note en disant que seules dans la Corrèze, à ma connaissance, les buttes du Chalard et d'Issandon fournissent des preuves incontestables d'une occupation aux derniers temps de l'indépendance gauloise.

(1) Tome Ier, p. 6 à 15.

VII.

MONUMENTS ROMAINS

DANS

LE BAS-LIMOUSIN

Par M. Philibert LALANDE.

Signaler les monuments romains qui existent dans la région. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions et d'objets romains, bronze, céramique, verrerie, monnaies, etc.— Indiquer les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'étude de l'histoire, de la géographie et de la linguistique (1).

Telle est la sixième question du programme du Congrès.

La Corrèze ne possède pas de monuments romains, dans la stricte acception du terme ; on n'y trouve guère que des ruines, et encore les plus importantes sont celles dites de Tintignac, commune de Naves, à une dizaine de kilomètres au nord de Tulle et à proxi-

(1) La communication de M. Ph. Lalande était accompagnée de la présentation d'un certain nombre de dessins et de plans, déjà publiés en partie et que nous n'avons pas cru devoir reproduire de nouveau. MARSY.

mité de la route nationale n° 120. Signalées sommairement par Bertrand de Latour, en 1636 (1), puis avec plus de détails par Baluze, en 1717 (2), par Montfaucon, par Caylus, et bon nombre d'autres auteurs, les ruines romaines de Tintignac sont depuis longtemps connues des archéologues. Malheureusement presque tous ces auteurs ont trop servilement copié leurs devanciers, sans prendre la peine de contrôler leurs assertions ; si bien que ce fut seulement en 1840, après un minutieux examen des vestiges alors à découvert, que M. Ernest Breton démontra que les ruines du prétendu amphithéâtre de Baluze étaient celles d'un *théâtre* (3) ; cela envers et contre un dessin publié par Baluze et reproduit *avec un plan* par Beaumesnil dans l'ouvrage de Tripon (4).

Des fouilles furent enfin entreprises en 1842, et reprises en 1846-1847 ; elles mirent à découvert une partie du théâtre, presqu'en entier un vaste bâtiment rectangulaire au lieu dit *les Boutiques*, et quelques vestiges de deux autres constructions dont une se trouvait isolée, et l'autre attenante au théâtre, en contre-haut.

Le propriétaire de ce ténement, M. Guillot, fit faire en 1884 de nouvelles fouilles et dégagea toutes les substructions du théâtre, toutes celles du corps de bâtiment contigu, et ce qui restait à dégager du quatrième édifice, autrement dit la presque totalité. C'est grâce à ces fouilles et à l'obligeance de M. Guillot que j'ai

(1) *Institutio ecclesiæ Tutellensis* (trad. Bonnélye).

(2) *Historiæ Tutellensis*, 1717, ch. I, p. 6.

(3) *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, t. V, 2e série.

(4) *Historique monumental de l'ancienne province du Limousin*, 1837.

publié un assez long mémoire sur Tintignac, dans le *Bulletin* de notre Société (1).

M. Deloche, comme appendice à ses *Études sur la géographie historique de la Gaule*, a publié une longue notice sur Tintignac ; d'après notre érudit compatriote, ce serait là que César aurait cantonné les deux légions envoyées par ce conquérant dans le pays des Lémovices — *in Lemovicum finibus* (2), — et autour de ce camp « vint s'agglomérer bientôt la population « d'industriels qui s'attache toujours aux pas d'un « corps de troupes. » De cette agglomération serait née la *ville de Tintignac*..... dont ne parle aucun des auteurs de l'antiquité.

Cette hypothèse, au surplus, avait été émise en 1772 par Renaud (de Nîmes), contrôleur des actes à Tulle ; en tourmentant un peu les étymologies des noms de divers villages de la commune de Naves, Renaud trouva que *Bach* avait été le temple de Bacchus ; *Céron*, celui de Cérès ; *la Geneste*, le temple de Janus ; *Temporieux*, celui du Temps ; *Léoune*, celui de la Lune et, comme de juste, *Soleilhavoup*, le temple du Soleil ! Or, en jetant un simple coup d'œil sur la carte de l'état-major, nous voyons qu'entre le temple du Soleil et celui du Temps la distance à vol d'oiseau est bien de *six kilomètres ;* quelle vaste cité ! ! Comment les auteurs anciens ont-ils oublié d'en faire mention ?

Tout bonnement, selon toute probabilité, parce qu'il n'y a jamais eu de ville en ces lieux ; parce que cet ensemble de quatre édifices, dont l'analogie avec le groupe de Sanxay est assez frappante, a dû avoir la même destination que la station poitevine.

(1) T. VII, 1885, p. 632 à 713.
(2) Cæs., *De Bello Gallico*, lib. VIII.

Seule, la découverte de nouveaux monuments permettrait de soutenir efficacement l'hypothèse que je combats... non sans regrets car pendant longtemps, et avant d'avoir mûrement étudié la question, j'ai cru, moi aussi, à la *ville antique de Tintignac* (1); qu'il me soit permis, à l'appui de ma nouvelle façon d'envisager les choses, d'invoquer l'opinion de M. Guillaume, architecte du Gouvernement et membre de la Société des Antiquaires de France, à qui M. A. de Barthélemy a soumis les plans et coupes dressés après les fouilles de 1884.

M. Guillaume y voit des substructions d'un théâtre ; d'un temple relié au théâtre ; de deux basiliques reliées par un portique à exèdres, et le monument des *Boutiques*, avec son puits profond (2), aurait été un *agora* ou un vaste caravansérail.

« L'idée de caravansérail, me dit M. Guillaume, « conviendrait assez à un groupe de monuments des- « tinés, comme ceux de Sanxay, à des réunions de « frairies, de fêtes, surtout si rien, dans les environs, « n'indique l'existence d'une ville antique. »

Or, rien, absolument rien, en dehors du groupe de monuments dont on voit le plan (3). Les vestiges d'un aqueduc sont enfouis à plusieurs kilomètres de là, non loin de Seilhac : mais ne fallait-il pas amener de l'eau

(1) Au surplus, pourquoi donner à ces vestiges antiques le nom d'un village situé à plus d'un kilomètre de leur emplacement, appelé tout simplement LAS ORENAS dans un acte de vente de 1297 (Archives de M. Clément-Simon).

(2) 13 mètres 86 cent., d'après les fouilles exécutées en 1846.

(3) M. Deloche a voulu faire du *puy de l'Éguille* le centre de la cité. Pourquoi? ce sommet n'offre pas la moindre trace de substruction. J'en appelle, au besoin, à M. Guillot.

dans un lieu de réunions lorsqu'il n'y en avait pas? Le puits des *Boutiques* ne pouvait suffire, non plus que la source dite *Font des Arènes*, quand il y avait affluence. Et le théâtre, diront peut-être quelques-uns? Eh bien! n'y a-t-il pas, à Sanxay, les ruines d'un théâtre plus grand que le nôtre? Or, les ruines de Sanxay ne sont pas celles d'une ville.

Baluze a figuré divers objets, trouvés de son temps aux prétendues arènes, entre autres trois têtes en pierre ou en marbre. Montfaucon les a reproduits, Tripon les donne également. Ces dessins ont-ils été faits pour les besoins de la cause? De ces trouvailles il ne reste que les têtes, et, d'après les gravures dont nous venons de parler, on peut, à la rigueur, leur assigner une antique origine. Malheureusement, ces dessins sont inexacts et on peut s'en rendre compte en les comparant à ceux qui ont été exécutés par notre collègue, M. Borie, d'après des photographies de M. Rupin. Or, quelques archéologues très compétents n'hésitent pas à les rajeunir (et de beaucoup), surtout la tête de femme en albâtre appliquée sur une tranche de marbre noir, et la tête laurée en marbre blanc. La tête en ronde bosse est en calcaire oolithique. Que de plus habiles que moi prononcent.

D'autres objets plus importants et surtout plus authentiques ont été trouvés au cours des fouilles faites en 1842, 1846, 1847, entre autres des monnaies et des lambeaux d'inscriptions. Celles-ci, fort incomplètes, ne jettent aucun jour sur l'histoire de ces ruines; quelques lettres sans suite; MAR.... sur un fragment de marbre; SFI....S (sur deux lignes) sur un autre fragment: un dernier morceau portait, sur deux lignes, V et AV. Un lambeau de fresque provenant des *Bou-*

tiques laissait lire : OCTA.... TVLLIA.... BUDARACI. Que sont devenus ces intéressants débris ? personne ne peut le dire ! Et il en est de même des monnaies trouvées alors ; elle étaient, (d'après MM. Bonnélye et Deloche), aux effigies de César (1), d'Auguste et Agrippa. (as de Nîmes) ; d'Hadrien (2) : d'Antonin (denier en argent) ; de Marc-Aurèle ; de Lucille ; de Tétricus ; de Carin ; d'Alexandre (celui, sans doute, qui a été usurpateur en Afrique, de 308 à 311) ; enfin trois bronzes de Constantin Ier (3) et un bronze de Constantin II.

(1) Mes connaissances en numismatique étant très restreintes, j'ai copié *de confiance*, dans mon mémoire sur Tintignac (*loc. cit.*), les descriptions données par M. Bonnélye d'abord (*Annuaire de la Corrèze*, 1851), puis avec très peu de corrections par M. Deloche (*loc. cit.*) ; or, après avoir lu ma notice, un spécialiste pour les monnaies grecques et romaines, M. André Froidefond, m'écrivit que « l'étrange inscription du nº 1, M.C.I. *n'existe point* » ; qu'il a « vainement feuilleté Cohen, Mionnet et Boutkowski, sans rien trouver de semblable ni à César, ni à Auguste, ni à Tibère, ni à Caligula, ni nulle part. » La pièce en question, argent, a été décrite comme il suit par MM. Bonnélye et Deloche : Buste de César. Inscription : M. C. I.

Victoire ailée ; inscription : VICTRIX.

(2) Bronze. HADRIANVS AVGVSTVS.

R. Victoire avec les lettres P.P.P.M.TR.CL.

Encore une légende que M. A. Froidefond ne trouve nulle part et qui, me dit-il, est inexplicable.

(3) Un mot sur ces trois bronzes. Le premier est décrit comme offrant, au revers, un « autel cylindrique surmonté d'un trophée circulaire ; dans le corps de l'autel, une croix ; de chaque côté, deux anges, inscription illisible. »

D'après M. Froidefond, les *prétendus anges* sont deux victoires qui placent sur un cippe un bouclier et non un trophée — sur lequel on lit VOT.V, ou X, ou XV, ou XX.

Le second bronze est décrit, pour le revers : « Une bannière

Ces monnaies, sauf peut-être le denier d'Antonin, que j'ai reconnu dans la collection Borie, à Tulle, ont eu le sort des restes d'inscriptions ; *on n'a pas su les conserver,* et le contrôle est par conséquent devenu impossible. C'est en vain que je les ai cherchées dans la petite vitrine placée dans le cabinet du préfet, et qu'on a qualifiée un peu emphatiquement de « musée de la Préfecture. » Les fouilles de 1842-47 ont pourtant été faites aux frais du département.

Au cours des fouilles de 1884, d'autres monnaies ont été recueillies par M. Guillot et soumises à l'examen de M. de Barthélemy, savoir : un moyen bronze d'Hadrien ; un aureus d'Antonin (1) ; un moyen bronze de Commode ; deux petits bronzes de Gallien ; onze très petits bronzes de Tétricus Ier ; un petit bronze de Tétricus fils ; un petit bronze saussé de Crispus (2).

à laquelle sont adossées deux petites figures accroupies. Inscription : VIRTVS. EXERCIT. Sur la flamme de la bannière, deux croisettes et l'inscription VOTA. »

Les deux croisettes sont deux XX, indiquant le vingtième renouvellement des vœux, et (toujours d'après M. Froidefond) il ne doit pas y avoir VOTA, mais bien VOTIS XX. (sous-entendu *solutis* ou *receptis*).

Troisième bronze : R. une couronne entourant l'inscription VOTA, accostée de deux croix et d'un croissant. — Même observation au sujet du mot VOTA

M. Deloche a-t-il *vu* ces pièces ? On peut en douter.

(1) Il a été ramassé près du théâtre, avant la reprise des fouilles :

D. ANTONINVS. AUG. PIVS. P. P. TR. P. XXIII.

Tête laurée à droite.

R. PIETATI. AVG. COS. IIII.

Frappé l'an 160.

(2) D. CRISPVS... Buste lauré à droite.

R. CAESARVM NOSTRORVM ; dans le champ : VO / TIS. / V

Année probable : 321, d'après l'expression, dans le champ de la pièce, des vœux quinquennaux.

Aucune monnaie postérieure à Constantin II n'ayant été trouvée à Tintignac, M. Deloche en a conclu que la destruction de ces monuments pouvait être attribuée aux Alamans qui, sous la conduite de Khrosch, ravagèrent la Gaule en 352 ou 353.

Sans évoquer le souvenir des urnes en verre et de l'urne *en briques* figurées par Baluze, Montfaucon et Tripon (on ne sait ce qu'elles sont devenues), terminons l'énumération des objets plus récemment trouvés à Tintignac en mentionnant ici : une clef en fer : une fibule en bronze ; des fragments de vases en verre et en terre rouge lustrée : des débris de petites statuettes en pierre oolithique ; un fût de colonne en granit portant la moulure de l'astragale du chapiteau : de nombreux morceaux de revêtements en marbre, en porphyre, en serpentine (1) ; des lambeaux de peintures murales (fouilles de M. Guillot) ; briques et tuiles à rebords en grande abondance. Et pour finir, je dirai qu'on m'a donné comme provenant de Tintignac un fond de vase en terre rouge lustrée (*dite de Samos*), où on lit très nettement ce sigle : CVNISSA, qui, à ce moment-là, ne s'est trouvé ni sur les listes de Schuermans, ni dans la nomenclature du musée de Saint-Germain.

Au village de Laroche, commune de Saint-Sernin (arr. de Brive), on avait signalé en 1833 des substructions romaines dans une terre portée au cadastre sous le nom de *La Vialle* (n° 877, section B). M. de Laferrière, juge de paix à Larche, et M. G. de Merlhiac dirigèrent quelques fouilles qui mirent à jour une partie

(1) Le marbre blanc est évidemment du marbre de Saint-Béat; le vert semble provenir également des Pyrénées ; le porphyre et la serpentine se trouvent en Limousin.

de ces substructions. Nous avons le plan dressé par M. de Merlhiac ; mais, faute d'une subvention qui fut demandée en vain au Conseil général d'alors, rien n'a été conservé ; de ce qui semble avoir été une villa romaine, il ne reste aujourd'hui qu'un souvenir... et le mémoire que rédigea M. de Merlhiac ; il a été publié dans le VIe volume de notre *Bulletin* (1884), p. 573-590. Disons ici que tout l'espace n'a pas été fouillé et qu'une nouvelle tentative pourrait amener de bons résultats.

Chose bizarre, les fouilles ne firent découvrir aucune monnaie. Avec les briques et les tuiles de rigueur, on aurait trouvé des fibules et des bracelets en « métal commun », en bronze très probablement. Le propriétaire du ténement, M. Jaubertie, avait recueilli un beau vase à déversoir, en poterie rouge lustrée, bien intact, qu'il a donné au musée de Brive ; c'est un bon spécimen de la céramique romaine. Sa forme est celle d'une jatte à panse conique et à bords droits légèrement infléchis en dedans ; le trou du déversoir est percé dans un mascaron.

Quelques tessons de poterie analogue, avec dessins en relief, ont également été sauvés ; MM. Jaubertie et Rupin en ont fait don au musée.

Au puy du Chalard, près d'Issandon, l'on retrouve encore quelques fondations presque effacées, quelques pierres d'appareil, beaucoup de tuiles. Au surplus, les nombreuses monnaies romaines, trouvées au puy du Chalard et au puy d'Issandon, ne permettent pas de douter d'une occupation prolongée.

Signalons encore, près de Saint-Julien-Maumont, entre Meyssac et Beaulieu, quelques vestiges d'un édifice de l'époque romaine ; mais le ténement n'a

pas encore été fouillé. J'ai visité ce lieu en compagnie de MM. Borie et Rupin ; les débris abondants qui jonchent le sol (tuiles à rebords (1), fragments de ciment, tessons de vases), et quelques renseignements fournis par les indigènes, donnent à croire que d'antiques substructions existent dans ce champ.

D'autres substructions ont également été constatées près d'Argentat, au *Peuch*, en 1861 ; on y a recueilli des tessons de poterie rouge lustrée, de poterie noire vernissée, des fragments d'urnes, des tuiles à rebords ; le tout a été déposé à la mairie d'Argentat. M. Bombal, dans son histoire de cette ville, décrit une monnaie en argent d'Antonin le-Pieux, provenant du Peuch et qu'il possède.

Encore quelques vestiges d'édifices romains dans un champ voisin de Seilhac et appelé *terre du Palais*. D'autres encore dans l'arrondissement d'Ussel, près du *Pont-Charroux*, non loin d'Eygurande ; j'ai observé leurs traces, en 1865, sur une superficie de 45 mètres de long sur 30 mètres de large ; à cette époque on y voyait encore quelques pierres de *moyen appareil*. On y a recueilli des tessons de vases en poterie rouge lustrée, *dite Samienne*.

L'*Annuaire de la Corrèze* (1881, p. 97-98) fait mention, sous la signature de M. Lagane, d'un « monument romain » à La Cipière, commune de Soudaine-la-Vinadière, canton de Treignac ; M. Lagane en dressa un plan et en fit une description qu'il envoya à la préfecture. Quel parti en a-t-on tiré ? Aucun, sans doute ! Des médailles, *à l'effigie des An-*

(1) Une grande tuile à rebords, bien entière et provenant de là, est au musée de Brive.

tonins, auraient été trouvées en ces lieux, au *Mont-Cey*.

Une dernière observation ; elle a son importance.

On aurait tort, à cause de leur appellation populaire de *tour de César*, de prendre pour romaines les tours de Turenne et d'Allassac. Il y avait jadis à Tulle la *tour de Maysse*, figurée dans l'ouvrage de Tripon ; mais, tout en la regardant comme fort ancienne, plusieurs auteurs ne la font pas remonter aux Romains. Pourquoi l'a-t-on démolie ? C'était un monument à conserver.

Il faut bien dire ici que Beaumesnil, le dessinateur fantaisiste dont Didron a fait justice dans ses *Annales*, prétend qu'au-dessus de la porte d'entrée se trouvait gravée l'inscription suivante :

C. IVLIVS. CAES.
IMP. VIII. FECIT.

Libre au lecteur d'en croire ce qu'il voudra.

Les restes de constructions romaines sont, on le voit, assez rares dans la Corrèze. Est-ce à dire que notre région n'en a jamais présenté d'autres ? Les sépultures que je vais inventorier attestent le contraire ; car là où l'on trouve les restes des morts, il y a eu des vivants.

Voici, par arrondissement, la nomenclature des lieux où l'on a trouvé des urnes cinéraires, toujours par hasard.

Brive.

1° *Commune de Brive*, au champ des Pallènes, vallée du Maumont. — Urne en terre noirâtre, trouvée en

1864, contenant des ossements brûlés et une bague en fer dont le chaton est formé par une pierre quasi brute (au musée de Brive, don de M. Élie Massénat). Cette urne était enfermée dans un bloc de grès rougeâtre, se séparant en deux corps. Il est resté chez le paysan qui a fait la trouvaille. De nombreux tessons de vases ont été observés dans ce champ.

2° *Commune de Malemort*, dans le champ de Rouméjoux, au confluent de la Corrèze et de la Couze.

Belles amphores en terre rougeâtre, hautes de 0,90 c. et munies de deux anses. Elles étaient couchées les unes à côté des autres à une faible profondeur ; la terre qui les remplissait était pétrie d'ossements carbonisés. Des tessons de poterie plus grossière et un petit nucleus en jaspe rouge ont été trouvés avec ces amphores, dont un spécimen est au musée de Brive. Découvert en 1867 par M. Élie Massénat, ce champ funéraire a été fouillé en notre présence. Ces amphores offrent beaucoup d'analogie avec celles qui viennent du mont Beuvray et elles semblent appartenir à l'art grec plutôt qu'à l'art romain.

3° Entre Jugeals et Turenne, près du bourg de Nazareth, au lieu dit *la côte de Logne*, on a recueilli des débris d'amphores du même genre.

4° *Commune de Lubersac.* — Au beau milieu de la petite ville de Lubersac, dans le jardin de la maison Lansade, on a trouvé en 1870 une urne cinéraire en poterie commune, entourée de plusieurs beaux vases en poterie rouge lustrée, avec dessins en relief. L'un d'eux offre, sur la face externe, ce sigle : IACIN. N. L'urne a été brisée ; mais les vases ont été presque tous acquis par le marquis de Lubersac, sauf un bol intact, que le musée de Saint-Germain a acheté

par mon intermédiaire. Notre musée en possède un moulage.

Tulle.

1° *Commune de Chameyrat.* — Urne funéraire en verre blanc, côtelé, contenant des ossements brûlés et un moyen bronze de Domitien (1), trouvée avec une autre urne en terre commune et un vase accessoire au lieu dit *la Combotte.* Le tout a été donné au musée de Brive par M. l'abbé Orliaguet, alors curé de Chameyrat, aujourd'hui curé de notre cité.

L'urne en verre était protégée par un abri formé de quatre pierres plates. Bon nombre de vases en terre cuite auraient été également exhumés, mais brisés et dispersés.

2° *Commune d'Argentat.* — Deux urnes en terre grisâtre, trouvées à *Croisy* en 1827; elles étaient enfermées dans un petit hypogée en briques. Une de ces urnes contenait des cendres; dans la seconde, on recueillit un anneau en bronze, une bague à chaton (même métal), trois monnaies en bronze et un couteau en fer que j'ai vu chez M. le docteur Moulins, à Argentat.

La lame, longue de 0^{m} 21, est en fer; elle s'en-

(1) D. IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. COS. III. CENS. PER. PP.

Buste lauré à droite, avec l'égide sur la poitrine.

R. FIDEI. PVBLICAE; dans le champ : S C. La foi publique debout et de face, la tête tournée à droite, tenant de la main gauche une corbeille de fruits à la hauteur de la tête, et de la main droite abaissée deux épis avec un pavot (An 839 de Rome, 86 de J.-C.).

châsse dans une pièce de bronze qu'un anneau plat, également en bronze, fixait à la poignée. Du fourreau, il restait encore la bouterolle. Ce couteau est un couteau de sacrificateur, plutôt qu'une arme. Les monnaies ont malheureusement été confondues avec d'autres, chez M. Moulins.

3° *Commune de Seilhac.* — Urnes en poterie, exhumées au lieu dit *les Terres Grasses*, près de la terre du Palais, dont il a été déjà question ; tessons de vases accessoires, en terre rouge lustrée, avec dessins en reliefs. J'ai vu en 1866, à la mairie de Seilhac, une grande urne en terre rougeâtre, et les tessons des vases, le tout recueilli par les soins du marquis Marcy de Seilhac, alors maire.

4° *Commune de Saint-Priest-de-Gimel.* — Nombreuses amphores, dans le style de celles de Roumé-joux, rencontrées dans le champ des *Salles*, près du village de Brach (où a été recueilli un beau statère de Philippe, que possède M. l'abbé Pau). Une d'elles, transportée au château de Saint-Priest, a été figurée par M. l'abbé Poulbrière dans sa *Promenade à Gimel* (1).

5° *Commune de Saint-Julien.* — D'après de vagues indications, on y aurait trouvé des urnes funéraires.

6° *Commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat.* — Même renseignement. Des débris de briques, de ciment, de tuiles à rebords auraient été trouvés aux Vayssières, ainsi qu'une drachme gauloise attribuée aux Pétrocores (coll. Jean Bosredon, à Brive).

(1) *Bulletin Monumental*, 1875. Par suite d'une fâcheuse omission, une note explicative jointe par M. l'abbé Poulbrière à la planche n° 6 ne fut pas imprimée avec le reste de son travail.

Ussel.

1° *Commune d'Ambrugeat.* — Trouvaille d'urnes en terre cuite et de récipients funéraires creusés dans des blocs de granit, au *Chambon.* De petits vases en poterie étaient isolés du sol par une accumulation de cailloux. J'ai vu en 1865 dans l'église d'Ambrugeat, où elle servait de bénitier, une des *urnes lapidaires ;* c'est un bloc dégrossi à l'extérieur et creusé en forme de mortier.

2° *Commune de Meymac.* — Non loin de ce lieu, autre cimetière au *Monteil*, près du Jassoneix. On y a trouvé plusieurs urnes en terre cuite, deux *urnes lapidaires*, les unes et les autres contenant des ossements calcinés. Autour de ces urnes gisaient, m'a-t-on dit sur place, des fers de lance, des tronçons d'épées, une monnaie et une meule en granit, qu'on n'a pu me montrer. Le reste a été dispersé.

Les débris d'armes sont-ils contemporains des sépultures??

Près de ce champ, au lieu dit *le Viallan*, j'ai vu quantité de tuiles à rebords et un silo.

3° *Commune de Darnetz.* — Récipients funéraires en granit, d'après des *on-dit.*

4° *Commune de Toy-Viam.* — Urnes en terre cuite (renseignements aussi vagues).

5° *Commune d'Eygurande.* — Urne en verre, contenant des cendres et une monnaie ; elle se trouvait, dans un récipient en pierre, enfouie au lieu dit le *Randeix* (d'après M. Ratelade, propriétaire de ce ténement).

Le champ du Randeix est voisin des substructions

du Pont-Charroux, dont il a été déjà question (V. *suprà*). Je possède une brique d'appareil, ornée de dessins en creux (lignes courbes et zigzags), et un tesson de poterie rouge lustrée ramassés *sur place*.

6° *Commune de Lestards.* - Deux urnes, trouvées au lieu dit *champ et buge de la Rode*, près du hameau de Coissac. D'après le rapport de M. Bunisset, maire de Lestards en 1882, j'ai cru comprendre qu'il s'agissait de récipients funéraires formés chacun de deux blocs de granit, creusés intérieurement et juxtaposés. Ils contenaient des ossements brûlés, qu'accompagnait un *fer tranchant ;* était-ce une *ascia ?* A côté de ce dépôt funèbre gisaient dans le sol : deux petites fioles en verre, un pot en terre noire, une assiette en terre rouge et une lampe en terre rouge lustrée que j'ai vue chez M. Loubignac, ancien magistrat, à Tulle.

S'il faut en croire M. Bunisset, les champs voisins de Coissac sont couverts de débris de tuiles *sur une superficie de 50 à 60 hectares!*

7° *Commune de Saint-Merd-les-Oussines.* — Comme celles de Lestards et de Toy-Viam, cette commune fait partie du canton de Bugeat. On y a trouvé, en creusant dans le bourg les fondations d'une maison, une urne en terre contenant (avec des ossements calcinés) un bel *aureus* de Néron, propriété de M. Bayle, notaire à Bugeat, et que j'ai eu entre les mains (1).

Voici donc un relevé, pour la Corrèze, de dix-sept

(1) D. NERO CAESAR AVGVSTVS. Tête laurée de l'empereur tournée à droite.

R. CONCORDIA AVGVSTA. La Concorde arrive à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance.

Poids : 7 gr. 10 centig. — Or jaune.

ténements d'où l'on a exhumé à ma connaissance des urnes funéraires gallo-romaines ; et je n'ai pas la prétention, en donnant cet inventaire, de le donner complet. Qui sait, en outre, ce que le hasard nous réserve ?

Il ne me reste, pour répondre à la sixième question du programme, qu'à citer ici quelques objets intéressants, trouvés isolément. Les monnaies seront inventoriées à la fin de ce travail.

Un énorme anneau d'or, du poids de 52 grammes, et dont le chaton est incrusté d'un quartz jaspoïde présentant une intaille, fut trouvé, il y a trois ou quatre ans, près du hameau de Rouchan, commune de Sérilhac. L'intaille, hors de proportions par sa petitesse avec le volume de l'anneau, représente un cerf qu'un chien a saisi au garrot.

J'ai vu cet objet chez M. Astor, bijoutier à Brive ; il a été depuis lors vendu je ne sais à qui.

C'est en vain que j'ai cherché des traces de substructions et même des débris de tuiles à rebords dans le champ où cette trouvaille, toute fortuite, a été faite.

Les inscriptions sont rares chez nous ! J'ai mentionné celle que Beaumesnil place à tort ou à raison sur feu la tour de Maysse ; en refaisant les égouts de Brive, il y a deux ans, on a recueilli derrière l'abside de l'église Saint-Martin un fragment de stèle, en grès permien dit de Gramont, et on peut y lire l'inscription suivante, malheureusement tronquée :

CALENVS · I
TR · EX · COLLE
POSVIT (1).

(1) Nous avons relevé ce même nom, CALENUS, sur un des

Ce précieux débris avait servi, au moyen âge, à construire une des nombreuses tombes en pierre (monolithes ou non), qui entourent notre vieille église comme une chaîne reliant le présent au passé.

En fait de sculptures, nous ne pouvons présenter ici que les *têtes de Tintignac* (deux d'entre elles sont bien douteuses, *sinon les trois*) (1), les débris plus authentiques trouvés par M. Guillot et l'aigle colossal en granit (2) qui orne la promenade publique d'Ussel; regrettons ici qu'on ait cru devoir charger un maçon du pays de refaire la tête qui manquait. Cet objet a été trouvé aux environs d'Ussel, où l'on aurait observé des vestiges de camps.

Voici, pour clore cette étude déjà un peu longue, une liste de monnaies romaines trouvées dans la Corrèze. Inventorier toutes celles qui ont passé sous mes yeux serait trop long; je me bornerai à décrire quelques deniers consulaires et quelques *aureus* impériaux recueillis çà et là. Puis, à cause de l'intérêt historique qu'offrent ces découvertes, je donnerai une liste des monnaies provenant plus spécialement des trois chefs-lieux d'arrondissement et que possède notre musée (3).

vases sigillés provenant de fouilles dirigées à Saignes (Cantal) par M. l'abbé Pau et qui sont au musée.

(1) La tête en calcaire oolithique appartenait au baron de Fénis de Laprade, mort cette année à Brive; les deux autres à Mme veuve Boudrie, morte à Tulle il y a trois ou quatre ans.

(2) Je sais bien que la grammaire prescrit de dire *les aigles romaines;* mais alors aigle est pris dans le sens d'enseigne; or, il s'agit ici d'une statue.

(3) Pour ne pas me répéter, je ne reviendrai point sur celles dont il a été déjà question au cours de cette notice.

Qu'il soit dit, une fois pour toutes, que la description de ces monnaies m'a été donnée par MM. A. de Barthélemy, André Froidefond et feu Léon Lacroix, sauf le denier n° 1, décrit par M. É. Taillebois, de Dax.

CONSULAIRES.

1. Denier (ar.), attribué à Caïus Terentius Lucanus, frappé en 194 av. J.-C.

D. Tête de femme casquée, à droite ; derrière, une Victoire.

R. Castor et Pollux, à cheval ; dessous C.E.R.L. Trouvé aux environs de Turenne.

2. Denier frappé vers 703 (de Rome).

D. Tête de Vesta, voilée et diadémée ; derrière, un *simpulum*.

R. LONGIN.III.V. Sénateur en toge, debout, tenant une tablette ; à ses pieds, un panier.

Trouvé dans la commune d'Ussac, en 1866, et acquis par M. Élie Massenat.

3. Famille *Carvilia* (d'ap. Rollin et Feuardent).

Denier anépigraphe, frappé vers 673 de Rome.

D. Tête laurée d'Apollon Véjovis, à droite ; dessous, un foudre.

R. Jupiter debout dans un quadrige au galop, à droite et lançant la foudre.

Trouvé commune d'Estivaux (Musée de Brive).

4. Famille *Aburia*. Denier frappé entre 134 et 114 av. J.-C.

D. GEM. Tête de Pallas, à droite ; devant, X.

R. M.ABVRI.ROMA. Le Soleil, dans un quadrige au galop, à droite, tenant un fouet.

Trouvé à Yssandon (Musée de Brive).

5. Famille *Calpurnia*. Tête laurée d'Apollon, à droite.

R. L.PISO.FRVGI. Dans le champ, N. Cavalier galopant à droite et tenant une palme.

Denier frappé vers 88 ou 89 av. J.-C. Trouvé à Yssandon (Musée de Brive).

6. Famille *Pinaria*. Denier de 204 à 154 av. J.-C.

D. Tête de Pallas, à droite; derrière, X.

R. NAT.ROMA. Victoire dans un bige au galop, à droite, tenant un fouet.

Trouvé à Yssandon.

7. Famille *Volteia*. Denier frappé entre 79 et 74 av. J.-C.

D. Tête laurée de Jupiter, à droite.

R. M.VOLTEI.M.F. Temple à quatre colonnes, un foudre au fronton.

Trouvé à Yssandon (Musée de Brive).

8. Triens ; IIe siècle av. J.-C. Bronze.

D. Tête de Pallas, casquée, regardant à droite, avec quatre globules.

R. ROMA. Proue de vaisseau et quatre globules.

Trouvé à Yssandon (Musée de Brive) (1).

(1) Les pièces nos 4, 5, 6, 7 ont été décrites dans le *Bulletin* de notre Société (tome IV, 1882, p. 393), par feu Léon Lacroix; le triens no 8, dans le IXe vol., p. 461. Avec ces consulaires, on a trouvé à Yssandon ou aux alentours un bon nombre de monnaies impériales en argent et en bronze; le Musée de Brive en possède une partie. Les plus anciennes sont des *as* de Nîmes et la plus récente est de Constantin III. Ce lieu a donc été occupé pendant toute la période romaine.

IMPÉRIALES.

Auguste. Aureus du poids de 8 grammes, trouvé près de Lanteuil, canton de Bugnat.

D. CAESAR AVGVSTVS DIVI F. PATER PATRIAE ; tête laurée d'Auguste, regardant à droite.

R. C. L. CAESARES AVGVSTI F. COS DESIG. PRINC. IVVENT. Caïus et Lucius, fils adoptifs d'Auguste, debout, vêtus de la toge, tenant chacun une haste et un bouclier rond ; entre les deux têtes, une crosse et un simpulum.

J'ai vu cette pièce, en 1873, entre les mains de M. Chouzenoux, alors bijoutier à Brive ; j'ignore ce qu'elle est devenue.

Néron. Aureus du poids de 7 gr. 70 cent., trouvé commune de Saint-Fréjoux, canton d'Ussel.

D. NERO. CLAVD. CAES. DRVSVS. GERM. PRINC. IVVENT. Demi-buste à gauche.

R. SACERD. COOPT. IN. OMN. CONL. SVP. NVM. EX. S. C. Dans le champ, un trépied surmonté d'un simpulum, une crosse, un annelet.

Coll. de M. l'abbé Pau (1).

Othon. Pièce fourrée d'argent, trouvée dans le canton de Corrèze (2).

D. IMP. OTHO. CAESAR. AVG. Buste à droite.

R. PAX. ORBIS. TERRARVM. Déesse.

Excellente conservation (Musée de Brive).

(1) *Bulletin*, tome I, p. 593, et tome II, p. 447.

(2) Les pièces *fourrées* ont été généralement considérées comme œuvres de faux-monnayeurs ; cette opinion, dans l'état actuel de la science, doit être abandonnée pour la grande majorité d'entre elles (*La monnaie dans l'antiquité*, par F. Lenormant).

VESPASIEN. Aureus trouvé près de Saint-Bonnet-l'Enfantier, canton de Vigeois.

D. IMP. CAESAR. VESPASIANVS. AVG. TR. P. Tête de Vespasien laurée, regardant à droite.

R. COS. III. FORT. RED. La Fortune debout, regardant à gauche, tenant un globe et un caducée. An 71 de notre ère (1).

J'ai vu cette pièce en 1885, chez M. Renaudie, bijoutier à Brive ; j'ignore quel a été son sort.

HONORIUS. Sou d'or trouvé à Belveyre, commune de Nespouls, canton de Brive.

D. D. N. HONORIVS. PF. AVG. Tête imberbe regardant à droite et coiffée en cheveux avec un double cordon de perles ; toge relevée sur l'épaule droite par une fibule.

R. VICTORI. AAVGGG ; personnage debout, vêtu d'une tunique, tenant dans sa main droite une enseigne, et dans sa gauche une sphère surmontée d'une Victoire qui lui tend une couronne ; il lève le pied sur un vaincu à demi-couché sur le dos. Dans le champ, MD (frappé à Milan) ; sous les deux personnages, COMOB.

Musée de Brive. Un propriétaire d'Estivals, M. Muzac, a trouvé, en 1872, une dizaine de pièces analogues.

Voici maintenant la simple liste des monnaies romaines plus spécialement trouvées dans les villes de Brive, Tulle et Ussel, et qui appartiennent au Musée de Brive (2).

(1) *Bulletin*, tome VII, p. 629.

(2) Pour abréger, les monnaies de billon sont désignées comme il suit : GB, grand bronze; MB, moyen bronze; PB petit bronze ; TPB, très petit bronze.

BRIVE.

Auguste ; deux MB.

Tibère ; un MB.

Claude ; deux MB.

Domitien ; denier (argent).

Trajan ; cinq GB et MB.

Adrien ; deux GB ; un MB (1).

Lucille ; femme de Lucius Verus ; GB.

Marc-Aurèle ; un MB et un TPB.

Caracalla ; un MB.

Philippe père ; deux MB.

Gallien ; trois PB.

Victorin ; un PB (2).

Claude le Gothique ; trois PB ; deux d'entre eux ont été frappés en Égypte (3).

Tétricus *père ;* deux PB.

Constantin Ier ; un MB.

Id. (ou ses fils) ; un PB de Rome.

Delmace, neveu de Constantin ; PB (4).

(1) Un des grands bronzes est un bronze grec, frappé à Alexandrie, dont le revers présente une Isis Pharia allant à droite et tenant une voile enflée par les vents. Vu son origine, cette monnaie pourrait bien avoir été apportée à Brive à une époque relativement récente.

(2) Ce petit bronze est de frappe barbare; il y a des fautes dans la légende; VICTORINIVS, au lieu de VICTORINUS.

(3) Même observation qu'au sujet du GB d'Adrien.

(4) Ce petit bronze, d'une bonne conservation, est une des meilleures pièces de notre médaillier. Voici sa description :

D. FL. DELMATIVS. NOB. CAES. Son buste lauré, drapé et cuirassé à droite,

R. GLORIA. EXERCITVS. Deux soldats en face l'un de l'autre, debout, casqués, tenant chacun une haste et appuyés sur un

Constance II ; un PB.

Valentinien Ier ; un PB.

En dehors de cette série de monnaies, recueillies en grande partie sous nos pavés, divers particuliers, entre autres M. Jules Imbeault, à Brive, et très probablement M. l'abbé Pau, à Bort, sont possesseurs de monnaies romaines trouvées également dans notre ville ; voilà pour notre vieille cité des titres de noblesse aussi indiscutables qu'authentiques.

TULLE.

Auguste ; un MB de la colonie espagnole de Cæsaraugusta (auj. Saragosse).

Trajan ; un MB.

Probus ; un PB grec, d'Alexandrie.

Constant ; un PB.

Inventorions à part une série de bronzes grecs, frappés sous divers empereurs romains, et trouvés ensemble, en 1878, dans les fondations d'une maison incendiée, et qui, malgré leur mauvais état, font actuellement partie de notre médaillier. Je supposais tout d'abord que cette trouvaille était appelée à jeter un jour sur les *origines de Tulle ;* aux yeux de MM. A. de Barthélemy et Froidefond, qui ont vu ce groupe, son exhumation ne prouve rien. « Elles ont dû être apportées à Tulle dans des temps très modernes », m'écrivait M. de Barthélemy, et il ajoute que « ces pièces,

bouclier : entre eux une enseigne militaire surmontée d'un drapeau (*labarum ?*) sur lequel est le chrisme ; à l'exergue, SCONST. (Cohen, n° 10). Extrait d'une lettre de M. A. Froidefond, qui a vu la monnaie.

qui ne se trouvent pas en France, ont dû appartenir à quelque collectionneur ou à quelque voyageur qui les avait rapportées. »

En voici la nomenclature pure et simple, avec indication des pays d'origine (1) :

1. Auguste ; un MB frappé à Alexandrie (d'Égypte).

2. Tibère ; un MB, colonie espagnole de Cascantum.

3. Vespasien ; un MB, peut-être d'Apamée en Phrygie (2).

4. Domitien ; un MB, Corinthe.

5. Id. ; un MB Alexandrie (d'Égypte).

6. Sabine ? femme d'Adrien ; un MB dont l'attribution est très douteuse.

7. Tranquilline, femme de Gordien III ; un MB de Thessalonique.

8. Salonine, femme de Gallien : un PB d'Alexandrie..

9. Probus ; un PB d'Alexandrie (On remarquera qu'une autre pièce analogue, sinon semblable, est au musée comme provenant aussi de Tulle).

10. Maximien ; un PB d'Alexandrie (d'Égypte).

11. Valens ; un PB sans indication de provenance primitive.

Quelques autres, trop abîmées pour se prêter à une description, faisaient également partie de cette trouvaille (3).

M. Froidefond pense qu'il est impossible d'admettre

(1) Les monnaies ont été décrites en détail par M. Froidefond, dans notre *Bulletin* (t. XI, 1889, p. 640-644). M. de Barthélemy s'était borné à me donner son appréciation.

(2) Le mauvais état de ces monnaies rend très difficile la lecture des légendes.

(3) Citons ici, pour mémoire, un moyen bronze en potain, frappé à Alexandrie à la double effigie de Néron et de Poppée,

l'apport de ces monnaies par quelque auxiliaire gaulois, parce qu'entre elles elles embrassent une période de plus de trois siècles ; parce qu'elles sont toutes d'une valeur infime ; parce que leurs provenances sont trop diverses ; parce que, sous Valens, il ne devait plus y avoir d'auxiliaires gaulois dans les armées d'Orient. Ce numismate adopte plus volontiers l'hypothèse de M. de Barthélemy, si peu explicable que soit la présence de ces monnaies sous la pierre d'une fondation.

USSEL.

AGRIPPA ; un MB.
AUGUSTE ; un MB.
TRAJAN ; un GB.
ANTONIN ; trois MB.
CONSTANTIN ; un MB.
HONORIUS ; un MB.

Notre musée ne possède, on le voit, qu'un petit nombre de monnaies romaines trouvées à Ussel : mais il est certain qu'on en a recueilli beaucoup dans cette ville et aux environs, et la collection de M. l'abbé Pau doit en contenir une certaine quantité. Des vestiges de camps, jadis étudiés par le commandant Sarrette, existent près d'Ussel, et c'est là, ce me semble, plutôt qu'à Tintignac (*in Lemovicum finibus*, NON LONGÈ AB ARVERNIS), qu'il convient de placer le campement des deux légions envoyées par César (1).

et qui a été recueilli à Tulle, rue de la Barrière. Il appartient à M. l'abbé Pau (V. *Bull.*, t. VI, p. 617).

(1) Le commandant Sarrette a voulu identifier *Uxellodunum* avec Ussel ! Sa dissertation ne m'a pas convaincu.

Notre musée possède également un certain nombre de monnaies d'argent et de bronze à l'effigie de divers empereurs, et recueillies çà et là dans ce département

Peu importants, en somme, au point de vue purement archéologique, les monuments de toute sorte énumérés au cours de ce mémoire le sont davantage au point de vue de l'histoire locale. Ils permettent de dresser une carte de la Corrèze à l'époque romaine et de montrer que, si César a asservi les Gaules, ses successeurs n'ont pas absolument délaissé le bas-pays des Lémovices.

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

ARMOIRE D'OBAZINE

XIIe siècle

XI.

ARMOIRE DU XIIe SIÈCLE

ET

TOMBEAU DE SAINT ÉTIENNE

A OBASINE (Corrèze)

Par M. le marquis de FAYOLLE.

L'église d'Obasine conserve deux petits monuments, inégaux sans doute au point de vue artistique, mais également précieux pour l'archéologie : une armoire, qui est l'un des plus anciens exemples du mobilier en France, et le tombeau du fondateur de l'église et de l'abbaye d'Obasine, œuvre du XIIIe siècle, non moins remarquable par son mérite que par sa conservation. Ces deux objets ne sont pas inédits : Viollet-le-Duc a décrit et dessiné l'armoire d'Obasine dans son *Dictionnaire du mobilier*, et l'abbé Texier a publié sur le tombeau de saint Étienne, dans les *Annales Archéologiques* de Didron (année 1852), un article très complet qu'il a reproduit plus tard dans son *Dictionnaire d'orfévrerie*. Malgré ces deux autorités, il nous a semblé

que le sujet n'était pas épuisé ; Viollet-le-Duc n'avait sans doute ni vu ni dessiné l'armoire sur ses propres croquis, et, malgré tout son talent de graveur, Gaucherel n'a pas donné l'ensemble du tombeau, et a interposé l'ordre des scènes sculptées, ce qui a amené quelque confusion dans la description de l'abbé Texier. Les reproductions photographiques que nous joignons à ce travail auront, à défaut de mérite artistique, celui de rendre exactement l'aspect des objets et de les rappeler au souvenir des membres du Congrès archéologique de Brive, qui avaient paru y prendre un vif intérêt.

L'armoire d'Obasine se compose d'un seul corps quadrangulaire en bois de chêne de fort calibre, assemblé à tenons et mortaises, haut de 2^{m} 16, large de 2^{m} 36, profond de 0^{m} 85 : sa carcasse est formée par six madriers de 0^{m} 32 de largeur sur 0^{m} 10 d'épaisseur, placés aux angles et au milieu de chacun des grands côtés ; leur prolongement forme les pieds du meuble. Sur la face principale, les angles sont amortis par des colonnettes, taillées en plein bois ; une corniche moulurée, dont le tailloir est découpé en dents de scie, couronne le meuble. Les faces latérales sont divisées en deux étages par deux rangs d'arcatures en plein cintre, géminées et appliquées sur les côtés. Des filets creux et des dents de scie décorent ces arcatures, que supportent de minces colonnettes tournées et annelées, surmontées de petits chapiteaux. A l'encontre des petits côtés, sobrement ornés de reliefs d'un joli style roman, la face principale était absolument plane et n'avait d'autre décoration que les pentures en fer, les verrous des portes et quatre lignes horizontales de gros clous. Les portes

de l'armoire, hautes de $1^m 20$, larges de $0^m 75$, épaisses de $0^m, 04$ arrondies en plein cintre dans le haut, s'ouvrent au milieu de la face principale et de chaque côté du madrier central, et se logent dans une feuillure ; elles sont maintenues par quatre pentures en fer forgé, à demi encastrées dans les vanteaux et terminées à chaque extrémité par la partie supérieure d'une fleur de lys Cette forme subversive a motivé la destruction systématique du fleuron central dont les ais de bois conservent encore le logement. Au milieu de chacune des portes est un verrou en fer forgé avec serrure et moraillon, chaque bout se retourne en petites têtes d'animaux chimériques du plus charmant travail. Dans le bas du meuble, l'assemblage est maintenu par une plate-bande en fer. Un certain nombre de gros clous à têtes rondes étaient disposés dans la partie supérieure en deux lignes horizontales, il en existait une troisième ligne plus bas, qui pourtournait extérieurement les cintres des portes, et enfin, une quatrième dans l'axe des verrous. Ces clous étaient espacés de $0^m 08$ et leurs têtes avaient $0^m 024$ de diamètre ; ils ont tous disparu, mais les têtes se sont imprimées si profondément sur les ais du meuble, que Viollet-le-Duc les décrit comme un motif ornemental formé de *cercles gravés dans le bois avec un point au centre.* Avec un peu d'attention, on constate que Viollet-le-Duc n'indique qu'une partie des clous dont la trace et l'arrachement sont encore très visibles, ils s'accordent d'ailleurs avec le système de décoration de cette partie du meuble uniquement traitée en ferronnerie. En outre, le long des joints verticaux, au-dessus et au-dessous des portes, on distingue de petits trous très rapprochés, produits par de

fines pointes, qui devaient maintenir des bandes de métal mince, destinées à compléter le décor dans le sens de la hauteur : car ces bandes n'avaient pas seulement pour but de dissimuler les joints, leur trace est apparente au-dessus des portes et dans leur axe, quoiqu'il n'y existe pas de joints.

La présence de bandes de métal sur le meuble d'Obasine est très intéressante pour les origines du mobilier, elles montrent en effet avec évidence que les madriers de bois étaient apparents, malgré la grossièreté de leur travail et qu'ils n'étaient pas recouverts de toiles peintes comme à Bayeux ou à Noyon ou de cuirs en relief et dorés. En effet, dans l'hypothèse d'une étoffe quelconque marouflée sur les ais du meuble, les couvre-joints dont on reconnait encore les traces n'auraient eu d'autre but que d'empêcher le travail du bois de produire son effet sur le cuir ou la toile peinte, mais alors les joints horizontaux en auraient été aussi bien pourvus que les joints verticaux. Ces couvre-joints n'auraient pas été cloués, mais collés, suivant l'usage de cette époque, au moyen d'une préparation spéciale, enfin les têtes des gros clous n'auraient pu s'imprimer profondément dans le bois si elles en avaient été séparées par un cuir ou une étoffe épaisse. De plus un habillement plus ou moins riche de la façade se serait bien mal accordé avec les côtés latéraux dont les arcatures, les colonnettes, les filets et les dents de scie taillés à même des panneaux de bois n'ont de raison d'être que s'ils sont apparents. Nous croyons donc que l'armoire d'Obasine était une œuvre de hucherie ne tirant sa décoration que des ais de chêne qui la composaient et des ferrures qui la consolidaient ; elle faisait partie d'un ensemble de menuiserie qui subsiste encore presque

entier dans son état primitif et dont les caractères sont tellement uniformes qu'ils complètent et expliquent la construction de l'armoire ; il nous paraît utile de nous y arrêter un instant.

Aux deux extrémités des transepts de l'église d'Obasine, les constructeurs ont ménagé dans l'épaisseur de la muraille des placards doubles, sortes de niches voûtées en berceau, séparées par un pied-droit et absolument semblables comme forme et comme disposition à la façade de l'armoire. Le transept nord a conservé les portes primitives de ces placards destinés sans doute à renfermer les reliquaires et autres objets précieux. Elles sont en bois de chêne de $0^m 05$ d'épaisseur. $1^m 34$ de hauteur et $0^m 068$ de largeur ; leurs pentures, comme leur forme, sont identiques à celles du meuble et leurs ais portent la trace des mêmes têtes de gros clous. Les verrous ont disparu, mais la trace de leurs attaches et de leur serrure montre qu'ils offraient la même disposition que ceux de l'armoire. A l'entrée de l'église, il existe une autre niche plus grande qui renferme les fonts baptismaux. Cette niche paraît avoir été reconstruite avec des matériaux anciens lorsque la nef fut raccourcie de plusieurs travées, elle est également fermée par une porte cintrée, à deux battants à cause de ses dimensions plus considérables, mais identique à celles des placards. Le rapprochement de ces diverses menuiseries montre qu'elles font toutes partie d'un même ensemble, qu'elles ont été exécutées en même temps et que leurs ais de chêne n'avaient reçu d'autre décoration que des ferronneries semblables.

Viollet-le-Duc suppose que les ais qui forment l'armoire d'Obasine avaient pu être peints, car il observe

que des fragments de peinture rouge se voient encore sur les côtés latéraux, dans les filets creux et les dents de scie. Nous ne croyons pas qu'il y ait là une preuve suffisante pour admettre la polychromie du meuble, mais seulement un procédé peut-être postérieur à sa confection pour en accuser les reliefs. En effet, le ton rouge qui est fort bien conservé dans les dents de scie, les filets et autres parties creuses, est aussi appliqué en traits continus dans la gorge de la corniche sans qu'on en trouve apparence sur une surface plane et surtout sans que rien indique qu'on ait employé une autre nuance. La conservation de ce ton rouge prouve qu'il existe partout où il a été appliqué, et sans doute il date d'une restauration, peut-être du moment où l'on a percé dans les faces latérales des trous en croix pour aérer l'intérieur. Ces trous se trouvent du côté droit, justement à la place que devrait occuper une colonnette aujourd'hui disparue, ce qui prouve qu'ils sont faits après coup.

Viollet-le-Duc place la fabrication de cette armoire dans la première moitié du XIIIe siècle, et M. de Champeaux, qui en dit quelques mots dans son livre du meuble, paraît la croire contemporaine du règlement d'Étienne Boileau, à la fin du XIIIe siècle. Pour nous, le meuble d'Obasine ne rappelle en rien les formes du XIIIe siècle, il est absolument roman dans tous ses détails et nous croyons qu'on peut, sans aucune hardiesse, l'attribuer à la seconde moitié du XIIe siècle. Nous avons établi la similitude qui existe entre les portes de l'armoire et celles des placards ; ceux-ci remontent à la construction de l'église ; l'absence de reprise dans l'appareil, la largeur des joints, la hauteur des claveaux des cintres, ne permettent

pas d'en douter. Or, une inscription, qui mentionne la consécration d'un autel en 1176, établit que l'église était déjà livrée au culte à cette date, et qu'en tout cas, la construction était montée plus haut que les placards. Suivant toute apparence, le mobilier de l'église, ses portes et l'armoire qui les complètent, datent de cette époque, c'est-à-dire vers 1176. Tout, d'ailleurs, dans le style de ce meuble, vient corroborer cette opinion ; on croirait que les huchiers des premiers temps, manquant de modèles pour un objet de cette importance, ont cherché à reproduire en bois l'ornementation commune aux églises du XIIe siècle ; c'est le même procédé d'arcs feints portés par des colonnettes et appliqués sur le nu des murs qu'employaient les architectes pour décorer leurs façades ou leurs absides circulaires. Dans cet édifice en bois, imité des constructions en pierre, on retrouve sur les faces latérales la forme caractéristique des chapiteaux et des colonnes, les dents de scie, le système décoratif, en un mot, de l'architecture romane indigène, tandis que la face principale, destinée à compléter un ensemble homogène de fermetures, ne reçoit comme elles que les solides ferrures et les gros clous commandés par leur destination et suffisant à leur ornementation.

Saint Étienne, dont le souvenir est vénéré à Obasine, n'a rien de commun avec le fondateur de l'ordre de Grandmont, saint Étienne de Muret. Il naquit au village de Viel-Jo, dans le Bas-Limousin, vers 1085, se consacra à Dieu dans la solitude d'Obasine, où la sainteté de sa vie lui attira bientôt de nombreux disciples, y fonda le monastère et l'église qui existent encore. Le couvent de femmes de Coyroux fut

établi par lui dans une gorge voisine et il installa cinq autres maisons religieuses dans les diocèses de Saintes, d'Angoulême, de Cahors et de Limoges. Enfin, après avoir soumis son ordre à la règle de Cîteaux, il mourut plein de vertus en 1159. Une tradition constante, corroborée par les détails du tombeau que nous allons décrire, veut que son corps ait été transporté, un certain nombre d'années après sa mort, dans l'admirable monument qui s'élève dans le transept sud de l'église. Le 11 décembre 1885, Monseigneur Denéchau, évêque de Tulle, procéda à l'inventaire des reliques du saint, qui furent retrouvées dans le soubassement du tombeau, et procès-verbal de cette cérémonie fut dressé par M. l'abbé Poulbrière, historiographe du diocèse. Tel est, en quelques mots, l'historique de ce saint personnage, qui est encore de nos jours l'objet d'une grande vénération de la part des populations limousines ; nous l'avons extrait d'une notice rédigée par M. l'abbé Dulaurens, curé d'Obasine, qui a restauré et entouré d'une grille protectrice la chapelle du saint et qui a bien voulu nous en faciliter l'étude de la façon la plus gracieuse.

Les détails que nous venons de donner sur la vie de saint Étienne et sur le culte qu'on lui rendit aussitôt après sa mort expliquent la forme particulière de son tombeau. Destiné à renfermer les reliques d'un saint, il reçut la forme consacrée par l'école limousine pour ses reliquaires : c'est une véritable châsse à double toit, en pierre calcaire d'un grain très fin, élevée sur un socle mouluré. Sa longueur est de 2^{m} 30, sa largeur de 1^{m} 23 et sa hauteur de 1^{m} 65. Le toit est porté par une série d'arcatures qui reposent sur des faisceaux de colonnettes dont les bases sans griffes et les chapiteaux

décorés de feuillages, accusent la fin du XIIIe siècle. Primitivement, toutes les arcatures étaient géminées et, sous leurs arcs subtrilobés, s'épanouissait un réseau de fines nervures tel que les ont conservées les pignons et la partie supérieure d'une des arcades du midi. mais les colonnettes et les délicates dentelles de pierre ont été brisées sur les deux grands côtés par les doigts plus dévôts qu'artistes des paysans limousins, désireux de toucher et de racler la statue du saint couchée derrière cette trop frêle barrière. Le nombre des arcades n'est pas le même de chaque côté, six au nord, cinq au midi. Les supports étant ainsi disposés en quinconce se trouvent dans l'axe de la baie opposée et produisent un heureux effet de perspective. Entre chaque arcade, des feuillages de différentes essences remplissent les écoinçons ; un seul sous le pignon Est, par un caprice qui semble deviner les plus délicates compositions de la Renaissance, montre une tête d'homme dont la barbe et la chevelure sont faites de feuillages qui s'échappent aussi de ses yeux et s'enroulent capricieusement.

Le toit à double pente repose sur une forte moulure décorée de feuillages, il se termine par deux pignons dont les rampants, comme la crête qui les relie, sont couverts de feuilles de vigne et de glands. Chaque pente du toit est divisée par des colonnettes en six niches subtrilobées, couronnées de gâbles aigus. Dans chaque niche est sculpté un groupe de personnages formant une scène particulière, mais concourant tous à l'ensemble du sujet qui se développe sur chaque face et qui a trait à saint Étienne et aux deux ordres religieux qu'il avait fondés, à Obasine pour les hommes, à Coyroux pour les femmes. Du côté du nord, saint

Étienne agenouillé est entouré des cinq abbés de Valette, de Bonnaigue, de la Frenade, de Gros-Bois et de la Garde-Dieu, maisons qui dépendaient d'Obasine ; revêtu comme eux des ornements sacerdotaux, il consacre à la Sainte-Vierge, assise sur un trône, sous un dais et portant sur ses genoux l'enfant Jésus, l'ordre tout entier rangé dans l'ordre hiérarchique et qui semble se diriger vers elle : les frères de chœur imberbes, les convers barbus, les religieuses de Coyroux, et enfin les frères lais gardant des moutons. Sur l'autre face, saint Étienne est encore agenouillé devant le trône de la mère du Sauveur, mais cette fois la trompette du jugement a retenti, les moines et les religieuses sont sortis du tombeau ou en soulèvent encore les couvercles, le fondateur de l'ordre prie la Madone d'intercéder pour ses serviteurs qui viennent chercher dans le ciel, auprès d'elle, la récompense de la vie qu'ils lui avaient consacrée sur la terre. Là, les moines n'ont plus leur longue robe à capuchon, ni les sœurs le long manteau, un des frères lais montre même un torse nu et sur la dalle d'une des tombes, que semble présenter au spectateur l'un des moines, on lit en caractères gothiques « *requiescant in pace* ». Sur les deux faces, entre chacun des gâbles de l'espèce de galerie, sous laquelle se déroule la théorie des religieux, paraît un ange ailé sortant à mi-corps des nuages et portant différents attributs, un livre, un encensoir, deux flambeaux, un goupillon. Celui du centre tient une croix appuyée sur sa poitrine.

Une admirable végétation s'épanouit dans les deux grands pignons. Au levant, c'est une vigne chargée de grappes de raisin que becquettent des oiseaux. La souplesse des pampres, l'effet des masses de feuillage,

le modelé des feuilles est rendu avec une habileté et un réalisme absolu. A l'ouest, trois arbres aux troncs contournés, sur lesquels reposent des oiseaux, semblent se détacher du champ du pignon, tant le relief de la pierre est hardi. Ces arbres, dit M. l'abbé Texier, sont un poirier, un chêne et un cerisier. Le fleuron mouluré qui termine chaque pignon est percé au-dessus de la crête d'un trou rond destiné à recevoir une tringle, sur laquelle, dans les solennités importantes, on jetait quelque riche draperie qui recouvrait la châsse de ses plis.

La statue du saint est couchée sur le socle de l'édicule, dont les entrecolonnements permettent de le contempler; il est étendu revêtu des ornements sacerdotaux, la tête appuyée sur un oreiller. Les pieds et les mains sont brisés. Il est représenté mort, les yeux fermés, le nez mince et long, la barbe rare, la tête nue, avec la large tonsure monacale. Les ornements sacerdotaux sont longs et amples, ils ressemblent à ceux que portent les abbés dans deux des bas-reliefs et se terminent au bas par un large orfroi formé de quadrillages et de petites rosaces. Autour du cou, le collet est également brodé. Le saint, quoiqu'il ait été abbé, ne porte ni la mitre, ni, croyons-nous, la crosse. Malheureusement cette statue d'un grand caractère a été mutilée par les fidèles qui ont si bien raclé les côtés et la tête pour en absorber la poussière en boisson, remède merveilleux, paraît-il, contre une foule de maladies, que l'on peut seulement aujourd'hui en deviner la beauté. Le masque devait être superbe et ce qui reste du haut du visage, comme figé dans la mort, sans en chercher l'horreur, fait d'autant plus regretter cette singulière dévotion, à laquelle on doit aussi la mutilation des

arcatures du soubassement. Ce n'est pas seulement à Obasine que règne cette étrange coutume et nous ne pouvons résister au désir de conter la lamentable aventure arrivée aux Salles La Vauguyon, dans une autre partie du Limousin, telle que nous l'a apprise le baron de Verneilh. « Il y avait dans cette église un très beau calvaire dans le genre de celui de Biron et de la même époque. Le malheur, pour cette œuvre d'art, fut qu'elle faisait des miracles; les paysans du pays raclaient le corps de Notre-Seigneur en pierre calcaire, à la partie qui correspondait à leurs souffrances personnelles et buvaient cette mixtion en tisane. Il n'est pas douteux qu'ils se trouvaient bien de ce breuvage, puisqu'ils ne cessaient de racler, et, au point de vue de la statistique médicale, il n'était pas sans intérêt de constater que, chez les paysans limousins, les régions abdominales étaient les plus fréquemment atteintes, puisque le ventre du Sauveur était passé à l'état de cuvette. Mais ces considérations ne touchèrent pas le curé. Après avoir tenté de déraciner cette dévotion burlesque, il eut recours à un moyen radical. Un autre aurait songé à défendre par une grille le monument ; lui n'y alla pas par quatre chemins : justement le pavé de granit de son église avait besoin de réparations, il fit scier les cinq ou six statues et les employa à boucher les trous, ce qui faisait des rapiéçages peu harmonieux, le blanc du calvaire détonnant avec le ton sombre du granit, mais il avait eu raison d'une superstition tenace et, sans s'en rendre compte, il avait accompli un des actes de vandalisme les plus monstrueux. L'indignation fut générale chez les paysans et chez les archéologues, l'évêque de Limoges appela le coupable à d'autres fonctions.

Que Dieu, s'il est mort, comme c'est probable, ait pitié de son âme. »

Comme nous l'avons déjà dit, plus heureux que le Saint-Sépulcre des Salles La Vauguyon, le tombeau d'Obasine est désormais protégé par une grille, derrière laquelle il apparaît dans tout l'éclat de sa blancheur un peu crue. Jadis, paraît-il, sa surface était entièrement recouverte d'une sorte d'enduit semblable à un stuc, dont la couche très mince, tout en protégeant la pierre, avait pris avec le temps la patine et le poli d'un vieil ivoire : cet enduit a disparu sous un malencontreux lavage, mais son existence avérée explique certains traits un peu accentués de la sculpture qui devaient être amortis par l'épaisseur de l'enduit dont le sculpteur avait évidemment dû tenir compte. Nous avons décrit la variété des feuillages et l'habileté de leur rendu, mais ce que nous ne saurions dire, c'est le naturel des poses des petits personnages qui couvrent les deux pentes du toit, et la noblesse de leurs attitudes. Les religieuses sont charmantes avec leurs petites figures poupines, mais quelle expression de piété dans le visage du moine barbu agenouillé, et quelle habileté dans l'exécution du torse du frère lai ressuscité ! Les personnages ont de bonnes proportions et leur groupement est naturel et vrai, tous concourent bien à l'ensemble du sujet, chaque scène restant indépendante des autres. On l'a dit avec juste raison, l'art du XIIIe siècle est un art réaliste dans la plus grande acception du mot, car il imite la nature, il la reproduit, en lui conservant sa vérité, mais en y ajoutant quelque chose de grand et de sévère qui tient à ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé. Et pourtant ces statuettes ne sont pas des modèles de beauté,

les figures sont rondes, les nez épatés, surtout ceux qui sont vus de face, les anges qui portent des attributs ont la bouche un peu grande et grimaçante, mais à côté de ces légères critiques, qui sont plutôt des caractéristiques du talent du sculpteur, les plis sont simples et bien drapés et toute la composition respire une grande dignité. Les accessoires ne sont pas moins intéressants comme documents : l'étole de saint Étienne, l'encensoir d'un des anges, le costume des moines tous chaussés, celui des religieuses, le groupe charmant de la Vierge et de l'Enfant qui est assis sur le genoux gauche de sa mère et bénit de la main droite, tandis qu'il tient un livre de la gauche, tout cela forme l'un des monuments les plus complets et les plus remarquables que nous ait légué la fin du XIIIe siècle. C'est une véritable œuvre de statuaire, le bijou agrandi d'un orfévre, mais d'un faire plus large, d'un sentiment plus élevé ; et le sculpteur inconnu, qui tailla ces images au fond de cette église ignorée, accomplit réellement une grande chose dans un petit espace.

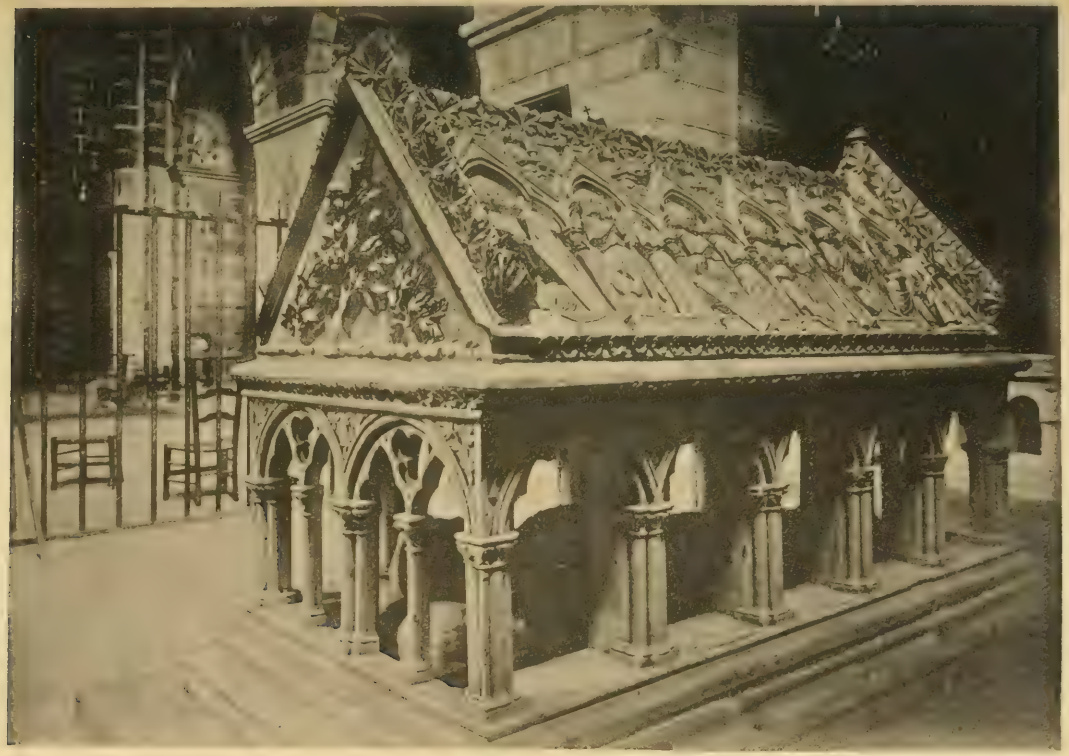

Imp. phot. ARON Frères à Paris.

TOMBEAU DE SAINT-ÉTIENNE D'OBAZINE

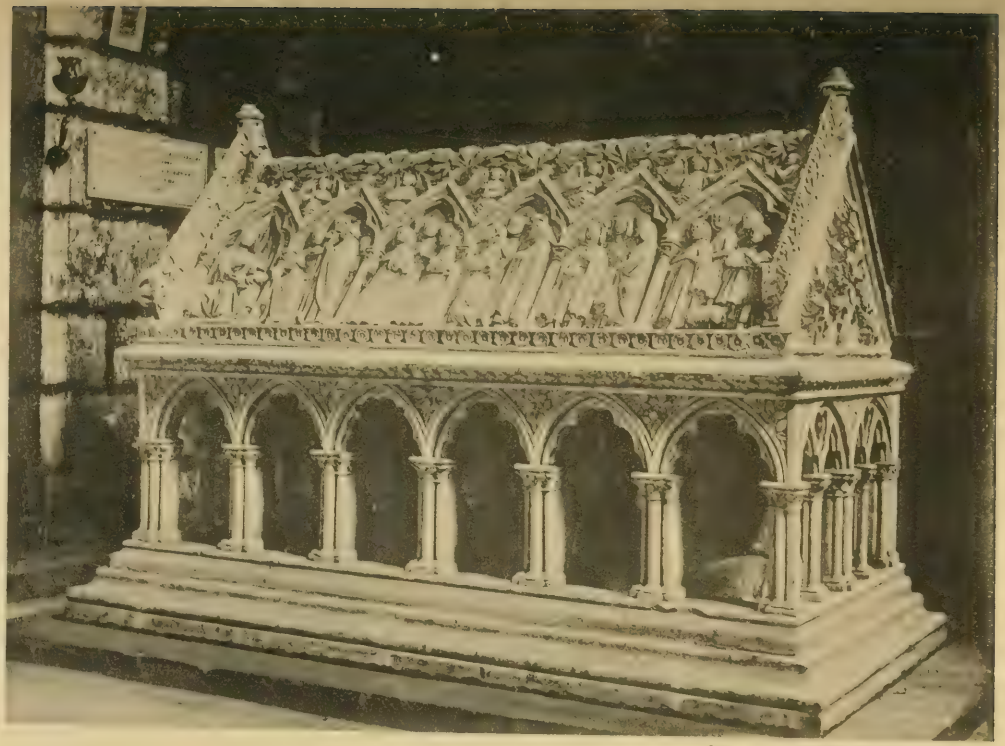

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

TOMBEAU DE SAINT-ÉTIENNE D'OBAZINE

Côté Nord

XII.

DE L'IMPORTANCE

DES

LIVRES DE RAISON

Au point de vue archéologique

Par M. Louis GUIBERT.

Les *Livres de raison*, tenus jadis au foyer de presque toutes nos familles de moyenne et de petite noblesse, de magistrature, de riche bourgeoisie, —en usage chez les artisans des villes comme chez les propriétaires ruraux, avaient été, jusqu'à ces dernières années, complètement négligés par les érudits. Il y a cinquante ans, nul ne songeait à les disputer aux rats, aux vers et à l'humidité, à les tirer de la poussière des greniers où ils dormaient oubliés depuis la Révolution, — depuis plus longtemps, peut-être ; car, bien avant 1789, les liens de la famille s'étaient relâchés, et le respect des traditions avait perdu son empire. A peine quelques descendants respectueux avaient-ils pris les précautions indispensables pour soustraire les notes intimes de leurs ancêtres à toutes

les causes de destruction qui les menaçaient. Un certain nombre de manuscrits domestiques furent ainsi sauvés ; mais on ne les feuilleta guère, et, dans ceux qu'on ouvrit, on chercha surtout des renseignements généalogiques. C'est là sans doute un des genres d'informations qu'on peut leur demander ; mais leur valeur à ce point de vue, si notable qu'elle soit, constitue un de leurs moindres mérites, et ils présentent, à beaucoup d'autres égards, un intérêt plus sérieux et d'un ordre incomparablement plus élevé.

Tout le reste, néanmoins, n'importait guère à cette époque, pourtant si peu éloignée de nous. La science sociale n'existait pas encore, et les grandes questions qu'elle devait agiter plus tard se devinaient à peine derrière les formules si discutées de l'économie politique. L'archéologie entrevoyait les larges perspectives de l'horizon qu'embrasse aujourd'hui son regard ; mais comme sa marche était chancelante et laborieux ses progrès ! Que d'incertitudes, que d'hésitations, de lenteurs, faute de points de départ fixes, de points de comparaison bien reconnus et bien déterminés, faute d'une méthode scientifique, d'une critique un peu sévère, de rigoureuses définitions !. . Pour l'histoire, elle croyait avoir tout dit quand elle avait retracé avec plus ou moins de fidélité les grands chocs des peuples, la succession des monarques, les événements principaux de chaque règne, les bruyantes et monotones vicissitudes des batailles. Que pouvaient fournir à des récits d'aussi haute volée les modestes registres de ces marchands, de ces notaires, de ces gentilshommes de campagne ? Un jour vint pourtant où l'histoire élargit le champ de ses investigations, aperçut le peuple tout entier au-dessous du prince et

entreprit de scruter la vie des diverses classes de la nation dans tous ses détails. Quelques chercheurs s'avisèrent de l'intérêt qu'offriraient les témoignages des livres de raison, bien moins suspects que les mémoires ou les correspondances des gens de cour. On ouvrit donc les vieux registres, que des mains filiales avaient seules touchés pendant des siècles, et on les interrogea avec une certaine curiosité, mais avec trop de respect peut-être : il faut dire qu'ils étaient de mine passablement rébarbative, et que tout, dans la plupart de ces vénérables volumes, semblait fait pour décourager le lecteur : l'écriture, d'un déchiffrement parfois malaisé, la multiplicité des abréviations et des signes d'apparence cabalistique, le désordre des documents, les intercalations fréquentes, la forme même des actes et des notes, l'obscurité de maint passage, le défaut absolu d'intérêt d'un grand nombre de mentions. Mais quand le travailleur avait vaincu les premières difficultés et s'était familiarisé avec son manuscrit, quelles larges compensations celui-ci lui réservait ! Que de révélations charmantes ! Que de bonnes fortunes imprévues !

Un écrivain de talent et de cœur, M. Charles de Ribbe, réussit enfin à appeler sur cette catégorie de documents l'attention du grand public en même temps qu'il faisait apprécier toute leur valeur, toute la variété de leurs ressources aux érudits. Grâce à lui, tout le monde, depuis une quinzaine d'années, a largement puisé à cette nouvelle source d'informations. Le retard même qu'on a mis à y recourir semble accroître l'ardeur passionnée avec laquelle on recherche, on signale, on dépouille, on scrute nos vieux manuscrits domestiques.

Nul n'ignore aujourd'hui qu'un livre de raison est un registre où le père de famille consignait, avec la mention de tous les événements de quelque importance survenus dans sa maison ou intéressant les siens, le compte-rendu détaillé de sa gestion du patrimoine et les faits qui avaient pu influer sur cette gestion. Le livre de raison — *liber rationis*, *liber rationum* — est avant tout et surtout, comme son nom l'indique, un livre de comptes. Ce sont donc des comptes qu'on doit s'attendre à y trouver. Mais le budget d'une famille résume son histoire et sa vie tout entière. Le Play le savait bien, lui qui, en tête de chacune de ses précieuses monographies, a placé le budget détaillé du foyer. Aussi combien de renseignements variés, de mentions intéressantes le lecteur va rencontrer en feuilletant ces pages bourrées de chiffres et surchargées de notes ! Chaque génération, par la main de son chef, a écrit dans ces registres ses mémoires intimes, pour les laisser à la génération qui la suivait, à titre de document pratique, de leçon et aussi de justification ; car le père est responsable, devant les siens comme devant Dieu, de la famille dont le gouvernement lui a été confié, et plus absolu est son pouvoir, plus lourde est sa responsabilité... Le rédacteur du registre jette parfois un coup d'œil au-delà de l'horizon domestique et note les événements extérieurs qui le touchent de près ou qui l'impressionnent vivement. Il recueille pour lui-même et pour ses successeurs quantité d'indications utiles et s'empresse de les consigner à son livre. Tantôt c'est le secret d'une composition pharmaceutique d'une efficacité cent fois éprouvée, tantôt c'est l'énumération des mystérieuses propriétés de certaines plantes, de certaines liqueurs, les vertus ma-

giques de certaines combinaisons de chiffres, de lettres ou de mots. Voici des prières d'un effet certain et des invocations auxquelles les saints ne peuvent rester sourds : tout cela entre deux relevés de comptes, entre une reconnaissance de dette et un bail à cheptel. Le père de famille copie sur son livre ses inventaires, les contrats qu'il passe dans les circonstances les plus diverses ; il mentionne l'argent qu'il dépense et l'argent qu'il reçoit, celui qu'il prête, les travaux qu'il fait exécuter, ses acquisitions, ses procès, ses maladies, et Dieu sait avec quels détails ! La note du médecin prend place au registre à côté de celle du meunier, du maçon, du boucher et du tailleur. Bref, il y a un peu de tout, ou, pour parler plus exactement, beaucoup de tout dans ces livres si dédaignés naguère. On y rencontre surtout ce qu'on ne pourrait espérer de trouver nulle part ailleurs : des notes intimes, écrites pour les enfants et non destinées au public.

Sauf quelques indications sommaires données sur trois ou quatre manuscrits de famille, par M. l'abbé A. Lecler, dans ses notes et ses additions au *Nobiliaire de la Généralité de Limoges*, de l'abbé Nadaud, aucun livre de raison, limousin ou marchois, n'avait encore été, à la date de 1877, l'objet d'une étude sérieuse. M. Fernand de Malliard eut, vers cette époque, la bonne fortune de rentrer en possession d'un registre domestique, embrassant une période de plus d'un siècle et demi (1507-1662) et concernant sa propre famille : suivant, le premier dans notre province, les exemples et les conseils de M. de Ribbe, il publia, dans le *Bulletin de la Société scientifique, archéologique et historique de Brive*, de 1879 à 1882, ce précieux et intéressant manuscrit, en le faisant accompagner de

savants commentaires et de notes excellentes, de nature à décourager les futurs éditeurs de registres domestiques dans notre pays. Tout en nous résignant à la perspective de présenter au public un travail moins satisfaisant à beaucoup d'égards, nous avons pensé néanmoins que la publication de nouveaux documents de ce genre, en aussi grand nombre que possible, serait une œuvre utile, et, sûr de trouver, nous avons cherché, avec le concours de nos excellents et laborieux confrères, MM. Alfred Leroux, l'abbé Lecler, J.-B. Champeval, de Cessac. Nous avons été nous-même étonné du résultat de nos recherches. Qu'on en juge : Il y a douze ans, nous ne connaissions, pour tout l'ancien diocèse de Limoges, que le texte du seul livre de raison des de Maillard. Actuellement, les bulletins des diverses sociétés savantes de nos trois départements n'ont pas publié, *in extenso* ou par extraits, moins de quarante-deux de ces manuscrits, et le chiffre total de ceux qu'il nous a été permis d'étudier (y compris les registres publiés), ou dont l'existence nous est attestée d'une façon précise et catégorique, s'élève à cent quatre, fournis surtout, il faut le dire, par les deux départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne. Il serait trop long d'en donner ici le relevé ; du reste, il ne faut pas se hâter de publier ce catalogue afin de ne pas s'exposer à y laisser de trop importantes lacunes ; mais il vous paraîtra peut-être intéressant de savoir dans quelles proportions les diverses classes de la société, les diverses professions sont représentées à cette grande collection de mémoires domestiques. Nous avons tenu à faire ce dépouillement. Notre classification n'a rien d'absolument rigoureux, puisque beaucoup de ces registres ont été

successivement tenus par plusieurs personnes, n'exerçant pas toujours la même profession. Toutefois, en assignant chaque livre de raison à son principal auteur, celui qui lui donne le trait essentiel et distinctif de sa physionomie, on peut dire que ce relevé ne manque pas d'une certaine exactitude. Tel qu'il est, il nous a semblé mériter votre attention. Le voici :

Prêtres	12
Gentilshommes	5
Magistrats, juges de tout rang	15
Fonctionnaires de divers ordres	5
Notaires	8
Avocats, hommes de loi ou d'affaires	7
Chirurgien	1
Imprimeurs	3
Négociants et riches bourgeois	28
Petits marchands, aubergistes, propriétaires de campagne	16
Industriels et artisans	3
Dame noble	1
Total égal	104

Le plus ancien des livres de ce genre dont nous possédions le texte est celui d'un juge de Saint-Junien, Pierre Esperon, renfermant des mentions qui remontent à 1384 ; mais nous avons la preuve, par un passage du manuscrit des Benoist, de Limoges, que dès le treizième siècle, de semblables registres existaient au moins au foyer des familles considérables de notre pays.

Les indications générales que nous venons de donner

sur les anciens registres domestiques, suffiraient à établir leur importance pour les études archéologiques. Nous voudrions, toutefois, insister d'une façon particulière sur ce point, et montrer combien d'indications précieuses les personnes adonnées à ces travaux peuvent recueillir dans les livres de raison. Nous nous bornerons à prendre quelques exemples dans nos manuscrits limousins, qui, à eux seuls, nous fournissent très suffisamment de quoi appuyer et justifier notre thèse.

L'histoire, qui examine et commente des faits, — la sociologie, qui recherche et explique des rapports, — la statistique, qui groupe des chiffres ; la science économique, la médecine, l'agriculture, bien d'autres sciences et bien d'autres arts trouvent une ample moisson dans nos registres domestiques. Cette constatation seule établirait leur importance documentale au point de vue de l'archéologie. Celle-ci, en effet, n'a pas seulement pour but d'étudier et de comparer les objets anciens, le matériel de l'humanité à ses divers âges : édifices et mobilier, vêtements et parures, armes et outils ; elle est amenée, en s'occupant de l'usage assigné à chaque objet, à considérer l'homme lui-même, ses conditions d'existence, le milieu dans lequel il vit : de là des incursions de tous les instants dans le domaine de la sociologie et de l'histoire.

Or, aucun document ne nous donne, de l'existence et de l'intérieur d'autrefois, une vue plus claire et plus complète que les livres de raison. Après la lecture de certains d'entre eux, nous connaissons la maison aussi bien que le propriétaire lui-même ; nous savons quels meubles garnissent ses appartements, d'où viennent la plupart et ce qu'ils coûtent ; combien de barriques de vin sont entassées dans son cellier et ce qu'elles valent ;

combien de setiers de grain loge son grenier dans les années d'abondance et dans celles de disette. Feuilletez le livre des Malliard, de Brive, par exemple : quels renseignements précis sur toutes choses et comme ces mille détails caractéristiques vous mettent pour ainsi dire chaque objet sous les yeux. Quoi de plus instructif que l'inventaire des vêtements, fourrures et bijoux. d'Isabelle de Solminhac, femme de Malliard ? Prenez les divers manuscrits des Péconnet, de Limoges : leur intérieur, sans luxe, mais confortable et cossu, ne revit-il pas devant vous? Voici le « coffre de bahut », acheté à Paris ; les trois lits avec leur garniture en tapisserie de Bergame ; les dix-huit chaises recouvertes de la même étoffe, et dont le bois — celui d'une douzaine tout ou moins — a été acheté vers le même temps, c'est-à-dire en 1661. Des huit pièces de Bergame qui, avec un grand tapis, sont revenues, y compris le port et la douane, à 91 livres 10 sous, il en a été réservé une — le père de famille a soin de l'indiquer lui-même — pour décorer la façade de sa demeure les jours de processions solennelles... Parcourez le cahier domestique du lieutenant-général Martial de Gay (1591-1602), vous y noterez à chaque page des mentions d'un réel intérêt. Ce ne sera pas seulement son mobilier que vous connaitrez au bout de quelques heures de lecture : ce seront ses vêtements et ceux de sa femme, les bijoux et les parures de celle-ci, les armes du magistrat : vous le verrez s'adresser à un maître de forges pour avoir de bonnes plaques de fer et les donner à un habile ouvrier de Limoges qui lui en fabriquera une armure complète, plus une cuirasse pour un de ses valets. On est au temps de la Ligue et trop souvent la main se porte à l'épée.

Tout le monde sait quel prix l'archéologie attache à juste titre aux inventaires : il n'est presque point de livre de raison qui n'en contienne plusieurs, tantôt amples et minutieux, comme ceux du registre des Malliard, tantôt plus modestes et plus sommaires, comme ceux du livre de Pierre Esperon. Il y a, dans les notes relatives aux arrangements de famille, des détails extrêmement précieux sur certains bijoux, certains objets rares. Les contrats de mariage, qu'on trouve à chaque pas, fournissent le plus souvent des indications sur le trousseau de la femme, l'étoffe qui fournit ses vêtements, ceux de fête tout au moins, leur couleur, leur valeur, etc.

Auprès des inventaires, il faut noter les mentions relatives aux prêts. On a toujours beaucoup emprunté ; mais la forme des emprunts n'a pas moins varié que celle des chapeaux. Autrefois, on prêtait le plus souvent sur gage. Fait bizarre : le prêt sur gage mobilier nous répugne aujourd'hui alors que l'obligation hypothécaire n'a rien qui choque notre délicatesse. Nos pères connaissaient l'hypothèque, l'obligation, la reconnaissance, et cependant ils usaient fort de l'engagement. Le cabinet de certains riches bourgeois d'autrefois était un véritable mont-de-piété en miniature. Un père de famille se trouvait-il à court d'argent, il allait tout bonnement chez son voisin, lui remettait un ou plusieurs des objets de prix qui ornaient sa maison, des bijoux qu'il cachait au fond de ses coffres, et il recevait en échange les espèces monnayées dont il avait besoin. Quand ses propres débiteurs le remboursaient, que ses métayers lui remettaient le montant de la vente d'un bœuf ou d'un lot de moutons, il s'acquittait, reprenait son gage et tout le monde trouvait la

chose la plus naturelle et la plus légitime du monde, puisque tout le monde usait couramment de ce mode de crédit.

Félicitons-nous de la persistance de cet usage : grâce à lui, nombre de livres de raison conservent l'indication, parfois même une description sommaire de beaucoup d'objets intéressants. On connaissait ce que renfermèrent les trésors des églises, les garde-meubles et les coffres des argentiers des princes ; mais qui aurait jamais, sans le secours de nos manuscrits, plongé le regard dans les boîtes et les tiroirs les plus intimes de nos ancêtres, et connu l'opulence de leurs trésors domestiques? Le mot d'opulence n'est pourtant pas trop fort. Jugez-en par quelques articles pris au hasard dans les cahiers des Péconnet (XVe au XVIIe siècle). Nous y voyons figurer un « estuy de miroir esmaillé » ; des « crochets d'or et de perles » ; une « cordelière d'or esmaillé » ; un « reliquaire d'or » ; plusieurs « demi-ceints » d'argent ; un « pendant d'or et vitres » ; des « aiguières et salières d'argent » ; des « enseignes d'or esmaillé » ; « des chandeliers, des flambeaux et un coquemard d'argent, etc. ».

La vaisselle d'argent fait son apparition non seulement dans les relevés de cette nature, mais aussi dans les notes concernant les partages de famille, aux registres des Texendier de l'Aumosnerie, notamment (1636-1703). On trouve des cuillers et des gobelets d'argent « façon de Limoges » chez les Péconnet, qui appartenaient à une famille d'orfévres ; mais ces derniers se servaient surtout, comme la plupart des riches bourgeois de leur temps, de vaisselle d'étain fin. L'un d'eux, Jean Péconnet (1644-1678), donne complaisamment le détail d'un service de ce genre

qu'il a acheté à Paris, lors d'un de ses voyages. Toutes les pièces sont à ses armes et portent en outre ses initiales. Qu'on juge si cette vaisselle est soigneusement conservée et si on prend des précautions pour la garantir contre la négligence ou la brutalité des domestiques. Le maître de maison inventorie du reste tout ce qui est laissé à la disposition de ces derniers. C'est ainsi que le sieur Beynes, de Meymac (milieu du XVIIe siècle), note le nombre exact d'assiettes, plats, écuelles remis par lui à sa servante pour les besoins journaliers du ménage et dont elle lui devra compte au bout de l'année.

Que dirons-nous du chapitre des achats et des cadeaux? Sous ce rapport, le *Journal* d'Élie de Roffignac (1588-89) est sans contredit un des manuscrits les plus intéressants qui nous soient passés par les mains. La note des dépenses quotidiennes du gentilhomme nous apprend ce qu'il mange, comment il s'habille, comment il s'éclaire. Nous le voyons faire demander au boucher tantôt une « longe de velle », tantôt un « gigot de porc » ou « la moitié d'un mouton ». Parfois il envoie un de ses domestiques à Brive ou à Tulle pour acheter une demi-douzaine d'oranges, des amandes, du riz, du sucre, des épices, du gibier : bécasses, lièvres et perdrix, pour les jours de gala; des œufs, de la morue ou des harengs pour les jours d'abstinence. De temps en temps le Journal enregistre l'achat d'un paquet de chandelles, de 8, 10 ou 12 livres en général; ailleurs on note des gants, des chaussures, des rubans, cinq sous d'aiguilles, six milliers d'épingles, des matières pour faire de l'encre, une écritoire, un étui de lunettes, des colliers de lévriers, des drogues, des étriers, de la toile, de la

passementerie. L'excellent seigneur va rendre visite à l'évêque de Limoges, Henri de la Marthonie, et il profite de ce voyage pour faire des acquisitions aussi nombreuses que variées : une paire de jarretières de soie, deux douzaines d'aiguillettes, deux coiffes de toile, une épée et un *haquet*, avec leur fourreau, « un baston garny d'espée », trois paires de mors, trois livres d'amandes, une de poires, une demi-livre de coton, de la poudre, un chapeau et les approvisionnements pharmaceutiques de rigueur. Chaque objet est indiqué avec le prix en regard.

Martial de Gay, quand il revient de Paris, rapporte, lui aussi, maint objet utile, mais surtout des parures et des bijoux pour sa jeune et charmante femme, Barbe Chenaud. C'est tantôt un « manchon de velours » avec sa broderie d'or ; tantôt des « boutons d'or » pour orner un agnus ; tantôt une « bourse brodée » ou un « porte-fraise » : tout cela sans préjudice des aiguières et bassins d'argent, coffres de bahut, toile ouvrée à faire nappes, et autres objets destinés au ménage.

En nous initiant à tous les travaux de construction ou de réparation qu'ils font exécuter, les auteurs des livres de raison nous fournissent de précieux détails sur ces bâtiments eux-mêmes, leur aménagement, leur disposition, leurs commodités et leurs inconvénients. Gérald et Jean Massiot, de Saint-Léonard (1431-1490), nous montrent les aqueducs et les égouts municipaux se dirigeant à travers les caves et les souterrains qui s'étendent sous les maisons, et le domaine privé et le domaine public s'enchevêtrant en d'inextricables dédales. A la même époque, Étienne Benoist (1426-1451 ?) nous entretient des difficultés que présente le nettoyage de certains cloaques et des précautions à

prendre pour procéder à cette délicate opération. Vielbans, consul de Brive (1571-1598) fait connaître par quelques passages de son registre combien l'hôtel de ville est alors en mauvais état. Nous trouvons enfin dans le manuscrit de Martial de Gay de nombreux détails sur sa belle maison du Portail-Imbert, dont il afferma longtemps une partie au moins aux officiers de la Généralité. En 1597, par exemple, nous le voyons refaire les vitraux de la « salle neuve », qui sont décorés alors de quatre écussons représentant : le premier, l'écu de France; le second, l'écu de Navarre ; le troisième, les propres armoiries du maître du logis, et le quatrième, celles de sa femme. Dans un voyage à Paris, le lieutenant-général avait acheté deux tableaux : le portrait de la reine Marguerite et celui de la reine Louise ; il les avait placés dans des cadres or et noir, avec des rideaux de taffetas pour préserver les peintures, suivant une coutume fort répandue à cette époque et qu'observent religieusement de nos jours certains musées et certaines églises de Belgique et d'ailleurs, non point, imaginons-nous, dans le seul but de ménager les couleurs des chefs-d'œuvre dont ils ont la garde.

Ce ne sont pas là, du reste, les seuls tableaux que Martial eût dans sa maison ; il possédait aussi le portrait de sa femme et le sien, exécutés, vraisemblablement, à Limoges, par un Italien du nom de Georges.

Il faut le reconnaître : nos manuscrits limousins fournissent peu de renseignements pour l'histoire de l'art. Nos pères, quand ils savaient dessiner, utilisaient tout feuillet blanc qui leur tombait sous la main. Un vieux traité de perspective (*De artificiali perspectiva*, Toul, 1521), relié avec les *Regole generale de architettura*, de Serlio, et conservé à la Bibliothèque com-

munale de Limoges, montre sur ses marges et ses pages blanches de curieux dessins à la plume et à la sanguine, exécutés en 1609 et 1610, par Jean Guibert, « maistre escripvain et painctre ». Les livres de raison, comme les ouvrages de bibliothèque, sont parfois illustrés de la sorte. Tel est celui que nous attribuons à Jacques Geoffre, de Brive (1698-1774) : plusieurs de ses pages sont couvertes de dessins à la sanguine, retouchés à l'encre, et non sans intérêt. On y voit des esquisses de la tête du Christ, de la Vierge, de saint Jean, des saintes femmes ; des études assez curieuses pour les figures et le geste des bourreaux de la flagellation ; des portraits, etc. Antoine Reissent, curé de Goulles, a collé sur son registre (1668-1674) un certain nombre de gravures dont la plupart sont tracées d'une pointe naïve à l'excès et passablement barbare.—Par malheur, nous ne connaissons de livre de raison d'aucun de nos artistes du XVIe siècle, d'aucun de nos grands émailleurs ; mais de ce que nous n'en avons pas découvert encore, il ne s'ensuit pas qu'on doive renoncer à en trouver. Ne possède-t-on pas le précieux *Tagebuch* d'Albert Dürer ? Pourquoi désespérer de mettre la main sur le registre domestique d'un Léonard Limosin, d'un Pierre Raymond ou d'un autre de ces artisans illustres qui se sont si largement inspirés de l'œuvre du maître allemand ? Ce serait là, pour l'histoire de l'art français comme pour l'histoire de notre province, une trouvaille sans prix.

Les livres de raison ne fournissent pas seulement des détails sur les habitations privées, sur leur ameublement et les œuvres d'art qui les décorent. Nous avons déjà signalé, dans le manuscrit de Vielbans, quelques indications sur l'état de la maison commune de Brive ;

il en offre également sur celui des fortifications de la ville : murs, portes et fossés, à la fin du XVIe siècle. Martial Robert (1677-1702) parle des bâtiments de l'hôpital d'Aixe ; Gondinet (1613-1630) de la réparation d'une chapelle à Saint-Yrieix ; le livre des Baluze, de Tulle, renferme divers renseignements sur les églises de Saint-Pierre et de Saint-Julien. Étienne Benoist décrit, dans la première moitié du XVe siècle, la chapelle que sa famille possède dans l'église Saint-Pierre-du-Queyroix, à Limoges ; il mentionne la voûte, les vitraux, la clôture, l'armoire où sont déposés les vases sacrés, la garniture de l'autel, les courtines et les bancs. En signalant la chute de la foudre, les auteurs de nos registres rappellent les dommages qu'elle cause aux édifices, aux églises notamment. C'est ainsi que nous apprenons, par Esperon, les dégâts causés, le 3 octobre 1405, par le tonnerre, au clocher de la belle église de Saint-Junien.

Ce qui abonde, dans les manuscrits dont nous poursuivons l'étude, ce sont les dates, les dates précises de tout ce qui se passe non seulement au foyer, mais dans la paroisse, dans la ville : il ne se fait pas une procession, il ne se fond pas une cloche, il ne se plante pas une croix, il ne se commence aucun édifice, il ne se fonde pas une communauté religieuse sans que le père de famille note le fait à son *papier* domestique, où archéologues et historiens sont bien heureux de le relever aujourd'hui. Que ne possédons-nous les livres de raison tenus par les contemporains de la construction de nos plus belles églises ! Combien de choses nous y apprendrions que nous ne saurons jamais !

Grâce aux mentions de ces manuscrits, nous suivons partout le père de famille et les diverses personnes de

la maison. Ils nous conduisent aux baptêmes, aux mariages, aux enterrements. Nous allons avec eux en pèlerinage. Avec eux nous voyageons. Étienne Benoist, Martial de Gay, Élie de Roffignac, Pierre Ruben, les Péconnet, James et Pierre Treilhard et bien d'autres nous font parcourir le pays et les provinces voisines. Nous allons avec plusieurs d'entr'eux jusqu'à Poitiers, à Bordeaux et à Paris. Le consul Vielbans est sans cesse en route pour défendre les intérêts de la ville ou de son présidial : son registre nous transporte tantôt à Paris, tantôt à la cour du roi de Navarre, à Nérac, à Sainte-Foy ou à Montauban. Pierre de Sainte-Feyre (1497-1533) nous mène plus loin encore : jusqu'en Italie, où il se rend à la suite du duc de Nemours. Nous laissons à penser combien de notes précieuses nous valent toutes ces pérégrinations !

Pierre Donmailh, notaire à Gros-Chastang (1597-1632), Pierre Ruben, bourgeois d'Eymoutiers, avocat du Roi en l'Élection de Bourganeuf (1645-1661), Jean Péconnet (1644-1678), Joseph Péconnet (1679-1700), nous initient à la vie et au régime des écoliers d'autrefois. Nous les voyons envoyer leurs enfants dans les villes qui possèdent un collège et les y placer dans d'honnêtes familles, où, pour une modique somme, et avec un supplément de provisions expédiées, en même temps que le linge et les vêtements, par la mère, le vivre et le couvert leur sont assurés. Dès le commencement du XVe siècle, le juge Esperon nous a appris qu'il recevait en pension des enfants envoyés par leurs parents à Saint-Junien pour y fréquenter les écoles.

Nos livres de raison limousins ne nous fournissent que des renseignements bien clairsemés sur l'atelier domestique, l'apprentissage, la vie professionnelle des

artisans et l'industrie elle-même. On y rencontre pourtant sur ce point quelques notes d'un réel intérêt : celles par exemple que donne sur ses voyages et ses travaux Antoine Collas, tapissier de Felletin, dans son carnet (1758 à 1781) et les renseignements que contient le registre des Massiot, sur l'établissement, à Saint-Léonard, de poëliers normands, dès 1480. — Par contre, les manuscrits dont nous nous occupons ici sont riches en informations de toute espèce sur le travail agricole, les modes de culture, les produits du sol, leur valeur, les conventions entre le maître d'une part, et le domestique, le fermier ou le colon partiaire de l'autre. A cet égard, les indications sont aussi précises que nombreuses et variées. Avec Isaac et Alexis Chorllon, de Guéret (1628-1709), nous assistons à la transformation complète d'une propriété. Les registres des Roquet, de Beaulieu (1478-1525) et des Massiot, de Saint-Léonard, nous montrent le métayage, qui reste encore de nos jours le mode de culture le plus répandu de beaucoup en Limousin, établi au XVe siècle dans la contrée, avec ses usages actuels ; nous pouvons nous rendre compte d'une façon plus précise encore des conditions et des effets du contrat entre le propriétaire et le colon partiaire, en étudiant les divers livres des Péconnet. Celui de Pierre Ruben, d'Eymoutiers, nous fait assister à la sortie d'un métayer à la fin de sa baillette et aux opérations des arbitres chargés d'évaluer, à ce moment, le cheptel du domaine.

On trouve, dans tous les manuscrits domestiques, une quantité considérable de passages énonçant non seulement le prix des grains, des bestiaux et des autres produits agricoles, mais celui des marchandises les plus usuelles, d'un grand nombre d'ustensiles de mé-

nage, d'outils, des objets d'habillement, des matériaux de construction, enfin le salaire de la main-d'œuvre dans les circonstances les plus diverses et pour ainsi dire à toutes les dates successives de la période de quatre siècles au cours de laquelle il nous est permis de nous aider de ces documents. A la suite de constatations d'un certain intérêt, résultant de notes puisées dans nos livres de raison, M. Victor Duruy appelait, il y a trois ans, au Congrès de la Sorbonne, l'attention toute particulière des travailleurs sur l'importance considérable de ces registres pour l'étude d'une question des plus complexes, des plus controversées et des plus obscures : celle de la valeur réelle de l'argent aux diverses époques. Il est certain que les témoignages si répétés, si rapprochés, si variés dans leur objet, de nos manuscrits, offrent les données les plus sérieuses pour la solution de ce problème, d'un égal intérêt pour l'archéologue, l'historien et l'économiste.

Nous arrêterons ici une démonstration qui, peut-être, n'avait pas besoin d'être faite. Il nous a paru cependant qu'elle n'était pas absolument inopportune. Nous croyons avoir établi, par ce qui précède, l'importance des registres domestiques pour l'étude de l'archéologie et des matières qui s'y rattachent de la façon la plus directe et la plus étroite. Souhaitons, en finissant, que de nouvelles découvertes viennent augmenter dans un bref délai la collection, déjà si riche et si précieuse, de nos livres de raison français, et en particulier de nos registres limousins.

XIII.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

DANS LA CORRÈZE

Par M. l'abbé POULBRIÈRE

(Réponse à la 7e Question)

Messieurs,

Le plus ancien monument religieux du Bas-Limousin doit être ce qu'on appelle improprement *le château des Cars*, dans la commune de Saint-Merd-les-Oussines, au canton de Bugeat.

C'est une ruine en pleine lande, à distance de tout village, mais à proximité d'un grand bac de pierre, qui était autrefois, peut-on croire, l'un des objets de l'édifice On voit effectivement sur le flanc de celui-ci, à droite du point où devait être son entrée, le carré contigu qui enfermait ce bac. Je me suis laissé raconter sur place que des paysans du dernier siècle avaient essayé de l'emporter ; mais ils ne purent le faire traîner par leurs bestiaux qu'à une petite distance, dans un pli de terrain humide, d'où les roues des chariots furent impuissantes à se dégager. Il a 2m 31 de longueur intérieure, 1m 50 de largeur *idem*, 1m 50 de profondeur ; l'épaisseur de ses parois est de 21 centi-

mètres ; la forme totale, celle d'un ovale aplati aux deux bouts.

Je me persuade que nous avons là une de nos plus anciennes cuves baptismales, faite au temps de l'immersion et pour l'immersion même. La date de 1763, que l'on y a gravée en contournant les chiffres, est de pure plaisanterie, à moins qu'elle ne serve à dater la tentative dont je viens de parler.

L'édifice religieux en vue duquel on l'avait creusée a la forme basilicale : c'est un rectangle de 12 mètres sur 9, terminé par un hémicycle légèrement plus étroit, qui ajoutait 3 mètres à la longueur. Les pierres en sont de fortes dimensions, 1 mètre, 1^{m}50 ; elles sont soigneusement taillées, avec queues d'aronde. On y distingue un massif tailloir, une base de pilastre, une base attique de colonne, un grand claveau d'arc, un gros tore engagé, une pierre de corniche. Ces débris sont répandus sur le soubassement de l'édifice, seule partie qui nous en reste, et encore à l'état de mutilation. Elle suffit cependant, avec les débris qui l'accompagnent, pour nous faire remonter jusqu'aux temps gallo-romains. Nous avons affaire, ce me semble, ou à une petite église, ou à un baptistère des premiers temps du christianisme en nos contrées. Il me paraîtrait difficile de ne pas dépasser le VIe siècle dans la détermination à faire de sa date.

Du reste, rien d'écrit à ce sujet ; point de souvenirs de ce centre religieux dans l'histoire du pays.

Nous possédons en Bas-Limousin une de ces églises en rotonde avec collatéral qui sont une rareté partout : c'est l'église de Saint-Bonnet-la-Rivière, localité très anciennement connue comme fief de la maison de

Pérusse des Cars. D'après la tradition, cette église serait l'expiation d'un crime et aurait été imposée par le pape, sur le plan ou dans la forme du Saint-Sépulcre de Jérusalem. L'abbé Texier l'a crue du XIe siècle et M. de Laurière en a fait, dans le *Bulletin Monumental*, une petite étude que je ne connais pas mais qui probablement la rattache à l'époque romane. D'autres n'y trouvent rien de roman, sauf, je suppose, la grande porte d'ouest, qu'on a pu rapporter d'une autre église antérieurement existante dans la localité. L'histoire et l'examen commandent peut-être de ne pas éconduire trop légèrement cette contradiction.

Quoi qu'il en soit, voici l'église. Elle est sur un plan complètement circulaire, à deux étages de fenêtres en carré long, avec des murs nus, trop peu solides pour avoir pu jamais porter soit coupole, soit voûte : le plafond plat règne partout. Dix piliers cylindriques séparent le centre de l'édifice du déambulatoire ou bas-côté tournant : ces piliers sont sans base et n'ont pour chapiteau qu'un tailloir à peine mouluré. Les deux plus rapprochés de l'autel sont un peu plus espacés ; ils s'unissent dans le déambulatoire à deux plus petits qui les aident à ménager le sanctuaire. Point d'hémicycle : l'autel s'appuie au mur et avec la balustrade de clôture interrompt la circulation du bas-côté. En face, à l'ouest, se trouve la grande porte, cintrée comme à l'époque romane et ornée d'un gros tore. Elle est simplement adaptée à l'église et le pinacle à deux baies qui la surmonte ne se rattache au reste que par la charpente.

Il y avait autrefois sur le flanc nord de la rotonde une tour ronde aussi, de médiocre dimension, que j'ai vue et qui était du même style que le reste. On l'a

détruite de notre temps pour bâtir la sacristie. Le cordon torique, qui enserre à mi-hauteur tout le bas de l'église, la ceignait de même et témoignait de la simultanéité de sa construction.

En dehors de ces deux ouvrages, Messieurs, toutes nos églises monumentales sont l'héritage des cloîtres bénédictins et cisterciens. Bâties dans le XIIe siècle ou sur la fin du siècle précédent, elles ont toutes en commun le style de l'époque romane, mais avec des variantes intéressantes à noter. Je l'ai dit ailleurs :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Commençons par celle d'Uzerche, consacrée en 1098, le 30 janvier. L'histoire peut parler à son sujet de consécrations antérieures, mais, ici comme à Arnac, toute consécration antérieure a dû porter sur un édifice antérieur. L'édifice actuel est un vaisseau d'environ 50 mètres, avec une crypte, unique au diocèse de Tulle. Il a quatre travées de nef et deux bas-côtés voûtés en quart de cercle pour contrebuter le grand comble. Sur la deuxième travée s'élève un clocher du XIIe siècle, en style reconnu limousin, qu'a signalé et dessiné Viollet-le-Duc. De la même famille que ceux de Saint-Léonard et de Brantôme, il semble leur être inférieur. Ce n'en est pas moins, vous l'avez vu, Messieurs, une belle pièce qui domine très majestueusement et l'église d'Uzerche, et la curieuse ville étagée sous ses murs, et les splendides gorges où coule la Vézère. Il s'étage lui-même en carrés successivement rétrécis, que finit par surmonter un octogone. La pyramide de couronnement, selon Viollet-le-Duc, était autrefois maçonnée

en moëllons. Une charpente l'a remplacée, et cette charpente, depuis le passage du célèbre architecte, a été elle-même consumée par le feu du ciel ; mais on l'a rétablie dans son premier état.

A la nef succède un transept flanqué de deux absidioles : on y lit, au dehors comme au dedans, d'anciennes inscriptions recueillies par les auteurs ; je ne les donne pas. L'abside est circulaire, avec piliers cylindriques et chapelles rayonnantes (trois). C'est au-dessous que se trouve la crypte, basse, voûtée et ne dépassant pas le chœur. On n'y accède que du dehors par une porte à l'est. Rotonde à gros piliers trapus sans ornements, allée tournante, triple absidiole, tombeau dans le flanc nord, absence de tout autel : telle est, du moins aujourd'hui, cette crypte, dont on a fait une vulgaire et pénible décharge. Comme elle est la seule en Bas-Limousin, M. de Dion se demande si elle a jamais servi au culte et si ce n'est pas une substruction nécessitée par la déclivité du terrain.

L'ancienne abbatiale de Beaulieu, plus considérable que celle d'Uzerche et présentement la plus grande du diocèse (65 mètres), offre comme elle trois nefs, un transept à deux absidioles, un déambulatoire et une couronne, au chevet, de trois chapelles. Elle repose sur douze gros piliers carrés, cantonnés de demi-colonnes en application sur des pilastres ; la conque absidale a pour supports, comme à Uzerche, quatre piliers cylindriques un peu forts. Voûtes en berceau, avec doubleaux tantôt surbaissés, tantôt légèrement aigus : dans les collatéraux, voûtes d'arête ; au-dessus des collatéraux, galeries obscures ouvrant sur le grand vaisseau par des arcatures géminées et voûtées en quart

de rond. Le centre de la croix est marqué par une coupole octogonale à pans inégaux, que surmonte une lanterne en octogone régulier.

Cette lanterne accuse le voisinage du XIIIe siècle, car il est clair pour quiconque observe l'église de Beaulieu avec quelque attention que ce recommandable monument fut le résultat de deux campagnes. La première, assez voisine de l'année 1100, embrasse tout le chevet, le transept et la quatrième travée de la nef : ce sont les deux tiers du monument, les deux tiers les plus soignés. La seconde doit être postérieure à 1150 et trahit une certaine lassitude : nous lui devons pourtant le remarquable portail du midi. Sans affecter la physionomie générale de l'édifice, la différence des deux parties se révèle dans une multitude de détails secondaires. Quand on arrive à la façade d'ouest, on y trouve le XIIIe siècle installé dans le triplet supérieur à la porte et dans le grand clocher bâti au côté droit. C'est par suite probablement des incidents de guerre du XIVe siècle qu'on rebâtit au XVe la voûte et la paroi d'ouest du croisillon septentrional ; une travée du bas-côté du nord fut revoûtée en même temps. Dans votre visite à l'église de Beaulieu, vous ne serez, Messieurs, que médiocrement impressionnés de ces divergences partielles : elles ne dérobent pas à l'ensemble de l'édifice sa belle et robuste unité.

Je ne vous parlerai pas ici du porche méridional, dont on refait en ce moment la voûte : vous le verrez demain, ce qui vaudra bien mieux que d'en entendre ici la sèche description. D'ailleurs, c'est à une autre question de notre programme que cette œuvre importante doit être rattachée : j'aurai probablement l'honneur de vous en dire quelques mots.

Tulle avait autrefois une abbatiale (à partir de 1317, on a dit une cathédrale) supérieure à celle de Beaulieu. Si le plan était le même, la nef était un peu plus longue, la couronne absidale comptait une chapelle de plus et le clocher de façade, avec sa flèche hardie, ses jours gracieux, ses tourelles, son porche, dont les piliers supportent tout, distançait de très loin le clocher de ma petite ville. C'est le plus beau du diocèse, si ce n'est pas le plus *limousin*. Du XIIe siècle dans le bas, du XIVe dans le haut, il unit, non sans grâce, dans ses trois étages variés, la fin de l'époque romane au commencement de l'ogive fleurie.

Quelques autres particularités distinguent encore l'église cathédrale de Tulle des églises romanes d'Uzerche, de Beaulieu et d'ailleurs : 1° Elle est à triple toiture et par conséquent n'a pas de galeries supérieures ; 2° Elle offre à hauteur de voûte une corniche sur encorbellement qui doit être une originalité, mais une originalité de bon aloi, dont la saveur n'est pas sans charme ; 3° Commencée avec le roman (1103), elle se finit, en dehors même de son clocher, avec un style nouveau qui donne à ses voûtes la nervure naissante : nervure assez forte encore et sans clef, où court même sur un point le zig-zag torique de l'époque disparue.

Vous retrouverez ce zig-zag dans la salle capitulaire. Il y a là une intéressante pièce, récemment rendue à la lumière et aux restaurations. Elle est accompagnée d'un cloître malheureusement incomplet, dont les arcades et les voûtes ne laisseront pas d'attirer votre attention. La date du tout est à peu près historique : chapitre et cloître suivirent d'assez près sans doute une scène de meurtre et de dévastation qui eut lieu en

1210. M. Anthyme Saint-Paul, l'archéologue émérite, y trouve, comme aux voûtes de la cathédrale, une influence du Nord.

Je n'ajoute pas que, si le cloître est mutilé, la cathédrale l'est plus fâcheusement encore : vous le verrez bien, hélas ! A l'époque de la Terreur, on faillit l'abattre tout entière. Elle fut quitte pour la perte de ses bras, de sa tête et de la lanterne qui surmontait le centre de la croix. Nous n'avons gardé que la nef, avec le clocher.

A Saint-Angel, dont la visite est portée au programme, un incendie de 1375 ne laissa de l'église romane du XIIe siècle que les bases de l'abside, les murs rongés de la nef et un petit nombre de piliers. Comme les moines ne pouvaient pourtant demeurer sans église, on refit tout aussitôt le transept et le chevet, sans rendre à celui-ci son déambulatoire, mais en y reconstruisant, par souvenir sans doute et pour l'utilité, une couronne absidale de trois petites chapelles, presque semblables à des enfeux. La nef fut laissée à plus tard. C'est le XVIe siècle qui la rebâtit sur ses bases romanes, en y remaniant la distribution des piliers et mettant les trois voûtes à la même hauteur. On trouvera peut-être que c'est l'effet d'une influence poitevine : la chose serait d'autant moins surprenante que Saint-Angel dépendait de Charroux.

Du reste, nous avons ici même, à Brive, et trois siècles plus tôt, la même particularité. Dans l'église du saint martyr local, abside et transept appartiennent au XIIe siècle ; mais le XIIIe revendique pour ses débuts le portail et la nef, avec ses piliers cylindriques

et nombreux, sa voûte à nervures, ses hautes fenêtres, son passage à jour sur encorbellement, — tout, pour ainsi dire, sauf partie des murs, où l'on surprend la trace d'un plan qui donnait à la nef de Brive les mêmes formes au fond qu'à celle de Beaulieu, et en y sculptant aussi un porche à bas-reliefs. Ce plan était même exécuté, car d'une part on a trouvé des morceaux du porche du XIIe siècle, et d'autre part on saisit sur un point du transept l'arcade qui éclairait à l'orient l'extrémité des galeries. Un malheur quelconque avait détruit cette nef presque aussitôt après sa construction, et, en la relevant dans un nouveau style, on s'était inspiré des habitudes du Poitou.

Conduit à Brive par la nef de Saint-Angel, je le suis à Arnac par son chevet. Là aussi, couronne absidale sans déambulatoire. Vues du dedans, les absidioles qui la composent semblent même moins un appendice de l'abside principale qu'une trinité de chapelles en trèfle, de laquelle surgirait le chevet. La nef, à Arnac, est sans bas-côtés : on n'y voit que des contreforts intérieurs revêtus de demi-colonnes et reliés entre eux par de grands arcs aigus, qui longent les parois. Si la voûte en ogive est postérieure au corps de l'édifice, celui-ci appartient au XIIe siècle ; quand on ne le verrait pas à son style, on le saurait par l'histoire : la consécration en fut faite l'an 1147 par l'évêque de Limoges, Pierre Viroald.

L'église de Vigeois est de la même époque. Vous avez été frappés de son abside, elle aussi toute d'un jet, sans piliers, avec trois chapelles. A la suite d'un transept ancien et proportionné, on vient de relever

sa nef, abattue je ne sais trop à quelle date, mais en en réduisant malheureusement la longueur, ce qui impressionne désagréablement. Qu'y faire? En pays pauvre, on mesure la dépense, et, ici la paroisse n'étant pas des plus considérables, on s'est borné au strict nécessaire.

L'ancienne abbatiale de Meymac me paraîtrait une sœur cadette de certaines cathédrales du Midi, celle d'Agen par exemple. C'est une de ces églises qui ne sont ni du style byzantin, ni du style angevin, mais qui tiennent des deux. On les a bâties comme pour y jeter des coupoles, point de ressemblance avec le premier style; on a remplacé ces coupoles par la croisée d'ogives, point de contact avec le second. Mais la travée de voûte, ici, est sans surhaussement. Elle s'étend comme une nappe sur les deux arceaux toriques qui la supportent : nervures trop grêles à l'œil pour l'étendue de la travée et trop légères aussi pour la massivité des bases. Ces bases puissantes, vigoureusement en saillie sur les murs latéraux intérieurs, se relient l'une à l'autre par des arcs si profonds, qu'on a pu, dans l'enfoncement, ménager des chapelles et loger des autels. Ce n'était pas inutile autrefois, quand, le haut de l'église étant occupé par les moines, on ne pouvait user que de la nef pour le service paroissial. Le chevet, au surplus, présentait trois autels seulement : le principal dans la maîtresse abside, et deux autres dans les larges absidioles du transept. Vous verrez que ce chevet est plus ancien que le corps de l'église, et l'entrée d'ouest plus ancienne que le chevet lui-même : de la fin du XIe siècle, on va dans ce monument jusque vers le milieu du XIIIe. Très curieux chapiteaux, à étudier comme ceux de Vigeois.

J'arrive à la belle église d'Obazine, réservée comme cistercienne dans un ensemble jusqu'ici bénédictin. C'est encore, par malheur, une église mutilée, et cruellement mutilée. Bâtie pendant vingt ans (de 1156 à 1177) avec un art qui jetait dans l'enthousiasme le biographe de saint Étienne (il faut dire que l'humble moine n'avait jamais vu les chefs-d'œuvre contemporains du Nord), elle comptait 92 mètres de longueur et neuf travées de nef, dont le pavé, dit-on, s'élevait d'un degré à chaque doubleau. Il ne reste plus que trois de ces travées, bâties, du reste, dans la manière des autres églises : Beaulieu, Tulle, Uzerche, etc. Le plan cistercien ne paraît qu'au transept et au chevet. Celui-ci, à pans coupés, est simple, sans déambulatoire comme sans absidioles, ce qui obligeait les religieux, pour la simultanéité des messes, à se jeter dans les nombreuses absidioles du transept. On remarquera de celles-ci, non seulement le nombre, mais la simplicité de forme et la sévère unité. Une chapelle complémentaire, à l'extrémité du croisillon nord, renfermait les reliques et projetait, elle aussi, sur le jardin des religieux une petite abside à pans coupés qui parfaisait sa grâce. Sur le centre de la croisée, par dessus une coupole cylindrique d'une belle facture, s'élève une lanterne octogonale à fenêtres géminées. Elle a été l'objet, comme la nef elle-même, d'importantes et récentes réparations qui ont plus ou moins suivi tout le corps de l'église. M'étant interdit de sortir ici des lignes de l'architecture, je ne vous parlerai ni des armoires, ni des stalles, ni des inscriptions, ni du trésor, ni du magnifique tombeau, mais je vous recommanderai la salle du chapitre, cet autre reste particulièrement intéressant de l'abbaye sortie des mains de saint

Étienne et de ses premiers moines : elle est aujourd'hui la chapelle des sœurs et de l'orphelinat.

Il y a un siècle, Messieurs, on aurait pu vous parler de Bonnaigue, de Valette, de Coiroux, trois filles d'Obazine, dont les églises, sans avoir peut-être une valeur monumentale, n'eussent pas été sans intérêt. Ce ne sont plus que des ruines. Si les cordeliers de Saint-Projet nous ont laissé leur belle chapelle du XVe siècle, ceux de Donzenac n'ont légué que des restes qui me paraîtraient accuser un édifice de valeur. Deux prieurés bénédictins avaient des églises considérables et précieuses : Saint-Robert et Albignac ; les guerres en ont fait deux tronçons, dont le dernier est aujourd'hui méconnaissable. Bort, plus heureux, a gardé encore le legs de ses anciens moines, refait en grande partie au XVe siècle.

Parmi les églises purement séculières, je me bornerais à signaler Ussel, si Beyssac n'avait aussi en sa faveur d'avoir été l'œuvre d'Innocent VI. Outre l'église de Saint-Cyr-la-Roche, on a classé parmi les monuments historiques l'ancienne chapelle du château de Ségur ; mais ce n'est plus qu'un sanctuaire ruiné du XIVe siècle : il va, comme les ruines qui le portent, chaque jour un peu plus à sa fin.

XIV.

LE CHATEAU
DE
LA FILOLIE
(DORDOGNE)

Par M. O. ROUSSELET,

Agrégé de l'Université, officier de l'Instruction publique,
Principal du Collège de Brive.

Le château de La Filolie, situé dans l'ancienne province de Guyenne (Bas-Périgord), fait aujourd'hui partie de la commune de Saint-Amand-de-Coly, canton de Montignac, arrondissement de Sarlat (Dordogne) [1° 7' 44'' de longitude occidentale,—45° 2' 40'' de latitude septentrionale].

Il occupe à peu près le centre d'un bassin, dont la pente générale est dirigée de l'est à l'ouest. Les eaux limpides de sources nombreuses et abondantes se réunissent en un ruisseau qui fait tourner plusieurs moulins avant d'aller grossir la Vézère dans la ville même de Montignac.

Creusé par les eaux tertiaires dans les roches de l'étage sénonien, le cirque de La Filolie est sillonné

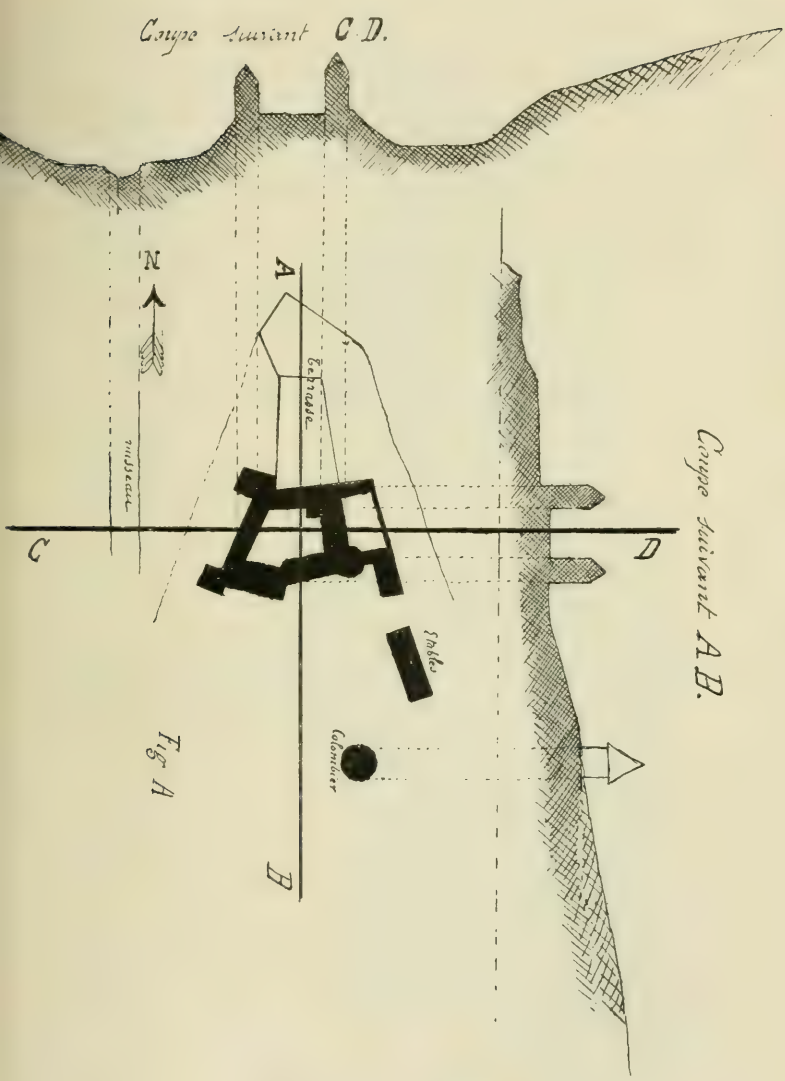

CHATEAU DE LA FILOLIE.

Plan d'ensemble et coupe du terrain (*Fig. A*).

d'ondulations formées par des collines couvertes de bois de chêne et de châtaignier entre lesquelles s'ouvrent autant de « combes » d'où l'eau ruisselle de toutes parts.

L'une de ces collines sur laquelle la route départementale de Périgueux à Sarlat développe ses pittoresques lacets est célèbre dans le pays sous le nom de « Douairan. » Elle est percée par le tunnel du chemin de fer de Nontron à Sarlat, qui débouche dans la belle et verdoyante vallée du Coly, rivière renommée par ses écrevisses et par ses truites exquises.

Les différentes couches des terrains sédimentaires se rencontrent sur tous ces mamelons, tantôt sous la forme de dépôts arénacés ou de conglomérats, tantôt en assises régulières compactes ou schisteuses souvent coupées par des failles remplies de terre végétale ferrugineuse.

Les points les plus élevés de la ceinture du bassin ne dépassent pas l'altitude de 280 mètres. Le château se dresse à 160 mètres. Plus bas, à 4 kilomètres, à la cote 70, la charmante ville de Montignac dominée par la silhouette brunie des ruines de son fameux château s'étend gracieuse sur les rives à la fois si fécondes et si pittoresques de la paisible Vézère.

Le climat est très agréablement tempéré. La neige ne vient jamais interrompre les travaux entrepris pendant l'hiver, et, durant les chaleurs de l'été, on ne se trouve point incommodé par les orages qui ne sont ni dangereux ni trop fréquents. Ces excellentes conditions climatologiques, ainsi que l'existence de nombreuses anfractuosités dans les roches calcaires, justifient le choix que l'homme préhistorique avait fait de cette région pour y établir sa demeure. Les grottes si célèbres des Eyzies et des Laugeries sont encore

CHATEAU DE LA FILOLIE.

Vue générale (*Fig. B*).

pleines des vestiges de cette primitive civilisation si brillamment évoquée par M. Élie Massénat dans l'étude de ses riches collections.

Lorsque du haut du chemin de fer ou des coteaux voisins on aperçoit le château de La Filolie, on reste frappé du grand air de sa masse. Peu à peu les détails apparaissent : les toits pointus des tours rondes, les arêtes vives des tours carrées émergent d'un fouillis de lucarnes et de mâchicoulis. Le ton chaud des murailles, le gris des toits de pierre, jouent harmonieusement dans le reflet azuré des pièces d'eau. Une vive accentuation est donnée à l'intensité des couleurs et à la vigueur des formes par le cadre de verdure aux nuances variées des prés et des bois.

Bâti sur une croupe de calcaire qui s'avance au nord entre deux vallons, le château domine de plus de 14 mètres une vallée plus large formée par la réunion de deux combes latérales (fig. A, coupe suivant C D). Il commande la route départementale de Périgueux à Sariat, à la naissance de la rampe du Douairan.

La pointe de ce promontoire ne supporte aucune construction ; c'est un jardin en terrasse de 800 mètres carrés.

De forme quadrangulaire, flanqué de deux tours carrées et d'une tour ronde, le château produit la vive impression de force et de grandeur qui se dégage des constructions du XVe siècle (fig. B). Les belles tours carrées qui le défendent à l'ouest ont 6^{m}60 de côté et 17^{m}30 de hauteur. Les murs, d'une épaisseur de 1^{m}60, sont percés d'embrasures de différentes formes : les unes (fig. 2) ovales ou oblongues (0,45-0,25), les autres (fig. 1) rectangulaires (0,54-0,48) avec ressauts dans les parois pour favoriser le ricochet. Ces murs se pré-

sentent avec le fruit bien prononcé de l'époque jusqu'à 3m 70 au-dessus du pied. Ils sont couronnés par des

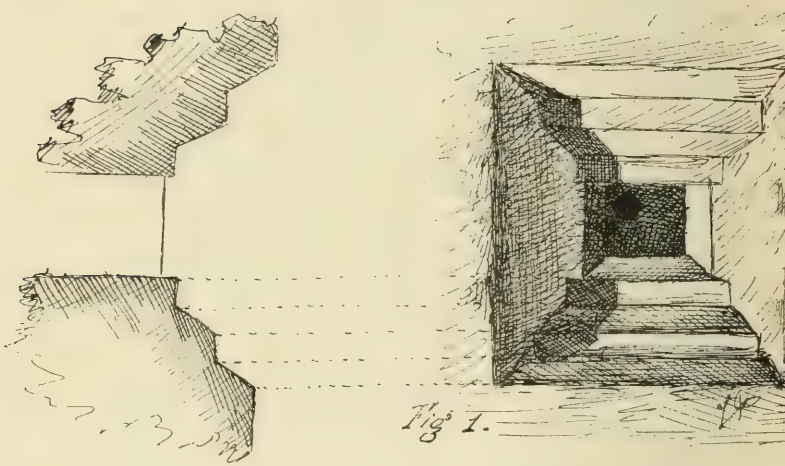

Fig. 1.

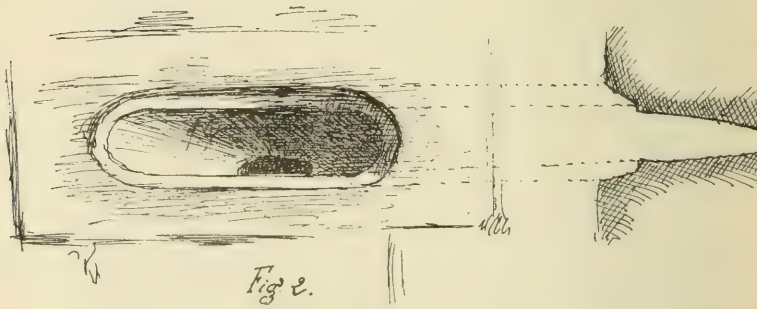

Fig. 2.

mâchicoulis remarquablement bien conservés. Les corbeaux des angles sont encastrés dans la direction des diagonales de la tour, les deux qui suivent de chaque côté déterminent le balancement, les autres demeurent perpendiculaires au mur. Ceux de la tour du sud et de

la porte d'entrée se distinguent par un ornement composé de trois filets, de deux gorges et d'une doucine droite (fig. 3). Les autres ne possèdent qu'un simple filet avec quart de rond (fig. 4).

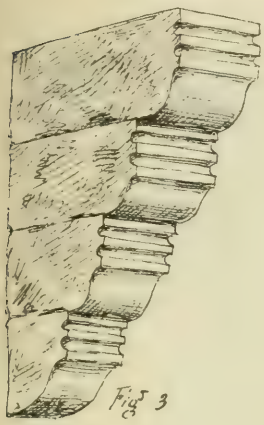

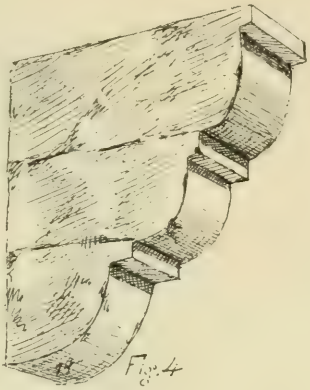

Les charpentes des tours très soignées en bois de châtaignier soutiennent des toits pointus avec couverture en pierre. Dans la tour du nord, à côté de la chambre du veilleur, on remarque des cabinets d'aisance installés dans les mâchicoulis : une pierre percée repose sur deux corbeaux et, en dessous, une dalle oblique préserve le mur.

Les tours possèdent deux étages au-dessus de caves voûtées à plein cintre très solidement construites. Entre elles, sur un développement de 30 mètres, règne une courtine formée d'un étage sur cave. Des moulures ornent les appuis des fenêtres. Seule, surveillée par les embrasures des tours, la porte des caves à plein cintre, large de 2 mètres, rompt la monotonie de

la partie inférieure de cette longue façade qui ne présente aucune défense remarquable. Les encognures sont occupées par deux petites tourelles en encorbellement (fig. 5).

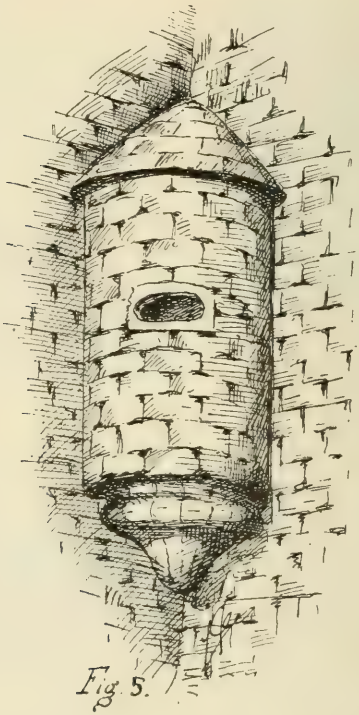

Fig. 5.

La plate-forme sur laquelle repose le château a une superficie de 1610 mètres carrés. Des pentes assez fortement inclinées l'isolent à l'ouest, au nord et à l'est. Elle n'est reliée à la colline que du côté du sud où se trouve l'entrée (fig. 6). On pénètre dans la cour intérieure par une porte à plein cintre de $2^{m}45$ de

large au-dessus de laquelle surplombent des mâchicoulis d'un bel effet (fig. 7). Entre les corbeaux ex-

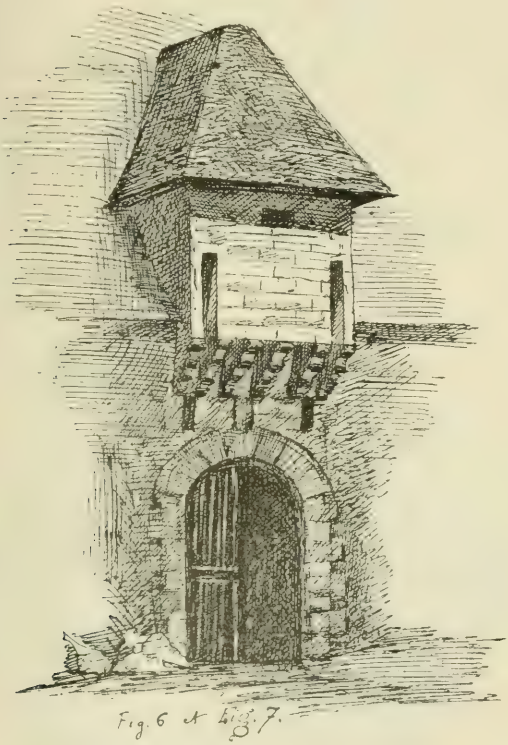

Fig. 6 et fig. 7.

trêmes sont entaillées les rainures du pont-levis. Une tour ronde située un peu en arrière à droite complétait la défense de l'entrée (Voir le plan B, lett. C).

Du même côté, nous apercevons la chapelle dont un des murs faisait partie de l'enceinte. Elle était dédiée à Sainte-Marie-de-la-Conception (Acte de Tyssieu, no-

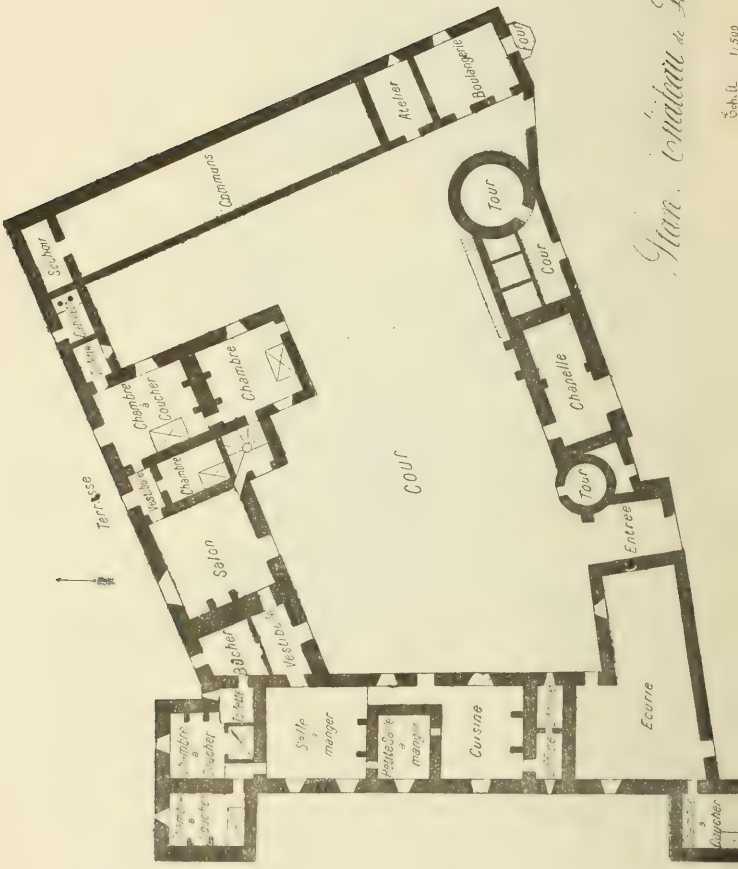

Plan. Château de La Filolie.

Échelle 1:500

taire, 1746). La clef de voûte du sanctuaire est ornée d'une belle croix de Malte (fig. 8).

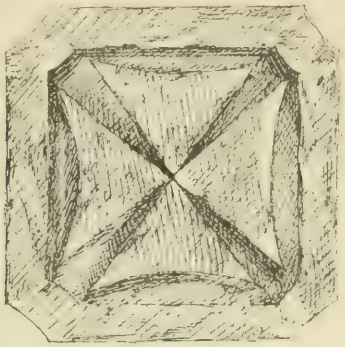

Fig. 8.

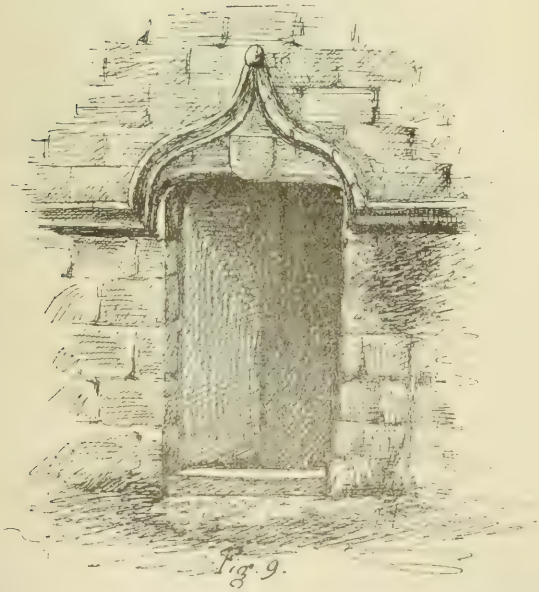

Fig. 9.

A peu de distance à l'est s'élève une tour ronde qui

formait l'angle sud-est du château. Le toit pointu en est fort remarquable.

Les constructions qui forment la façade du nord sont moins anciennes ; elles possèdent le caractère Renaissance de la fin du XVIe siècle. Un escalier de pierre en colimaçon dans une tour carrée dessert les différents étages. La porte est surmontée d'un fronteau avec écusson (fig. 9). Au sommet de la tour, une fenêtre armée d'un mâchicoulis surveille cette porte et la défend au besoin (fig. 10). Les heureuses proportions des

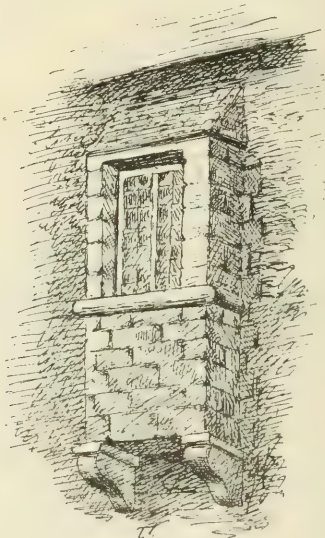

Fig. 10.

meneaux et des croisillons donnent aux lucarnes un cachet d'élégance qui offre un agréable contraste avec la masse des constructions précédentes. Les unes se présentent avec des tympans triangulaires d'un

beau profil (fig. 11), les autres avec des frontons demi-

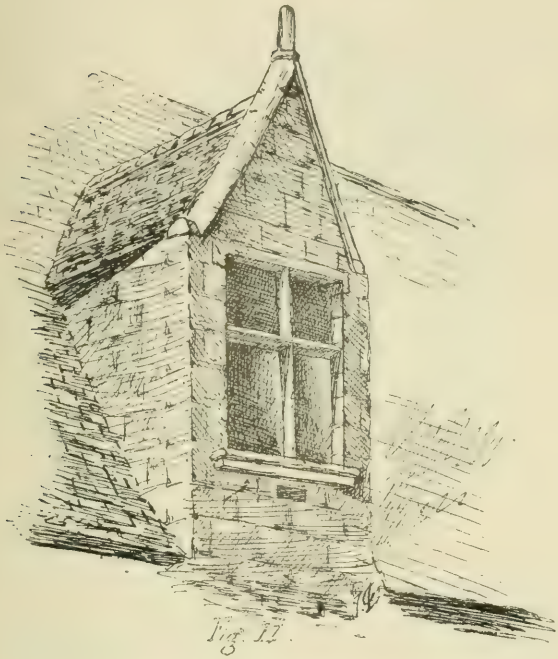

Fig. 11.

circulaires ornés d'une coquille centrale (fig. 12). La pierre d'appui de chacune des fenêtres ou lucarnes est percée d'une petite embrasure ronde faisant office de meurtrière.

Une porte à plein cintre, percée dans une des plus anciennes murailles, laisse encore apercevoir des armoiries intéressantes gravées sur le parement extérieur de la clef de voûte. L'attribution de ces armes est incertaine. Les familles d'Escars et de Lastours paraissent être désignées. L'écu est angulaire, sans rayures

ni dans le champ ni sur les pièces. L'absence d'indica-

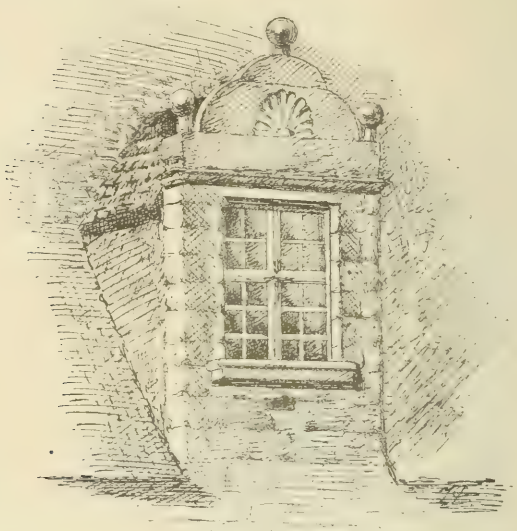

Fig 12.

tion des émaux et des couleurs s'explique par l'ancienneté de ces armes (fig. 13) : Ecartelé : au premier,

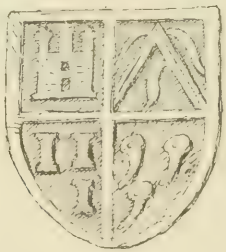

fig. 13

un château ; au second, un chevron avec trois pois-

sons ; au troisième, trois tours ; au quatrième, trois cornes d'abondance.

Mais visitons le corps de logis du nord. A un premier vestibule succède une vaste pièce qui prend jour sur la cour et sur la terrasse : c'est le salon desservi par un second vestibule qui s'ouvre sur la terrasse et sert d'antichambre aux pièces voisines. L'escalier dont nous avons parlé ci-dessus et dont les marches de pierre usées ont été recouvertes de lames de chêne nous conduit au premier étage dans deux corridors de directions perpendiculaires qui servent de dégagement à cinq chambres. L'une d'elles, spacieuse, ornementée de vieilles peintures en frise, pavée d'une mosaïque en petits cailloux, est remarquable par sa cheminée, par les puissantes et nombreuses solives du plafond. Elle semble avoir rempli l'office de salle des gardes.

Dans la partie la plus ancienne du château, à l'ouest, nous parcourons successivement deux salles à manger, deux chambres avec cabinets, la cuisine très vaste où une immense cheminée excite notre curiosité.

Au cours de cette rapide visite, nous avons pu apercevoir dans de grandes salles, aux plafonds élevés, des cheminées Renaissance à colonnes et à moulures. Les foyers demi-cylindriques, ménagés dans l'épaisseur des murs, ont attiré notre attention déjà captivée par des boiseries du XVIIe siècle. Les baies des plus anciennes portes intérieures sont relativement basses, étroites, percées dans les murailles épaisses. Notre imagination ne se contient plus. Elle évoque le souvenir des temps où, dans ces mêmes salles, retentissaient les appels aux armes et les cris de guerre. Mais la vue des écuries, remises, étables, buanderie, boulangerie, etc.,

installées dans les bâtiments modernes de l'est, nous ramène à la réalité. Le colombier en dôme date du XVe siècle. Une moulure en larmier pratiquée dans la face inférieure d'un bandeau de pierre arrête les incursions des rongeurs et des petits carnassiers.

Au point de vue de la défensive, la situation du château est fort heureuse. Elle a dû être remarquée de bonne heure. Il est permis de penser que la terrasse actuelle était primitivement couverte de constructions militaires. L'existence d'un donjon, élevé sur ce tertre pendant la période troublée du moyen âge, ne paraît point non plus invraisemblable. Dans ce repaire, les gens d'armes se trouvaient à l'abri de toute surprise et de toute attaque. De là, en tous sens, ils pouvaient partir pour leurs excursions pillardes. Malheur à l'audacieux marchand qui voyageait de Montignac à Sarlat sans escorte. Avant qu'il ait pu se reconnaître, il se trouvait dévalisé et rançonné sans merci. Si la montée du Douairan avait la parole, elle pourrait en rapporter bien long sur les attaques à main armée dont elle fut le théâtre. Les collines et les combes tortueuses et boisées favorisaient admirablement ces expéditions.

Le nombre et la position des châteaux, l'état des propriétés, la condition des habitants, la situation économique de la contrée, tout indique encore suffisamment avec quelle vigueur la féodalité s'est implantée dans cette partie du Périgord, avec quelle énergie elle s'y est maintenue pendant de longs siècles, alors même que l'autorité royale l'avait terrassée ailleurs depuis longtemps.

C'est à la fin de la guerre avec les Anglais, vers le milieu du XVe siècle, que le château de La Filolie

semble avoir été construit avec les débris de son donjon. Cent ans plus tard, vers 1572, des huguenots, venus de Sarlat, s'emparèrent à l'improviste du puissant monastère de Saint-Amand-de-Coly et s'y établirent (1). Ils commirent d'affreux ravages et désolèrent le pays à dix lieues à la ronde. La Filolie n'échappa point à la dévastation. La moitié du château, au nord et à l'est, fut ruinée.

Dans les premières années du siècle suivant, on utilisa les matériaux provenant de ces ruines pour élever la construction Renaissance que nous avons précédemment décrite.

Les domaines de La Filolie s'étendaient alors sur tout le bassin dont le château occupe le centre. Aujourd'hui, cette terre est moins importante ; c'est cependant encore une grande propriété de plus de deux cents hectares comprenant cinq métairies, avec d'excellents prés, des terres fertiles produisant maïs et froment, un parc, des bois étendus, des vignes au vin renommé.

Plusieurs sources donnent abondamment une excellente eau potable qui arrose les prairies, alimente de grands bassins favorables à la pisculture et fait tourner deux moulins sur des chutes de plus de cinq mètres.

Les fameuses truffes du Périgord s'y rencontrent nombreuses, très grosses et très parfumées.

Enfin, les arbres à fruits de toutes sortes y prospèrent, et c'est sans doute à l'excellente huile extraite

(1) La belle et imposante église de Saint-Amand, dégagée des ruines du monastère par les soins de M. l'abbé Carrier et classée parmi les monuments historiques, en atteste l'importance.

de la belle noix du Périgord que La Filolie doit son nom.

Nous transcrivons ci-dessous quelques renseignements historiques que nous devons pour la plus grande partie à M. le Dr Laroche, médecin à Montignac.

La famille de Beaulieu est la plus ancienne dont on ait pu trouver la trace. Un de Beaulieu, propriétaire de La Filolie, exerçait la fonction de juge à Montignac (Archives de Pau). En 1578, Henri III de Navarre donne à François de Beaulieu des prés situés dans la juridiction de Montignac.

En 1587, M. de La Filolie (d'azur à trois flanchis d'argent) (fig. 14) vient offrir ses services à M. de la

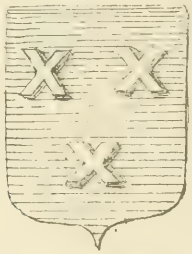

Fig. 14.

Motte-Fénelon pour la défense de Sarlat contre les troupes du vicomte de Turenne (Chroniques de Jean Tarde).

Un sieur de La Filolie faisait partie de l'assemblée des seigneurs du Périgord, qui consentirent à l'impôt de la décime selon le vouloir du roi de Navarre (Collection du Périgord, XVe vol., p. 34. — Bibliothèque Nationale) (1).

(1) Communiqué par M. Fornont-Hyardin.

Un autre est cité dans une réunion des seigneurs du Périgord faisant partie de la sénéchaussée (Même collection).

Jeanne de La Filolie, fille de feu Messire Antoine de La Filolie, est admise comme professe au couvent de l'Hôpital-Beaulieu en Quercy, dépendant de l'ordre de Saint-Jean-de Jérusalem (1).

Le château passa aux mains des d'Escars, puissante famille du Limousin qui donna un sénéchal au Périgord. Ce sénéchal avait pour parents très rapprochés deux évêques qui jouèrent un rôle important au XVIe siècle. Une demoiselle d'Escars avait fondé près d'une métairie, à Drouïllevieille, en face du château, une chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Neiges, pour perpétuer le souvenir d'un événement miraculeux. Le Douairan tire son nom d'un douaire qui avait été créé à cette époque.

A la suite d'un mariage, les Chapt de Rastignac habitèrent La Filolie. La marquise Chapt de Rastignac de Gaubert est une des bienfaitrices de l'hospice de Sarlat.

La famille de Beauroyre (d'azur à trois pattes de griffon d'or, les deux du chef surmontées d'une étoile double du même) (fig. 15), originaire du Limousin, hérita d'une partie de la fortune de la marquise de Gaubert et s'établit à La Filolie peu de temps avant 1789.

A la Révolution, les de Beauroyre émigrèrent. La Filolie fut mise sous séquestre et administrée comme bien de l'Etat. On vendit deux métairies (Les Bories) à Jean Labrousse-Bosredon le 15 fructidor an IV de la République.

(1) Communiqué par M. Philippe de Bosredon.

Le 20 juin 1810, le chevalier Jean-Marie de Beauroyre-Vilhac, ancien capitaine de cavalerie, habitant

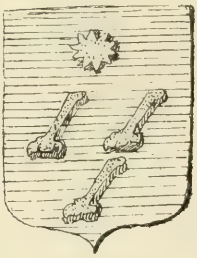

Fig 13

la ville de Brive, racheta les Bories à Jérôme Labrousse-Bosredon. Il était rentré en possession du château au retour de l'émigration. Dominique de Beauroyre, le comte Charles de Beauroyre et le vicomte Frédéric de Beauroyre s'y succèdent pendant près d'un siècle.

A la date du 11 février 1889, les héritiers du vicomte Frédéric de Beauroyre vendent le château et la propriété de La Filolie à M. Rousselet-Formont, principal du collège de Brive, le propriétaire actuel.

XV.

LANTERNES DES MORTS

Tombeaux, Sculptures et Mobilier

DES ÉGLISES DE LA CORRÈZE

Par M. l'abbé POULBRIÈRE.

(Réponse à la 11e Question.)

Parmi les œuvres accessoires de l'architecture, rien n'empêche de mentionner en premier lieu ces touchants monuments qu'on appelle les lanternes des morts. Pour l'unique fanal de ce genre conservé en Corrèze, on le doit d'autant plus qu'il est pratiqué dans un contrefort de l'abside d'Ayen et fait ainsi partie de l'église elle-même. M. l'abbé Lecler, auteur d'une étude spéciale et justement remarquée sur ces phares funèbres, nous l'indique en ces courtes lignes : « L'ancien cimetière d'Ayen offre une lanterne des morts qui est unique en son genre, personne n'en ayant signalé de semblable jusqu'à ce jour. M. l'abbé Poulbrière l'a reconnue le premier et c'est la *Géographie de la Corrèze*, par Joanne, qui a publié sa dé-

couverte en ces termes : « Ayen, chef-lieu de canton. « Église dont le sanctuaire (XIVe siècle) est entouré « d'enfeux nombreux et remarquables, et appuyé d'un « contrefort ayant servi de fanal funéraire. »

L'économie de ce fanal, Messieurs, était très simple. On avait fait le contrefort creux comme une cheminée. Une porte ouverte sur la face extérieure permettait de s'y introduire. Au moyen d'une poulie fixée en haut et d'une corde retenue en bas, on en hissait la lampe jusqu'à la hauteur de plusieurs baies carrées, ménagées sous l'amortissement. De là cette lampe pouvait projeter sur tout le cimetière ses pieuses lueurs. En cas de besoin, une série de trous espacés dans les parois offraient, pour monter, la ressource qu'ils offrent dans les puits pour descendre.

On connaîtrait à la rigueur, chez nous comme chez nos voisins, d'autres contreforts ayant servi de fanaux funéraires, mais sous une forme si élémentaire que c'est à peine si l'on ose les signaler. Ils faisaient cet office au moyen d'une simple niche pratiquée dans leur épaisseur, à plus ou moins grande élévation. Je vous citerai pour exemple l'un de ceux de façade de l'église de Naves, près Tulle, église prévôtale et paroissiale que décore un autel remarquable et que son cimetière précédait autrefois.

Sans quitter encore l'église d'Ayen, un mot des enfeux que l'on vient de vous y signaler et qui en accompagnaient le phare funèbre. Partout ailleurs sépultures d'exception, ils semblent ici la règle. On en voit à l'intérieur du vaisseau, dans le croisillon nord ; on en voit à l'extérieur, entre tous les contreforts. Il y en a bien ainsi une douzaine, comme à la file, soit au-dedans, soit au-dehors de cette église paroissiale,

digne à mes yeux de classement, tout au moins de conservation et d'entretien, ne serait-ce que pour une si régulière et singulière série d'enfeux, de même temps, de même forme, qui s'en disputent le pourtour. Ils constituent d'ailleurs, comme l'abside elle-même, un travail délicat du XIVe siècle. Malheureusement, on se doute qu'ils ont subi bien des mutilations. Raison de plus de conserver ce qui nous en demeure !

Pour les tombeaux proprement dits, Messieurs, nous avons un chef-d'œuvre, le tombeau de saint Étienne d'Obazine, dans l'église dont ce grand moine avait élevé les premières assises. C'est, dit avec raison l'abbé Texier, « un type excellent de l'architecture et de la sculpture du XIIIe siècle (fin). » Je devrais vous lire à ce titre la belle description qu'en a faite notre savant compatriote ; mais comme elle est, regrettablement, un peu longue pour ce compte-rendu, je me borne aux lignes du même auteur dans le tome I du *Bulletin de Limoges :*

« Sur un soubassement formé par deux marches est couchée la statue du saint, vêtu comme pour le sacrifice, de l'aube, de l'étole, du manipule et de la chasuble ronde. Une église gothique le recouvre et l'enveloppe tout entier. Cet édicule est formé d'arcades en style rayonnant, évidées à jour. Elles supportent une toiture inclinée à deux eaux. Les frontons triangulaires formés par l'inclinaison des deux faces du toit sont décorés de reliefs figurant des feuillages. D'un côté, le figuier et la vigne livrent leurs fruits à l'avidité des petits oiseaux ; sur l'autre, la pierre féconde a germé à l'ombre du sanctuaire et s'est parée de la plus riche végétation. Sur la toiture, deux hauts reliefs représentent l'ordre tout entier de Citeaux marchant,

au jour de la résurrection, vers un trône où siège l'enfant Jésus assis sur les genoux de Marie. La longue procession des moines se déroule sous les arcades d'un cloître gardé par les anges. Ils vont par ordre, les abbés en tête, suivis des frères de chœur précédant les sœurs, placées à l'avant-dernier rang, avant les convers et leurs troupeaux. Ils vont ; et, pendant que les pères arrivés les premiers s'inclinent et adorent, sous la troisième arcade un frère se détourne : ses bras se croisent sous la large draperie de laine, sa tête s'incline ; il est inquiet : arrivera-t-il assez riche d'œuvres pour mériter bon accueil ?

« La vue de cette figure naïve, que Lesueur eût admirée, fait rêver. Quel souci assombrit ce front, calme jusque dans la tristesse ? Une solitude laborieuse a-t-elle ses peines comme le siècle, et celui qui a fui le monde pourrait-il en trouver les ennuis ? Sans doute, s'il caresse en son cœur quelque reste des affections passagères.

« Peut-être le pieux sculpteur qui *tailla* ces gracieuses images voulut traduire cet enseignement moral en jetant cette figure grave au milieu des figures sereines de ces religieux. Mais la confiance doit remplacer la crainte : le juge s'est caché sous des traits fraternels : à l'extrémité du tombeau sourit une enfance divine sur les genoux d'une mère couronnée.

« La description de ce tombeau du XIIIe siècle, œuvre exquise où l'expression des âges de foi s'allie avec la correction des temps modernes, ne saurait remplacer sa vue. »

Voilà pourquoi, Messieurs, vous irez voir le tombeau d'Obazine : on peut s'en remettre sans crainte à votre jugement.

Dans une petite église de l'arrondissement d'Ussel,

sous laquelle nous devons passer pour nous rendre à Meymac, se cache un autre tombeau que nous ne verrons pas, mais qui, malgré son infériorité relativement à celui d'Obazine, mérite une mention. C'est le tombeau de Soudeilles.

Il est dans une chapelle latérale, au midi de l'église, sous une arcade d'une ogive très pure, dont les chapiteaux et le voisinage accusent la transition du XIIIe au XIVe siècle. On y voit couchée une dame en robe courte, la tête dans un filet de l'époque, appuyée sur un oreiller, entre deux anges qui tiennent des encensoirs à chaînes courtes et ouvertures tréflées. Les yeux sont grands ouverts. La robe est surmontée du manteau, que retient une chaînette formant collier. Une ceinture de cuir, bouclée et annelée, laisse pendre sur le côté gauche une aumônière. Les mains sont jointes sur la poitrine. Aux pieds est un dragon. De chaque côté des pieds, correspondant aux anges de la tête, sont deux moines trapus, assis, lisant sur un prie-Dieu, dont il faut remarquer l'ornementation rayonnante : une arcature ogivale géminée, surmontée d'un *oculus* et s'inscrivant avec lui dans une arcade ogivale plus grande, qu'accostent de petits trèfles dans les angles supérieurs. Cette intéressante sculpture, toute sur calcaire, est surmontée, dans les parois de l'arcade, de deux groupes en haut relief. Celui qui domine la tête de la gisante est un calvaire. Jésus-Christ en croix, avec les jambes croisées et les bras en ligne horizontale, est entre sa mère, qui porte une couronne, et l'apôtre saint Jean, qui porte son livre. Détail curieux, le Christ n'est point nimbé et les deux figurines ont un nimbe crucifère. Au-dessus des pieds, saint Martin à cheval partage son manteau avec un pauvre (saint Martin est

le patron de la paroisse) ; une personne qui doit être la morte, fondatrice de cette chapelle, à genoux devant lui, lui présente un édicule, dont le pignon d'entrée n'est pas sans offrir au-dessus de la porte une arcade assez caractéristique. Cet édicule ne peut être l'église, qui date nettement de l'époque romane : reste donc qu'il soit la chapelle où s'abrite le tombeau.

J'en ai dit la date d'après les données archéologiques : aucun document historique n'en précise ni l'année ni l'auteur.

La cathédrale de Tulle possédait autrefois plusieurs sépulcres saillants d'évêques, que Baluze n'a pas manqué de mentionner dans son *Historia Tutelensis*. Il y a trois ans, j'ai reconnu dans les dépendances de cette église les débris mutilés de l'un d'entre eux, celui de Jean de Cluys, décelé par l'écu du prélat. Dans le cloître, se trouve aussi la pierre, avec effigie en plein relief, qui a couvert jadis la dépouille de l'abbé Bernard de Ventadour († 1236?). C'est précisément celle de l'abbé qui fit faire ce cloître. Il y dort en chasuble, la tête sur un carreau, entre deux petits anges. Ses deux mains pressent sur la poitrine le livre des louanges divines, et la crosse abbatiale repose dans un pli de ses bras. On reconnaît sans peine le XIIIe siècle, à tous les détails de l'ornementation autant que du costume ; quant au personnage, il a les armes de sa maison sur l'oreiller qui supporte sa tête : elles y sont associées à une crosse *en partition* avec les armes de Tulle. Impossible par conséquent de mettre en doute l'appartenance de ce tombeau.

On m'a fait voir au bourg d'Affieux une dalle tirée de l'église et offrant grossièrement en demi-relief un défunt vêtu d'une robe comme celui de Soudeilles.

Homme ou femme ? je n'ai bien pu distinguer. La dalle tumulaire de Couffy est plus nette, sans avoir beaucoup plus de valeur artistique : on y voit, malgré l'usure, un chevalier armé de toutes pièces, autour duquel se lit cette inscription que l'on est contraint de compléter partiellement :

O VOS OMNES QUI TRANSITIS PER VIAM, ATTENDITE ET CONSIDERATE QUIA CERTA [MORS IMMI] NET [INCERTA JUDICIA MA] NENT. ORATE DEUM PRO MORTUIS PECCATORIBUS. ET JACENT HIC DOMINI DE CASTELLOVIRIDO. ORATE PRO EIS.

La tour des seigneurs de Châteauverd s'élevait et s'élève encore dans la Creuse, à peu de distance de l'église de Couffy : propriété des Rochefort au moyen âge, elle appartient aujourd'hui à la maison d'Ussel.

Des tombes aux croix de cimetière, il n'y a pas loin. J'ai publié avec planche dans la *Revue de l'art chrétien* (1869) celle que possède la paroisse de Bassignac-le-Haut, berceau de saint Étienne d'Obazine. Elle est probablement un don du monastère. Son calcaire, en tout cas introuvable au pays, est chargé de sculptures diverses, statues ou bas-reliefs. Sur la tige s'étagent en douze tableaux, trois sur chaque face, les scènes de l'enfance, puis celles de la vie publique, puis celles de la passion de Notre-Seigneur. Dans les angles sont distribués sur des culots les douze prophètes, que dominent au-dessus de la tige les quatre évangélistes, hommes et animaux. La croix, ou plutôt le crucifix, s'élève de cet ensemble, dont l'isole une élégante console, entre saint Pierre, patron de la paroisse, d'une part, et saint Michel, protecteur des morts, de l'autre. Au dos se trouve la Mère des douleurs, accompagnée de sainte Madeleine et de saint Jean.

La croix de Bassignac est du XVe au XVIe siècle. Si

la sculpture n'en a pas grand mérite, il est difficile de ne pas en louer l'effet d'ensemble et la composition.

Autrement ancien et autrement important est le portail roman de Beaulieu, sculpté au flanc sud de l'église, dans la deuxième travée de la nef. Ce porche (car c'est un porche complet) est le chef-d'œuvre de l'école de sculpture romano-limousine et le prototype du célèbre portail de Moissac, qui lui est de plusieurs années postérieur.

Pour en bien saisir le caractère moral et l'unité, il faut en l'étudiant commencer par les deux pages inférieures du porche : pages latérales qui, tapissant intérieurement les deux supports de la voûte, se regardent entre elles et s'encadrent chacune d'une double arcature cintrée.

Au nord et dans les deux compartiments réunis, l'imagier a sculpté d'abord l'épreuve du juste ou *Daniel dans la fosse aux lions*. Un ange retient la fureur de ces monstres, sur l'un desquels le prophète est tranquillement assis. On lit son nom à côté de sa tête :

DAN
IEL

Le petit corps humain, symbole de l'âme, qui, au-dessus de la fosse, à droite, marche sur un reptile, exprime le triomphe final et répond à cette première moitié d'un verset de l'Écriture : *Super aspidem et basilicum ambulabis.*

Au midi, se voit la *Tentation de Notre-Seigneur*, chef et modèle des justes éprouvés en ce monde. Satan, qui n'agit plus ici par ses suppôts, vient lui-même au désert tenter le divin Maître : « Vous avez faim : eh

bien, si vous êtes le Fils de Dieu, dites à ces pierres de devenir des pains » :

SI FILIVS DEI ES
DIC VT LAPI
DES ISTI PA
NES FIANT.

Notre-Seigneur ne lui répond que par un mouvement énergique de répulsion. Satan le porte alors sur le pinacle du Temple : « Si vous êtes le Fils de Dieu, jetez-vous en bas » :

SI FILIVS DEI ES
MITTE TE
DEORSVM

Jésus, montrant le ciel, indique qu'il ne faut pas tenter Dieu, et le voilà vainqueur. Désormais, il est maître de l'enfer. Dans le compartiment voisin de celui de la Tentation, nous est présentée la *Mise en fuite des démons* ; puis, tout à côté, sur l'angle du mur, le Triomphateur des mauvais anges, encensé, entouré et servi par les bons, nous regarde et nous bénit en foulant de ses deux pieds le lion et le dragon. C'est la deuxième moitié du texte : *Conculcabis leonem et draconem.*

Si du Christ on veut passer à son *Église*, on verra la même victoire reproduite par l'imagier prédicateur. De chaque côté de la porte se dressent saint Pierre et saint Paul, ces deux soutiens de la Maison de Dieu ; il est difficile de dire ce que saint Paul a sous les pieds, mais saint Pierre marche sur les eaux, souvenir à la

fois de confiance et de triomphe. Dans le trumeau qui sépare les deux baies, des personnages, tantôt seuls, tantôt étagés par deux, soutiennent le poids du tympan, c'est-à-dire, comme on va le voir, le triomphe définitif du Christ ; ils foulent aux pieds, eux aussi, des lions, tandis que des lionceaux mordent au-dessous d'eux des colonnes symboliques qui les écrasent. N'est-ce pas la suite de la même idée ?

Par contre, en dehors de l'enceinte (*foris canes*), les malheureuses victimes du démon ou les faiblesses coupables sont vues, même ici-bas, livrées à la torture et à l'ignominie. C'est l'*Impureté*, sous la forme d'une femme abandonnée à la morsure de deux serpents et et d'un crapaud ; c'est l'*Avarice*, serrant sa bourse et portant affourché sur son dos le démon qui la tyrannise : c'est peut-être encore la *Gourmandise*, montrant son assiette vide, après s'être gorgée.

Plus haut, dans le linteau du portail, mais sous l'enfer (moins odieux que le péché, puisqu'il n'en est que le châtiment), des formes animales humilient encore le vice, particulièrement la *Haine* et la *Colère*, sous l'emblême d'un dragon à tête humaine très raide, des flancs duquel s'échappent des singes, qui se tirent la langue et se battent avec des serpents. *Odium suscitat rixas.*

Montons plus haut encore : ce que le sculpteur a représenté au point où commencent à s'arrondir les arcs du portail, c'est-à-dire au-dessus du rez-de-chaussée ou zône de ce monde, ce sont le triomphe éternel du Bien et l'éternelle punition du Mal, qui relèvent, par le fait, d'un monde supérieur.

Le premier s'affirme dans la grande page du tympan ou *Jugement dernier*. Là le Christ glorifié, assis sur

son trône et adossé à sa croix, que lui portent des anges, ainsi que les clous de sa passion d'une part et la couronne de sa royauté de l'autre, ouvre ses bras à l'univers dont l'épreuve terrestre est maintenant finie. Il s'agit de juger, puis de diviser. Au signal de la trompette qui les éveille, les morts sortent du tombeau et se préparent avec effroi à l'audition de leur sentence. Moins complète qu'ailleurs, la leçon murale, ici, ne présente, il est vrai, la *Gloire* des justes que dans les douze apôtres assis triomphants à côté du grand Juge ; mais, des morts ressuscités, les uns la font ressortir par leurs gestes, d'autres la disent assez par leurs regards émus. Au-dessous de cette scène imposante, se déroule l'*Enfer*, qui vient achever tout cet enseignement si riche et si moral. Il est rendu par une mer de feu sur laquelle courent en sens opposé des animaux hybrides qui saisissent, torturent et broient les malheureux réprouvés. Ils sortent à gauche d'une de ces têtes monstrueuses par lesquelles le moyen âge a fréquemment figuré l'enfer.

Avec ce dénouement le *mystère* est fini ; car c'est un drame autant qu'un catéchisme, résumant la vie de l'homme, marquant aussi sa destinée. Rarement trouve-t-on conception plus heureuse et unité plus grande dans les œuvres sculptées de l'époque romane. Quant à la sculpture elle-même, si vous y avez vu, Messieurs, les imperfections de l'époque, compliquées par celles d'un grain qui n'est pas des meilleurs, vous y avez démêlé aussi, et particulièrement dans les monstres du linteau, des morceaux d'une incontestable vigueur et d'une indéniable beauté.

A Collonges se trouvait autrefois un tympan représentant, comme à Carennac (Lot), mais dans de

moindres proportions, le *Christ triomphant;* il était en calcaire, encastré dans le grès rouge du pays. On en a bizarrement dispersé les pierres sur divers points d'une maçonnerie refaite depuis l'époque du portail.

A Saillac, même canton, on a fermé de même, derrière un mur de façade sans caractère, un porche roman digne d'intérêt. Les deux appuis de la voûte sont ornés seulement de deux arcades géminées dont les colonnettes de support ont disparu ; mais le tympan, entièrement sculpté, présente, sous une triple archivolte, l'*Adoration des Mages*. Au-dessous, dans une frise, s'étale le dragon infernal reproduit en deux scènes, d'un côté dévorant un enfant, de l'autre vaincu par saint Michel.

Le porche de Lagraulière, contrairement à celui de Saillac, n'a de sculptures que dans ses deux parois. Celle du nord, malgré la dualité des arcs, n'enferme qu'un tableau : l'ange du jugement au pied d'un cercueil entouré de personnes priantes; celle du midi unit à l'*homme à la bourse* qu'on a vu à Beaulieu un épisode, ce me semble, de l'histoire de Tobie (je ne l'affirme pas).

Bien que nos monuments d'architecture ne se distinguent pas, comme en d'autres provinces, par de riches sculptures, s'il me fallait énumérer tous les chapiteaux, symboliques ou historiques, que l'on peut citer, j'aurais beaucoup à faire. C'est travail réservé.

A Vigeois nous avons vu des morceaux intéressants : nous en trouverons de même à Meymac et déjà nous en avions à Brive. Je ne veux donc signaler ici que deux chapiteaux d'Arnac qui, se référant à nos traditions apostoliques, revêtent par là-même un intérêt particulier. C'est d'une part l'*Appel de Zachée par*

Notre-Seigneur, de l'autre la *Résurrection d'Austriclinien par saint Martial*, au moyen de l'apposition du bâton de saint Pierre. Arnac était de la dépendance de l'abbaye limousine qui portait le nom de l'apôtre d'Aquitaine, et il avait cet apôtre lui-même parmi ses deux patrons. On s'expliquera par cette double cause l'expression qui s'y fit sur la pierre et des traditions de Roc-Amadour et de celles du pays limousin.

Maintenant, Messieurs, mentionnons parmi nos statues les plus anciennes : d'abord la très précieuse Vierge en lames d'argent que vous avez vue à Beaulieu (XIIe siècle) ; puis la Vierge en bois du Châtenet, paroisse du Lonzac (XIIIe siècle) ; puis Notre-Dame-du-Pont-de-Corrèze (XVe), puis nombre de *Mater Dolorosa* des XVIe et XVIIe.

Ce XVIIe siècle, vers sa fin, vit naître les grands rétables tapissant tous les fonds de chapelles et de préférence tous les fonds d'absides. Naves en possède un d'assez lourd, mais de très riche dessin, dû aux frères Duhamel, qui ont fait aussi celui d'Allassac (1679). Le rétable de Davignac n'a ni date ni auteur connus ; mais j'ai pu signaler à la Société de Tulle l'année, le prix et l'ouvrier de ceux de Beaulieu (chapelles de Notre-Dame et de Saint-Prime, 1676, 1678). M. Rivière, curé du Lonzac, s'il fût venu, vous eût parlé de son ancienne chaire de Lamazière-Basse, attribuée, comme don, à la célèbre Angélique de Scorailles, marquise de Fontanges. La crosse eucharistique qu'on vous a présentée à Beaulieu a une sœur à Auriac, mais une sœur d'un tour moins distingué ; Saint-Yrieix-la-Perche, au diocèse de Limoges, conserve la troisième de ces crosses que possède le Limousin.

M. de Lasteyrie vous a fait voir à Brive, avec

un curieux lutrin en fer forgé, une cuve baptismale du XIIe siècle, qui compte aussi deux sœurs plus anciennes encore : celle de Lanteuil et celle surtout d'Attillac, supportée par des lions.

On a rédigé tout un catalogue, et M. Rupin nous fait tout un magnifique ouvrage avec nos seules pièces d'orfévrerie corréziennes. Quelque bonne volonté que l'on ait d'être court, est-il possible de n'avoir pas une mention pour des châsses comme celles de Saint-Viance, de Chamberet, de Gimel ? — hélas ! nous avons perdu celle de Laguenne ! — pour des bustes comme ceux de Gimel encore, de Soudeilles, de Sainte-Fortunade ? pour des statues comme celle de Beaulieu ? sans parler ni de la colombe eucharistique de Laguenne, si intéressante à tous égards, ni de la navette de Soudeilles, ni de l'encensoir orbiculaire de Darnets, ni des croix de divers lieux ; mais en se gardant toutefois d'omettre la si curieuse châsse mérovingienne de Saint-Bonnet-Avalouze, dont M. Faurie, mon confrère, m'avait donné bien avant l'exposition de Tulle un dessin que j'annexe à ces pages.

Tulle vous réserve quelques restes d'anciennes peintures du moyen âge et du commencement du siècle dernier ; vous verrez aussi à Obazine la trace presque effacée de quelques fresques, parmi lesquelles une *Piéta* avec inscription en langue vulgaire. Les églises de Beyssac et de Saint-Cyr-la-Roche se distinguent par une peinture d'appareil ou d'ornementation qui date du XIVe et du XVe siècles, encore assez bien conservée ; on en saisit de même quelques traces sur les ruines gothiques du prieuré de femmes de Coyroux.

Trouve-t-on ailleurs qu'à Saint-Cyr-la-Roche, à Dampniac, à Bugeat, à Chamberet, des restes de vi-

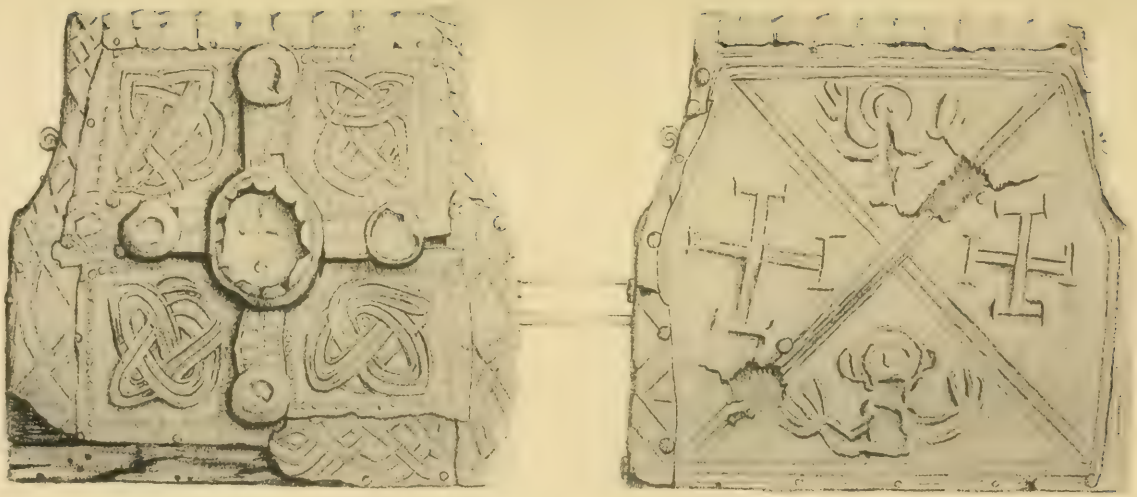

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

RELIQUAIRE A SAINT-BONNET-AVALOUSE

Demi-Grandeur

DESSIN DE L'ABBÉ FAURIE

traux en couleurs? J'en doute; mais il faut signaler à Obazine une collection assez curieuse de ces vitraux cisterciens, dont le plomb faisait tout l'ornement. Je vous en soumets des dessins (1) et c'est par eux que je terminerais si je n'avais, pour finir le programme, à rappeler encore les anciennes tapisseries de la cathédrale de Tulle. Elles sont signalées dans un acte précieux de 1671 et l'on voit par le *Dictionnaire du patois limousin*, de Béronic et d'Anne Vialle, qu'elles représentaient la *Vie de saint Martin*, patron de l'édifice. Enfant, je me suis intéressé quelquefois, dans notre vieille abbatiale de Beaulieu, à des tentures d'Aubusson qu'on avait ravalées au rang de simples tapis de pied; si je ne me trompe, on me les donnait comme ayant pendu autrefois au-dessus du chœur de nos Bénédictins. Le temps les a complètement détruites.

Chez nous, hélas! Messieurs, comme chez beaucoup d'autres, ce malheureux temps a détruit beaucoup de choses et peut-être en a-t-il plus encore volé! Espérons toutefois pour ce qui se conserve. Oui, espérons que tant d'efforts vaillants qui, de M. de Caumont à M. de Marsy, ont marqué d'une empreinte inoubliable soixante années de notre histoire, finiront, ici comme ailleurs, par arrêter le cours des incuries, des ignorances, et par sauver de l'étranger les doux trésors de la patrie.

(1) Voir plus haut, p. 70.

XVI.

L'ŒUVRE DE LIMOGES [1]

Par M. Ernest RUPIN,

Président de la Société scientifique, archéologique et historique de la Corrèze.

Les émaux limousins ont acquis, dès le XIIIe siècle, une vogue universelle et persistante qui a contribué, pour une bonne part, à faire connaître l'art français à l'étranger.

L'importance de la production de nos ateliers au moyen âge est attestée par les innombrables spécimens de cette fabrication qui subsistent encore ; sa valeur artistique, par les qualités fort remarquables de beaucoup de ces produits. On a voulu contester à l'école limousine son originalité, faire de nos émailleurs les disciples ou même les copistes d'écoles lointaines, moins anciennes pour la plupart, et, dans tous les cas, de génie, de caractère et d'habitude absolument distincts. Les luttes, parfois un peu vives, auxquelles prirent part du Sommerard, Laborde, Labarte, Ver-

(1) Depuis la lecture de ce mémoire, l'auteur, M. Ernest Rupin, a publié sur l'émaillerie limousine un ouvrage intitulé l'*Œuvre de Limoges*. Cet ouvrage, de format in-4°, renferme 620 pages, et est illustré de 660 gravures, dont un grand nombre hors texte. L'ouvrage n'a été tiré qu'à 200 exemplaires.

neilh, Maurice Ardant, l'abbé Texier et Ferdinand de Lasteyrie avaient, malgré l'insuffisance de documents, déblayé le terrain et tracé aux chercheurs une voie à travers mille obstacles.

La découverte de quelques documents nouveaux, les expositions de Limoges, de Tulle et du Trocadéro, pendant les années 1886, 1887 et 1889, ont attiré l'attention sur un certain nombre de pièces émaillées demeurées jusqu'ici inaperçues et donnent un nouvel aspect aux origines de l'émaillerie tout en obligeant de modifier les systèmes et les conclusions adoptés précédemment.

Aussi, aujourd'hui, croyons-nous pouvoir proclamer l'antériorité de l'école d'émaillerie limousine sur l'école d'émaillerie allemande qui, jusqu'à ce jour, avait été réputée la plus ancienne.

Avant d'aller plus loin, faisons remarquer que si les textes anciens, avant le IXe siècle, ne désignent point l'émail d'une façon explicite, c'est que le terme propre faisait alors défaut. On a découvert la matière avant de lui appliquer un nom ; or, comme l'émail n'est souvent qu'une imitation des pierres précieuses qu'il remplace d'une manière économique, il est arrivé que certains auteurs se sont servis des mots *lapis* et *gemma* pour le désigner, de même qu'ils ont parfois décrit, comme des objets en or, des monuments qui n'étaient qu'en cuivre doré.

Il nous suffira d'en citer un exemple. Un moine chroniqueur, de la fin du XIIe siècle, nous a laissé la description d'une pièce d'émaillerie des plus remarquables et qui est précieusement conservée au Musée du Mans. C'est la célèbre plaque représentant Geoffroy Plantagenet. Pour décrire cet objet intéressant qui

n'est recouvert que d'émaux et qui n'est point décoré de pierres précieuses, il ne se sert que du mot *lapis* : « Ibi siquidem effigiati comitis reverenda *imago, ex auro et lapidibus impressa*, superbis ruinam, humilibus gratiam distribuere videtur. » *On y voit l'image vénérée du comte imprimée en or et en pierreries* (en émail), *dans l'attitude d'un prince qui semble vouloir abattre l'orgueil des superbes et faire grâce aux humbles* (1). Pour contester l'existence d'une école d'émaillerie limousine, avant le XIIe siècle, il ne suffit donc pas d'affirmer, comme on l'a fait jusqu'ici, que les textes, antérieurs à cette époque, ne mentionnent point l'émail d'une façon technique.

L'origine de l'émaillerie est restée jusqu'à présent et sans doute restera toujours entourée d'obscurité. La découverte de l'émail paraît être une conséquence de l'invention du verre et il est naturel d'admettre que les peuples qui ont fabriqué des briques et des poteries émaillées, comme les Assyriens et les Égyptiens, des verreries comme les Égyptiens et les Phéniciens, aient trouvé le moyen d'émailler les métaux. Nombre d'objets réunis aujourd'hui dans différentes collections attestent au surplus que les anciens, les Égyptiens, les Grecs et les Étrusques entr'autres, ont connu les secrets de l'émaillerie.

Les émaux cloisonnés sont d'origine orientale. La Chine, le Japon, l'Inde et la Perse en produi-

(1) Johannes, monachus Majoris Monasterii. *Historia Gaufredi comitis Andegavorum. Chroniques d'Anjou* (Soc. de l'Hist. de France), t. I, p. 293.

sirent de bonne heure. Ils furent importés en Europe par l'intérieur de l'Asie et le Caucase. Les émaux champlevés paraissent avoir été fabriqués exclusivement en Occident. On ne saurait dire quel procédé a devancé l'autre.

C'est surtout dans les contrées occupées par les Gaulois qu'on trouve des traces de cette fabrication. Des ateliers d'émaillerie existaient au mont Beuvray près d'Autun, avant l'arrivée de César dans les Gaules (1). Les objets qui y ont été découverts consistent en mors et pièces de harnais ou d'ornement : gravés au trait et uniformément remplis d'un émail de couleur rouge, ils nous montrent les manifestations, encore imparfaites et grossières, d'un art qui produira bientôt des œuvres d'une technique plus avancée.

Le vase trouvé à La Guierche (commune de Pressignac, à quinze lieues de Limoges) et qui paraît remonter au IIIe siècle dénote déjà une certaine perfection. A-t-il été fabriqué dans le pays ? On ne saurait l'affirmer. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il est recouvert d'émaux champlevés, procédé auquel Byzance n'eut jamais recours.

Mais aux hypothèses va bientôt succéder une quasi-certitude. Limoges, au VIe siècle, possède des monnayeurs et des orfévres. On peut établir dans cette ville, dès cette époque, l'existence d'un atelier d'émaillerie avec saint Éloi.

Saint Éloi a-t-il connu et pratiqué l'art de l'émailleur ? Cette question, longtemps controversée, paraît devoir être aujourd'hui résolue par l'affirmative.

(1) J.-G. Bulliot et H. de Fontenay. *L'art de l'émaillerie chez les Éduens*, p. 5. Paris, 1875.

Toutes les œuvres de notre saint limousin ont malheureusement disparu.

Il faut donc nous en rapporter aux textes et aux descriptions que nous ont laissées les personnes qui ont été à même d'étudier les objets précieux qu'il avait fabriqués. Or, les uns comme les autres sont des plus concluants.

La châsse de la Sainte-Chemise, à Chartres, était décorée de deux aigles faits par saint Éloi, ainsi que le constate un vieux texte de l'an 960, transcrit dans le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres :* « aureas aquilas miro opere sancti Eligii informatas. » Un inventaire du XVIIe siècle est plus affirmatif, il dit que les plumes de l'oiseau « sont rouges et vertes émaillées » (1).

On attribue à saint Éloi, sans contestation sérieuse, le grand calice que conservait encore au XVIIe siècle l'illustre abbaye de Chelles, au diocèse de Paris. On s'est demandé si les décorations qui l'ornaient étaient en émail. Quelques auteurs ne veulent voir dans ces décorations que du verre serti à froid dans les alvéoles du métal.

Mais André du Saussay, qui visita Chelles en 1651, a relevé le dessin de cet objet intéressant et l'a accompagné d'une description qui ne peut laisser aucun doute à cet égard : « Toto vero aureus et lapillis pretiosis per circuitum labri ad extra decoratus, encaustoque artificiose eliquato, infusoque coruscans » (2). Ces derniers termes, qui indiquent l'action du feu, ne peuvent s'appliquer qu'à l'émail.

(1) Mély, *Trésor de Chartres*, p. 99.

(2) *Panoplia sacerdotalis*, pars I, lib. V; *de stola sacra*, c. VIII, p. 87.

PLAQUE ÉMAILLÉE DU TOMBEAU DE GEOFFROY PLANTAGENET

(XIIe SIÈCLE).

Quelques années après, dom Martène et dom Durand furent aussi à Chelles (30 mai 1718); ils ne sont pas moins explicites : « On nous fit voir le calice de saint Éloy, dont la coupe est d'or émaillée » (1), et Ferdinand de Lasteyrie et Grésy, à la suite de Jacques du Breuil et de l'abbé Lebeuf, ont adopté cette manière de voir (2).

Une des choses les plus singulières, c'est que tous ceux qui ont voulu soutenir l'opinion contraire n'ont apporté aucune preuve à leur thèse, mais se sont uniquement appuyés de l'autorité de Charles de Linas qui, en effet, avait pensé un moment que saint Éloi n'était point émailleur (3).

Mais, Charles de Linas est revenu depuis lors et énergiquement sur sa première détermination. Ayant retrouvé sur une fibule conservée au Louvre, sur le coffret incrusté et émaillé du Musée archiépiscopal d'Utrecht, sur le reliquaire d'Herford, sur la crête qui décore la châsse de Saint-Maurice en Valais, les mêmes substances vertes et blanches parfondues qu'il prétendait n'être que serties, il n'a pas hésité à abandonner une opinion qu'il croyait contraire à la science. Il l'a affirmé depuis toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Voici ce qu'il écrivait en dernier lieu à propos du coffret émaillé et incrusté d'Utrecht : « Il y a déjà quelques années, M. Eugène Grésy, vigoureusement épaulé par le comte F. de Lasteyrie, membre de l'Institut, s'efforça d'établir l'existence d'émaux par-

(1) *Voyage littéraire*, t. II, p. 4.

(2) T. Grésy, *Le calice de Chelles*, extrait des *Mémoires de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXXVII.

(3) Ch. de Linas, *Les œuvres de saint Éloi*, Paris, 1864.

fondus associés aux grenats sur le calice de Chelles, attribué à saint Éloi ; j'eus alors l'imprudence de soutenir une opinion contraire dans un livre heureusement oublié. Le procès ne fut pas jugé faute de preuves suffisantes, et les parties restèrent en présence. Je suis contraint d'avouer aujourd'hui que ma cause ne valait rien et que j'aurais dû la perdre ; les émaux de la châsse mérovingienne de Saint-Maurice en Valais et du coffret d'Utrecht, deux pièces également ornées de grenats, semblent me condamner sans appel. Le *mea culpa* d'un vieux péché est bien tardif sans doute, puisque MM. Grésy et de Lasteyrie ne sont plus là pour l'entendre, mais l'occasion de manifester une repentance vient seulement de s'offrir ; je m'empresse d'en profiter » (1).

On comprend toute l'importance de semblables constatations ; elles établissent de la façon la plus irréfutable l'antériorité de l'école d'émaillerie limousine sur l'école des bords du Rhin. En effet, dans l'état des connaissances actuelles, ce n'est que dans les dernières années du Xe siècle qu'on peut constater en Allemagne l'introduction de l'art de l'émaillerie et l'établissement à Trèves et à Hildesheim, sous l'intelligente direction de l'archevêque Egbert et de saint Bernward, d'écoles et d'ateliers qui prirent bientôt une grande extension. Ces ateliers furent établis par des artistes de tous genres qui vinrent se fixer auprès de la cour de l'empereur d'Allemagne, attirés, dit-on, par la jeune épouse d'Othon II, l'impératrice Théophanie.

Un peu avant cette époque, dès les premières années

(1) Ch. de Linas, *Coffret incruste et émaillé d'Utrecht*, p. 15 et 16. Paris, 1879.

du Xe siècle, il y avait à Conques, dans l'Aveyron, un atelier d'émaillerie et d'orfévrerie qui était alors dans son entier développement. Le manuscrit où nous avons puisé ce précieux renseignement est conservé à Schlestadt, diocèse de Strasbourg (1). Il a été écrit dans le premier quart du XIe siècle et est l'œuvre de Bernard, écolâtre d'Angers et disciple du savant Fulbert, évêque de Chartres. Il relate les nombreux miracles accomplis par sainte Foy, la patronne de Conques, et la décision prise par les religieux d'utiliser les nombreux dons des pèlerins pour faire des reliquaires et une table d'or pour le maître-autel. Et tous ces travaux s'exécutèrent à Conques même, on ne peut en douter au récit du miracle suivant :

« Un jeune homme, nommé Guéribert, qui fut plus tard gardien de l'église, passant un jour devant l'atelier où la table d'or avait été confectionnée, trouva par hasard, parmi les scories rejetées par le fourneau, un fragment de terre glaise dans lequel les orfévres avaient fondu de l'or. La violence du feu ayant produit des boursouflures dans ce fragment de moule, une particule du précieux métal avait coulé dans une cavité formée dans le fond et y était restée cachée. Le jeune homme, ayant aperçu une paillette d'or briller dans ce fragment, l'approche de ses yeux, brise le têt et découvre une petite boule d'or fin du poids de neuf deniers et une obole. Guéribert, qui n'avait jamais eu d'or en sa possession, plein de joie à cette vue, confia sa trouvaille à un de ses amis qui la révéla. »

(1) Ce manuscrit porte le titre de *Panaretos*. La Bibliothèque de Chartres en possède une copie intitulée : *Apothecarius*; *incipit vita et totum martyrium S. Fidis, v. et m.*

L'atelier de Conques devait avoir plus d'un point de contact avec ceux de Limoges. Si les documents historiques ne l'énoncent point en termes formels, ils mentionnent au moins l'existence d'anciennes relations entre l'abbaye du Rouergue et celle de Saint-Martial, relations qui se maintenaient encore au XIIIe siècle (1). Il résulte également du livre des *Miracles de sainte Foy* que, dès 1020, les Limousins allaient en pèlerinage à Conques.

Au surplus, il est impossible de n'être pas frappé de l'analogie qui existe entre les émaux d'une de nos plus curieuses châsses limousines, celle de Bellac, et ceux d'un coffret découvert en 1875 dans l'intérieur d'une muraille de l'église de Conques. Deux des médaillons qui décorent ce coffret présentent sur le chanfrein des inscriptions ; l'une d'elles porte le nom de l'abbé Boniface, qui gouverna l'abbaye à partir de 1110. Mais peut-être Boniface ne fit-il que réparer ce reliquaire, et faut-il reconnaître, dans son ornementation d'émaux, la magnifique châsse qu'Étienne, évêque de Clermont et abbé de Conques, avait, vers 940, donnée au monastère pour y renfermer les reliques de sainte Foy. Ce qui donnerait un certain appui à cette supposition, c'est que l'inscription, au lieu d'être émaillée comme sur la châsse de Bellac, est indiquée par une fine gravure, par un simple

(1) « Notum sit omnibus quod dominus Villelmus abbas sancti Marcialis, tote annuente conventu, in generali capitulo, Helias Alboino et Willelmus Kasqueri, monachi (*sic*) sancte Fidis de Conchis ut sint monachi nostri tam comporaliter (*sic*) quam spiritualiter et ubicumque decesserint, scribentur in regula et plenarium tricenarium habeant. » *Obituaire de Saint-Martial*, t. I, p. 67. Limoges, 1883.

trait, dans l'intérieur duquel on aperçoit de tous côtés le brillant du cuivre, et dans un endroit peu visible, sur la tranche même de la plaque. Encore devons-nous remarquer que les traits qui la constituent ne sont point remplis de nielle ou d'émail, ce qui n'aurait pas lieu probablement si cette inscription avait été faite en même temps que les émaux.

Au milieu du XIIe siècle, Limoges apparaît comme un centre important de fabrication. Son orfévrerie et ses émaux s'exportent au loin. Ses artistes se sont perfectionnés ; la renommée et la vogue de leurs produits deviennent telles que la capitale de la province donne son nom à tous les objets d'orfévrerie dont l'émail constitue la décoration principale. Dans l'avenir, les mots : *œuvre de Limoges*, *travail de Limoges*, *labor de Limogia, opus Limogiæ*, etc., s'appliqueront aux émaux en général, tant ce genre de travail était particulier à cette ville, « ce qui dénote », nous dit Félix de Verneilh, homme peu suspect quand on parle de l'émaillerie limousine, « une industrie déjà très connue et nécessairement cultivée depuis longtemps ; car, au moyen âge surtout, une réputation véritablement plus qu'européenne ne peut s'acquérir en peu d'années. Elle ne s'explique que par des exportations successives et très multipliées. par des habitudes commerciales qui se contractent lentement, en un mot, par une longue pratique qui laissait bien loin dans l'histoire les premiers essais de l'émaillerie limousine » (1).

Le premier texte connu où nous voyons l'expression

(1) F. de Verneilh, *Les émaux allemands et les émaux limousins. Bull. Monumental*, an. 1860, p. 127.

d'*œuvre de Limoges*, appliquée à des pièces d'orfévrerie émaillée, date du règne de Louis VII et de l'épiscopat de Thomas Becket ; il se trouve compris entre les années 1167 et 1170. Un religieux nommé Jean, moine de Saint-Satyre dans le Berri, écrivait à l'abbé Richard, prieur de Saint-Victor à Paris, qu'en quittant son monastère pour accompagner l'archevêque de Cantorbéry, il avait été obligé, par grande nécessité, d'emprunter à un de ses amis dix sous angevins. « Je lui ai promis », ajoute-t-il, « que je les lui rendrais par vos mains. C'est pourquoi je vous prie de les consigner aux porteurs de ces présentes. Et pour que vous sachiez que cette lettre est bien de moi, je vous rappelle que je vous ai montré, dans l'infirmerie de votre monastère, une couverture d'évangéliaire de l'*œuvre de Limoges*, que je voulais envoyer à l'abbé de Wutgam » (1).

Ainsi, dès le XIIe siècle, les émaux de Limoges avaient acquis une grande réputation alors qu'il n'était nullement question des émaux d'Allemagne. En effet, on n'a jamais dit *œuvre de Cologne*, *œuvre d'Aix-la-Chapelle*, et ce n'est que deux siècles plus tard qu'on trouve dans les inventions la mention d'un émail désigné d'une façon générale sous le nom *d'émail d'Allemagne* (2).

Les fables inventées à plaisir pour prouver que les Limousins étaient tributaires des Allemands ont à peine besoin d'être réfutées. On a prétendu que l'im-

(1) Duchesne, *Hist. Francorum scriptores*, t. IV, p. 746, epist. LXIX.

(2) 1372. — « Un hanap de cristail, à pié d'argent et à esmaux d'Allemaigne, pes. 3 m. 15 est., prisié 25 fr. » *Compte du testam. de Jeanne d'Évreux*, p. 134.

portation en France de l'industrie des émailleurs était due aux artistes que Suger fit venir de Lorraine, vers 1145, pour exécuter les grands travaux de Saint-Denis. Le célèbre ministre d'État, a-t-on dit, ne se serait pas adressé à des artistes étrangers, si la France en avait possédé de capables, et ce sont ces artistes étrangers qui auraient fait connaître leurs procédés à nos émailleurs français (1). Autant pourrait-on soutenir aussi qu'il ne devait pas y avoir d'émailleurs en Allemagne à la fin du XIIIe siècle, puisqu'à cette époque on voit les comtes de Champagne, ces voisins immédiats de la Lorraine et presque de l'Allemagne, s'adresser à nos artistes limousins pour recouvrir d'émaux les tombes de leurs aïeux.

On a dit aussi que les quatre religieux envoyés, en 1181, par le monastère de Grandmont à Cologne, pour y chercher des restes de quelques-unes des compagnes de sainte Ursule, en avaient rapporté des châsses qui avaient pu faire connaître aux ateliers limousins les procédés des artistes rhénans. Mais le texte même du récit de ce voyage, reproduit par l'abbé Texier d'après un vieux manuscrit de l'abbaye de Grandmont (2), dément cette hypothèse. Il atteste que les corps saints furent placés au retour, non dans des fiertes de bois ou de métal, mais dans de simples vases d'argile : *in lagenis honestissime repositis ac firmatis.* Ce ne fut qu'à Grandmont qu'on déposa les reliques dans des châsses. On peut objecter que les châsses furent envoyées plus tard à l'abbaye par les moines de Cologne,

(1) Labarte, *Recherches sur la peinture en émail,* p. 155, 174 et 205.

(2) Abbé Texier, *Manuel d'épigraphie du Limousin*, p. 348.

ou exécutées à Cologne même sur la commande des voyageurs, mais il n'y a ici qu'une pure hypothèse que rend improbable l'état florissant, dès cette époque, des ateliers de Limoges, car onze ans auparavant, en 1170, comme nous l'avons vu, on trouve déjà la dénomination d'*œuvre de Limoges* appliquée aux ouvrages émaillés. Il est invraisemblable que les religieux de Grandmont eussent commandé à l'étranger des ouvrages qu'ils pouvaient faire exécuter par des artistes régionaux , ils n'auraient pas été demander à l'Allemagne les secrets, ou tout au moins les leçons d'un art pour lequel ils jouissaient eux-mêmes d'une réputation européenne.

En terminant cette étude succincte, nous signalerons quelques caractères généraux qui permettent de distinguer facilement les émaux limousins des émaux allemands.

Les châsses limousines se reconnaissent au manque de ressauts, aux pieds carrés, aux crêtes dont les ajours rappellent, dans leurs formes variées, des entrées de serrure. — En Allemagne, les ressauts sont généralement fort accentués ; les châsses ont des soubassements en saillie reposant à l'occasion sur des griffes, et leurs crêtes s'agrémentent ordinairement de feuillages ciselés.

A partir de la fin du XIIe siècle, dans l'école de Limoges, on rapporte souvent de petites têtes en relief, fondues et ciselées, sur des corps entiers dont toutes les autres parties sont réservées. — Cette particularité ne se rencontre point dans l'école allemande.

A Limoges, le champ métallique des châsses est parfois décoré, au burin, de rinceaux aux feuilles fili-

VASE DE LA GUIERCHE.

CALICE DE CHELLES.

COFFRET DE SAINTE FOIX, A CONQUES.

CHASSE DE BELLAC (HAUTE-VIENNE).

formes, imitant à distance un dessin vermiculé et caractéristique, reproduit toujours de la même façon; souvent ces rinceaux filiformes décorent aussi les parties unies de différents objets sur lesquels il n'y a aucune trace d'émail. — Dans les pièces allemandes, les champs métalliques non émaillés sont presque toujours unis et ne présentent aucun motif de décoration.

Dans les émaux limousins, le dessin des parties réservées laisse souvent à désirer; les mains et les pieds notamment ont parfois des proportions démesurées; en général, les personnages ne sont pas mouvementés et présentent une certaine raideur; le coloris est vif, très chaud, les teintes sont franches et éclatantes. — Les émaux allemands sont d'un dessin plus régulier; les scènes représentées sont parfois plus animées; la coloration est plus douce, plus atténuée. En général, les figures sont un peu grandes, le geste énergique, souvent exagéré; les draperies serrées, à plis nombreux et souvent bizarres.

Chez les Limousins, les fonds émaillés sont presque toujours décorés en bleu, bien que souvent on rencontre la couleur verte; ils sont ornés généralement de rinceaux fort simples, donnant parfois naissance à une sorte d'iris à pétales aigus, de goût persan. — Chez les Allemands, les fonds émaillés sont ordinairement verts, rarement bleus; les rinceaux décoratifs, dont les extrémités s'enroulent habituellement les unes sur les autres, se terminent par une sorte de fleuron qui semble être un emprunt direct fait à l'ornementation byzantine.

Ajoutons que très souvent, dans les châsses limousines, les personnages sont placés sous des arcatures en plein cintre, soutenues par des colonnes et surmon-

tées de lanternons ; parfois leurs pieds reposent sur un sol mamelonné, comme on le remarque sur la plaque de Geoffroy Plantagenet. — Ce système de décoration ne se rencontre qu'accidentellement sur les œuvres allemandes.

Bien des auteurs ont voulu affirmer que les inscriptions étaient rares sur les châsses limousines, et qu'elles constituaient même un caractère distinctif de l'école des bords du Rhin ; mais cette assertion tombe d'elle-même devant les découvertes récentes. Pour ne pas faire une énumération trop longue, nous nous bornerons à citer les châsses de saint Calmine, à Mozac, et de saint Sernin, à Toulouse, qui sont littéralement recouvertes d'inscriptions.

De l'étude des châsses, passons à l'étude des crucifix.

Les croix *auréolées*, c'est-à-dire celles où l'on voit à la jonction des croisillons une partie circulaire, aux terminaisons en potence et à cavets, paraissent être l'une des caractéristiques de l'orfévrerie limousine, une marque de fabrique en quelque sorte.

Les motifs de decoration, les plus fréquemment employés par les émailleurs limousins, sont la fleurette et les petits disques à zones concentriques, dont les émaux de couleurs différentes sont juxtaposés sans l'intervention de cloisons métaliques. Fleurettes et petits disques constellent à plaisir les châsses et les croix de Limoges ; on ne les retrouve pas sur les pièces allemandes.

Les monogrammes IHS XPS que les orfévres limousins gravent si souvent sur les *titulus* de leurs croix ne se rencontrent jamais en Allemagne, où la formule employée aussi quelquefois par les Limousins : IHC NAZAREVS REX IVDEORUM est toujours usitée, soit *in extenso,* soit abrégée.

En général, le Christ allemand écarte un peu les jambes ; elles sont fréquemment adhérentes et même un peu superposées dans les œuvres aquitaines, malgré la séparation des pieds percés chacun d'un clou.

Dans les croix limousines, le croisillon supérieur est fréquemment beaucoup plus long que les branches latérales. Cette disproportion ne se rencontre pas dans les types allemands.

Nous pourrions signaler encore d'autres particularités, mais celles que nous venons d'énumérer sont suffisantes pour permettre de distinguer facilement les produits des deux écoles.

XVII.

LES DUHAMEL

Sculpteurs Tullois du XVIIe siècle,

Par M. G^ve CLÉMENT-SIMON.

La tradition a conservé le nom des frères Duhamel, auxquels est attribué le magnifique retable qui orne le maître-autel de l'église de Naves (canton de Tulle nord). M. le curé Niel, auteur d'une description de ce monument (1), les nomme Pierre et Jean. M. René Fage, dans une notice sur les Mouret (2), autres sculpteurs tullois, donne aux frères Duhamel les prénoms de Pierre et de Julien. C'est tout ce qu'on trouve sur leur compte dans les livres imprimés.

Il est possible de fournir à leur égard des renseignements plus abondants et plus précis, de mieux fixer leur identité et de faire connaître d'autres sculpteurs du même nom, plusieurs générations de la même famille qui ont exercé non sans mérite l'art de la sculpture.

Les indications qui vont suivre sont empruntées

(1) *Description abrégée du maître-autel de Naves ;* Tulle, 1882.

(2) *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Tulle,* 1882, pp. 320 à 327.

exclusivement à des actes de mes archives particulières. Elles pourraient sans doute être complétées par des recherches dans d'autres collections publiques ou privées. Ces modestes artistes méritent d'être mieux connus. L'œuvre capitale qu'ils ont laissée témoigne d'un talent très estimable de composition et de facture, et il n'est pas sans intérêt de voir l'aptitude artistique se perpétuer sans interruption dans une famille durant plus d'un siècle et à travers quatre générations.

Comme on le sait, les provinces étaient jadis moins tributaires de la capitale qu'elles ne le sont aujourd'hui, après deux siècles de centralisation à outrance. Les petites villes elles-mêmes avaient leur vie propre, tant dans l'ordre administratif que sous les autres rapports. Elles étaient habituées à trouver dans leur sein presque toutes les ressources nécessaires à leurs besoins et à leurs goûts. Ainsi pour l'objet qui nous occupe, nous voyons à Tulle, au XVIIe siècle, un groupe de sculpteurs et de peintres du cru qui démontre que les amateurs des arts plastiques en Bas-Limousin pouvaient se satisfaire, s'ils n'étaient pas trop difficiles, sans sortir de chez eux.

En dehors des Duhamel, on peut citer pour cette même époque les Mouret, les Pourchet, les Mourguye et autres, tous maîtres sculpteurs travaillant pour les églises, les châteaux, les maisons riches, et parmi les peintres, les Dumond, les Cibille, les Lagarde, etc., ayant même clientèle (1). Ce sont des artistes modestes,

(1) Les Mouret furent sculpteurs de père en fils, comme les Duhamel. J'établis, d'après mes actes, leur généalogie comme suit :

I. 1650. Jacques Mouret, maître sculpteur, fils de Géraud

de la classe populaire, s'élevant à peine à la petite bourgeoisie et n'ayant rien de commun avec l'*artistocratie* d'aujourd'hui, si enflée d'opulence, de prétentions et de faveurs. Ils travaillaient à bon marché, faisant des tableaux de trois mètres de haut, à cinq ou six personnages, pour cent livres, des cheminées monumentales avec quatre statues pour quatre-vingt livres, plus la table et le couvert. Toutefois, il ne faut

Mouret et de Françoise Lagier. Marié à Françoise de Fénis. — Du même temps (1650), autre Jacques Mouret, m^r sculpteur, marié à Antoinette Dufaure.

II. 1679. Jean Mouret, m^e sculpteur, fils de Jacques et de Françoise de Fénis. Marié à Angélique Libourou.

III. 1706. Jacques Mouret, m^e sculpteur, marié à Marguerite Lachiese. Jacques Mouret mourut en 1726.

On trouve encore :

1652. Antoine Mourguye, m^e sculpteur, qui prend à prix fait une litière.

1681. Jean Pourchet, m^e sculpteur, assassiné dans le bourg de Sadroc. Jeanne Servarye, sa femme, fait faire inventaire des meubles qu'il a laissés.

Parmi les peintres :

1641. Louis Lagarde, m^e peintre. Portrait à l'honneur de la frérie monsieur St-Jérôme desservie en l'église du Puy-St-Clair. Prix 42 livres.

1678. Antoine Cibille, m^e peintre, dont il sera question plus loin.

1693. Jean-Louis Leys et Michel Cibille, m^es peintres. Tableaux pour la chapelle du Puy-St-Clair. Nous en reparlerons.

1709. Léonard Dumond, m^e peintre. Tableau pour la chapelle de Nirige, paroisse d'Espagnac, et représentant les figures de saint Pierre et de saint Jean, avec les clés, le coq et l'agneau, plus les armoiries des ancêtres de d^lle Marguerite de Maruc qui commande cet ouvrage. En outre, un devant d'autel représentant une Notre-Dame-de-Pitié avec une Sainte-Marguerite. Salaire, 30 livres et la nourriture. La d^lle de Maruc fournira les toiles et l'huile.

pas les confondre avec de vulgaires ouvriers et aller jusqu'à dire, par exemple, que le retable de Naves a été fait au salaire de deux sols par jour (1). Le talent n'a jamais été à si vil prix. Deux sols, à la fin du XVIIe siècle, représentent approximativement une valeur de cinquante à soixante centimes de notre monnaie. La belle cheminée du château de Montaignac, plus quatre statues de pierre (dont nous parlerons tout à l'heure), le tout payé quatre-vingts livres, revenaient à quatre ou cinq cents francs d'aujourd'hui. Ce n'était pas cher ; mais il y a loin de là à un infime salaire de deux sols par jour, bien au-dessous de celui du plus grossier menuisier de campagne à cette même époque.

La famille Duhamel était fixée à Tulle dès le commencement du XVIIe siècle. On n'en trouve pas trace avant cette époque. Sur le registre des tailles de 1590, ce nom n'est pas inscrit, ce qui donne à croire que les Duhamel n'étaient pas encore établis à Tulle, à moins qu'ils ne fussent dans une position trop humble pour participer à l'impôt.

Le premier que l'on connaisse et qui fit souche de plusieurs générations d'artistes est Thomas Duhamel, qui fut marié à Anne Philippe. Il était mort avant 1667. Dans les actes où il est cité comme défunt, on ne mentionne pas expressément sa profession. Il semble bien, d'après certaines inductions tirées de ces actes, qu'il transmit son état à son fils, mais nous ne pouvons le certifier quant à présent. En tout cas, ses œuvres ne sont pas connues. Mais, dès 1648, nous rencontrons un Julien Duhamel, maître sculpteur, que nous croyons être son frère, plutôt que son fils, pour

(1) *Description abrégée du maître-autel de Naves.*

des raisons que nous donnerons plus loin. Thomas Duhamel et Anne Philippe eurent un fils nommé Julien sur lequel nous avons d'assez nombreux documents. Sa filiation résulte de l'acte de son second mariage.

Julien Duhamel fut en effet marié deux fois, d'abord avec Anne Brossard, puis, avancé en âge, le 10 juillet 1667, avec Jeanne Hernes, fille de Annet Hernes, avocat au Parlement, et d'Hélène Chabaniel, et veuve de Jean Devar, maître éperonnier. La situation des deux époux ne paraît pas brillante. Ils se donnent l'un à l'autre, en cas de prédécès, savoir, le mari à sa femme soixante livres, et celle-ci à son époux trente livres. La future déclare ne savoir signer. Pourtant plusieurs personnes de la bonne bourgeoisie de Tulle assistent les futurs comme parents, des Loyac, des Juyé, etc.

Julien eut de son premier mariage une nombreuse postérité, des filles et trois fils, Pierre, Jean-François et Léger, qui exercèrent la profession paternelle.

Julien mourut très âgé après 1689. Il n'avait pas prospéré. Dès l'année 1686, retiré chez son fils cadet Jean-François, il dut réclamer en justice une pension alimentaire à ses enfants. Pierre, l'aîné, fut condamné pour sa part à lui servir une émine de blé par mois.

Pierre Duhamel, l'aîné, celui qui paraît avoir le mieux réussi dans son art et dans ses affaires, se maria aussi deux fois. Il épousa, le 21 juin 1674, Françoise Clamondes, fille de Noël Clamondes, maître cordonnier. Il n'en eut qu'un fils nommé Julien. Françoise Clamondes étant morte peu de temps après la naissance de son fils, Pierre Duhamel convola avec Jeanne Laporte, fille d'Antoine Laporte et de Jeanne Charlian-

ges, dont il eut quatre filles et un fils nommé aussi Julien. Pierre Duhamel amassa une petite fortune. Il était propriétaire de divers héritages dans les communes de Tulle et des Angles. Lors de son second mariage, il s'était établi chez son beau-père Antoine Laporte, dans une maison du quartier d'Alverge attenant à la chapelle Notre-Dame de ce quartier. Il avait encore ce domicile à la mort de son beau-père survenue en 1697.

Pierre Duhamel fit son testament une première fois en 1687 et une seconde fois en 1691. Il lègue à son fils du premier mariage trois cents livres pour tous droits, et cent cinquante livres à chacun de ses enfants du second lit. Il institue sa femme héritière à la charge de rendre l'hérédité à celui de leurs enfants qu'elle choisira. Pierre Duhamel mourut dans les premières années du XVIIIe siècle après 1704 (1). C'est l'auteur du retable de Naves.

Jean-François, son frère cadet, qui fut aussi sculpteur, épousa Marguerite Clamondes, sœur de la femme de Pierre. Les deux frères eurent ensemble quelques difficultés pour le partage de la succession de leur beau-père, mais ils traitèrent amiablement par acte du 23 janvier 1685.

Léger Duhamel, frère puîné des précédents, se maria le 5 mai 1673, avec Françoise Fabrye, fille de Jean Fabrye et de Jeanne Vauzanges qui, devenue veuve, se

(1) Il est probable qu'il ne vivait plus en 1707. A cette date, une fille de son frère Léger se marie et il n'est pas nommé parmi les parents qui assistent au contrat, tandis que son fils Julien y est mentionné comme donnant son agrément au mariage en qualité de cousin germain de la future.

remaria avec Geraud Reyt, maître cordonnier. Léger Duhamel vivait encore en 1707. Il signe à cette date au contrat de mariage de sa fille Martialle avec Pierre de Mars, papetier.

Les frères de Pierre Duhamel paraissent avoir travaillé surtout en association avec lui et même en sous-ordre. Nous n'avons aucun contrat d'ouvrage concernant exclusivement Jean-François ou Léger.

Ces notions fort sèches d'identité étant posées, donnons quelques renseignements plus intéressants sur les œuvres que nous pouvons attribuer à nos artistes.

Le premier en date est Julien, qui figure dans un acte de 1648 et que nous croyons frère et non fils de Thomas. Nous tirons nos motifs de ce que le fils de Thomas devait être très jeune en 1648, et aussi de ce que le Julien de 1648 signe *Duhamel* en un seul mot et avec une seule majuscule, tandis que le fils de Thomas signe *Du Hamel* en deux mots avec deux majuscules.

Julien Duhamel (1er du nom, suivant nos présomptions) nous est donc connu par un acte du 31 janvier 1648, duquel il résulte qu'il avait fait une cheminée sculptée pour le château de Soudeilles, et souscrit un prix fait pour faire une cheminée du même genre au château de Montaignac (1), plus quatre figures de pierre représentant les quatre saisons et destinées aux quatre carrés du jardin dudit château. La lecture de l'autre nous éclaire sur les conditions du marché.

En la ville de Tulle le dernier jour du mois de février mil six cens quarante huict avant midy régnant Louis roy

(1) Soudeilles et Montaignac, près Égletons.

etc. a esté constitué en sa personne Michel Desieyt agent des affaires de hault et puissant seigneur Jean-Louis de Gains seigneur baron de Montaignac lequel parlant à Julien Duhamel, maistre sculpteur, luy a dict que par le contract du huictiesme de may mil six cens quarante sept reçu par du Pradel, notaire royal, icelluy Duhamel auroit prins à prix faict à faire ung manteau de cheminée dans la salle du chasteau de Montaignac le haut d'icelle cheminée conformément au dessain que led. Duhamel trassa de sa main et laissa aud. chasteau de Montaignac et le bas de lad. cheminée comme celluy de monsieur de Soudeilles le dessain duquel il bailla à madame de Soudeilles ; de plus led. Duhamel aurait prins à faire quatre figures de pierre représentant les quatre saisons de l'année aux quatre carrés du jardin dudict Montaignac et que led. Duhamel s'obligea avoir faict dans le jour et feste de sainte Anne lors prochain, sçavoir la cheminée et les quatre figures de pierre dans six mois après la date dud. contract ; le tout moyennant la somme de quatre vingts livres de laquelle somme led. seigneur baron de Montaignac auroit payé aud. Duhamel la somme de vingt cinq livres et quoique le temps soit, longtemps y a, expiré, neant moings led. Duhamel n'a tenu compte de satisfaire aud. contract ny moings faire la bessonie (1) qu'il est obligé de faire tant par led. contract que par la promesse qu'il a consentye, ce qui revient à ung grand préjudice aud. seigneur à cause de quoy led. Desieyt aud. nom a sommé et somme led. Duhamel de satisfaire tant aud. contract que promesse de laquelle luy a esté baillé copie ensemble dud. contract, à faulte de ce faire led. Desieyt aud. nom a protesté comme proteste de tous despans dommaiges et intérests et de mettre des ouvriers aux despans du dict Duhamel pour achever et payer icelle bessonie et répéter iceux despans contre led. Duhamel ainsin qu'il verra, soubs l'offre que led. Desieyt au dict

(1) Besogne, avec une orthographe grossière.

nom faict de luy payer le contenu aud. contract après qu'il aura posé lad. bessonie et proteste de son séjour et de tous despans dommaiges et intérests ; lequel Duhamel a faict response qu'il offre de poser le manteau de cheminée porté en lad. sommation et travailler à la façon des quatre pierres representant les quatre saisons de l'année conformément aud. contract en luy fournissant par led. de Montaignac la pierre nécessaire pour les façonner et l'argent en proportion du travail qu'il faira, déclarant que lad. cheminée est en estat d'estre posée et s'il y a du retardement il procède de la part dud. sieur pour ne luy avoir pas fait fournir les matériaux nécessaires pour la perfection de son ouvrage et argent à mesure de son travail et à deffault de les luy bailler proteste de tous ses despans dommaiges et intérests. DUHAMEL.

Et led. Desieyt aud. nom a protesté et proteste comme dessus, mesmes que les matériaux sont tous prests dont m'a requis acte que luy ai concédé en presence de Antoine Noaillac et Michel Dubois. DESIEYT. — DUHAMEL. — NOAILLAC. — DUBOIS. — BONET, notaire.

Et led. jour mesmes a esté présent led. Desieyt aud. nom lequel en persévérant à sa sommation et en parlant aud. Duhamel et répliquant à sa response dict que le deffault ne vient pas dud. seigneur de Montaignac ains dud. Duhamel que debvroit avoir exécuté led. contract, veu mesmes que les matériaux sont tous prests il y a plus de trois mois, comme led. Duhamel sçait très bien, et lesquels se gastent et dépérissent pour ne les vouloir travailler et au lieu de le faire donne des eschapatoires et est la besogne dud. seigneur retardée ; et partant, soubs l'offre de le faire payer, le somme de venir travailler autrement proteste de ce qu'il peult et doibt protester ; et led. Duhamel a persisté en sa response et offre de faire ce qu'il est obligé en luy payant par led. Sieyt ce à quoy il a esté convenu par le contract, déclairant qu'il a travaillé pour luy et travaille encores et offre d'y aller en luy donnant le temps

suffisant pour achever son travail et led Desieyt m'a requis acte que luy ay concédé en présence des susdicts. DESIEYT. — DUHAMEL. — NOALLAC. — BONET, notaire.

Nous ne savons pas si la besogne, comme dit le notaire, fut terminée, mais c'est probable. Dans un inventaire des meubles du château de Montaignac, de l'année 1710, nous trouvons le passage suivant qui ne nous renseigne pas complètement.

« Sommes entrés dans la salle à laquelle il y a plusieurs fenestres dont les boisements sont cazy rompus... icelle garnye de dix pièces de tapisseries... la cheminée boisée avec un tableau dessus représentant le jugement de Salomon... au plancher de laquelle salle est attaché un chandelier de bois doré à six branches soutenu par une figure... »

C'est sans doute la cheminée de Julien Duhamel.

A partir de 1654, nous trouvons des actes signés Du Hamel, en deux mots et avec H majuscule. Ceux-là, sûrement, se rapportent au fils de Thomas. Il suffit d'analyser les deux premiers.

Le 11 février 1654, M. Léonard Teyssier, conseiller du roi et élu en l'élection de Tulle, baille à prix fait à Julien Duhamel, maître sculpteur, et Jehan Duparc, maître menuisier, à lui faire et parfaire un manteau de cheminée de devant de la salle de sa maison de bon et beau bois de noyer, le tout en relief de sculpture et d'architecture, savoir : led Duhamel la sculpture, et led. Duparc l'architecture, suivant le dessin tracé, signé et paraphé et remis aud. Duhamel. Le travail

doit être livré et posé dans un délai de six mois. Le prix convenu est de deux cent vingt livres.

VIALLE, notaire.

Le 3 juillet 1662, le R. P Dom Esmond de Lavandès, religieux syndic de Notre-Dame de Dalon, se transporte à Tulle pour exposer à Julien Duhamel, maître sculpteur, que, par contrat du 4 septembre précédent, les religieux de lad. abbaye lui ont baillé à prix fait un retable et autres ornements de menuiserie et de sculpture qu'il devait achever dans un délai fixé, mais que ce travail commencé est resté en suspens, et que ledit Duhamel ne paraît pas disposé à le terminer, quoiqu'il ait déjà reçu une bonne partie du prix. En conséquence, le P. Lavandès, « âgé de soixante-dix ans, a été obligé de s'en venir en la présente ville avec grande incommodité » pour sommer le s^r^ Duhamel de satisfaire au prix fait sans délai, faute de quoi il proteste, etc. — Duhamel répond qu'il ne méconnaît pas ses engagements, mais qu'à cause de sa « maladie de fiebvre », il n'a pu reprendre plus tôt son travail et qu'il partira le lendemain avec ses compagnons pour le terminer..... BONET, notaire.

Voici un dernier acte concernant le même, et que nous reproduisons en entier :

Faict à Tulle, Bas-Limousin, le quatorziesme jour du mois de janvier mil six cens soixante trois, après midy régnant Louis etc. ont esté personnellement establis Me Me Martial de Fenis, s^r^ de Fonpaden, conseiller du roy et garde des sceaux au séneschal et présidial de la présent ville et le s^r^ Jean Faucon, bourgeois de la présent ville et Jean Leymarie marchand de la présent ville scindiqs de la frérie Nostre Dame de Pitié de l'esglise St Pierre de la présent ville, lesquels de leur bon gré et libre vouloir ont

baillé à prix faict à Juillen Duhamel, m^e sculpteur de la présent ville présent et acceptant, à faire une niche à l'autel Notre Dame de Pitié entre les deux niches qui sont de présent faictes et laquelle niche sera enrichie suivant et conformément au dessein qui a esté paraphé par led. Jean Faucon et led. Duhamel, avec les deux consoles aux deux niches qui sont faictes conformément aud. dessein et a esté marqué par la lettre de deux costés A, laquelle lettre a esté posée au bras desd. consoles, avec deux vases au dessus desd. deux niches qui sont déja faictes conformément aud. dessein qui a esté marqué dans led. dessein par lettre B, et ausd. deux niches faire deux anges au dessus desd. deux niches au dessus marque C, et toute la niche du milieu, sera tenu de la faire conformement au mesme dessein qui a esté marqué au milieu de lad. niche par lettre D, et l'enrichir des figures et enjoliment comme il est marqué avec le soubs bassement et a esté marqué par lettre E au milieu dud. dessein, et le soubs bassement qui sera soubs l'auteil et soubs lesd. cinq figures qui sont de présent, led. soubs bassement cote F ; lequel dessein led. Duhamel sera tenu de faire de bon bois de noyer sec et enrichi conformément aud. dessein qui sera signé dud. sieur Faucon et du notaire royal subsigné, [et que] led. Duhamel sera tenu de représenter à toutes heures que besoin sera ; led. prix faict moyennant la somme de soixante cinq livres t. en desduction de laquelle somme lesd. s^rs scindiqs ont payé la somme de vingt cinq livres en louis d'argent et autre bonne monnoye, faisant lad. somme, par led. Duhamel bien comptée nombrée et à soy prinse et deslivrée dont s'est contenté et d'icelle a acquitté et acquitte les sieurs scindiqs et promet tenir quittes envers et contre tous ; et le surplus qui est quarante livres lesd. s^rs scindiqs seront tenus payer la moitié à my travail et l'autre moitié lorsque le travail sera faict parachevé et posé, auquel travail led. Duhamel sera tenu de commencer à travailler dès demain et continuer incessamment,

qu'il sera tenu d'avoir faict dans quatre mois à compter d'aujourd'hui à peine de tous despens domaiges et intérests, soubs obligation et ypothèque etc. es présences de Jean Maure et Pierre Lafon de Tulle. Du Hamel, contractant.— De Fénis, scindic, contractant. — De Faucon, scindic, contractant. — Leymarie, sindic. — Maure, pnt. – Lafon, pnt. — Bonet, notaire royal.

Nous arrivons maintenant à Pierre Duhamel, fils de Julien et sur lequel nous avons cinq actes. Dans le premier de ces documents, il ne joue pas le rôle principal et est simplement chargé de faire des cadres pour des tableaux commandés à un peintre, mais les renseignements fournis par cet acte sont assez curieux.

Nous le transcrivons en entier.

A Tulle, le vingt-unième jour du mois de juin apres midy mil six cens soixante dix huict, régnant Louis, par devant le notaire royal fut présent Monsieur Me Pierre Noël Maillard, prestre docteur en théologie et curé d'Orgnac et y demeurant ordinairement, lequel de gré a baillé comme il baille pour et au nom de dame Catherine de Loubriac, vice-sénéchalle de Brive, à sieur Antoine Cibille, Me peintre du lieu de Darnet, et à Pierre Duhamel, Me sculpteur de cette ville, à ce présents et acceptans, sçavoir aud. sieur Cibille à faire un grand tableau de huict pieds de hauteur et sept de largeur représentant Jésus-Christ crucifié ayant la Saincte Vierge à une main, sainct Jean l'evangeliste à l'autre et saincte Madeleine à genoux aux pieds de la croix et encore l'image de sainct Christoffe au mesme costé de la Vierge et saincte Catherine à l'autre, ensemble deux anges au-dessus de la croix ayant l'un d'iceux un calice à la main et l'autre une esponge, à quoy led. sieur Cibille a promis de travailler dans trois semaines et ensuite sans discontinuation jusques à ce que led. tableau

sera parachevé, comme aussi d'y vaquer au mieux qu'il le sçaura et tout autant qu'il pourra dépandre de luy, de fournir à ces fins la toille, l'huille et les couleurs qui seront nécessaires, sans que lad. dame soit tenue de fournir que la nourriture et le logement dans la maison de Voustezac tant aud. sieur Cibille qu'aux garçons peintres qui travailleront soubs luy, et de payer pour raison dud. tableau, comme led. sieur curé l'a promis au nom de lad. dame, la somme de cent livres en desduction de laquelle led. sieur curé a maintenant payé aud. sieur Cibille celle de vingt livres en bonnes espèces et ayant cours dont led. sieur Cibille s'est contanté après l'avoir nombrée et retirée, moyennant que led. sieur Cibille sera aussi tenu, comme il s'y est obligé, de faire le portraict de lad. dame en ovalle et à demy corps et de fournir de mesme les couleurs, toilles et huille nécessaires. Pareillement s'est obligé le sieur Cibille de portraire de mesme les s^rs de Meilhac et Dufaure, petits neveux de lad. dame, et de faire les mesmes fournitures moyennant la somme de dix livres pour lesd. deux portraicts. Et finallement led. s^r curé a baillé aud. Duhamel à faire le quadre dud. grand tableau avec quatre chérubins aux quatre bouts, des feuillages de laurier sur les boudins et quatre roses pour et moyennant le prix et somme de quarante livres, en desduction de laquelle led. Duhamel a receu presentement dud. s^r curé la somme de douze livres avec promesse de luy faire payer les vingt et huict livres restans lors de l'achèvement dud. quadre, comme aussi sera tenu led. Duhamel de faire les deux quadres desd. deux portraits d'iceux s^rs de Meilhac et Dufaure pour le prix et somme de trois livres pour tous deux portraits, lesquels seront quarrés, qui seront de mesme payés lorsqu'ils seront achevez, à quoy lesd. peintre et sculpteur ont promis de vaquer loyalement et à l'entretenement des présentes les parties ont obligé et hypothéqué tous et uns chacuns leurs biens présens et à venir soubs les renonciations, compulsions, foy et serment que de

droit ez présences de Monsieur Me Jean Joseph Teyssier sieur du Mazel advocat au parlement, et Pierre Chevalier praticien habitans dud. Tulle, témoins. MAILLARD, curé. — CIBILE, accetemp (*sic*). — DUHAMEL. — TEYSSIER, pnt. — CHEVALIER, pnt. — MAGUEURS, notaire royal.

En 1681, Pierre Duhamel est chargé de la confection et de la sculpture d'un tabernacle pour l'église de Peyrelevade. Il donne le corps de l'œuvre à faire à un menuisier, ce qui prouve bien que c'était un artiste, s'occupant exclusivement de sculpture et connaissant la valeur de son travail.

A Tulle, le sixiesme janvier mil six cens quatre vingt un apres midy regnans Louis roy etc., par devant le notaire royal et les témoins bas nommés fut présent Pierre Duhamel, maistre sculpteur de cette ville lequel de gré a baillé à Léonard Materre, maistre menuisier de cette ville présent et acceptant à luy faire l'architecture, conformément au desseing seul, du tabernacle representé par led. Duhamel contresigné du notaire soubzsigné, au dernier duquel desseing il y a un accord d'escript privé passé entre Monsr. l'archiprestre de Peyrelevade et led. Duhamel, signé Dupuy et Duhamel, datté du quatorziesme novembre dernier. De plus led. Materre s'est obligé de faire la tournure nécessaire, à fournir tout le bois préparé pour la sculpture à la reserve du bois des cinq figures, lequel travail led. Materre promet de faire bien et deuement et proprement et de l'avoir parachevé quinze jours avant les festes de Pâques prochaines, moyennant la somme de quarante livres en desduction de laquelle led. Duhamel a payé aud. Materre trente sols et a promis de luy payer le surplus, sçavoir neuf livres dans trois sepmaines, pareille somme de neuf livres à la demy Caresme et le restant à la fin du travail, lequel estant parachevé led. Materre sera tenu d'aller

ayder à poser led. tabernacle avec led. Duhamel, lequel Duhamel sera tenu de tenir quitte led. Materre de la despance que se faira en y allant et séjournant et non de retour. Et pour ce dessus faire et tenir les parties ont obligé... (*etc.*) présents à ce Michel Monteilh et François Lescure praticiens habitans dud. Tulle, tesmoins. Led. Materre n'a sceu signer de ce enquis. DUHAMEL,—LESCURE, pnt. — MONTEILH, pnt. — MAGUEURS, not. royal.

La même année, Pierre Duhamel prend à prix fait un tabernacle pour l'église de Saint-Augustin et un autre pour l'église de Ladignac. Il s'associe également un menuisier pour ces travaux, le nommé Antoine Cessat. Il est dit dans l'acte passé par Magueurs, le 29 septembre 1681, que Me François Meynard, curé de Saint-Augustin, a commandé audit Duhamel un grand tabernacle suivant un dessin arrêté entre les parties et dont la valeur sera estimée par experts après mise en place. Duhamel associe à ce travail Antoine Cessat qui fournira le bois et fera toute l'architecture, moyennant quoi les deux associés se partageront le prix, moins une somme de vingt francs réservée à Duhamel. Pour le tabernacle de Ladignac, qui sera de quatre pieds et demy de longueur et de hauteur à proportion suivant le dessin signé Du Tramond, curé de Ladignac, et Duhamel, Antoine Cessat en fera la menuiserie moyennant onze livres.

En 1683, nouvelle association avec un autre menuisier, François Duparc, pour un travail plus important. Pierre Duhamel lui donne à faire toute l'architecture du retable, tabernacle et devant d'autel destinés à la chapelle de la frérie de Messieurs les Pénitents gris de Tulle (chapelle du Puy-Saint-Clair), suivant le dessin

signé par les syndics. Duparc ne fournira pas le bois, mais seulement le travail de ses mains, et mettra le tout prêt pour la sculpture. Il aidera en outre à la conduite et à la pose de l'ouvrage, qui devra être terminé pour le jour de Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante. Le salaire de Duparc sera de cent-vingt livres payables à des termes déterminés. (Acte reçu Magueurs, 23 novembre 1685).

Notre dernier acte est relatif à une chaire à prêcher pour l'église de Meymac. Le 7 juin 1684, Léger et Pierre Duhamel frères, maîtres sculpteurs, baillent à faire à Jean Jos l'aîné, maître menuisier de Tulle, toute l'architecture, à la réserve néanmoins de l'impériale, d'une chaire à prêcher pour la paroisse de Meymac, conformément au dessin qui lui est délivré et dont le profil lui sera remis lorsqu'il en aura besoin. Le prix convenu avec ledit Jos est de trente-cinq livres. Il sera tenu d'aider à la pose du travail en lui payant ses journées et ses dépenses (Acte reçu Magueurs).

Nous voyons ainsi que Léger Duhamel travaillait avec son frère Pierre. Il en était de même de Jean-François, comme il résulte d'un acte du 10 septembre 1684, par lequel il donne quittance à Pierre d'une somme de cinquante-quatre livres cinq sols, pour le montant d'un travail (Acte reçu Magueurs).

Quant à Julien Duhamel, fils aîné de Pierre, issu de son premier mariage avec Françoise Clamondes, nous savons qu'il fut aussi maître sculpteur, car il comparaît en cette qualité au contrat de mariage de sa cousine germaine, Martialle Duhamel, avec Pierre de Mars, mais nous n'avons découvert rien autre chose sur son compte.

Peut-être ne reste-t-il des travaux des quatre Duha-

mel que le retable de Naves, qui atteste tout au moins le talent très estimable de l'un d'eux. Comme nous l'avons dit, M. le curé Niel en a publié une description exacte à laquelle nous renvoyons les curieux. Bornons-nous à dire ici que cette importante boiserie a quatorze mètres de largeur y compris les côtés en retour, sur douze mètres de hauteur. Elle se compose de trois parties dans le sens vertical : la base ou soubassement, le corps du milieu et le couronnement.

Le soubassement est orné de quinze panneaux à personnages représentant des scènes tirées du Nouveau Testament. Le corps du milieu figure un grand motif d'architecture de l'ordre corinthien d'une ornementation très riche dans laquelle prennent place quatre statues monumentales de saint Pierre et saint Paul, saint Jean-Baptiste et saint Jérôme. Au centre, un tableau représentant le sacrifice d'Abraham. Dans le couronnement, aussi très orné, sont figurés les mystères de l'Ascension et de la Pentecôte. Le tout est surmonté de l'Esprit-Saint étendant ses ailes (1).

C'est l'œuvre d'un véritable artiste. La composition d'ensemble, quoiqu'un peu compliquée, ne manque pas d'harmonie. Les personnages des panneaux, d'un format réduit, n'ont pas la finesse de certains morceaux de la Renaissance : leur facture est un peu naïve, les proportions, la perspective laissent quelquefois à désirer, mais l'expression est bonne, les scènes sont rendues avec sentiment et avec clarté. Sous le sixième panneau on lit la date 1704 et les initiales P. D. (Pierre Duhamel).

(1) Nous avons ouï dire qu'un de nos compatriotes, M. Leymarie, se proposait de publier des phototypies de cette boiserie. Il est à souhaiter que ce projet se réalise.

A défaut des monuments qui ont été détruits, nous trouvons dans les documents écrits la preuve de l'importance des travaux de nos artistes tullois, et quelques notions sur le goût et les exigences du public. Voici encore, dans cet ordre d'idées, deux actes, l'un daté de Tulle, le 16 avril 1693 et l'autre du 9 avril 1706, qu'on ne lira pas sans intérêt quoiqu'il ne s'agisse plus des Duhamel. Ils sont relatifs à la décoration de deux chapelles de confréries, celle du Puy-Saint-Clair, encore existante (confrérie des Pénitents gris), et celle de saint Jean-Baptiste (confrérie des Pénitents blancs), aujourd'hui remplacée par l'église paroissiale de Saint-Jean. Le nombre de tableaux demandés pour la première, et, quant à la seconde, la mésaventure du sculpteur Jacques Mouret obligé de démolir et de recommencer à ses dépens un travail considérable, d'une ordonnance vicieuse et non conforme aux règles de l'art, nous donnent une vue sur les besoins artistiques de la petite capitale du Bas-Limousin.

A Tulle, le seize d'avril mil six cens quatre vingt treize, apres midy, regnant Louis, par devant le notaire royal soubz signé présents les témoins bas nommés, furent présents Pierre Darluc, bourgeois, et Anthoine Baluze, marchand teinturier, procédans en qualité de sçindics de la confrérie de Messieurs les Pénitens gris, desservie en la chapelle du Puy-St-Clair lez la présent ville, lesquels, en présence de Messieurs de Fénis et Maillard, prieur et souz-prieur, ont bailhié à prix fait à Jean-Louis Leys et Michel Cibille, maistres peintres demeurant en cette ville, presents et acceptans à faire vingt deux tableaux qui restent à faire tant pour la continuation du lambris qu'ailleurs en lad. chapelle du Puy-St-Clair de la mesme hauteur et largeur des autres tableaux qui sont aud. lambris selon la

liste des saincts et sainctes qui sera fournie par Monsieur le prieur de lad. frérie, laquelle liste sera contre-signée dud. sieur prieur et desd. parties, sans que dans lesd. tableaux il y puisse avoir plus que de trois figures, lesquelz tableaux lesd. preneurs auront parfait et achevé dans un an prochain, lequel prix fait a esté bailhé moyennant la somme de deux cens quarante deux livres en desduction de laquelle lesd. s^rs^ scindics ont payé contant auxd. preneurs, celle de vingt-deux livres en bonnes espèces de monnoye prise et retirée par iceux preneurs après deue vérification, dont s'en sont contentés et d'icelle somme de vingt deux livres ont quitté lesd. scindics, lesquels seront tenus de leur payer les deux cens vingt livres restant en obligations de celles que Me Julien Teyssier, prestre de la communauté St-Pierre de cette ville, a doné à lad. frérie, par contrat receu par Froment, notaire royal, icelles obligations au choix desd. preneurs, et lesquelles obligations leurs seront dellivrées à proportion du travail qu'ils feront et sans que lesd. sieurs scindics soient tenus à aucune garantie, restitution de sommes ni assistance de procès que de leur fait et coulpe seulement, à quoy lesd. preneurs ont reconcé. Dont et du tout les parties m'ont requis acte que leur ay concédé ez présences de Jean Goudal, m^e^ chirurgien, et Pierre Duhamel, m^e^ sculpteur, habitans dud. Tulle, tesmoins. De Fénis, prieur.—Maillard, soubzprieur. — Lachieze, sindiq. — Darluc, sindic. — Leyx.— Cibille. — Goudal, pnt. — Duhamel, pnt. — Magueurs, not. royal.

Fait en la ville de Tulle, bas Limousin, le neufviesme jour du mois d'avril mil sept cens six, après midy, par devant le notaire royal soubsigné et en présence des tesmoins bas nommés feurent présens sieur François Jarrige, bourgeois et marchand, et Me Leonard Faige, no^re^ royal, habitans de cette ville, en qualité de scindics de la congrégation St Jean Baptiste des Pénitens blancs establie en cette ville

lesquels ont adressé leurs parolles à sieur Jacques Mouret, maistre sculpteur, aussy habitant de cette ville, luy ont dit que par les conventions ci-devant faittes entre Messieurs les officiers de lad. congrégation et le s^r Mouret depuis le mois de septembre passé et de l'advis des arbitres par elles amiablement convenus, led. s^r Mouret a promis et s'est obligé de démonter le retable qu'il avoit commencé de poser dans la chapelle desd. Pénitens blans à ses despens et qu'il sera au choix desd. Pénitens de laisser l'autel et le tabernacle ainsy qu'il est dit par lad. convention, au premier cas led. s^r Mouret debvoit poser le retable sans pouvoir retrancher ni endommager le retable et n'y rien couper et qu'il reculeroit le retable en telle sorte que le passaige qui est au derrière demeura libre, au segond cas que l'autel, le retable et les degrés seroient démolis et rétablis à ses despens, mesme la balustrade si le sanctuaire se trouvoit trop estroit et n'avoit pas les proportions, et encore led. Mouret s'est obligé de rétablir aud. tabernacle les corniches et ornemens qui en ont été coupés et les remettre au mesme estat qu'elles ont été retranchées ; led. Mouret est encore obligé conformement à son marché de rétablir led. retable dans les endroits ou il a mis du bois de cerisier, châtaignier ou autre, de quelle nature qu'il soit, et de suppléer par du bois de noyer sec et bien conditionné en telle sorte qu'il n'y en ait point qui ne soit propre aud. travail et sans en pouvoir employer qui soit vermoulu en tout ou partie, de plus, led. Mouret ayant fait led. ouvraige suivant l'ordre corinthien, il s'obligea de mettre tout son ouvrage dans led. ordre depuis les pieds destaux jusques et y compris les couronnements avec toutes les dimensions, proportions, altitudes et ornements comme ils se trouvent expliqués dans les regles et modeles que Vignole en a donné et qui sont expliqués dans le livre qu'il en a composé ; led. s^r Mouret s'est encore obligé de lever les vases qui sont à chaque costé avec les festons, en telle sorte qu'il paroisse que les quatre figures qui sont

deux de chaque costé se trouvent dans les proportions requises, et qu'elles paroissent dans l'ordre prescrit dans les règles de Vignole ; et feust permis aud. Mouret de lever le plafond, en le faisant refaire a ses frais et despens, en le remettant dans l'ordre qu'il doit estre sans ôter aucun embellissement par rapport au surplus du susd. lambris ; à l'esgard des deux statues représentant, l'une l'image de saint Jean avec son aigneau, et l'autre celle de saint Hiérosme, qui sont posées dans les deux niches, entre les colonnes, led. Mouret s'est obligé de réduire lesd. figures dans les proportions qu'elles doibvent avoir par rapport aux niches, et de donner le reguard nécessaire à celle de saint Jean avec la main marquant sur l'aigneau, en la maniere qui se pratique en pareilles figures ; de plus sest oblige de faire des festons conformes à l'ouvrage dans le contour des stilobules et autour de l'autel des deux costés et remplir le vuide qui se trouveroit entre le chambranle et le tabernacle de deux costés, du haut en bas, par des nuages et quelque teste de chérubin, de remplir encore la place vuide qui se trouveroit entre la grand corniche et le couronnement des festons avec lignes des fruits et des fleurs, le tout conforme à l'ouvrage et de bois de noyer, s'obligea encore de boiser de bois de noyer, des deux costés de l'autel, de menuizerie sans sculpture, et de refermer les deux trous pour la grosseur du ventre dans l'encastillement ; s'obligea encore de faire un devant d'autel de bois de noyer representant une senne (1) et de la travailler avec soin affin quelle peust luy faire honneur ; s'obligea en outre led. Mouret d'avoir accomply led. ouvrage de la manière ci dessus prescrite et de l'avoir posé dans six mois lors prochain, à compter du vingt deuxiesme septembre, qui sont eschus puis le vingt deux mars dernier, le tout à ses frais et despens et feust arresté que led. ouvrage seroit

(1) *Sic*, de sorte que cela peut s'entendre d'une cène ou d'une scène.

receu au cas qu'il feust alors jugé estre accomply suivant le marché et aux conditions auxquelles il s'obligea ; et d'autant qu'il n'a point satisfait et que lesd. sieurs scindics en ont receu et reçoivent un grand domaige pour lad. compagnie ils l'ont sommé requis et interpellé d'avoir à satisfaire incessamment aud. engagement et à remplir lesd. conventions offrant moyennant ce lesd. sieurs scindics de luy payer comptant ce qu'ils luy restent dud. prix fait soubs les déductions de droit et à faulte par luy d'y satisfaire incessamment ils protestent de le convenir en justice ainsy qu'ils advizeront et de tous leurs despens dommaiges et intérests de la compaignie ; ce que j'ay fait au domicille dud. sr Mouret habittant de cette ville parroisse St Julien et laissé copie parlant à luy ez présences de Jean Lallé et Jean Lafon praticiens habitans de cette ville temoins.

Lequel sieur Mouret a fait response que messieurs les Pénitens savent bien qu'il a été occupé par monseigneur l'évesque de la présante ville auquel led. sieur Mouret n'a peu ny ozé reffuzer de travailler mais qu'il proteste à messieurs les Pénitens de faire travailler incessamment à l'exécution desd. conventions et qu'il a commencé à y travailler et faire travailler depuis le carnaval dernier et qu'il supplie messieurs les Pénitens de passienter leur assurant qu'il ne quittera plus leur bezonnie. MOURET.

Et lesd. sieurs scindics ont persisté et protesté comme cy-dessus. JARRIGE, scindic. — FAIGE, scindic. — LALLÉ, pnt. — LAFON, pnt. — VIALLE, not. royal apostolique.

Il y avait à Tulle un grand nombre de confréries (nous en connaissons près de trente), sociétés de secours mutuels autant qu'associations de prières. Chacune avait, sinon sa petite église distincte comme celles que nous venons de nommer, au moins sa chapelle dans une des églises paroissiales (Cathédrale, Saint-

Pierre, Saint-Julien et toutes l'ornaient à l'envi de sculptures ou de peintures qui n'étaient pas des chefs-d'œuvre, mais animaient et embellissaient l'édifice en même temps qu'elles témoignaient de la ferveur des fidèles. Il n'en est plus de même aujourd'hui et les églises que l'injure du temps ou la malice des hommes a privées de leur ancienne décoration restent d'une nudité qui passe en proverbe.

Nous n'avons pas d'illusion sur la place que doivent tenir les Duhamel, les Mouret, les Cibille dans l'histoire de l'art, mais nous avons pensé qu'il y avait autre chose qu'un intérêt local à montrer, au milieu du XVIIe siècle, dans une toute petite ville, une activité artistique que le progrès moderne ne permet pas de dédaigner et qui est au contraire à regretter.

XVIII.

ÉGLISE DE LONZAC

(CHARENTE-INFÉRIEURE),

Par l'abbé L. JULIEN-LAFERRIÈRE,

Chanoine de la cathédrale de La Rochelle,
Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

La Saintonge possède très peu de monuments religieux de l'époque de la Renaissance. L'église paroissiale de Lonzac, dans l'arrondissement de Jonzac, est, sans contredit, le plus remarquable et le plus complet d'entre eux. Elle offre surtout une particularité, c'est qu'elle est, à très peu de chose près, un prototype de l'église d'Assier (Lot), bâtie, elle aussi, par les soins de Jacques de Genouillac, grand écuyer de France, maître et capitaine général de l'artillerie, etc.

L'acte de fondation (1) d'une messe quotidienne en l'église paroissiale de Lonzac, passé le 26 mai 1530, démontre que ce monument était achevé à cette époque et que, dans la pensée de son fondateur, il était destiné à recevoir le corps de sa femme, Cathe-

(1) Cf. *Archiv. histor. de la Saintonge*, t. IV, p. 470 et suiv.

rine d'Archiac, provisoirement déposé, non loin de là, dans l'église d'Arthenac.

L'église d'Assier ayant été commencée le 21 avril 1540 (1), si on en croit l'inscription placée au-dessus de la petite porte ouvrant au midi, il n'y aurait rien d'impossible que l'architecte, chargé de son exécution, ait pu d'abord construire l'église de Lonzac ; ce qu'il y a d'incontestable, c'est que l'artiste qui a tracé le plan de l'église d'Assier s'est étudié à reproduire dans presque tous ses détails celui qui fut adopté pour l'église de Lonzac. La seule différence qu'on puisse établir entre ces deux édifices, c'est que celui d'Assier possède deux chapelles qui n'existent pas à Lonzac. La première se trouve à main gauche en entrant et contient la sépulture de Jacques de Genouillac, déposé là en 1549 ; la seconde, qui m'a paru postérieure au reste de l'église, est au-dessus du transept sud, c'est-à-dire entre le chœur et ce transept, et sert actuellement de sacristie.

En outre, les voûtes ne sont pas disposées tout à fait de la même façon, et le clocher, au lieu de se trouver, comme à Lonzac, sur le transept de droite, se trouve sur celui de gauche. Enfin la construction de Lonzac est plus soignée que celle d'Assier, mais les matériaux s'y prêtaient mieux, il faut le reconnaître.

L'église de Lonzac ayant déjà été décrite dans plu-

(1) LAN MIL V ET XL'
LE XXI D'AVRIL
FVT C°MANCEE LA PNTE
LOVAGE A DIE AISI SOIT IL
AEN

L'église fut terminée en 1545. La chapelle funéraire ajoutée par Galiot de Genouillac serait de 1547.

sieurs ouvrages (1), je ne ferai qu'ajouter quelques remarques à ce qu'ont écrit mes devanciers.

La première concerne le petit édicule placé dans chacune des deux églises, du côté de l'évangile, près de l'entrée du sanctuaire. Des auteurs en ont fait, à Lonzac, une chapelle funéraire et, sur leur dire, un curé y a même pratiqué, sans résultat, des fouilles importantes pour retrouver les restes de Catherine d'Archiac qui, je crois, n'ont jamais été transportés à Lonzac. Ces édicules, placés du côté le plus digne de l'église, sont tout bonnement des chapelles où les seigneurs du lieu assistaient aux offices. Ce qui me semble le prouver surabondamment, c'est qu'à Assier le tombeau du célèbre Jacques Galiot n'a point été placé en cet endroit, et qu'à Lonzac il existe une porte ouvrant de l'édicule sur le transept nord et permettant de communiquer directement avec la porte latérale de l'église percée dans l'extrémité du même transept. Le seigneur évitait ainsi l'ennui de traverser toute l'église pour arriver à sa place (2).

A mon avis, si les restes de Catherine d'Archiac avaient été transportés à Lonzac, c'est dans le transept sud qu'ils auraient été placés, soit sous le clocher, en face la porte nord, soit vis-à-vis l'autel, c'est-à-dire le

(1) Cf. P. D. Rainguet, *Études histor. sur l'arrond. de Jonzac*, in-8°. Arlot, Jonzac, 1864, p. 51 et suiv. — Audiat, *Épigraphie santone*, in-8°. Saintes, 1871, p. 250 et suiv. — Palustre, *La Renaissance en France*, t. III, p. 288 et suiv.

(2) On voit encore, au dehors de l'église, scellé dans le contre-fort d'angle situé à gauche de la porte du transept nord, l'anneau destiné à attacher la monture de la dame de Lonzac pendant les offices et la pierre qui lui servait à se remettre plus facilement en selle.

long du mur ouest, car, primitivement, les petits autels étaient placés au levant sous l'intersection des voûtes du transept.

Ma deuxième remarque portera sur la disposition de la litre qui, comme à Assier, ceint le pourtour extérieur de l'église de Lonzac. Elle ne retrace pas les hauts faits de l'illustre fondateur ; elle est simplement décorée de sortes de caissons carrés séparés alternativement les uns des autres par les lettres I et H (1). Au centre du caisson figure une gueule de canon, tantôt vide, tantôt avec un boulet prêt à sortir. Quatre grenades remplissent les angles du cartouche et sur son champ courent des rubans et des guirlandes.

Je me suis demandé si ces grandes capitales, répétées le long de la litre, et qui ne nous donnent ni les initiales de Jacques de Genouillac ni celles de sa femme ne seraient pas celles du sculpteur ou de l'architecte, peut-être d'un aïeul des Hardi, qui ont laissé plusieurs œuvres remarquables à Toulouse (2). Que deviendrait alors la légende qui attribue à Nicolas Bachelier l'église et le château d'Assier, l'église et le château

(1) M. Palustre y a vu un I et un K, mais je n'y ai jamais reconnu que les lettres I et H.

(2) Je ne crois pas pouvoir partager ici l'hypothèse proposée par notre savant confrère, et qui tendrait à faire répéter sur la litre, entre chaque caisson, les initiales de l'architecte. Ce serait tout à fait en dehors des usages, car, lorsque la signature de l'architecte paraît, ce n'est généralement qu'une fois, et non pas à titre de motif principal. S'il était possible de lire K et non H, comme le propose M. Palustre, l'explication serait toute simple, car on aurait les initiales des prénoms de Iacques de Galiot et de Katherine d'Archiac, et l'on sait qu'au XVIe siècle le K remplace très souvent le C dans les initiales. MARSY.

d'Usson? Rien jusqu'à cette heure n'est venu nous révéler le nom de l'artiste, auteur de ces beaux monuments. Ils ont entre eux des points de contact incontestables et volontiers je les grouperais avec la porte sud de Saint-Sernin, la grande porte de la Dalbade et une petite partie de l'hôtel de Fleyres, à Toulouse, attribuées, à tort ou à raison, à Nicolas Bachelier.

Les grandes lignes architecturales et les détails d'exécution, comme les chapiteaux, les arabesques, les armoiries et tenants d'armes, les figures en haut-relief placées dans des cartouches, tout annonce le même faire et le même coup de ciseau, sans parler des mêmes motifs qui se retrouvent identiques dans tous ces monuments.

En passant, je signale aux amateurs la litre intérieure de l'église de Lonzac, avec ses bouches de couleuvrines et ses devises gravées sur leur pourtour : GALIOT (1) J'AIME FORTUNE et SICVT ERAT IN PRINCIPIO ; puis les croix de consécration ; ces dernières sortent complètement de l'ordinaire, comme les jolies fenêtres de l'abside, terminées par d'élégantes fleurs de lys. A noter également les couronnements des contreforts.

L'église de Lonzac n'a pas été jugée digne d'être classée parmi les monuments historiques ; c'est pourtant un édifice qui mérite de fixer l'attention, bien que quelques-unes de ses sculptures extérieures aient été martelées. Les photographies que je joins à cette note permettront de la comparer à celle d'Assier et de s'en former une assez juste idée.

(1) C'est bien « J'aime fortune » que portent les inscriptions de Lonzac, et non « Galiot aime fortune », comme le disent les auteurs précités dans leurs descriptions.

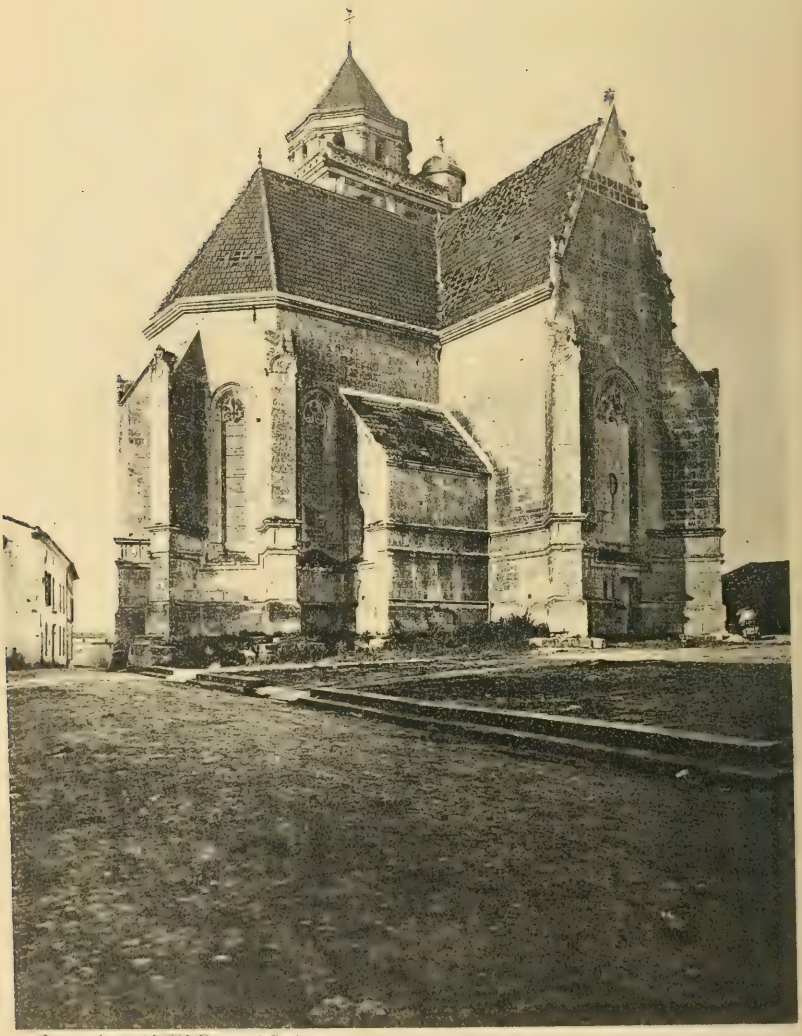

Imp. phot. ARON Frères, à Paris.

ABBÉ JULIEN-LAFERRIÈRE PH.

ÉGLISE DE LONZAC (Charente-Inférieure)

Imp. phot. ARON Frères, à Paris. ABBÉ JULIEN-LAFERRIÈRE PH.

ÉGLISE DE LONZAC (Charente-Inférieure)

Sculptures du portail

Nota. — Dans la lettre qui accompagnait l'envoi de cette note, M. l'abbé Julien-Laferrière ajoute : « Je suis de plus en plus convaincu que l'architecte du château et de l'église d'Assier était certainement le même que celui de l'église de Lonzac et du château d'Usson. » Pour Lonzac, notre confrère vient de donner ses arguments qui semblent irréfutables, surtout lorsque l'on compare les photographies. Pour le château d'Usson, nous renverrons à la monographie que MM. l'abbé Julien-Laferrière et G. Musset ont donnée dans les dernières livraisons de leur belle publication, *L'Art en Saintonge et en Aunis* (Toulouse, 1892, in-fol., n° 18), dans laquelle ils établissent qu'après la construction de l'église de Lonzac, le seigneur d'Usson, sans doute, Jean de Rabaine, allié de Galiot par les femmes, a recouru au talent de l'architecte qui, à la même époque, était chargé de la construction du château d'Assier, achevé entre 1535 et 1536. Les belles reproductions héliogravées d'Usson, données dans *L'Art en Saintonge et en Aunis*, rapprochées des photographies d'Assier, rendront, croyons-nous, cette démonstration plus qu'évidente. Marsy.

ERRATA

Page 68. Lisez partout *Lonzac* au lieu de *Langeac*.

Page 184. Note rectificative sur le dolmen de la montagne du Rat, à Peyrelevade :

« Dans mon Mémoire sur les monuments mégalithiques de la Corrèze j'ai cité, d'après une lettre de renseignements et non *de visu*, un grand dolmen sur la montagne du Rat, commune de Peyrelevade. Je puis aujourd'hui en parler à bon escient, au retour d'une exploration faite en compagnie de M. Rupin (qui pense comme moi).

« Il n'y a en réalité sur la montagne du Rat que d'énormes blocs de granit entassés les uns sur les autres, sans que la main de l'homme y soit pour rien ; un d'eux, il est vrai, peut, à une certaine distance passer pour un dolmen ; mais de près, pas un spécialiste ne s'y trompera.

« Le prétendu graphisme signalé sur la face verticale d'un rocher n'a rien de commun avec les — hiéroglyphes — observés sur quelques mégalithes bretons ; il est dû à une simple désagrégation d'un granit grossier et, au surplus, j'ai remarqué sur d'autres blocs voisins, voir même des blocs détachés, les mêmes prétendus signes. Leur aspect général est celui d'un filet à très larges mailles.

« Deux immenses blocs horizontaux présentent, il est vrai, des bassins plus ou moins larges ; mais on sait qu'aujourd'hui les géologues sont d'accord pour attribuer la présence des bassins sur les roches granitiques à de simples phénomènes naturels et il en est de même des pierres branlantes.

Ph. LALANDE. »

Page 223. Par erreur, le Mémoire porte le n° XI — Il n'existe pas de numéros VIII à X.

Page 314. Légende de la planche, lisez *Sainte-Foy* et non *Sainte-Foix*.

ERRATA AU COMPTE-RENDU DU CONGRÈS D'ÉVREUX

Page 124. Ajoutez à la liste des lauréats. *Médaille d'argent*, M. l'abbé BOUILLET, pour sa Monographie de l'église Sainte-Foy de Conches.

TABLES

TABLE GÉNÉRALE

Notice sur la Société française d'Archéologie. — État de la Société. V
Liste générale des membres de la Société XV
Compte du Trésorier. LV

CONGRÈS DE BRIVE.

Programme du Congrès. 1
Ordre des réunions 4
Liste des membres du Congrès 5

Procès-verbaux des séances.

Séance d'ouverture du 17 juin 1890 11
Visite des monuments de la ville 30
Deuxième séance du 17 juin 40
Soirée au foyer du théâtre. 40
Excursion à Uzerche et à Vigeois 42
Excursion aux grottes de Lamouroux. 47
Séance du 19 juin. 50
Banquet. 53
Excursion à Beaulieu et Castelnau de Bretenoix.. . 54
Excursion à Roc-Amadour et à Assier 61
Excursion à Obasine et aux gorges de Coiroux . . . 69

Séance du 22 juin. 75
Séance du 23 juin. 78
Excursion à Tulle. 83
Excursion à Meymac 95

Mémoires.

(Par erreur, le huitième mémoire porte le n° XI ; il n'existe pas de n°s VIII à X.)

I. État des études historiques et archéologiques dans le département de la Corrèze, par M. René Fage. . 99
Appendice : Bibliographie sommaire pour le Congrès de Brive, par le même 116
II. Sur les anciennes populations du Limousin, par M. le docteur Léon Vacher 130
III. Les Podionomites, par M. G. de Lépinay (résumé) 156
IV. Inventaire des monuments mégalithiques et des tertres funéraires dans la Corrèze, par M. Philibert Lalande 160
V. Les Gaulois-Limousins, par M. G. de Lépinay (résumé) 185
VI. Note en réponse à la 5e question, par M. Philibert Lalande 189
VII. Monuments romains dans le Bas-Limousin, par M. Philibert Lalande 196
XI. Armoire du XIIe siècle et tombeau de Saint-Étienne, à Obasine, par M. le marquis de Fayolle . 223
XII. De l'importance des livres de raison au point de vue archéologique, par M. Louis Guibert 237
XIII. L'architecture religieuse dans la Corrèze, par M. l'abbé Poulbrière 256
XIV. Le château de la Filolie (Dordogne), par M. O. Rousselet 268
XV. Lanternes des morts, tombeaux, sculptures et mobilier des églises de la Corrèze, par M. l'abbé Poulbrière. 287

XVI. L'Œuvre de Limoges, par M. E. Rupin . . . 302
XVII. Les Duhamel, sculpteurs tullois du XVIIe siècle, par M. G. Clément-Simon. 318
XVIII. Église de Lonzac (Charente-Inférieure), par M. l'abbé Julien-Laferrière 342
Tables. 351

TABLE MÉTHODIQUE.

Généralités.

État des études historiques et archéologiques dans le département de la Corrèze, par M. René Fage . . 99
De l'importance des livres de raison au point de vue archéologique, par M. Louis Guibert. 237

Epoque préhistorique et anthropologie.

Sur les anciennes populations du Limousin, par M. le docteur L. Vacher. 130
Les Podionomites, par M. G. de Lépinay.. 156
Inventaire des monuments mégalithiques et des tertres funéraires dans la Corrèze, par M. Ph. Lalande. . 160

Epoques gauloise et gallo-romaine.

Les Gaulois-Limousins, par M. G. de Lépinay . . . 185
Les emplacements occupés et les monuments élevés par les peuples qui ont habité la Corrèze à l'époque de l'indépendance gauloise, par M. Ph. Lalande. . 189
Les monuments romains dans le Bas-Limousin, par M. Ph. Lalande. 196

Moyen Age.

L'architecture religieuse dans la Corrèze, par M. l'abbé Poulbrière 256
Lanternes des morts, tombeaux, sculptures et mobilier des églises de la Corrèze, par M. l'abbé Poulbrière 287
L'œuvre de Limoges, par M. E. Rupin. 302
Armoire et tombeau de Saint-Étienne, à Obasine, par M. le marquis de Fayolle 223
Le château de la Filolie (Dordogne), par M. O. Rousselet. 268

Renaissance et temps modernes.

Église de Lonzac, par M. l'abbé Julien-Laferrière. . 342
Les Duhamel, sculpteurs tullois, par M. Clément Simon 318

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

de mémoires, de communications, de discours, de dessins, de photographie, et des lauréats du Congrès (1).

Bonnay (L), *d.*, 70.
Brugeilles, 70.

Clément-Simon, 78, 318.
Condamin (l'abbé), 81.

Dion (le comte de), 50.
Du Frétay (le baron Halna), 81.

Fage (Émile), 91.
Fage (René), 29, 80, 83, 92.
Faurie (l'abbé), *d.*
Fayolle (le marquis de), 31, 50, 92, 223, *ph.*
Fontenilles (P. de), 80.
Francart, 41, 63.

Garovaglio, 31.
Guibert (Louis), 40, 237.

Jones (Herbert), 53.
Julien-Laferrière (l'abbé), 68, 342, *ph.*

Lair (Jules), 80.
Lalande (Ph.), 30, 51, 76, 78, 79, 80, 81, 160, 189, 196, 349.
Ledieu (Aleius), 81.
Lenoir (l'abbé), 51.
Lepinay (Gaston Godin de), 40, 51, 156, 185.
Lewis (S. S.), 53.
Lasteyrie (le comte de), 27, 41, 51.
Loë (le baron de), 31.

Mareuse (Edgar), 31, *ph.*
Marsy (le comte de), 14, 41, 53.
Massenat (Élie), 75, 80.

Pasquier, 76.
Pau (l'abbé), 78, 81.
Poulbrière (l'abbé), 50, 78, 79, 80, 256, 287.

Rivière (l'abbé), 78.
Roche, 41, 53.
Roumejoux (A. de), 30.

(1) Pour les auteurs de dessins ou de photographies, le nom est suivi des lettres *d* ou *ph.*

Rousselet, 51, 268, *d.*
Rupin, 30, 31, 51, 53, 76, 78, 79, 81, 302, *d.* et *ph.*

Soulingeas, 79.

Thalamy, 13.
Tixier (Jules), 75, 81.
Travers (Émile), 53, 75.

Vacher (le Dr L.), 50, 130.

TABLE DES PLANCHES ET FIGURES (1).

1. Pierre funéraire du bourgeois Maschalx, au musée de Brive. 34
2. Inscription de la pierre précédente. 34
3. Maison du jurisconsulte Treilhard, à Brive. . . 36
4. Ancienne maison à Brive. 36
5 et 6. Sculpture de la maison dite la Labenche, à Brive . . . . . 37 et 38
7. Église d'Uzerche, avant les restaurations. . . . 42
8. Église d'Uzerche. Vue intérieure. 44
9. Maison à tourelles, à Uzerche. 44
10. Tour dite de César, à Turenne 54
11. Donjon de Turenne. 54
12. L'abbaye de Beaulieu, d'après le Monasticon . . 56
13. Portail de l'église de l'abbaye de Beaulieu . . . 56
14. Château de Castelnau-de-Bretenoux 56
15. Le Congrès archéologique de France au château de Castelnau-de-Bretenoux 56
16. Église de Castelnau. Stalles 58
17. Église d'Assier. 64
18. Château d'Assier. Façade extérieure 64
19. Château d'Assier. Façade intérieure 64
20. Château d'Assier. Porte dans la cour intérieure. . 64
21 et 22. Église d'Obasine. Vitraux incolores. . . . 70
23. Ruines du prieuré de Coiroux. 72
24. Cloître de Tulle, avant les restaurations. . . . 90
25. Église de Meymac 96
26. Église de Saint-Angel 96
27. Cromlech du Pas del Peuch. 163

(1) Pour les planches, la page indiquée est celle qui précède la planche.

28. Brassard en bronze, trouvé à Saint-Ybard . . . 176
29. Roche-de-Vic. Vues panoramique et topographique 190
30. Armoire du XIIe siècle, à Obasine. 222
31 et 32. Tombeau de Saint-Étienne, à Obasine. . . 236
32 à 49. Plan, vue et détails du château de la Filolie . . . . . 269 à 286
50. Châsse de Saint-Bonnet-Avalouse 300
51. Plaque émaillée du tombeau de Geoffroy Plantagenet 306
52. Vase de la Guierche 314
53. Calice de Chelles. 314
64. Coffret de Sainte-Foy, à Conques 314
55. Châsse de Bellac. 314
56. Église de Lonzac. Vue extérieure. 346
57. Église de Lonzac. Détails du portail 346

COLLECTION

DES COMPTES-RENDUS

DES CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUES

DE FRANCE

Volumes in-8° brochés, avec de nombreuses illustrations dans le texte et planches hors texte.

La Société française d'Archéologie possède encore un certain nombre d'exemplaires des comptes-rendus des Congrès archéologiques, de 1847 à 1888. Le prix en a été fixé ainsi qu'il suit :

1847	Sens (Tours, Angoulême, Limoges) (1) . . .	6 fr.
1848	(Falaise, Vaux-sur-Laizon, Bernay, Trouville).	1 »
1849	Bourges	épuisé
1850	Auxerre, Clermont-Ferrand (Cluny). . . .	6 »
1851	Laon, Nevers (Gisors-Orléans).	4 »
1852	Dijon (Sens, Toulouse)	épuisé
1853	Troyes (Les Andelys, Bayeux, Laval) . . .	4 »
1854	Moulins (Dijon, Avranches)	6 »
1855	Châlons-sur-Marne, Aix-en-Provence, Avignon (Le Puy)	6 »
1856	Nantes (Verneuil, Le Neubourg, Louviers). .	3 »
1857	Mende, Valence (Grenoble).	3 »

(1) Les localités dont les noms sont placés entre parenthèses sont celles où la Société française d'Archéologie a tenu des séances générales dont les comptes-rendus sont compris dans les volumes des Congrès.

1858 Périgueux, Cambrai (Louviers, Alençon, Lisieux) . . . . . épuisé
1859 Strasbourg (Rouen, Saint-Lo, Vire) . . . . épuisé
1860 Dunkerque (Le Mans, Cherbourg). . . . . 3 »
1861 Reims (Laigle, Dives, Bordeaux). . . . . 3 »
1862 Saumur, Lyon (Le Mans, Elbeuf, Dives) . . 3 »
1863 Rodez, Albi (Le Mans) . . . . . 4 »
1864 Fontenay-le-Comte (Evreux, Falaise, Troyes). 4 »
1865 Montauban, Cahors, Guéret. . . . . 3 »
1866 Senlis, Aix, Nice . . . . . 3 »
1867 Paris (Pont-Audemer) . . . . . 3 »
1868 Carcassonne, Perpignan, Narbonne, Béziers . 3 »
1869 Loches. . . . . 3 »
1870 Lisieux (Moulins) . . . . . 3 »
1871 Angers (Le Mans) . . . . . 3 »
1872 Vendôme . . . . . 3 »
1873 Châteauroux . . . . . 4 »
1874 Agen, Toulouse . . . . . 6 »
1875 Châlons-sur-Marne (Rouen, Inauguration de la statue d'Arcisse de Caumont, à Bayeux). . 6 »
1876 Arles . . . . . 8 »
1877 Senlis (Département du Lot) . . . . . 4 »
1878 Le Mans, Laval (Départem. des Basses-Alpes). 3 »
1879 Vienne. . . . . 6 »
1880 Arras, Tournai (Franche-Comté) . . . . . 3 »
1881 Vannes (Bernay) . . . . . 3 »
1882 Avignon . . . . . 3 »
1883 Caen (Coutances, Jersey et Fréjus) . . . . 6 »
1884 Pamiers, Foix, Saint-Girons. . . . . 6 »
1885 Montbrison, Roanne . . . . . 8 »
1886 Nantes . . . . . 8 »
1887 Soissons, Laon (Reims) . . . . . 8 »
1888 Dax, Bayonne (Navarre espagnole) . . . . 10 »
1889 Évreux (Le Bec-Hellouin, Dreux et Montfort-l'Amaury) . . . . . 10 »
1890 Brive . . . . . 10 »

On trouvera l'analyse détaillée de ces volumes dans la *Bibliographie des Travaux historiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, dressée par R. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis. Paris, Imp. Nat., 1886, in-4°, p. 216 219.

Les demandes doivent être adressées à M. GAUGAIN, trésorier, 11, rue Singer, à Caen. L'expédition sera faite par le chemin de fer, à la station désignée (le port étant à la charge du destinataire).

Certains volumes n'existant plus qu'à un très petit nombre d'exemplaires, le bureau ne peut s'engager à envoyer tous les volumes qui pourraient être demandés, au cas où ils n'existeraient plus en magasin.

Le manque d'un ou de plusieurs volumes ne pourra motiver le refus de l'envoi.

Dans la huitaine qui suivra l'expédition, le prix des volumes sera recouvré par la poste, sauf indication contraire.

Caen, Imp. H. DELESQUES, rue Froide, 2 et 4.

GETTY CENTER LINRARY